



RÉALISER UN
AVENIR
DURABLE

**STRATÉGIE FÉDÉRALE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

2022 À 2026

N° de cat. : En4-136/2022F-2-PDF

ISBN : 978-0-660-45826-7

EC22021.03

À moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur d'Environnement et Changement climatique Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Environnement et Changement climatique Canada

Centre de renseignements à la population

Édifice Fontaine 12^e étage

200 boul. Sacré-Cœur

Gatineau QC K1A 0H3

Téléphone : 819-938-3860

Sans frais : 1-800-668-6767 (in Canada only)

Courriel : enviroinfo@ec.gc.ca

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

Photos additionnelles : © Getty Images

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,

représenté par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2022

Also available in English

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	4
RÉSUMÉ	6
INTRODUCTION	8
Objectif 1 Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes.....	27
Objectif 2 Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable	33
Objectif 3 Soutenir la santé mentale et adopter des comportements sains.....	41
Objectif 4 Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable	49
Objectif 5 Promouvoir l'égalité entre les genres	59
Objectif 6 Assurer de l'eau propre et salubre pour tous les Canadiens.....	67
Objectif 7 Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre.....	77
Objectif 8 Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada.....	89
Objectif 9 Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada.....	97
Objectif 10 Faire progresser la réconciliation avec les peuples Autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités.....	109
Objectif 11 Améliorer l'accès au logement abordable, à l'air pur, aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel au Canada	121
Objectif 12 Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission.....	135
Objectif 13 Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts	149
Objectif 14 Conserver et protéger les océans du Canada	163
Objectif 15 Protéger et rétablir les espèces, conserver la biodiversité canadienne.....	173
Objectif 16 Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts	187
Objectif 17 Renforcer les partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable	197
ANNEXE 1 : À propos de la stratégie fédérale de développement durable.....	206
ANNEXE 2 : Mesure du rendement	209
ANNEXE 3 : Responsabilités et contribution des organisations fédérales.....	229
ANNEXE 4 : Alignement avec les objectifs de développement durable des nations unies	269
ANNEXE 5 : Liste des organisations fédérales qui contribuent.....	287



MESSAGE DU MINISTRE

En mars 2022, j'ai demandé aux Canadiens de participer à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 (la SFDD ou la stratégie). Je suis heureux de présenter la stratégie définitive qui reflète les points de vue et les perspectives de ceux qui ont répondu à l'appel.

Ayant les 17 objectifs de développement durable (ODD) comme cadre, la stratégie énonce les objectifs, les cibles et les stratégies de mise en œuvre du gouvernement du Canada pour les 4 prochaines années à l'aide d'une approche pangouvernementale à laquelle, pour la première fois, plus de 100 organisations fédérales ont contribué.

Les principes énoncés dans la *Loi fédérale sur le développement durable* modifiée aident à guider la SFDD, et la stratégie de 2022 à 2026 les met en œuvre de façons novatrices. Le principe de collaboration s'exprime au moyen d'une série d'encadrés sur les perspectives des intervenants et des partenaires qui donnent des exemples de la façon dont les organisations non gouvernementales de l'environnement, les entreprises et les groupes communautaires font avancer le développement durable dans leurs collectivités.

C'est avec plaisir que je souligne que c'est la première Stratégie fédérale de développement durable présentée aux Canadiens après l'entrée en vigueur de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Par conséquent, le principe de la contribution des Autochtones prend une nouvelle direction dans la stratégie; en effet, celle-ci comprend les réflexions des membres des organisations autochtones nationales qui mettent en évidence les dimensions du développement durable comme l'histoire, la culture et les droits des Autochtones.

L'ouverture, la transparence et une approche fondée sur les résultats et l'exécution demeurent des principes fondamentaux. Grâce à ces principes, la stratégie offre au gouvernement du Canada un cadre pour faire des progrès en matière de développement durable avec des cibles précises, mesurables et limitées dans le temps, tout en favorisant l'équité intergénérationnelle.

Les Canadiens ont participé de manière constructive, avec une connaissance et un engagement impressionnant en matière de développement durable. Ils ont fait part de leurs commentaires sur la façon dont le concept de développement durable devrait évoluer. Ils ont offert des suggestions pour accroître notre ambition et tirer parti des stratégies précédentes. Ils ont également recommandé des secteurs d'intérêt supplémentaires sur l'approvisionnement écologique, la transition juste et l'énergie propre.

Ils nous ont demandé d'établir un meilleur équilibre entre les 3 dimensions du développement durable en intégrant des éléments sociaux et économiques supplémentaires. Les Premières Nations, les Inuits et les Métis nous ont aussi encouragés à adopter une approche fondée sur les distinctions.

Nous avons écouté, et le résultat est une évolution importante de l'approche de la stratégie. Cette approche offre une perspective plus équilibrée et intègre des objectifs et des cibles purement sociaux et économiques. Ceux-ci comprennent des cibles liées à l'itinérance et aux besoins en matière de logement, à la réduction de la pauvreté, à l'accès à des services de santé mentale, et à des services de garde abordables.

La stratégie ne s'arrête pas là. Nous mettrons à jour la version en ligne de la SFDD à l'avenir afin de refléter les cibles, qu'elles soient nouvelles ou renouvelées. Nous ajouterons des résultats à mesure que les données deviennent accessibles et soulignerons davantage les mesures particulières que prendront les organisations fédérales pour appuyer les objectifs et les cibles de la SFDD, comme elles l'ont indiqué dans leur stratégie de développement durable. Nous encourageons tous les Canadiens à faire part de vos réflexions sur cette stratégie et à continuer de participer à mesure que nous la mettons en œuvre et que nous suivons les progrès.

Je me réjouis à la perspective de poursuivre la conversation dans les années à venir alors que nous travaillons pour faire avancer le développement durable grâce à la promotion de la croissance propre et inclusive, à la prise de mesures pour lutter contre les changements climatiques, aux travaux pour stopper et inverser la perte de biodiversité, et à des améliorations dans la qualité de vie de tous les Canadiens maintenant et pour les générations futures.



L'HONORABLE STEVEN GUILBEAULT, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉSUMÉ

LA STRATÉGIE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE 2022 À 2026 : QUOI DE NEUF?

- Pour la première fois, afin de s'aligner sur la *Loi fédérale sur le développement durable* renforcée, la portée de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2022 à 2026 englobe les 3 dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale.
- 101 organisations fédérales joueront un rôle dans l'atteinte des objectifs et des cibles de la stratégie, comparativement à 42 organisations fédérales dans la SFDD précédente.
- La stratégie présente des perspectives d'organisations autochtones nationales et de membres autochtones du Conseil consultatif sur le développement durable. Elles fournissent des exemples fondés sur les distinctions de développement durable local en action menés par les Autochtones.
- Bien que la SFDD soit une stratégie fédérale, elle soutient directement les 52 cibles incluses dans le Cadre mondial d'indicateurs du Programme 2030 et soutient indirectement 60 autres cibles.
- Dans la mesure du possible, la SFDD s'aligne sur le Cadre d'indicateurs canadien pour les objectifs de développement durable, le Cadre de qualité de vie et le Cadre des résultats relatifs aux sexes.

La Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 (SFDD, la stratégie) rassemble en un seul endroit les objectifs, les cibles, les jalons à court terme et les stratégies de mise en œuvre en matière de développement durable de l'ensemble du gouvernement du Canada. Elle présente une vision pangouvernementale des priorités et des mesures visant à faire progresser le développement durable dans 101 organisations fédérales.

Bien qu'il s'agisse de la cinquième SFDD du Canada, c'est la première à être élaborée en vertu d'une *Loi fédérale sur le développement durable* (la Loi) renforcée, améliorant la responsabilisation grâce à des cibles mesurables et assorties de délais et à la participation de l'ensemble du gouvernement. C'est également la première SFDD à être orientée vers les 17 objectifs de développement durable (ODD) du [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#) et la première à fournir une vue équilibrée des dimensions environnementales, sociales et économiques du développement durable.

La stratégie rassemble 50 cibles soutenues par 114 jalons (objectifs à court terme destinés à être atteints au cours du cycle actuel de la SFDD) et 162 stratégies de mise en œuvre (mesures que les organisations fédérales s'engagent à prendre afin de progresser dans l'atteinte des objectifs et des cibles de la stratégie). Elle reflète les priorités du gouvernement du Canada en matière de développement durable, notamment l'atteinte de la carboneutralité, la conservation de la nature et de la biodiversité pour les générations futures, la réconciliation avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis, la promotion de l'égalité des genres et le soutien à l'innovation et à la croissance économique.

Bien que la SFDD de 2022 à 2026 donne un aperçu des politiques et des programmes de développement durable du gouvernement du Canada, ceux-ci continueront d'évoluer au fil du temps. Afin de refléter les décisions politiques futures, la version en ligne de la SFDD sera mise à jour pour y intégrer les cibles nouvelles ou renouvelées. Certaines peuvent être liées à la croissance économique, les combustibles propres, ainsi que pour refléter la stratégie nationale d'adaptation, le plan agricole vert et le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 à venir. Cette mise à jour pourrait également refléter les travaux de la nouvelle Agence canadienne de l'eau, qui devrait être créée d'ici la fin de 2023.

Au cours des 4 prochaines années, 101 organisations fédérales, y compris les ministères, les organismes et certaines sociétés d'État, contribueront à la mise en œuvre de la stratégie conformément à leur mandat. L'annexe 3 de la stratégie, Responsabilités et contribution des organisations fédérales, précise les ministres responsables des cibles de la SFDD ainsi que les organisations fédérales particulières chargées d'atteindre les jalons à court terme de la stratégie et de contribuer à ses stratégies de mise en œuvre.

La transparence et la responsabilité sont au cœur de la Loi renforcée et de la SFDD. Avant la fin du cycle quadriennal de la SFDD, le gouvernement déposera un rapport d'étape pangouvernemental sur la SFDD qui décrira la manière dont la stratégie a été mise en œuvre et les progrès réalisés par rapport à ses objectifs et cibles. Pour élaborer le rapport d'étape, le Bureau du développement durable d'Environnement et Changement climatique Canada examinera les résultats les plus récents des indicateurs au niveau des cibles et proposera une évaluation de type « atteinte », « en cours », « attention requise » ou « aucune nouvelle donnée disponible » pour chaque cible. La décision finale sur l'évaluation des progrès appartient à l'organisation ou aux organisations responsables des cibles, sur la base des résultats des indicateurs. L'annexe 2, Mesure du rendement, fournit plus de renseignements sur la manière dont les progrès seront rapportés, y compris une liste des indicateurs des cibles de la SFDD.

La consultation publique joue un rôle important dans l'élaboration de chaque nouvelle SFDD. Les consultations sur la SFDD de 2022 à 2026 se sont déroulées du 11 mars au 9 juillet 2022. Nous avons reçu plus de 700 commentaires et atteint plus de 3,5 millions de Canadiens, y compris les peuples autochtones et d'autres groupes démographiques. Nous y sommes parvenus grâce à des webinaires publics, PlaceSpeak, la version en ligne de la stratégie, le courrier électronique et les médias sociaux. Nous avons soigneusement examiné ces commentaires ainsi que ceux du commissaire à l'environnement et au développement durable et du Conseil consultatif sur le développement durable.

Nous encourageons les Canadiens à poursuivre la conversation sur le développement durable avec nous tout au long du cycle quadriennal de la SFDD. Nous mettrons à jour la version en ligne de la SFDD de manière continue afin de refléter les nouveaux engagements et résultats. Vous pouvez également suivre les mesures prises par les organisations fédérales afin de soutenir les objectifs et les cibles de la stratégie en consultant leurs stratégies ministérielles de développement durable, qui doivent être déposées au Parlement dans l'année qui suit le dépôt de la SFDD, ainsi que les rapports subséquents sur les résultats.



INTRODUCTION

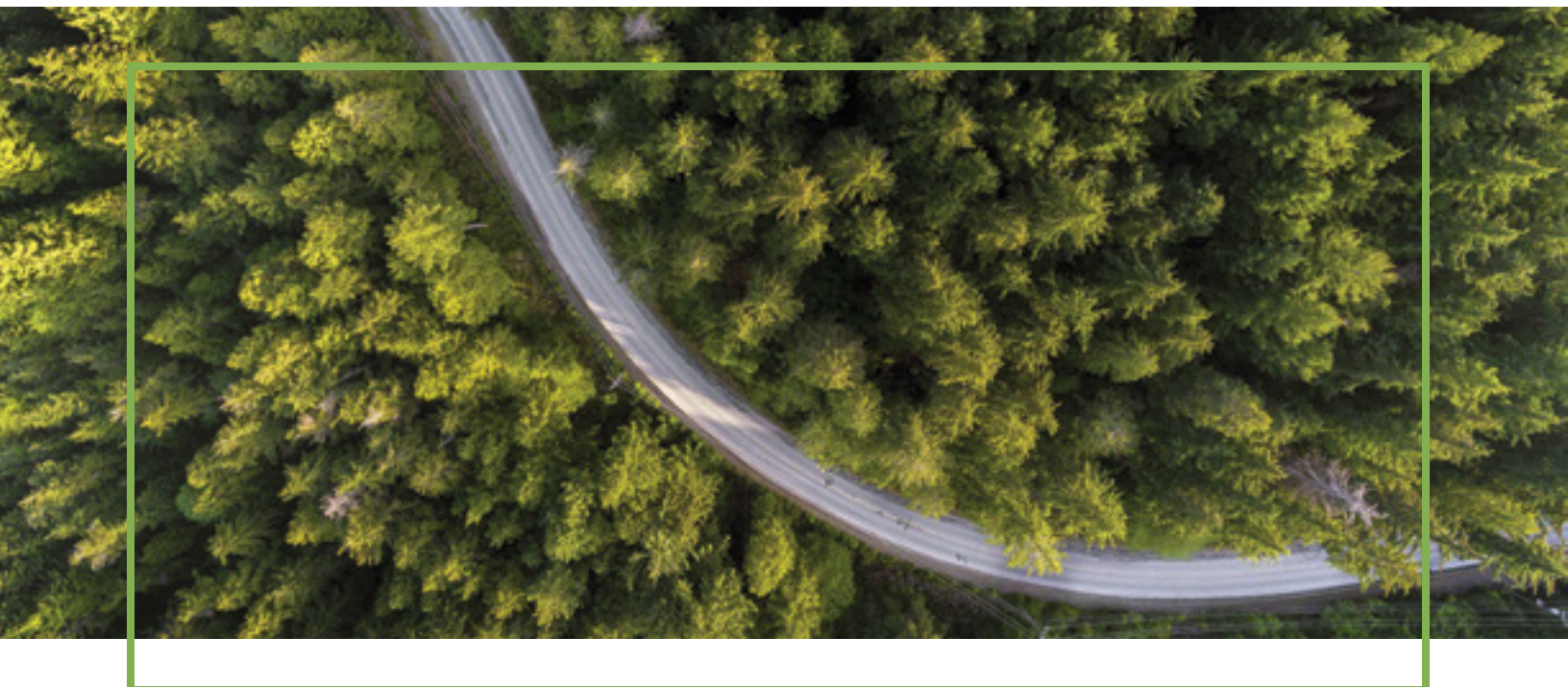
La Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 (SFDD, la stratégie) est la première à être élaborée en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable renforcée* (la Loi). Adoptant une approche pangouvernementale, elle rassemble en un seul endroit les objectifs, les cibles, les jalons et les stratégies de mise en œuvre de 101 organisations fédérales. Sauf indication contraire, les renseignements contenus dans cette stratégie sont à jour à compter du 1^{er} septembre 2022.

La stratégie de 2022 à 2026 soutient les efforts entrepris par le Canada pour faire avancer les 17 objectifs de développement durable (ODD) du [Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies](#). Avec les 17 ODD comme cadre, la stratégie met en évidence les mesures qui seront prises par le gouvernement fédéral au cours des 4 prochaines années afin de soutenir leur atteinte.

Renforcement de la transparence et de la responsabilité : la *Loi fédérale sur le développement durable*

Depuis 2008, la Loi exige que le ministre de l'Environnement et du Changement climatique dépose tous les 3 ans une stratégie fédérale de développement durable et en fasse rapport.

Environnement et Changement climatique Canada a collaboré avec d'autres organisations fédérales afin d'élaborer 4 stratégies (couvrant les années 2010 à 2013, 2013 à 2016, 2016 à 2019, et 2019 à 2022). Chacune d'entre elles s'est appuyée sur la précédente, en tenant compte des nouvelles priorités fédérales, de l'amélioration des mesures du rendement et des commentaires des Canadiens, ainsi que des examens menés par le commissaire à l'environnement et au développement durable, le Conseil consultatif sur le développement durable et les comités parlementaires.



En 2020, des modifications à la Loi sont entrées en vigueur. Elles répondaient à un examen de la Loi en 2016 par le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes. L'examen du comité a mis en évidence des modifications à la Loi qui pourraient permettre des stratégies de développement durable plus efficaces.

Les modifications ont élargi la portée de la Loi. L'accent n'est plus seulement mis sur l'environnement, mais sur l'ensemble des 3 dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Le but de la Loi va maintenant au-delà de la transparence et de la responsabilité pour inclure la promotion du développement durable au Canada en vue d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. De nouveaux principes ont été ajoutés afin d'orienter l'élaboration de la SFDD et des stratégies ministérielles de développement durable.

Les modifications favorisent également une approche pangouvernementale. Le nombre d'organisations fédérales qui doivent contribuer à la stratégie est passé de 28 à 99. Deux autres organisations participent sur une base volontaire portant le total à 101 contributeurs à la stratégie. Cette approche fournit une vue d'ensemble des mesures fédérales de développement durable et veille à ce que les organisations de l'ensemble du gouvernement travaillent à l'atteinte de cibles et d'objectifs communs.

La transparence et la responsabilité restent au cœur de la Loi. À partir de la SFDD de 2022 à 2026, toutes les cibles doivent être mesurables et assorties de délais. Les organisations fédérales devront également rendre compte de la manière dont elles mettent en œuvre leurs propres stratégies de développement durable.

Les modifications appuient un dialogue continu avec les Canadiens. Le rôle du Conseil consultatif sur le développement durable, initialement créé en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable* de 2008, a été révisé afin de s'assurer qu'il puisse conseiller le ministre de l'Environnement et du Changement climatique sur une série de questions relatives au développement durable.

Les modifications à la Loi ont doublé le nombre de sièges au Conseil réservés aux représentants des peuples autochtones, passant de 3 à 6. La Loi prévoit également une nouvelle obligation pour les organisations fédérales de tenir compte des commentaires du public lorsqu'elles préparent leurs propres stratégies de développement durable.

La stratégie de 2022 à 2026 reflète la *Loi fédérale sur le développement durable* renforcée. En particulier :

- Grâce à une nouvelle structure axée sur les 17 ODD, elle montre les interrelations complexes qui existent entre l'environnement, l'économie et la société, chaque chapitre correspondant à un ODD;
- Toutes les organisations fédérales figurant à l'annexe de la Loi ont participé à l'élaboration de la stratégie et joueront un rôle dans sa mise en œuvre;
- Chaque cible incluse dans la stratégie est appuyée par un indicateur visant à mesurer les progrès accomplis, comprend un délai d'exécution, indique un ministre responsable et est alignée sur les 7 principes du développement durable énoncés dans la Loi;
- Les jalons à court terme, représentant les étapes intermédiaires dans l'atteinte des cibles et des objectifs fixés dans la stratégie, mettent en évidence les résultats à atteindre au cours du cycle de la stratégie de 2022 à 2026;
- Les stratégies de mise en œuvre soutiennent l'atteinte des objectifs et des cibles. Elles décrivent les mesures que les organisations fédérales s'engagent à prendre afin de progresser. Les stratégies de mise en œuvre définies dans la SFDD seront complétées par des engagements particuliers pris dans les stratégies ministérielles de développement durable.

STRATÉGIES MINISTÉRIELLES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

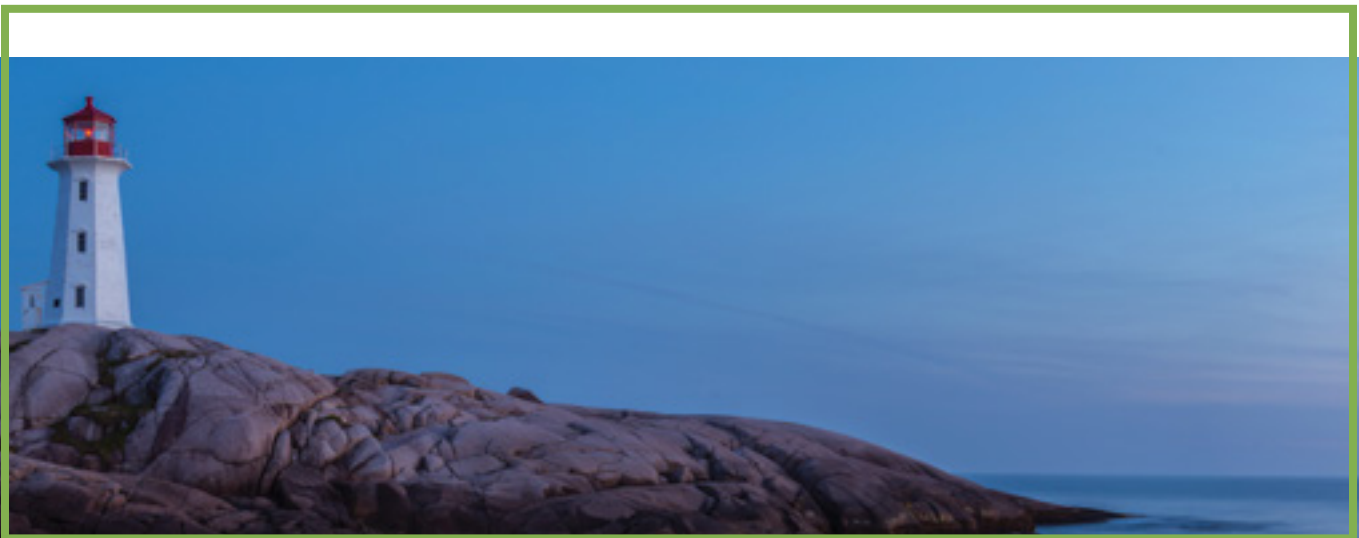
En vertu de la Loi, chaque organisation fédérale qui doit contribuer à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) doit préparer sa propre stratégie ministérielle de développement durable dans l'année qui suit le dépôt de la stratégie fédérale. Celles-ci viennent compléter la stratégie fédérale en définissant ce que chaque organisation fera pour soutenir ses objectifs et cibles. En préparant leurs stratégies, les organisations fédérales doivent tenir compte des commentaires des partenaires, des intervenants et des Canadiens fournis lors des consultations publiques sur la SFDD. Chaque organisation fédérale doit rendre compte des progrès qu'elle réalise dans la mise en œuvre de sa stratégie ministérielle de développement durable chaque année pendant au moins 2 ans après son dépôt.

À l'écoute des Canadiens

La version provisoire de la Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 a été publiée le 11 mars 2022, pour une période de consultation publique de 120 jours. Une nouvelle approche a été adoptée pour l'élaboration de la version provisoire de la stratégie : elle s'articule autour des 17 ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur leurs aspects environnementaux. Elle comportait des cibles fondées sur le plan climatique renforcé du Canada, intitulé Un environnement sain et une économie saine; la Stratégie pour un gouvernement vert; ainsi que sur de nombreuses autres initiatives.

Lors des consultations publiques, le Bureau du développement durable (BDD) d'Environnement et Changement climatique Canada vous a demandé de commenter l'évolution du concept de développement durable, le cadre de la SFDD, ses cibles et indicateurs, les liens entre les questions environnementales, sociales et économiques, le rôle du gouvernement fédéral dans la promotion du développement durable, ainsi que les questions qui, selon vous, manquaient.

Le BDD a proposé plusieurs options pour mettre en commun les commentaires, notamment le site Web de consultation PlaceSpeak, la version en ligne de la stratégie, les webinaires publics, les messages sur les médias sociaux et les commentaires écrits/vidéo par courriel. Le BDD a également organisé un concours national de photographie dont les photos gagnantes figurent dans la version définitive de la stratégie.



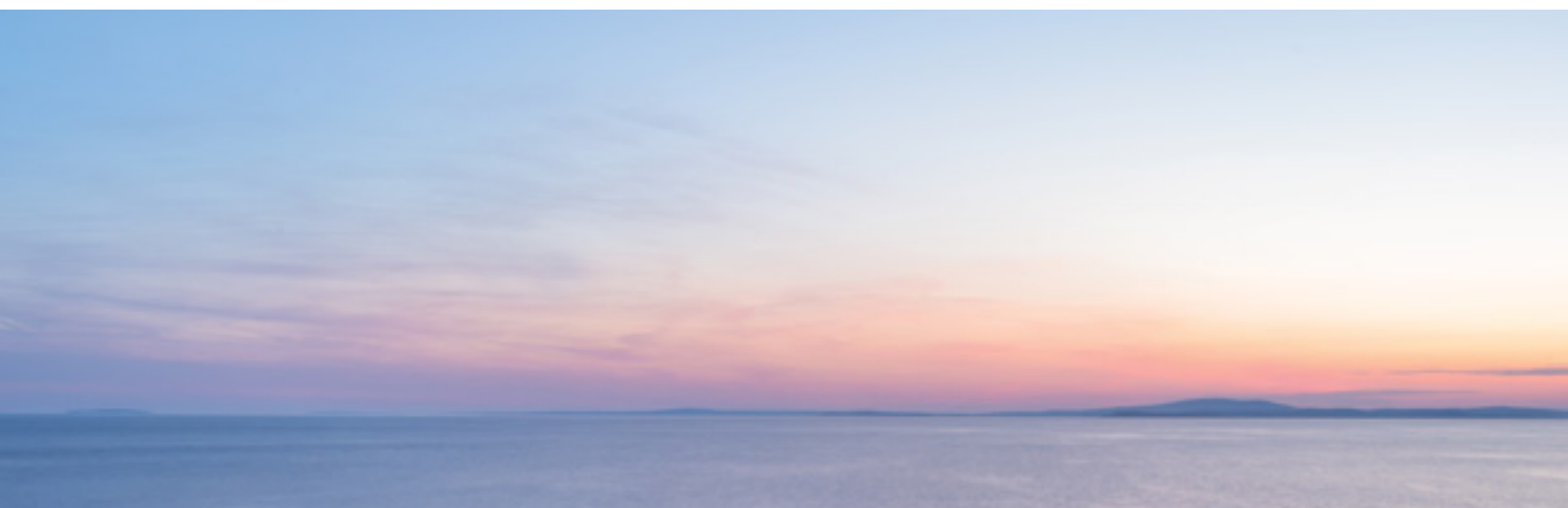
Une fois encore, les Canadiens se sont montrés engagés et réfléchis pour relever les défis du développement durable. Plus de 700 personnes ont participé à la conversation, apportant des suggestions constructives pour renforcer la stratégie et mieux refléter les aspirations des Canadiens en s'appuyant sur les travaux des stratégies précédentes.

Le BDD a entendu des partenaires et des intervenants de partout au pays, y compris d'autres ordres de gouvernement, des gouvernements et des organisations autochtones (dont 5 organisations autochtones nationales – l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des peuples autochtones, Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement National des Métis et l'Association des femmes autochtones du Canada), des organisations non gouvernementales de l'environnement, des universitaires, des entreprises et des organisations de jeunesse, ainsi que des particuliers. Le BDD a aussi reçu les commentaires détaillés du commissaire à l'environnement et au développement durable et du Conseil consultatif sur le développement durable.

Le concours de photographie nous a fourni 65 soumissions inspirantes. La photographie gagnante figure sur la couverture et les photos des finalistes apparaissent tout au long de la stratégie. Le BDD remercie toutes les personnes qui y ont participé.

GAGNANTE DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE : RHONDA STEED

Rhonda Steed est une photographe professionnelle à Raymond, en Alberta. Elle capture les gens et fait de la photographie commerciale. Elle aime aussi capturer des paysages. Vous pouvez voir plus de son travail à www.rhondasteed.photos ou sur Instagram www.instagram.com/rhondasteedphotography.



CE QUE NOUS AVONS ENTENDU

Points positifs

Dans l'ensemble, vous avez soutenu la structure de la stratégie autour des ODD, car ils offrent une vision intégrée des défis auxquels le Canada est confronté, et un vocabulaire commun pour comparer les progrès réalisés entre les pays. Vous avez également soutenu le cadre global de la SFDD, avec des cibles, des indicateurs et des stratégies de mise en œuvre pour démontrer une trajectoire claire vers l'avant. En outre, vous avez soutenu une approche pangouvernementale avec des ministres affectés à des cibles spécifiques et responsables de celles-ci.

Beaucoup de vos commentaires ont porté sur l'ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques comme une priorité absolue. Vous souhaitiez également que l'on reconnaisse davantage les défis socio-économiques tels que l'inégalité, la pauvreté et l'augmentation du coût de la vie au Canada. Plusieurs d'entre vous ont également souligné la nécessité de veiller à ce que tous les Canadiens aient accès à une eau propre et ont insisté sur les liens étroits entre les questions sociales, économiques et environnementales.

La réconciliation et le respect des droits et de l'autonomie des Autochtones ont aussi été des thèmes forts lors des consultations. Les commentaires ont mis en évidence l'importance d'une approche fondée sur les distinctions, ce qui signifie aller au-delà d'une perspective uniformisée et tenir compte de l'histoire et de l'expérience vécue unique des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Les commentaires issus des consultations ont également mis l'accent sur les sujets de l'autonomie des Autochtones, de la gestion durable des terres et des eaux traditionnelles et de l'équité intergénérationnelle.

Parmi les autres priorités des Canadiens en matière de développement durable, citons la garantie d'une transition équitable vers des emplois durables, la protection des droits et des moyens de subsistance des travailleurs lors de la transition vers la carboneutralité, et l'appel à davantage de mesures pour faire progresser l'économie circulaire au Canada. Un certain nombre de commentaires soulignent le rôle de l'énergie nucléaire dans la transition du Canada vers la carboneutralité et appellent à davantage d'investissements et de partenariats entre tous les ordres de gouvernement. L'agriculture est un autre domaine qui a suscité des commentaires, qu'il s'agisse d'appels à des contrôles plus stricts du secteur ou de la mise en évidence de nouveaux développements dans les pratiques agricoles.

Vos suggestions d'amélioration

Vous avez apprécié l'utilisation des ODD comme cadre de la stratégie, mais vous nous avez exhortés à trouver un meilleur équilibre entre les 3 dimensions du développement durable, suggérant que la SFDD serait renforcée si elle intégrait davantage de cibles et d'indicateurs sociaux et économiques. Par exemple, vous avez indiqué que la construction de nouveaux logements durables aidera à résoudre le problème de l'accessibilité financière tout en contribuant à la lutte contre les changements climatiques et à d'autres objectifs environnementaux. Parmi les autres questions que vous souhaitiez voir traiter dans la stratégie figurent la promotion de la paix, l'innovation numérique et l'engagement accru des Autochtones et des jeunes.

Lors de l'engagement avec les représentants des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, vous nous avez conseillé d'adopter une approche fondée sur les distinctions lorsque nous discutons des priorités et des défis des Autochtones dans la SFDD. Vous nous avez demandé d'intégrer des points de vue basés sur le lieu, en soulignant que les systèmes de connaissances autochtones sont intrinsèquement fondés sur la terre. Certains d'entre vous nous ont encouragés à considérer l'histoire, la culture et les droits des Autochtones comme des dimensions du développement durable. Enfin, vous avez souligné l'importance de reconnaître l'autonomie des Autochtones, ainsi que de soutenir la propriété et le leadership des Autochtones en ce qui concerne les projets d'énergie renouvelable et de conservation.

Les jeunes Canadiens ont mis en commun leurs réflexions sur l'équité intergénérationnelle. Plusieurs jeunes ont souligné l'importance de l'engagement des jeunes dans la prise de décisions, de l'amélioration des ressources éducatives en matière de développement durable, de l'inclusion d'objectifs à plus long terme et de la prise en compte des générations futures dans la mesure des impacts des politiques.

Beaucoup d'entre vous ont fait remarquer que les personnes et les collectivités sont au cœur du développement durable et vous souhaitez que la stratégie mette davantage l'accent sur ce point en donnant des exemples de projets « sur le terrain » qui sont entrepris pour faire progresser le développement durable au Canada. Vos commentaires nous ont également incités à inclure des points de vue supplémentaires de groupes en quête d'équité, tels que les communautés racisées et 2ELGBTQI+.

Enfin, vous avez souligné l'importance de renforcer les cibles en les rendant plus axées sur les résultats et en veillant à ce que les délais d'exécution des cibles aillent au-delà du cycle quadriennal de la SFDD, ainsi que la nécessité d'un cadre fort de responsabilité et de production de rapports. Vous avez également suggéré que nous pourrions simplifier le suivi et le compte rendu des progrès en réduisant le nombre d'indicateurs contextuels.



COMMENTAIRES RECUEILLIS DES CONSULTATIONS DU CONSEIL CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Conseil consultatif sur le développement durable est établi en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable* et est chargé d'examiner et de commenter les versions provisoires de la Stratégie fédérale de développement durable, en plus de fournir des conseils sur toutes les questions relatives au développement durable, y compris celles qui lui sont soumises par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Dans le cadre des consultations sur la version provisoire de la SFDD de 2022 à 2026, le Conseil a fourni les recommandations et conseils suivants :

- Incorporer des cibles sociales et économiques, et travailler à la consolidation des cadres fédéraux de développement durable;
- Souligner l'importance d'une transition juste et la nécessité d'une stratégie industrielle visant à soutenir la carboneutralité d'ici 2050, examinée sous l'angle de la pleine participation de la main-d'œuvre et de la réduction de la pauvreté;
- Assurer une comptabilisation exacte et transparente des émissions de l'hydroélectricité du Canada;
- Inclure davantage de contexte et de spécificité dans les cibles et les indicateurs, ajouter plus de contenu axé sur l'adaptation aux changements climatiques et reconnaître les différences régionales lorsqu'on aborde les questions liées à l'atténuation des catastrophes dans l'ensemble du Canada;
- Introduire une taxe sur le carbone à la frontière, adopter des exigences propres aux matières recyclées après consommation pour l'achat de plastiques, et renforcer les mesures et les cibles en matière de marchés publics;
- Renforcer la relation entre le gouvernement fédéral et les gouvernements locaux par le biais de structures de financement flexibles afin de soutenir directement l'accès aux transports durables, aux logements abordables et aux espaces verts pour les populations vulnérables;
- Inclure les points de vue des Autochtones fondés sur les distinctions et l'importance des droits et des connaissances des Autochtones, ainsi que la nécessité de renforcer les capacités et le financement pour un engagement significatif.

CE QUE NOUS AVONS FAIT

Élargir le cadre

Nous avons élargi le cadre de la SFDD afin de trouver un meilleur équilibre entre les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. Il s'agit notamment de réviser l'objectif 1 afin de l'aligner plus étroitement sur la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, d'adopter une vision plus large de la santé dans l'objectif 3, d'intégrer une nouvelle cible en matière d'égalité des sexes dans l'objectif 5, d'ajouter une cible liée au logement dans l'objectif 11 et d'intégrer du contenu nouveau lié à la confiance dans le système de justice pénale canadien dans l'objectif 16. Les dimensions sociales et économiques évolueront au cours de cette stratégie et des stratégies futures.

Renforcer nos cibles et accroître notre ambition

La version définitive de la stratégie reflète mieux la profondeur et l'ampleur de l'ambition du gouvernement fédéral en matière de développement durable, en intégrant le contenu du Plan de réduction des émissions pour 2030; les engagements de la lettre de mandat; et les annonces faites dans le budget de 2022. Cela a conduit à de nouvelles cibles et à de nouveaux jalons dans des domaines tels que la garde d'enfants dans l'objectif 4, ainsi que la réduction des émissions de méthane dans l'objectif 13.

Nous avons également amélioré les cibles existantes en les rendant plus spécifiques et mesurables, ou plus ambitieuses et à long terme. Il s'agit notamment d'une cible renforcée concernant le respect des normes prescrites pour les réseaux d'eau potable des Premières Nations avec de l'eau traitée dans l'objectif 6, d'une cible plus spécifique concernant l'augmentation de la production de combustibles propres dans l'objectif 7, et de rendre plus ambitieuse et à plus long terme la cible relative à l'infrastructure de recharge pour véhicules zéro émission dans l'objectif 9.

Amplifier les points de vue des Autochtones

La participation des peuples autochtones est l'un des principes fondamentaux de la *Loi fédérale sur le développement durable*. En reconnaissance de cela, et en réponse à vos demandes de mettre en valeur les points de vue des Autochtones fondés sur les distinctions, la SFDD de 2022 à 2026 comprend des réflexions de membres d'organisations autochtones nationales. Celles-ci mettent en évidence des dimensions supplémentaires du développement durable, telles que les points de vue fondés sur les droits des Autochtones et les dimensions culturelles.

Plusieurs organisations autochtones nationales et membres autochtones du Conseil consultatif sur le développement durable ont fourni des études de cas avec des exemples fondés sur les distinctions de développement durable local en action mené par les Autochtones. Celles-ci ont fourni des points de vue sur divers sujets tels que la démocratie énergétique dans les communautés autochtones et la réaffirmation de la compréhension traditionnelle de la diversité des genres dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

POURSUITE DES ÉCHANGES

Bien que la version définitive de la stratégie ait été déposée au Parlement, il s'agit d'une conversation continue. Le développement durable est une responsabilité partagée, et il n'est jamais trop tard pour mettre en commun vos idées sur la manière de construire une voie plus durable. Le Bureau du développement durable souhaite connaître votre opinion au fur et à mesure que le gouvernement met en œuvre la nouvelle stratégie et planifie pour l'avenir.

Nous vous invitons à soumettre vos commentaires sur les priorités, les objectifs et les cibles en matière de développement durable, et à nous indiquer comment améliorer les futures stratégies. Nous vous encourageons également à participer à la discussion et à vous connecter avec nous sur les médias sociaux en utilisant le mot-clic : #DevDurable, ainsi qu'à partager nos messages. Nous sommes heureux d'avoir de vos nouvelles, alors n'hésitez pas à nous envoyer un courriel à tout moment à l'adresse SDO-BDD@ec.gc.ca.

Nous vous encourageons également à revenir souvent sur la stratégie au cours des 4 prochaines années, car nous incluons les résultats des indicateurs par rapport aux cibles dès qu'ils seront disponibles et, pour la première fois, nous rendrons compte de l'atteinte de jalons en temps réel.

Une vision intégrée du développement durable

En septembre 2015, l'ensemble des 193 États membres des Nations Unies, y compris le Canada, ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit d'un cadre mondial ambitieux de 15 ans axé sur un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) interdépendants et indivisibles, qui couvrent les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable et intègrent des éléments de paix, de gouvernance et de justice. Le Programme 2030 est universel par nature, ce qui signifie que les pays en développement comme les pays développés sont appelés à mettre en œuvre les ODD, dans le but d'éradiquer la pauvreté et de n'oublier personne.

STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 : ALLER DE L'AVANT ENSEMBLE

[La Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030](#) définit une approche visant à accélérer les progrès vers la réalisation des ODD au Canada et à contribuer à leur réalisation à l'échelle internationale. Dirigée par Emploi et Développement social Canada, la stratégie encourage un effort de l'ensemble de la société pour atteindre les ODD. Elle définit également une vision nationale qui aidera à inspirer les Canadiens à bâtir le monde envisagé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 vise à créer un environnement qui permette à chacun et à chaque secteur de la société canadienne de voir comment il peut participer à la réalisation des ODD, puis d'agir de la manière qui lui convient. Elle vise à refléter la diversité des expériences, des connaissances, des forces et des ressources du Canada. Elle cherche à impliquer de manière significative les personnes et les groupes, en accordant une attention particulière à ceux qui sont confrontés à des obstacles systémiques, puis à contribuer au progrès grâce à des collaborations pour un impact plus important.

La *Loi fédérale sur le développement durable* reconnaît que le développement durable est un concept en évolution. La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD, la stratégie) a également évolué au fil du temps. Par exemple, la SFDD de 2019 à 2022 comprenait 13 objectifs qui soutenaient 12 des 17 ODD. La version provisoire de la SFDD de 2022 à 2026 a été organisée autour des 17 ODD, en mettant l'accent sur leurs aspects environnementaux. La version définitive de la SFDD de 2022 à 2026 comprend des cibles sociales et économiques afin de fournir une vision plus équilibrée des 3 dimensions du développement durable.

Cette modification répond aux commentaires du commissaire à l'environnement et au développement durable, du Conseil consultatif sur le développement durable, et du public. En se concentrant sur les mesures fédérales pour faire avancer les 17 ODD, la stratégie vient compléter l'approche de l'ensemble de la société intitulée Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : Aller de l'avant ensemble ainsi que le plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 dirigé par Emploi et Développement social Canada. Le fait de structurer la SFDD autour des 17 ODD permet de s'assurer qu'il existe un cadre commun pour le développement durable au Canada et que la stratégie respecte les obligations fédérales nationales et internationales en matière de développement durable.

Afin de promouvoir la cohérence politique entre la SFDD et la Stratégie nationale pour le Programme 2030, les cibles et les indicateurs de la SFDD s'alignent sur le Cadre d'indicateurs canadien dans la mesure du possible. Le [Cadre d'indicateurs canadien](#) permet de suivre la mise en œuvre des ODD au Canada, en traduisant les ODD et le [Cadre mondial d'indicateurs](#) dans le contexte canadien. L'annexe 2 présente les indicateurs de la SFDD qui seront utilisés pour mesurer les progrès vers les objectifs et les cibles, et identifie les indicateurs qui figurent également dans le Cadre d'indicateurs canadien.

LA STRATÉGIE POUR UN GOUVERNEMENT VERT

La Stratégie pour un gouvernement vert consiste en un ensemble d'engagements qui s'appliquent à tous les principaux ministères et organismes gouvernementaux. Elle montre comment le gouvernement du Canada assurera la transition de ses propres opérations afin d'atteindre la carboneutralité et de devenir plus résilient face au climat, tout en réduisant les impacts environnementaux au-delà du carbone, notamment sur les déchets, l'eau et la biodiversité. La stratégie est dirigée par le Centre pour un gouvernement vert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

La Stratégie pour un gouvernement vert vise des opérations carboneutres d'ici 2050, notamment pour ce qui suit :

- les biens immobiliers appartenant à l'État et loués;
- la mobilité : parcs de véhicules, voyages d'affaires et transport quotidien des employés;
- l'acquisition de biens et de services;
- les opérations de sûreté et sécurité nationale.

La SFDD de 2022 à 2026 comprend l'engagement du gouvernement du Canada à donner l'exemple en écologisant ses activités, en atteignant la carboneutralité et en devenant résilient face au climat. Les principales mesures visant à soutenir la cible de 2030 et de carboneutralité du gouvernement se trouvent dans l'objectif 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts, et l'objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission. Pour de plus amples renseignements sur les cibles, les mesures, les inclusions et les exclusions du gouvernement du Canada en matière d'écologisation des opérations, veuillez consulter la [Stratégie pour un gouvernement vert](#).



Vision et principes du développement durable

LA VISION DE LA SFDD

La Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 (SFDD, la stratégie) appuie la vision du gouvernement selon laquelle la santé économique, sociale et environnementale du Canada est assurée et notre qualité de vie continue de s'améliorer. Pour concrétiser cette vision, il faut relever les défis d'aujourd'hui tout en investissant dans des activités qui améliorent la qualité de vie des générations futures.

PRINCIPES POUR LA SFDD DE 2022 À 2026

La *Loi fédérale sur le développement durable* énonce 7 principes qui doivent être pris en compte lors de l'élaboration de la SFDD ainsi que dans les stratégies ministérielles de développement durable. La SFDD de 2022 à 2026 reflète chacun de ces principes.

1. Le développement durable est fondé sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, sociales et économiques et la nécessité, pour le gouvernement du Canada, de prendre toute décision en tenant compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux

La stratégie de 2022 à 2026 est un pas supplémentaire du gouvernement fédéral vers l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales dans son processus décisionnel. Pour la première fois, la SFDD inclut des cibles et des mesures sociales et économiques sans dimension environnementale, notamment la pauvreté dans l'objectif 1, l'éducation dans l'objectif 4, l'inégalité dans les objectifs 5 et 10, et le logement abordable dans l'objectif 11.

La stratégie est intégrée dans le processus décisionnel du gouvernement par la réalisation d'[évaluations environnementales stratégiques](#), comme l'exige la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes. Les évaluations environnementales stratégiques permettent de s'assurer que l'environnement est pris en compte lors de l'élaboration de projets de politiques, de plans et de programmes, tout en rendant compte de la manière dont ces projets contribuent aux objectifs et aux cibles de la SFDD.

Le gouvernement du Canada est en train d'élaborer une optique climatique intégrée (OCI), un outil permettant de s'assurer que les considérations climatiques, économiques et sociales sont prises en compte ensemble dans le processus décisionnel du gouvernement. Annoncé dans le budget de 2021, le cadre de l'OCI est actuellement mis à l'essai dans un sous-ensemble de ministères fédéraux avant d'être appliqué à plus grande échelle dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

L'évaluation d'impact contribue à la prise de décisions éclairées sur des projets désignés à l'appui du développement durable. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada dirige les examens fédéraux des grands projets assujettis à la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Les évaluations d'impact visent à favoriser la durabilité, à garantir le respect des droits des peuples autochtones, à protéger les composantes de l'environnement et la santé humaine tout en tenant compte des facteurs sociaux et économiques, et à fournir un processus d'évaluation d'impact juste, prévisible et efficace. Les évaluations d'impact offrent également des possibilités d'engagement significatif du public.

En plus des évaluations environnementales et des évaluations d'impact, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada effectue des évaluations régionales et stratégiques en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Les évaluations régionales et stratégiques peuvent contribuer à éclairer la planification et la gestion des effets cumulatifs (cas où les effets combinés de plusieurs projets dépassent les effets de chaque projet considéré isolément). Pour plus de renseignements sur l'évaluation d'impact, les évaluations régionales et les évaluations stratégiques, voir l'objectif 16.

Le gouvernement du Canada est déterminé à mettre en œuvre le Cadre de qualité de vie pour le Canada. Introduit dans le budget de 2021, le cadre est fondé sur des éléments probants des déterminants du bien-être au Canada. Il fournit une approche globale pour définir et mesurer le succès et mieux utiliser les données et les éléments probants dans 5 domaines (à savoir, la prospérité, la société, l'environnement, la santé et la bonne gouvernance). Ce faisant, il favorise la prise de décisions fondées sur des données probantes et garantit que nous obtenons et rendons compte de résultats qui améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens (conformément à son optique transversale d'équité et d'inclusion), aujourd'hui et à l'avenir (conformément à son optique transversale de durabilité et de résilience).

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à veiller à ce que les politiques publiques soient éclairées et élaborées dans une optique intersectionnelle. Cela signifie qu'il faut tenir compte de la manière dont les multiples facteurs tels que l'âge, le handicap, l'origine ethnique, l'éducation, la géographie, le genre, la langue, la race, la religion, le sexe et l'orientation sexuelle façonnent les expériences, les opportunités et les résultats des personnes, ainsi que leur accès aux programmes et aux services. Une approche intersectionnelle permet la conception et l'élaboration de politiques, de programmes, de services et d'autres initiatives qui répondent aux besoins et reflète les expériences vécues de toutes les personnes au Canada.

Le gouvernement du Canada intègre les facteurs intersectionnels dans son processus décisionnel grâce à son engagement envers l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus). Par exemple, les ministères et les organisations fédérales sont tenus d'intégrer l'ACS Plus dans tous les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor, les lois, les règlements et les propositions budgétaires (voir l'objectif 5 pour plus de renseignements). La *Loi canadienne sur la budgétisation sensible aux sexes* de 2018 a enchâssé la budgétisation sensible aux sexes dans les processus budgétaires et financiers fédéraux.

2. Le développement durable en tant que concept en évolution constante

Le cycle de la Stratégie fédérale de développement durable permet à la stratégie de refléter les questions nouvelles et émergentes en matière de développement durable et soutient l'amélioration continue, notamment par l'introduction d'une nouvelle structure basée sur les 17 ODD. Elle a également une portée plus large que les stratégies précédentes, reflétant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. En outre, elle a pris des mesures initiales pour intégrer des dimensions plus larges du développement durable, telles que la culture et les droits des Autochtones.

La stratégie reflète les questions nouvelles et émergentes en matière de développement durable, telles que l'équité environnementale et la justice environnementale. Ces termes font généralement référence au [traitement équitable et à l'inclusion significative](#) (en anglais seulement) de toutes les personnes dans les lois, les règlements et les programmes visant à les protéger des risques environnementaux; évitant [le fardeau disproportionné de la pollution et d'autres dommages environnementaux entre les groupes d'identité](#) (en anglais seulement); et facilitant l'accès de tous aux avantages environnementaux et aux opportunités de l'économie propre, indépendamment des facteurs d'identité (qui peuvent inclure l'identité et l'expression de genre, la race, l'ethnicité, l'indigénité, la langue, le revenu ou l'orientation sexuelle – voir l'objectif 10).

Les mesures définies dans cette stratégie reflètent les diverses manières de faire progresser le développement durable. Par exemple, les mesures prises par le gouvernement du Canada pour protéger l'environnement et la santé humaine sont orientées par le principe de précaution. L'approche de la pêche durable (objectif 14) reflète une [approche de précaution](#). Les travaux visant à garantir la mise en place de systèmes de tarification de la pollution par le carbone au Canada (objectif 13) et à établir un principe d'absence de perte nette de biodiversité dans le processus décisionnel fédéral (objectif 15) reflètent tous deux les principes du « pollueur-payeur » et de « l'internalisation des coûts sociaux et environnementaux ».

3. L'équité intergénérationnelle

Les objectifs, les cibles et les stratégies de mise en œuvre de la stratégie de 2022 à 2026 reflètent un engagement envers l'équité intergénérationnelle, ou le principe selon lequel les besoins de la génération actuelle doivent être satisfaits sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

La stratégie vise à relever les défis auxquels le Canada est confronté. Il s'agit également de préserver et d'améliorer l'environnement naturel et bâti afin que les générations futures héritent d'un ensemble d'actifs au moins aussi bons que ceux des générations précédentes et bénéficient d'une meilleure qualité de vie.

Les mesures visant à promouvoir l'équité intergénérationnelle dans la SFDD comprennent la réduction des risques économiques et sociaux pour les générations futures en réduisant les émissions et en prenant des mesures pour limiter les dommages actuels et futurs causés par les changements climatiques (objectif 13); la garantie que les Canadiens ont de l'air pur à respirer et de l'eau propre à boire (objectifs 6 et 11); la conservation des écosystèmes uniques du Canada et des services qu'ils fournissent, y compris ceux qui sont essentiels à la sécurité alimentaire, comme la pollinisation et l'accès aux aliments traditionnels (objectifs 14 et 15); et le soutien d'une éducation (objectif 4) et d'une infrastructure (objectifs 7, 9 et 11) de haute qualité afin que les générations futures puissent prospérer et s'épanouir. En même temps, elle souligne l'importance d'assurer une économie et un environnement sains pour les Canadiens d'aujourd'hui, par exemple, en soutenant les entreprises et les travailleurs afin qu'ils puissent réussir dans l'économie de croissance propre (objectifs 5 et 8).

En plus de ces mesures, le Canada favorise l'équité intergénérationnelle grâce à ses mesures d'évaluation de l'état et de la valeur de nos écosystèmes et de notre environnement. Il s'agit notamment du [prochain Recensement de l'environnement](#) et de l'indicateur du capital naturel en cours d'élaboration dans les limites du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#).

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique tient compte de considérations démographiques telles que l'âge, le sexe et la diversité lors de la nomination des membres du Conseil consultatif sur le développement durable. Cela permet de s'assurer que le Conseil reflète la diversité de la société canadienne et que les voix des Canadiens de tout âge peuvent façonner cette stratégie et les stratégies futures.

4. L'ouverture et la transparence

La SFDD de 2022 à 2026 favorise l'ouverture et la transparence en rassemblant en un seul endroit les cibles fédérales et les mesures gouvernementales contenues dans les 17 ODD. Elle présente une image pangouvernementale de la manière dont 101 organisations fédérales contribuent aux dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Les stratégies ministérielles de développement durable exposeront la manière dont les organisations fédérales individuelles prennent des mesures concrètes dans le cadre de leur propre mandat.

La Loi exige des rapports ministériels réguliers ainsi qu'un rapport d'étape pangouvernemental sur la SFDD pour chaque période de 3 ans. Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) s'appuie sur le principe de la transparence en assurant que les ICDE qui soutiennent la production de rapports de la stratégie sont mis à jour de façon continue. Ceci permet aux Canadiens de suivre les progrès réalisés en termes d'objectifs et de cibles au cours de la période de la stratégie.

La stratégie renforce la transparence et la responsabilité : pour la première fois, elle comprend un tableau qui indique clairement quelles organisations fédérales sont responsables des cibles, des jalons et des stratégies de mise en œuvre de chaque objectif (annexe 3). Le tableau indique également comment les jalons et les stratégies de mise en œuvre soutiennent les objectifs et les cibles de la SFDD.

5. La mobilisation des peuples autochtones

En juin 2021, le Canada a adopté la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Loi sur la Déclaration des Nations Unies) comme étape clé du renouvellement de la relation du gouvernement du Canada avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. La Loi sur la Déclaration des Nations Unies prévoit un cadre législatif pour faire progresser la mise en œuvre de la part du gouvernement du Canada de la Déclaration au niveau fédéral en partenariat avec les peuples autochtones.

La reconnaissance et la mise en œuvre des droits en vertu de l'article trente-cinq (35) de la *Loi constitutionnelle de 1982* sont au cœur de la relation entre le Canada et les Premières Nations, les Inuits et les Métis, et du développement durable. La coexistence et l'exercice des droits, coordonnés par des traités et des accords négociés, fournissent un cadre pour la réconciliation en cours et font également progresser la mise en œuvre de la Déclaration. Les récentes mesures élaborées conjointement garantissent que les gouvernements autochtones ayant négocié des traités et des accords disposent des ressources financières nécessaires pour gouverner et contribuer à combler les lacunes socio-économiques et en matière de services pour leurs citoyens. L'adoption de mesures visant à garantir que les communautés autochtones disposent des ressources nécessaires pour se gouverner de manière appropriée est un élément clé pour faire progresser l'autodétermination et le développement durable, et pour renouveler les relations en vue de la réconciliation.

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de faire participer les peuples autochtones à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable, compte tenu de leurs droits inhérents et de leurs droits issus de traités, de leurs connaissances traditionnelles et de leur compréhension unique des terres, des eaux et des glaces, ainsi que des liens qui les unissent. Les jeunes autochtones hériteront des résultats des efforts du Canada en matière de développement durable et joueront un rôle important dans les résultats sociaux et économiques de leur communauté.

Le Conseil consultatif sur le développement durable (CCDD) conseille le ministre de l'Environnement et du Changement climatique sur les questions de développement durable. Depuis 2020, 6 sièges au Conseil (le double par rapport à 3) sont réservés aux membres représentant les peuples autochtones. Le CCDD et 5 organisations autochtones nationales (l'Assemblée des Premières Nations, le Congrès des peuples autochtones, l'Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis et l'Association des femmes autochtones du Canada) ont joué un rôle clé dans l'élaboration de la stratégie par le biais de réunions et de discussions en groupes de travail.

Des mesures supplémentaires ont été prises pour intégrer les points de vue des Autochtones dans la version finale de la SFDD de 2022 à 2026. Pour la première fois, la stratégie inclut les réflexions des organisations autochtones nationales sur ce que le développement durable signifie pour elles (voir Développement durable : Points de vue des organisations autochtones nationales). Les membres du CCDD représentant les peuples autochtones ont également fourni des exemples fondés sur les distinctions de développement durable local en action mené par les Autochtones tout au long de la stratégie.

Cette stratégie reflète également le large éventail d'initiatives du gouvernement du Canada qui sont entreprises en partenariat et en collaboration avec les peuples autochtones. Par exemple, les peuples autochtones travaillent en étroite collaboration avec le gouvernement fédéral afin de conserver et de protéger les terres et les eaux et d'aider les espèces en péril à se rétablir, grâce à des mesures telles que le programme des gardiens autochtones (objectif 15). Depuis 2015, les communautés des Premières Nations ont travaillé avec le gouvernement fédéral pour éliminer les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réserves (objectif 6). En outre, le gouvernement du Canada cogère les ressources naturelles, collabore et s'engage avec les peuples autochtones (objectif 10), et travaille en étroite collaboration avec les communautés autochtones éloignées afin de leur permettre d'abandonner le carburant diesel pour l'électricité et le chauffage (objectif 7). Les peuples autochtones prennent également des mesures sur leurs propres terres et dans leurs collectivités pour protéger l'environnement, leurs connaissances traditionnelles et leur mode de vie, et pour promouvoir la résilience aux changements climatiques.

6. La collaboration

La SFDD de 2022 à 2026 favorise la collaboration en présentant des objectifs et des cibles communes qui s'appliquent aux ministères et aux organismes de l'ensemble du gouvernement. Par rapport aux stratégies antérieures, la SFDD actuelle renforce la collaboration en incluant les contributions d'un nombre beaucoup plus important d'organisations fédérales, 101 contre 44 dans la stratégie de 2019 à 2022 (28 qui étaient tenues de participer et 16 qui ont participé volontairement).

Bien que la stratégie soit axée sur les cibles et les mesures fédérales, bon nombre de leurs résultats positifs nécessitent une collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones, les municipalités, les entreprises et les organisations non gouvernementales. Par exemple, le gouvernement du Canada travaille avec d'autres gouvernements, l'industrie et les peuples autochtones sur des mesures pour la promotion de l'agriculture durable (objectif 2), l'amélioration de la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (objectif 6), la promotion du développement et du déploiement d'énergies propres et renouvelables et l'augmentation de l'efficacité énergétique (objectif 7), la réduction de la pollution plastique (objectif 12), la prise de mesures visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter (objectif 13) et la conservation des écosystèmes terrestres, côtiers et marins (objectifs 14 et 15).

La stratégie comporte également des encadrés sur des mesures entreprises par les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, l'industrie, les organisations non gouvernementales de l'environnement et les communautés autochtones pour promouvoir le développement durable.

Les ministères provinciaux et territoriaux de l'environnement, ainsi qu'une série de partenaires, ont été invités à commenter spécifiquement la stratégie.

7. La démarche axée sur les résultats et l'exécution

Comme l'exige la *Loi fédérale sur le développement durable renforcée*, toutes les cibles de la stratégie de 2022 à 2026 sont mesurables et assorties de délais. La stratégie de 2022 à 2026 reflète également les leçons tirées des 4 cycles précédents de la SFDD. Pour chaque cible, la stratégie détermine un indicateur, et dans certains cas plus d'un, qui sera utilisé pour mesurer les progrès réalisés. Les données de référence fournies pour chaque indicateur permettent de clarifier le point de départ et constituent une base pour les rapports futurs.

Dans l'année qui suit le dépôt de la SFDD au Parlement, chaque organisation fédérale qui y contribue est tenue de préparer sa propre stratégie ministérielle de développement durable qui soutient les objectifs de la stratégie fédérale plus large. Chaque organisation fédérale doit également faire état des progrès réalisés en ce qui concerne la mise en œuvre de sa stratégie ministérielle de développement durable chaque année pendant au moins 2 ans après son dépôt. De cette façon, les organisations fédérales auront la possibilité d'apporter des corrections de trajectoire au besoin tout au long du cycle de la SFDD. Grâce à ces rapports, les parlementaires et les Canadiens pourront également suivre de près les réalisations de chaque organisation fédérale au cours des quatre prochaines années.

Un rapport d'étape pangouvernemental sur la SFDD viendra compléter chaque rapport ministériel et évaluera les progrès réalisés par le gouvernement en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie. Il comprendra un système de notation clair permettant d'évaluer les progrès accomplis à l'aide des résultats les plus récents des indicateurs au niveau des cibles et indiquera si chaque cible a été « atteinte », est « en cours », « attention requise » ou « aucune nouvelle donnée disponible ». Les organisations fédérales collecteront des données et suivront les progrès réalisés sur le contenu dont elles sont responsables, contribuant ainsi à l'élaboration du rapport d'étape pangouvernemental.

Les mises à jour de la version en ligne de la stratégie entre 2022 et 2026 soutiendront une démarche axée sur les résultats et l'exécution. Tout au long du cycle de la SFDD, la version en ligne de la stratégie ajoutera des renseignements sur les résultats atteints et sur les contributions de chaque organisation fédérale. Pour la toute première fois, la stratégie fera également état de l'atteinte des jalons en temps réel.

Certaines des cibles de cette stratégie reflètent des annonces politiques récentes, pour lesquelles les indicateurs des cibles sont encore en cours d'élaboration, tels que les nouvelles cibles du Cadre de la biodiversité pour l'après-2020 de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Dans ces cas, les cibles et les indicateurs mis au point seront incorporés dans la version en ligne de la stratégie lorsqu'ils seront disponibles, et ils seront également mentionnés dans le rapport d'étape sur la SFDD.

Développement durable : points de vue des organisations autochtones nationales

INUIT TAPIRIIT KANATAMI

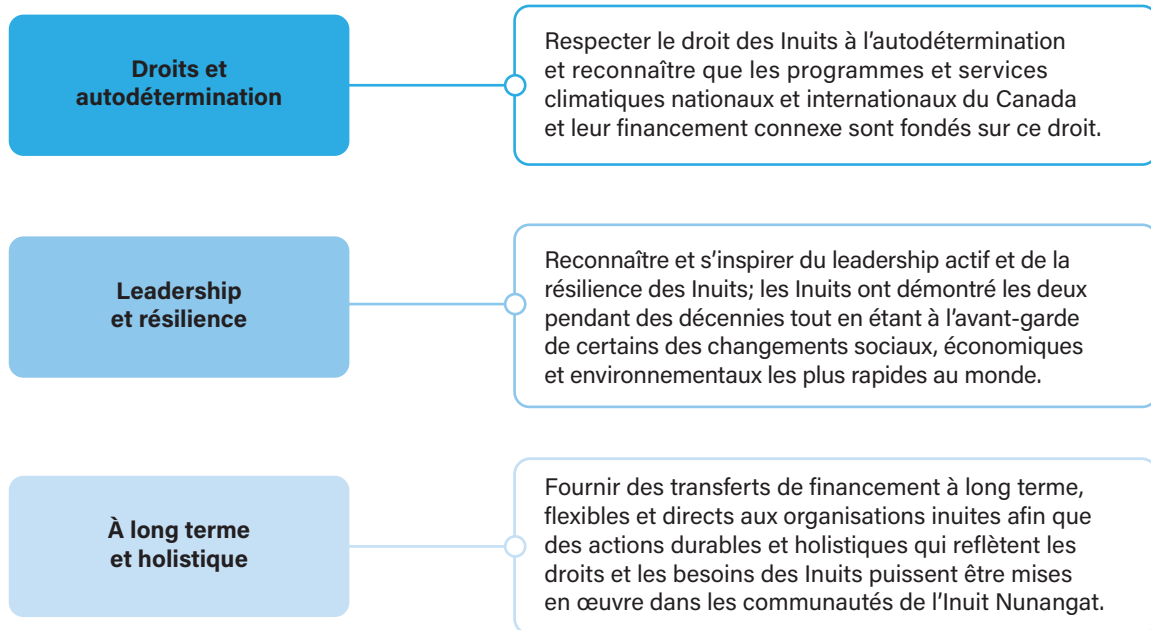
L'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) est l'organisation nationale qui représente les 65 000 Inuits du Canada, dont la majorité vit dans l'Inuit Nunangat, la terre natale des Inuits, qui comprend 51 communautés dans la région désignée des Inuvialuit (Territoires du Nord-Ouest), au Nunavut, au Nunavik (Nord du Québec) et au Nunatsiavut (Nordlabrador).

L'ITK travaille à l'amélioration de la santé et du bien-être des Inuits, ce qui inclut la recherche, la défense des intérêts, la sensibilisation du public et l'éducation sur les questions qui touchent nos populations. Une grande partie du travail touchant à la défense des intérêts de l'ITK consiste à attirer l'attention sur les impacts de la colonisation, les préjugés et les inégalités auxquelles sont confrontés les Inuits, et à mobiliser les ressources disponibles pour travailler à l'élimination de ces inégalités et à la promotion du développement durable dans l'Inuit Nunangat.

L'ITK reconnaît l'importance de faire progresser les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU), qui sont orientés par les principes de la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD). La LFDD définit le développement durable en fonction de 3 dimensions : sociale, environnementale et économique, qui s'alignent sur les principes directeurs de la Stratégie nationale inuite sur les changements climatiques (SNICC) de l'ITK. Les principes directeurs de l'ITK issus de la SNICC sont illustrés dans le diagramme ci-dessous.

Nos principes directeurs :

Ce qu'ils signifient pour les partenaires



Ces principes directeurs soulignent la nécessité pour les Inuits d'être des partenaires significatifs dans l'élaboration des politiques de développement durable qui nous concernent. En tant que détenteurs de droits, toute mesure visant à faire progresser les ODD devrait appliquer une approche fondée sur les droits reposant sur des partenariats avec des représentants des Inuits et du gouvernement.

Nous envisageons un avenir où les communautés inuites sont autosuffisantes et ne sont plus confrontées à des inégalités sociales, économiques et sanitaires par rapport aux autres Canadiens. C'est pourquoi l'ITK continue de servir de voix nationale pour la protection et la promotion des droits et des intérêts des Inuits au Canada. L'ITK reconnaît que l'engagement du Canada envers les ODD de l'ONU est également un engagement à éliminer les inégalités qui existent entre l'Inuit Nunangat et le reste du Canada.

RALLIEMENT NATIONAL DES MÉTIS

« La Nation métisse souhaite vivement faire partie de la solution pour la préservation de l'environnement et de la culture et, en tant que peuple métis, nous avons beaucoup à offrir. Il est important pour tous les Canadiens de comprendre comment les Métis ont été historiquement impliqués, et continuent de l'être, dans le développement durable aujourd'hui. »

~ Cassidy Caron, présidente du Ralliement national des Métis

La terre, l'eau, la glace, les plantes, les animaux et la Nation métisse sont tous interconnectés. Il existe une relation de longue date et intimement liée entre les Métis et leur environnement, qui s'est perpétuée au fil des générations et se poursuivra à l'avenir. La culture, la langue, le savoir et les traditions des Métis sont enracinés dans cette relation. Cependant, les terres et l'eau changent en raison du changement climatique et du développement non durable, ce qui menace directement les systèmes de connaissances et les moyens de subsistance de la Nation métisse, son mode de vie et son bien-être.

Pour la Nation métisse, la langue michif, les liens familiaux et les récits sont intrinsèquement liés à l'environnement naturel. La langue, les traditions culturelles et les systèmes de connaissances distincts des Métis sont transmis de génération en génération et sont susceptibles d'être perdus si les terres et l'eau ne sont pas bien gérées. Le savoir des Métis est un outil inestimable pour aider le Canada à atteindre ses objectifs et à respecter ses engagements en matière de durabilité et, surtout, pour assurer un avenir sain et culturellement florissant à nos enfants métis.

La durabilité est un concept qui s'est développé au fil du temps et qui continue d'évoluer à mesure que de nouvelles perspectives et de nouveaux objectifs apparaissent. Pour la Nation métisse, la durabilité implique l'utilisation efficace des ressources naturelles, sociales et économiques. Chacun de ces éléments doit être pris en compte lors de la prise de décisions dans la lutte pour la durabilité et la protection de l'environnement. En tant que gardienne de nos terres ancestrales, la Nation métisse fait progresser son rôle dans la priorisation de la durabilité environnementale et culturelle au Canada.

Pour faire progresser le développement durable, la Nation métisse privilégie une approche intersectionnelle qui intègre les valeurs et les priorités du passé, du présent et de l'avenir. L'esprit de la Nation métisse est entrepreneurial et s'efforce de soutenir une production et une croissance économique durables. Les compétences et les innovations présentes au sein de la Nation métisse ont l'occasion de soutenir le développement durable dans toutes leurs terres; la durabilité ayant toujours été la voie des Métis.

La Nation métisse plaide continuellement en faveur des populations à risque et celles qui sont directement touchées, tant au niveau national qu'international, par le changement climatique et le développement non durable. Bon nombre de nos communautés de la Nation métisse vivent dans des régions qui sont plus exposées aux incendies de forêt, aux inondations et au développement industriel. De plus, ce sont nos enfants métis qui risquent de perdre le plus à cause des changements induits à leur environnement et de la perte des connaissances traditionnelles métisses qui y sont directement liées. Futur de la Nation métisse, les enfants sont dans une position unique pour favoriser les objectifs de développement durable et prendre les rênes du changement environnemental et culturel.

Par ailleurs, nos femmes métisses jouent un rôle essentiel dans le développement des enfants et constituent le tissu social de nos communautés. Grâce au soutien de nos femmes et de nos enfants, la Nation métisse peut enrichir notre culture et notre langue et partager davantage nos enseignements traditionnels qui peuvent contribuer au développement durable pour l'avenir.

De plus, lorsque les objectifs de développement durable sont élaborés conjointement dans le cadre d'un processus de nation à nation, et que la Nation métisse en est informée dans le cadre d'un partenariat respectueux, l'avenir de la Nation métisse est prometteur. Un avenir durable pour tous peut être trouvé dans le savoir des Métis, la langue michif, notre culture unique et notre relation avec la terre et l'eau; le pouls de la patrie de la Nation métisse.



ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

Les Premières Nations pratiquent le développement durable depuis des temps immémoriaux et ont fait preuve de leadership en matière de protection de l'environnement, de conservation et de changement climatique. Aucune relation n'est plus précieuse pour les Premières Nations que celle avec la Terre Mère.

Cependant, les processus courants de développement ont eu un impact négatif sur la Terre Mère ainsi que sur la santé et le bien-être des Premières Nations, qui en dépendent. La dégradation de l'environnement a entraîné un déclin du mode de vie et de la santé culturelle des Premières Nations.

Les chefs en assemblée ont confié à l'Assemblée des Premières Nations (APN) un mandat direct pour que cette dernière plaide pour une participation et une inclusion accrues des Premières Nations dans les processus décisionnels liés au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD).

Alors que les principes de la *Loi fédérale sur le développement durable* définissent le développement durable en fonction de trois dimensions (économique, sociale et environnementale), le concept de développement durable des Premières Nations va au-delà de ces dimensions et reconnaît la culture comme un pilier important du développement durable, tout en considérant le développement durable dans un cadre fondé sur les droits.

Cela signifie reconnaître et respecter les droits inhérents, constitutionnels, humains et issus de traités des Premières Nations, y compris le droit à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale et à l'exercice des compétences qui y sont associées.

Ces droits fondamentaux sont également reconnus et respectés à l'échelle internationale, notamment par leur intégration dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration des Nations Unies), qui a récemment été transposée dans le droit canadien en vertu du projet de loi C-15, *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Le projet de loi C-15 souligne en outre que la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies peut contribuer à soutenir le développement durable et à répondre aux préoccupations croissantes liées aux changements climatiques et à leurs répercussions sur les Premières Nations.

L'APN a été chargée par les chefs en assemblée, au travers de la *résolution 44/2021 – Soutien à une voie tracée par les Premières Nations pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD)*, de demander au Canada de travailler en plein partenariat avec les Premières Nations, de soutenir leur autodétermination et leur participation à tous les efforts liés aux ODD. Un financement suffisant et durable pour les gouvernements des Premières Nations est également nécessaire pour réaliser les ambitions du Programme 2030 et pour que les Premières Nations puissent exercer leurs droits inhérents.



OBJECTIF 1

RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU CANADA SOUS TOUTES SES FORMES

Point de vue fédéral sur l'ODD 1

Pourquoi cet objectif est important

Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire la pauvreté, à soutenir les Canadiens qui travaillent fort pour faire partie de la classe moyenne et à bâtir un pays diversifié, prospère et vraiment inclusif où tout le monde profite de la croissance économique. L'accent mis par cet objectif sur la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes soutient directement la cible 1.2 du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) : D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

La pauvreté peut être comprise comme la condition dans laquelle une personne est dépourvue des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir des conditions de vie modestes ou pour faciliter son intégration et sa participation à la société. Bien que la pauvreté touche tout le monde différemment, lorsque certains Canadiens sont laissés pour compte, tous les Canadiens sont touchés. La pauvreté influence la force et la résilience de nos communautés. Les personnes vivant dans la pauvreté sont plus susceptibles de connaître des problèmes de santé, d'avoir de la difficulté à trouver et à conserver un emploi, d'avoir des démêlés avec le système de justice pénale et d'avoir besoin de diverses mesures d'aide sociale. En outre, les enfants qui grandissent dans la pauvreté ont plus de risque d'être en contact avec le système de protection de l'enfance ainsi que le système judiciaire, et de rester dans la pauvreté à mesure qu'ils vieillissent.

Les données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2020 publiées en 2022 montrent que près de 2,7 millions de personnes de moins vivaient dans la pauvreté en 2020 par rapport à 2015. Environ 2,4 millions de Canadiens, soit 6,4 % de la population, vivaient sous le seuil officiel de pauvreté au Canada en 2020, par rapport à 14,5 % en 2015. Le gouvernement progresse de manière significative vers sa cible de réduction de la pauvreté de 50 % d'ici 2030, par rapport aux niveaux de 2015. Le taux de pauvreté au Canada diminue progressivement depuis 2015, mais la diminution de la pauvreté entre 2019 et 2020 est largement attribuée aux prestations d'urgence temporaires liées à la COVID-19.

Si le taux de pauvreté global au Canada est en baisse, tous les groupes ne sont pas touchés de la même manière. Les familles monoparentales, les célibataires âgés de 45 à 64 ans, les personnes en situation de handicap, les nouveaux immigrants et les peuples autochtones sont plus susceptibles d'avoir un faible revenu que les autres groupes de la société canadienne. Certaines personnes peuvent également être confrontées à des défis croisés qui les rendent plus vulnérables à la pauvreté, par exemple, les personnes issues de communautés noires ou d'autres communautés racisées, les personnes transgenres et les personnes en situation de handicap.

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017, 13,5 % des personnes en situation de handicap vivent sous le seuil de pauvreté, contre 10,1 % pour l'ensemble des Canadiens. Avant la pandémie de COVID-19, les Canadiens vivant avec un handicap en âge de travailler connaissaient d'importantes difficultés financières, de manière systémique. Ils étaient deux fois plus susceptibles que leurs pairs non handicapés de vivre dans la pauvreté et beaucoup plus susceptibles de vivre dans une pauvreté profonde. La pandémie a aggravé cette situation. Dans une enquête sur l'externalisation ouverte de Statistique Canada réalisée en 2020, 61 % des participants âgés de 15 à 64 ans souffrant d'un handicap ou d'une affection de longue durée ont déclaré que la COVID-19 avait eu un impact majeur ou modéré sur leur capacité à faire face à au moins un type d'obligation financière ou de besoin essentiel.

Les personnes vivant dans les collectivités nordiques et éloignées peuvent également être confrontées à des défis particuliers qui les rendent plus à risque de vivre dans la pauvreté, comme le coût élevé de la nourriture, les obstacles à l'accès aux soins de santé et les besoins non satisfaits en matière de logement, qui constituent des défis particuliers au Nunavut.



Une proportion similaire d'hommes et de femmes vivent dans la pauvreté, mais certaines femmes sont confrontées à des obstacles uniques qui peuvent les rendre plus vulnérables à la pauvreté que les hommes. Par exemple, 80 % des parents isolés sont des femmes, et plus d'un tiers d'entre elles vivent dans la pauvreté.

La pauvreté est liée à d'autres problèmes de développement durable, notamment les changements climatiques. Par exemple, la pauvreté peut aggraver les effets des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles, tandis que ces phénomènes peuvent également causer ou exacerber la pauvreté. Au cours des 20 dernières années, le monde a connu plus d'inondations, de feux de forêt et d'autres catastrophes climatiques qu'au cours de toute autre période de 20 ans documentée dans l'histoire. Cela a touché les collectivités, l'environnement et les ressources qu'il fournit, ainsi que les niveaux de pauvreté globaux. (Voir l'objectif 13 pour plus de renseignements sur les phénomènes météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles.)

Contribution du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire la pauvreté et fait des investissements importants pour soutenir le bien-être social et économique de tous les Canadiens. En 2018, le gouvernement du Canada a lancé sa première stratégie de réduction de la pauvreté, [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#). S'appuyant sur un processus de consultation nationale avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, des universitaires, des personnes impliquées dans la prestation de services sociaux et des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, la stratégie s'est engagée à atteindre les cibles de l'ODD 1 de réduction de la pauvreté de 20 % d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030.

La Stratégie de réduction de la pauvreté vise à réduire et à éliminer les obstacles systémiques, y compris pour les communautés qui sont confrontées à des obstacles particuliers pouvant les rendre plus vulnérables à la pauvreté. Il s'agit des peuples autochtones, des célibataires âgés de 45 à 64 ans, des personnes en situation de handicap, des parents isolés, des nouveaux arrivants, des Canadiens noirs et des personnes issues d'autres communautés racisées, des personnes 2ELGBTQI+ (en particulier les personnes transgenres) et des Canadiens ayant des problèmes de santé importants.

La Stratégie de réduction de la pauvreté a défini pour la première fois le seuil officiel de pauvreté du Canada, sur la base de la mesure du panier de consommation. Elle reflète les coûts combinés d'un panier de biens et de services dont les personnes et les familles ont besoin pour répondre à leurs besoins fondamentaux et atteindre un niveau de vie modeste. Le panier comprend des articles comme des aliments sains, un logement approprié et l'entretien de la maison, ainsi que l'habillement et le transport. Quel que soit l'endroit où vivent les personnes et les familles dans le pays, si elles ne peuvent pas payer le coût de ce panier de biens et de services dans leur collectivité particulière, elles sont considérées comme vivant dans la pauvreté.

La Stratégie de réduction de la pauvreté a également établi le [Conseil consultatif national sur la pauvreté](#). Le conseil fournit des conseils indépendants au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social sur la réduction de la pauvreté, rend compte des progrès réalisés et entretient un dialogue national avec les Canadiens. Il rassemble une équipe engagée et diversifiée composée de 10 membres, y compris des personnes ayant une expérience vécue de la pauvreté, des leaders, des experts, des universitaires et des spécialistes qui travaillent dans le domaine de la réduction de la pauvreté.

Le gouvernement du Canada continue de travailler avec les organisations autochtones nationales et d'autres partenaires pour élaborer conjointement des indicateurs de pauvreté et de bien-être du point de vue des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Cela aidera à mieux mesurer la pauvreté chez les populations autochtones du Canada d'une manière culturellement appropriée.

Suite à un engagement pris dans la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#) est entrée en vigueur en 2019. La Loi inscrit dans la loi les cibles du gouvernement en matière de réduction de la pauvreté, le seuil officiel de pauvreté du Canada et le Conseil consultatif national sur la pauvreté.

Un certain nombre d'initiatives soutiennent les personnes et les familles à faible revenu et contribuent à la cible de réduction de la pauvreté au Canada de 50 % d'ici 2030. Par exemple :

- L'[Allocation canadienne pour enfants \(ACE\)](#), mise en place en 2016, apporte un soutien aux familles à revenu faible ou moyen ayant des enfants. Chaque année, l'ACE aide plus de 6 millions d'enfants de 3,5 millions de familles canadiennes à hauteur de quelque 25 milliards de dollars, non imposables.
- La [Prestation pour enfants handicapés \(PEH\)](#) est une prestation mensuelle non imposable pour les familles qui s'occupent d'un enfant de moins de 18 ans ayant une invalidité grave et prolongée des fonctions physiques ou mentales.
- L'[Allocation canadienne pour les travailleurs \(ACT\)](#) est un crédit d'impôt remboursable qui s'ajoute aux gains des travailleurs à faible revenu et à revenu modéré leur permettant ainsi de disposer de plus d'argent lorsqu'ils travaillent. Elle comporte deux parties : un montant de base et un supplément d'invalidité.
- Le [Programme d'aide au revenu dans les réserves](#) aide les membres admissibles des Premières Nations qui vivent dans les réserves à couvrir leurs dépenses quotidiennes et fournit des fonds pour qu'ils puissent accéder à des services de soutien préalable à l'emploi.
- Pour soutenir les aînés de demain, le gouvernement du Canada, en collaboration avec ses partenaires provinciaux, a [amélioré](#) le Régime de pensions du Canada (RPC). Ce qui se traduit par la bonification de la pension de retraite du RPC, de la prestation après-retraite, de la pension d'invalidité et de la pension de survivant que les Canadiens peuvent recevoir.
- En juillet 2022, la [Pension de la Sécurité de la vieillesse](#) a augmenté de 10 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus afin d'offrir aux aînés une plus grande sécurité financière au fil de leur retraite.

Les principaux soutiens fédéraux au revenu sont conçus pour suivre l'inflation. Les prestations telles que l'ACE, l'Allocation canadienne pour les travailleurs et le crédit d'impôt pour la TPS/TVH, ainsi que la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, sont indexées sur l'indice des prix à la consommation, ce qui leur permet de suivre l'augmentation du coût de la vie.

Le [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#) prévoit des investissements pour offrir un soutien au revenu ciblé aux particuliers, aux entreprises, aux secteurs clés et aux organismes communautaires qui sont aux premières lignes des services aux Canadiens afin de contribuer à réduire les inégalités sociales et à soutenir les groupes vulnérables les plus touchés par la pandémie mondiale.

Le gouvernement fédéral prend également des mesures pour réduire l'itinérance et rendre les logements au Canada plus abordables. Pour en savoir plus sur les engagements et les mesures en matière de logement, voir l'objectif 11.

LOI SUR LA PRESTATION CANADIENNE POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Le gouvernement du Canada a réintroduit la [Loi sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées \(projet de loi C-22 \[44-1\]\)](#) à la Chambre des communes le 2 juin 2022. Il s'agit du cadre législatif relatif à la prestation canadienne proposée pour les personnes en situation de handicap. La prestation canadienne proposée pour les personnes handicapées est semblable au Supplément de revenu garanti pour les personnes âgées ou à l'Allocation canadienne pour enfants pour les familles avec des enfants. L'objectif de la prestation proposée est de réduire la pauvreté et de soutenir la sécurité financière des personnes vivant avec un handicap en âge de travailler.

Dans l'esprit et le principe de « Rien sans nous », la prestation canadienne proposée pour les personnes handicapées sera éclairée par une collaboration plus poussée avec la communauté des personnes en situation de handicap ainsi qu'avec d'autres intervenants, y compris les organisations autochtones et les universitaires.

RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

Cible et indicateur

D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015 (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social)

➤ **Pourcentage de Canadiens sous le seuil officiel de pauvreté du Canada**

Cet indicateur suit le pourcentage de Canadiens dont le revenu est inférieur au seuil officiel de pauvreté du Canada. Établi en 2018, le seuil officiel de pauvreté du Canada est la première mesure officielle de la pauvreté dans l'histoire du Canada. Il est fondé sur le coût d'un panier de biens et de services dont les personnes et les familles ont besoin pour répondre à leurs besoins fondamentaux et atteindre un niveau de vie modeste dans les collectivités dans l'ensemble du pays. En 2020, 6,4 % des Canadiens vivaient sous le seuil officiel de pauvreté du Canada.

Jalon à court terme à l'appui de la cible

▣ **Comblent les principales lacunes relatives à la mesure de la pauvreté**

D'ici la fin de 2023, faire progresser le plan de données et de mesures afin de combler les principales lacunes relatives à la mesure de la pauvreté au Canada, notamment en terminant de mettre au point la méthodologie de la mesure du panier de consommation dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon et en élaborant une méthodologie de mesure du panier de consommation pour le Nunavut.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Améliorer la mesure de la pauvreté**

Renforcer les données concernant la pauvreté et la mesure de la pauvreté, notamment en élargissant l'Enquête canadienne sur le revenu afin que le seuil officiel de pauvreté du Canada puisse être calculé dans les territoires, en veillant à ce que le panier de biens et de services reflète les coûts de la vie uniques des collectivités nordiques et éloignées du Canada, et en mettant régulièrement à jour le coût et les éléments du panier de biens et de services afin de s'assurer qu'il reflète ce dont les Canadiens ont besoin pour répondre à leurs besoins fondamentaux et atteindre un niveau de vie modeste.



◆ Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté

Faire des investissements importants qui aideront le Canada à atteindre sa cible officielle de réduction de la pauvreté et à faire des progrès mesurables vers le bien-être social et économique de tous les Canadiens, notamment par le biais de l'Allocation canadienne pour enfants, de la prestation canadienne proposée pour les personnes handicapées, de l'Allocation canadienne pour les travailleurs, de la pension de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti et du Programme d'aide au revenu dans les réserves.

◆ Travailler avec des partenaires pour réduire la pauvreté

Soutenir le travail du Conseil consultatif national sur la pauvreté et travailler en étroite collaboration avec les peuples autochtones, les provinces et les territoires, les municipalités, les intervenants, les organismes de bienfaisance et les groupes communautaires pour s'assurer que les programmes et les politiques sont harmonisés et complémentaires. Travailler en partenariat avec les organisations autochtones pour un Canada qui connaît une réconciliation significative avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, notamment en reconnaissant la compréhension et l'expérience uniques de la pauvreté chez les peuples autochtones, en soutenant l'autonomie et l'autonomisation, et en s'appuyant sur les investissements réalisés à ce jour qui adoptent une approche fondée sur les distinctions, où les programmes sont conçus avec et pour les peuples autochtones.

AU-DELÀ DES CIBLES

L'indicateur ci-dessous fournit un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

◎ Prévalence de la résilience sur le plan des actifs

Dans le cadre du [Tableau de bord officiel des indicateurs de la pauvreté au Canada](#), cet indicateur permet de suivre le pourcentage de Canadiens qui sont résilients sur le plan des actifs. La résilience sur le plan des actifs est définie comme le fait de disposer d'une épargne suffisante pour maintenir le bien-être pendant une période donnée. En 2019, 67,1 % des Canadiens ont été résilients sur le plan des actifs pendant au moins 3 mois.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : L'INSTITUT CANADIEN SUR LA PAUVRETÉ

L'Institut canadien sur la pauvreté est un institut interdisciplinaire logé au sein de l'Université Ambrose qui dirige des recherches et des enseignements qui éclairent les politiques publiques et promeut des pratiques efficaces pour prévenir et éradiquer la pauvreté. La pandémie mondiale a entraîné une perturbation massive de la vie courante. Elle a notamment touché un nouveau groupe de personnes dites « nouvellement vulnérables ». Il s'agit de personnes qui n'étaient pas auparavant en situation de pauvreté, mais qui ont été exposées à un risque important en raison des pressions économiques et sociales liées à la COVID-19. L'ICP travaille actuellement sur des recherches sur le sujet de la COVID-19 et ces ménages nouvellement vulnérables afin de comprendre leurs caractéristiques et la meilleure façon de répondre aux besoins de ce groupe pour éviter que davantage de Canadiens s'enfoncent dans la pauvreté. Cette recherche est financée par le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH).

Source : L'Institut canadien sur la pauvreté – www.povertyinstitute.ca (en anglais seulement)



OBJECTIF 2

SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

Point de vue fédéral sur l'ODD 2

Pourquoi cet objectif est important

Le système alimentaire canadien contribue à fournir des aliments sains et sûrs et à assurer la sécurité alimentaire à long terme, tant à l'échelle nationale qu'internationale. L'accent mis par cet objectif sur un système alimentaire canadien plus sain et plus durable soutient directement les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 2.1 : D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante;

- 2.3 : D'ici 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles;
- 2.4 : D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

L'alimentation touche la vie quotidienne de tous ceux et celles qui vivent au Canada. Elle procure l'énergie et les éléments nutritifs dont on a besoin pour mener une vie saine, elle rassemble les collectivités et assure la croissance économique et la création d'emplois. Les systèmes alimentaires, y compris la façon dont les aliments sont produits, transformés, distribués, consommés et éliminés, ont un impact direct sur la vie des Canadiens et font partie intégrante du bien-être des communautés. En particulier, les communautés autochtones et du Nord ont des besoins et des défis particuliers en matière d'accès à une alimentation abordable et nutritive.

Le secteur agricole et agroalimentaire contribue de façon significative à l'économie canadienne. Il est essentiel de saisir des débouchés sur les marchés intérieurs et étrangers pour assurer la croissance économique et la rentabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien. En 2021, le système agricole et agroalimentaire employait 2,1 millions de personnes et générait 134,9 milliards de dollars (environ 6,8 %) du produit intérieur brut du Canada. Le revenu net réalisé (RNR) des agriculteurs canadiens a généralement [augmenté](#) depuis le milieu des années 2000 et a connu une croissance particulièrement forte en 2020 et 2021. Le RNR a atteint un nouveau record de 13,5 milliards de dollars en 2021, la forte croissance des recettes ayant contrebalancé la forte hausse des dépenses, ce qui démontre la résilience du secteur face à des perturbations importantes telles que les incendies de forêt, les inondations, les sécheresses et les pénuries de main-d'œuvre.

L'agriculture est ancrée dans la nature et dépend d'un environnement sain, notamment d'une eau propre, de sols sains et de populations stables de pollinisateurs. Alors que la planète est confrontée à une crise climatique et à une perte de biodiversité, les pratiques agricoles durables et les systèmes alimentaires résilients n'ont jamais été aussi essentiels. Les agriculteurs et les éleveurs sont les gardiens de la terre et contribuent à trouver des solutions aux défis environnementaux tels que les changements climatiques, les problèmes de qualité de l'eau et les espèces en péril. Ils doivent également être résilients, c'est-à-dire réagir aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, aux espèces étrangères envahissantes et à d'autres risques qui peuvent nuire à leur habileté à continuer à produire un approvisionnement régulier en nourriture tout en maintenant un revenu et un niveau de vie décents.

Pour relever ces défis, le secteur agricole canadien adopte des technologies et des pratiques novatrices, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en stockant le carbone dans les sols, en protégeant l'eau et en [soutenant l'habitat faunique](#). Les agriculteurs adoptent des technologies propres, des pratiques agricoles intelligentes du point de vue climatique et des pratiques de gestion bénéfiques en utilisant des techniques telles que la culture sans travail du sol, le travail réduit du sol, la culture de couverture, le pâturage en rotation et l'agroforesterie. Il est possible de réaliser de nouveaux progrès grâce à des mesures telles que l'utilisation accrue de solutions climatiques naturelles.

Un système alimentaire durable et résilient est essentiel pour assurer la sécurité alimentaire au Canada. La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine. Lorsque les gens sont confrontés à l'insécurité alimentaire, cela affecte leur qualité de vie, augmente leur vulnérabilité nutritionnelle et contribue à une mauvaise santé physique et mentale. La pandémie de COVID-19 a créé un certain nombre de difficultés. Il a fallu en effet garantir un accès suffisant à des aliments nutritifs pour tous, et l'insécurité alimentaire s'est aggravée en raison de facteurs tels que le

taux de chômage. En 2020, 11,2 % des ménages canadiens ont connu une insécurité alimentaire modérée à grave. Les ménages autochtones, noirs et d'autres groupes racisés sont plus susceptibles de souffrir d'insécurité alimentaire au Canada.

Pour les peuples autochtones, l'accès à une alimentation sûre et nutritive comprend à la fois les aliments achetés en magasin et les aliments traditionnels ou prélevés dans la nature. Les peuples autochtones sont confrontés à des défis uniques pour assurer leur sécurité alimentaire, notamment l'éloignement et l'isolement de nombreuses communautés autochtones, l'accès à l'eau potable, les difficultés financières et les inégalités socio-économiques, les changements climatiques, et la dépossession et la contamination de l'environnement. Le gouvernement du Canada fait progresser la réconciliation avec les peuples autochtones en renforçant les systèmes alimentaires traditionnels, en reconnaissant l'importance de l'alimentation pour la culture et le bien-être des Autochtones et, ce faisant, en appuyant l'autodétermination et la souveraineté alimentaires des Autochtones.

Contribution du gouvernement du Canada

Le Canada investit dans des moyens de promouvoir des systèmes alimentaires novateurs et durables et de veiller à ce que les Canadiens aient accès à des aliments sûrs et nutritifs, et il s'efforce de maintenir la résilience des systèmes alimentaires en gérant la propagation et l'introduction d'espèces végétales et animales envahissantes qui pourraient poser un risque pour le bétail, les cultures et la production agricole. Les programmes qui favorisent la sécurité alimentaire dans les communautés autochtones et éloignées se poursuivent par le biais d'une aide financière aux initiatives locales et communautaires.

En partenariat avec les provinces, les territoires, la société civile, l'industrie ainsi qu'avec des gouvernements et des organisations autochtones, le gouvernement du Canada a élaboré une [Politique alimentaire pour le Canada](#) afin de s'attaquer aux problèmes alimentaires qui préoccupent les Canadiens. La Politique alimentaire sert de feuille de route pour des systèmes alimentaires plus sains et plus durables au Canada, avec une vision selon laquelle tous peuvent avoir accès à des aliments sains, nutritifs et culturellement diversifiés.

Le [Partenariat canadien pour l'agriculture](#) souligne également l'importance de la collaboration dans la réalisation de systèmes alimentaires durables. Le partenariat est un investissement de 3 milliards de dollars sur 5 ans par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux visant à renforcer et développer le secteur agricole et agroalimentaire du Canada. Le Partenariat canadien pour l'agriculture expirera le 31 mars 2023, et sera remplacé par le Partenariat canadien pour l'agriculture durable le 1er avril 2023.

Les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux, par l'entremise de l'Énoncé de Guelph de novembre 2021, ont convenu d'une vision pour le prochain cadre stratégique qui ferait en sorte que « le Canada [soit] reconnu comme chef de file mondial dans le domaine de l'agriculture et de la production agroalimentaire durables ». Il s'agit notamment de s'attaquer aux changements climatiques et à la protection de l'environnement pour favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la vitalité à long terme du secteur, tout en permettant aux producteurs et aux transformateurs de saisir les possibilités économiques découlant de l'évolution des demandes des consommateurs. Les ministres ont également convenu d'un nouveau Programme des paysages agricoles résilients, pour soutenir la séquestration du carbone et l'adaptation au changement climatique et aborder d'autres cobénéfices environnementaux.

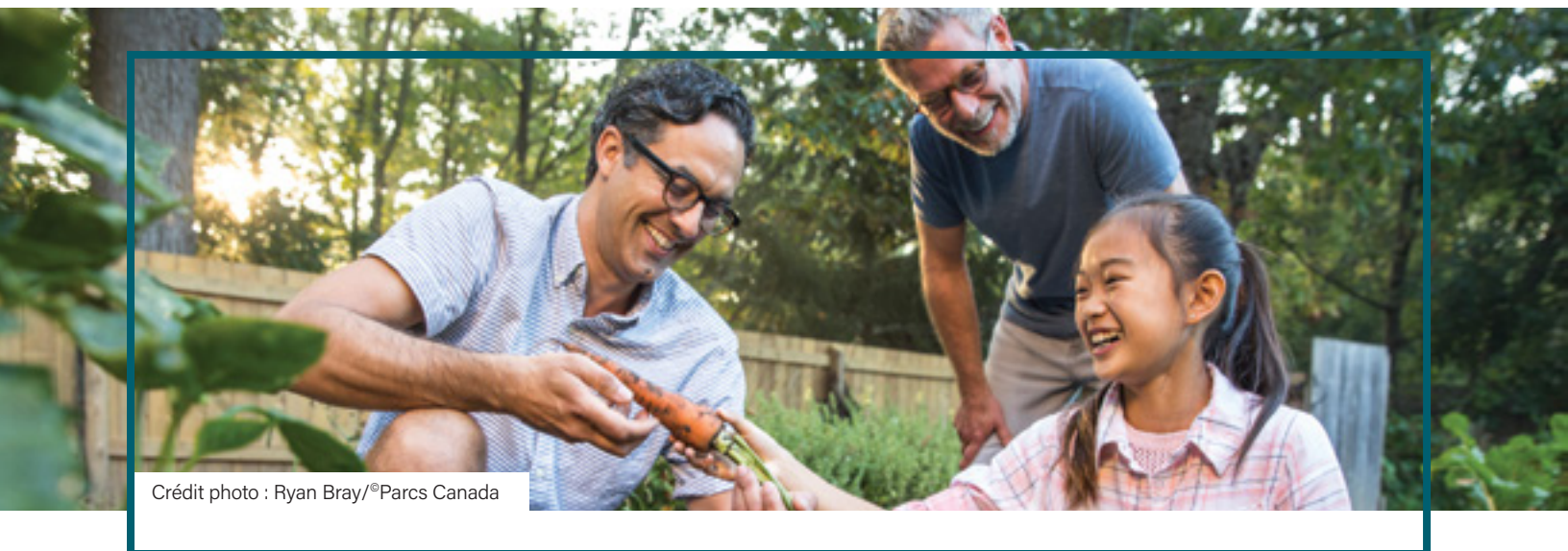
Le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer un plan agricole vert en consultation avec le secteur agricole et agroalimentaire, les peuples autochtones et les intervenants. Le plan établira une vision et une approche à long terme des questions agro-environnementales afin de faire progresser la durabilité, la compétitivité et la vitalité du secteur. Il coordonnera les efforts entre les programmes et les objectifs existants, tout en définissant les lacunes et les possibilités d'action future. Des investissements par le biais de programmes tels que le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) et le Programme des technologies propres en agriculture visent à renforcer le soutien aux agriculteurs pour qu'ils développent et adoptent des pratiques de gestion agricole fondées sur la nature afin de réduire les émissions, de stocker le carbone dans des sols sains et d'améliorer la résilience; adopter des

technologies propres dans les exploitations agricoles, notamment pour les énergies renouvelables, l'agriculture de précision et l'efficacité énergétique; et travailler avec les agriculteurs et les intervenants pour réduire les émissions de méthane et d'engrais dans le secteur agricole.

Les régions et les communautés ont des besoins différents en matière d'accès à une alimentation sûre et nutritive. Dans l'Inuit Nunangat, le gouvernement s'est engagé à améliorer la sécurité alimentaire par le biais de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et du programme Nutrition Nord Canada. La Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, lancée en 2020, soutient les activités liées à la chasse et à la récolte dans les communautés admissibles afin de renforcer les systèmes alimentaires locaux et de soutenir la restauration et la revitalisation culturelles. Elle est ancrée dans l'autodétermination des peuples autochtones, les structures décisionnelles locales et traditionnelles et la préservation des connaissances traditionnelles relatives aux cultures alimentaires et aux modes de vie autochtones.

Entre-temps, le programme de subvention de vente au détail de Nutrition Nord Canada aide à réduire le coût des aliments nutritifs et d'autres articles essentiels dans 121 communautés isolées dont l'insécurité alimentaire est accrue en raison des changements climatiques et de la dépossession et de la contamination de l'environnement. Ce programme rend les aliments nutritifs et autres articles essentiels plus abordables et plus accessibles qu'ils ne le seraient autrement. Le gouvernement offre également des programmes sociaux ciblés et des suppléments de revenu tels que l'Allocation canadienne pour enfants, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti qui contribuent à améliorer l'accès aux produits essentiels, y compris les aliments nutritifs (voir l'objectif 1 pour plus de renseignements).

À l'échelle internationale, le Canada joue un rôle actif dans la [Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification](#), la [Convention sur la diversité biologique des Nations Unies](#), et la [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#). Il participe également à des programmes de conservation mondiaux, comme la [Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture](#). Le Canada soutient également les initiatives du Programme alimentaire mondial des Nations Unies et a coparrainé une déclaration de l'Organisation mondiale du commerce dans laquelle elle s'engage à ne pas utiliser de restrictions ou d'interdictions à l'exportation pour les achats humanitaires non commerciaux de denrées alimentaires par le Programme alimentaire mondial, ce qui contribuera à garantir que les règles commerciales soutiennent les progrès vers la réalisation de l'ODD 2.



Crédit photo : Ryan Bray/©Parcs Canada

GROUPE DE TRAVAIL INUIT-COURONNE SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'héritage des politiques coloniales dans les communautés autochtones et nordiques a contribué à la dépendance à l'égard des aliments du commerce en provenance du sud. Des niveaux élevés d'insécurité alimentaire sont présents dans ces communautés, où le manque d'accès aux sources traditionnelles et commerciales d'aliments nutritifs est exacerbé par les changements climatiques. Le gouvernement s'est engagé à travailler avec ses partenaires pour lutter contre l'insécurité alimentaire, notamment par le biais de programmes élaborés en collaboration avec les peuples autochtones.

Un partenariat clé est le Groupe de travail Inuit-Couronne sur la sécurité alimentaire, créé en 2019 pour fournir une approche pangouvernementale de la sécurité alimentaire et tirer parti des contributions de l'Inuit Tapiriit Kanatami, des quatre organisations régionales de revendications territoriales, du Conseil circumpolaire inuit du Canada, du Pauktuutit Inuit Women of Canada et du Conseil national des jeunes Inuits, ainsi que de multiples organisations fédérales. Il s'agit d'un sous-groupe du Comité de partenariat Inuit-Couronne, établi dans le cadre du processus des [mécanismes bilatéraux permanents](#) pour faire avancer les priorités communes entre les Inuits et le gouvernement du Canada.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS UN CONTEXTE AUTOCHTONE

La sécurité alimentaire des Premières Nations, des Métis et des Inuits est le résultat direct de la protection de leur environnement, de leurs eaux et de leurs terres et de la gestion de leurs territoires. Bien que l'insécurité alimentaire touche particulièrement les communautés autochtones, la sécurité alimentaire dans ces communautés nécessite un soutien aux initiatives qui favorisent le respect des droits, de la souveraineté, de l'autodétermination, des valeurs et des cultures autochtones. Ces initiatives sont un élément important de la sécurité alimentaire, car les aliments traditionnels et les systèmes alimentaires locaux, en tant que sources de subsistance, ont une valeur hautement sacrée. L'insécurité alimentaire doit être abordée de manière holistique, notamment en évaluant les impacts cumulatifs du changement climatique et d'autres impacts environnementaux sur la sécurité alimentaire.

La recherche visant à améliorer la sécurité et la souveraineté alimentaires s'est développée ces dernières années dans les communautés autochtones. Ces études, menées par et pour les peuples autochtones, sont fondamentales pour assurer l'intégration de leurs connaissances afin d'améliorer les aliments traditionnels. Il est également crucial de souligner l'importance des programmes de conservation de la faune et de soutien aux chasseurs pour la sécurité alimentaire.

La promotion de la sécurité alimentaire, des systèmes alimentaires et de la souveraineté alimentaire offre une occasion unique de travailler avec les acteurs autochtones dans les communautés, car aucune organisation, aucun secteur ou aucune approche ne peut résoudre les problèmes complexes qui se posent.

Source : Point de vue fourni par un membre du Conseil consultatif du développement durable



SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES

Cible et indicateur

D'ici 2030, favoriser l'amélioration des performances environnementales du secteur agricole en obtenant un score de 71 ou plus pour l'indice de durabilité agroenvironnementale (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)

↳ Indices de durabilité agroenvironnementale pour l'eau, le sol, l'air et la biodiversité

Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré un ensemble d'indicateurs agroenvironnementaux scientifiques qui intègrent les renseignements sur les sols, le climat et la topographie avec des statistiques sur l'utilisation des terres et les pratiques de gestion des cultures et des élevages. Les indices sont divisés en 5 « classes de santé ». Plus précisément, 80-100 est défini comme « souhaité »; 60-79 est « bon »; 40-59 est « modéré »; 20-39 est « mauvais »; et 0-19 est « à risque ». En 2016, l'indice de l'eau était de 77, celui du sol de 77, celui de l'air de 63 et celui de la biodiversité de 54, soit un indice combiné de 68.

Jalons à court terme à l'appui de la cible

■ Publier un rapport de type « Ce que nous avons entendu » sur la réduction des émissions provenant de l'utilisation d'engrais

À l'automne 2022, publier un rapport de type « Ce que nous avons entendu » suite à l'engagement des agriculteurs, des provinces, des territoires, des peuples autochtones, des autorités locales, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et du public afin d'éclairer l'élaboration des politiques et les prochaines étapes du gouvernement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre découlant de l'utilisation d'engrais dans l'agriculture canadienne.

■ Élaborer un plan agricole vert

En 2023, élaborer un plan agricole vert, qui fixera des objectifs ambitieux pour améliorer les résultats environnementaux dans le secteur agricole.

■ Promouvoir et soutenir les cadres stratégiques pour l'agriculture

D'ici le 31 mars 2023, conclure le Partenariat canadien pour l'agriculture et d'ici le 1er avril 2023, lancer le Partenariat pour l'agriculture canadienne durable, qui s'appuiera sur les programmes actuels pour lutter contre les changements climatiques et favoriser la résilience et la croissance de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, afin de soutenir le Canada en tant que chef de file mondial dans le domaine de l'agriculture et de la production agroalimentaire durables.

■ Publier le document sur les démarches nationales du Canada

D'ici la fin de l'exercice financier 2022-2023, publier le document sur les démarches qui résume les mesures actuellement prises dans l'ensemble des systèmes alimentaires au Canada pour soutenir les 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, ainsi que la vision et les résultats prioritaires de la Politique alimentaire pour le Canada.

Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

■ Élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles

En 2022-2023, travailler avec les provinces, les territoires, les municipalités, les partenaires autochtones et les parties prenantes pour élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles et étudier comment un plus grand nombre d'enfants canadiens peuvent recevoir des aliments nutritifs à l'école.

■ **Contribuer à la croissance de l'économie**

D'ici décembre 2025, augmenter le montant des produits agroalimentaires vendus d'au moins 4,5 % par rapport aux montants de 2017.

■ **Rendre les aliments nutritifs plus abordables dans les communautés du Nord**

Entre 2022 et 2026, améliorer annuellement de 3 à 5 % par rapport à l'année précédente l'abordabilité des aliments nutritifs dans les communautés admissibles au programme Nutrition Nord Canada.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Développer les connaissances pour une agriculture durable**

Mener des recherches sur les effets environnementaux de l'agriculture et les impacts environnementaux sur l'agriculture, ainsi que sur les moyens par lesquels le secteur peut contribuer à lutter contre les changements climatiques et devenir plus durable sur le plan économique, social et environnemental.

◆ **Promouvoir les technologies propres dans le secteur agricole**

Promouvoir l'élaboration et l'adoption de solutions technologiques propres qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre tout en maintenant la productivité et la compétitivité, notamment par le biais d'un programme élargi de technologies propres en agriculture.

◆ **Promouvoir des pratiques durables en matière d'agriculture**

Soutenir la recherche, le développement et le transfert de connaissances pour l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques qui renforcent la résilience climatique, réduisent les émissions de gaz à effet de serre, améliorent la séquestration du carbone, régénèrent le sol, l'eau et l'air, améliorent la biodiversité et protègent les habitats et les ressources naturelles sensibles dans les paysages agricoles.

◆ **Soutenir les solutions agricoles pour le climat au Canada**

Utiliser des solutions fondées sur la nature pour améliorer la gestion des terres agricoles afin de lutter contre les changements climatiques, tout en réalisant des avantages connexes en matière d'environnement et de bien-être humain.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ **Améliorer la sécurité alimentaire des Autochtones et du Nord**

En collaboration avec les partenaires autochtones, améliorer la sécurité alimentaire des autochtones et du Nord en soutenant des projets locaux, dirigés et définis par les communautés, qui réduisent la dépendance à l'égard de l'industrie alimentaire du Sud et les coûts associés pour les communautés du Nord. En outre, soutenir la recherche qui fait progresser la politique alimentaire du Canada et qui est pertinente pour les programmes du Nord.

◆ **Assurer la sécurité du système alimentaire canadien**

Assurer la sécurité du système alimentaire canadien par le biais de règlements, de contrôles et de programmes.

◆ **Aider les collectivités canadiennes à se procurer des aliments sains**

Investir dans des projets qui élargissent l'accès aux produits alimentaires et soutiennent la sécurité alimentaire, avec le potentiel de fournir des avantages sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques à l'appui de communautés dynamiques partout au Canada.

AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

© Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole du Canada

Cet indicateur suit les émissions de 3 gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, oxyde nitreux) dans le secteur agricole. Il comprend toutes les émissions de gaz à effet de serre générées dans ce secteur économique, y compris celles provenant de l'utilisation de combustibles dans les exploitations agricoles. Les émissions du secteur agricole canadien étaient de 69 mégatonnes en 2020, ce qui représente 10 % des émissions totales du Canada. En 2020, les sols agricoles ont stocké 9,6 Mt CO₂e, ce qui signifie que les sols agricoles compensent environ 14 % des émissions agricoles totales en 2020.

© Prévalence de l'insécurité alimentaire

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage de familles au Canada qui vivent dans l'insécurité alimentaire. En 2020, 11,2 % des ménages ont connu une insécurité alimentaire modérée à grave.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : OUR FOOD FUTURE

Située à Guelph et dans le comté de Wellington, en Ontario, Our Food Future est une initiative de villes intelligentes financée par Infrastructure Canada et visant à créer une économie alimentaire circulaire régionale qui accroît l'accès à des aliments nutritifs, favorise des collaborations circulaires novatrices, réduit le gaspillage alimentaire et entraîne des changements positifs au niveau du système. Les plus de 40 organisations collaboratrices de Our Food Future travaillent sur plus de 50 projets novateurs dans un banc d'essai urbain-rural, dans le but d'élaborer des solutions qui offrent de nouveaux avantages économiques, sociaux et environnementaux, et qui peuvent s'étendre à tout le pays. Au cours des deux premières années, les projets de Our Food Future ont permis de distribuer plus de 77 000 repas et plus de 57 100 boîtes alimentaires aux membres de la communauté, de mettre au point de nouvelles technologies et de nouveaux modèles commerciaux pour le recyclage des déchets alimentaires, et de détourner plus de 6 400 tonnes de déchets alimentaires des décharges.

Source : Circular Opportunity Innovation Launchpad



OBJECTIF 3

SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Point de vue fédéral sur l'ODD 3

Pourquoi cet objectif est important

Le gouvernement du Canada reconnaît que le soutien à une vie saine et la promotion du bien-être des Canadiens sont essentiels au développement durable et à l'édification de sociétés prospères, pacifiques et inclusives. Il s'agit notamment de favoriser une bonne santé mentale et de promouvoir des modes de vie sains et une alimentation saine. L'accent mis par cet objectif sur la bonne santé et le bien-être soutient les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 3.4 : D'ici 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être;

- 3.5 : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool (Dans le contexte canadien, la terminologie utilisée est méfaits liés à la consommation de substances);
- 3.a : Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac.

En général, le Canada est une nation en santé; toutefois, tous les groupes au Canada ne jouissent pas du même niveau de santé et du même bien-être. Ces inégalités sont influencées par des facteurs sociaux, économiques et politiques qui, à leur tour, déterminent l'accès aux ressources et aux occasions nécessaires au bien-être. Les facteurs identitaires, notamment la race, l'origine ethnique, la religion et l'âge, ainsi que l'interaction entre ces facteurs, influencent également la façon dont divers groupes de Canadiens vivent la santé et les conditions qui influent sur la santé. Pour assurer la santé et le bien-être de tous les Canadiens, il faut intégrer l'équité en matière de santé et l'intersectionnalité dans la prise de décisions et agir sur des facteurs extérieurs au système de soins de santé (« déterminants sociaux de la santé ») tels que le revenu, l'emploi, l'éducation, les expériences vécues pendant l'enfance, le racisme et la discrimination.

Environ un Canadien sur trois sera atteint d'une maladie mentale au cours de sa vie. Le gouvernement reconnaît les problèmes de santé mentale importants et uniques auxquels sont confrontés les jeunes, les peuples autochtones, les Canadiens noirs et racisés ainsi que les membres de la communauté 2ELGBTQI+. La perception qu'ont les Canadiens et Canadiennes de leur santé mentale a été touchée par la pandémie de COVID-19 et une augmentation du nombre de personnes présentant des symptômes de dépression, d'anxiété ou de trouble de stress post-traumatique a été observée.

Actuellement, les personnes âgées représentent 19 % de la population. D'ici 2030, la proportion de la population âgée de 65 ans et plus atteindra approximativement entre 21 % et 23 %. Au cours des 20 prochaines années, les personnes âgées représenteront environ 25 % de la population. Les personnes de plus de 75 ans font partie des groupes d'âge qui croissent le plus rapidement au Canada. Parmi tous les aînés, environ 73 % vivent avec au moins une maladie chronique et, entre avril 2017 et mars 2018, près de 452 000 personnes de plus de 65 ans au Canada vivaient avec une démence diagnostiquée. Des comportements sains (p. ex. une alimentation saine et l'activité physique) et des communautés accueillantes pour les personnes âgées et les personnes atteintes de démence peuvent aider avec la gestion des maladies chroniques, à réduire le risque de développer de nouvelles maladies ou affections et à contribuer à la santé mentale et physique et au bien-être des personnes âgées.

Les écarts dans les résultats liés à la santé sont importants chez les Autochtones du Canada. L'état de santé et les résultats liés à la santé des Premières Nations, des Inuits et des Métis sont souvent moins bons que ceux de la population canadienne en général, comme le montrent des indicateurs tels que la mortalité, l'incidence des maladies transmissibles et chroniques, par exemple la tuberculose et le diabète, ainsi que les taux plus élevés d'infection par le VIH et de démence. En outre, certaines communautés, comme les Autochtones et les Canadiens noirs, sont moins susceptibles de demander une assistance médicale pour des raisons de racisme médical historique, ce qui se traduit par de moins bons résultats en matière de santé. Les mauvais résultats en matière de santé mentale dans les communautés autochtones sont également des effets durables et intergénérationnels des pensionnats. Les inégalités en matière de santé touchent également les communautés rurales, et en particulier les communautés autochtones.

Les changements climatiques, y compris les phénomènes météorologiques extrêmes, les incendies de forêt, les changements dans la qualité de l'air et la répartition des vecteurs, ainsi que les risques accrus pour la salubrité des aliments et de l'eau, ont également des répercussions importantes sur la santé et le bien-être des Canadiens ainsi que sur les systèmes de santé. Les changements climatiques ont des répercussions plus fortes et plus durables sur les populations, ce qui peut affecter directement leur santé mentale et leur bien-être psychosocial. Les impacts peuvent se produire après un événement aigu tel qu'une inondation ou un incendie de forêt et peuvent avoir des répercussions sur la santé mentale telles que l'anxiété, le syndrome de stress post-traumatique et la dépression.

La chaleur extrême est un problème de santé important au Canada, les températures élevées ayant un impact sur la santé physique et mentale des Canadiens (p. ex. déshydratation, épuisement par la chaleur, coup de chaleur, fatigue et décès). En outre, à mesure que le climat change, certains agents pathogènes et vecteurs de maladies infectieuses peuvent s'établir dans de nouvelles zones, étendre et modifier leur aire de répartition géographique, ou devenir plus abondants.

Contribution du gouvernement du Canada

Les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral partagent les rôles et les responsabilités en matière de services de santé. Le gouvernement du Canada s'est engagé avec les provinces et les territoires à s'attaquer aux principales priorités en matière de santé et a fait des investissements substantiels pour améliorer les services de santé mentale et de toxicomanie.

En 2016, le Cadre d'indicateurs de surveillance de la santé mentale positive a été élaboré pour surveiller l'état de la santé mentale positive et du bien-être au Canada et pour éclairer les programmes et les politiques visant à améliorer la santé mentale des Canadiens. Il comprend des estimations actualisées des résultats positifs en matière de santé mentale et des facteurs de risque et de protection associés aux niveaux individuel, familial, communautaire et social pour les jeunes (âgés de 12 à 17 ans) et les adultes âgés de 18 ans et plus. Les données sont également ventilées par variables démographiques et socio-économiques clés.

En avril 2020, le gouvernement du Canada a lancé le portail Espace Mieux-être Canada afin de fournir aux Canadiens et Canadiennes un accès gratuit à des ressources de soutien en ligne en direct et confidentielles en matière de santé mentale et de toxicomanie, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans plus de 200 langues et dialectes. Le budget de 2022 a fourni 140 millions de dollars sur 2 ans, à partir de 2022-2023, à Santé Canada pour le portail Espace Mieux-être Canada, afin que ce dernier puisse continuer d'être une source d'outils et de services en matière de santé mentale et de mieux-être accessible à la population canadienne.

Un financement de 14,2 millions de dollars a également été accordé à la Commission de la santé mentale du Canada pour faire avancer des priorités spécifiques dans le domaine de la santé mentale, de la toxicomanie et de la prévention du suicide. Dans le budget de 2021, le gouvernement du Canada a prévu 150 millions de dollars sur 3 ans pour soutenir la santé mentale des personnes les plus touchées par la pandémie de COVID-19. Le budget de 2021 prévoyait également un financement pour une stratégie de santé mentale et de bien-être fondée sur les distinctions avec les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse. Le gouvernement du Canada s'est engagé à lutter contre le racisme envers les Autochtones dans les systèmes de santé du Canada, grâce au financement du budget de 2021, qui prévoit 126,7 millions de dollars sur 3 ans pour prendre des mesures afin de favoriser des systèmes de santé exempts de racisme et de discrimination.

Le gouvernement du Canada continue de collaborer avec les provinces et les territoires à élaborer des normes nationales d'accès aux services de santé mentale et de toxicomanie.

En juin 2019, le gouvernement du Canada a lancé la première stratégie nationale sur la démence au Canada, [Une stratégie sur la démence pour le Canada : Ensemble, nous y aspirons](#). L'un des objectifs nationaux est d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de démence et de leurs aidants. Cet objectif met l'accent sur l'élimination de la stigmatisation et la promotion de mesures visant à créer des communautés de soutien et sûres qui intègrent la démence, ainsi qu'à soutenir les aidants familiaux/amis. Le gouvernement du Canada s'est engagé à supporter les personnes âgées à rester en bonne santé, en sécurité et socialement connectées, et à les aider à rester chez elles plus longtemps.

Le gouvernement du Canada encourage également les Canadiens à adopter et à maintenir des comportements sains et suit les progrès grâce à un certain nombre d'indicateurs clés tels que la prévalence du tabagisme, les habitudes alimentaires et les mouvements sains, et les méfaits de la consommation de substances. Le gouvernement prend

des mesures pour favoriser des comportements sains et prévenir les causes de décès prématurés attribuables au tabagisme en mettant en œuvre la [Stratégie canadienne sur le tabac](#). Cette stratégie vise à aider les Canadiens qui fument à cesser de fumer ou à réduire les méfaits de leur dépendance à la nicotine, ainsi qu'à protéger la santé des jeunes et des non-fumeurs contre les dangers du tabagisme. Le gouvernement s'attaque également au problème du vapotage chez les jeunes en prenant, entre autres, des mesures pour réduire l'attrait des produits du vapotage et l'accès à ces derniers chez les jeunes Canadiens.

La [Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances \(SCDAS\)](#) reflète une approche globale, collaborative, empreinte de compassion et fondée sur des données probantes en ce qui concerne la politique en matière de drogues. Guidé par la SCDAS, le gouvernement du Canada a pris des mesures importantes et s'est engagé à verser plus de 800 millions de dollars pour lutter contre la crise des surdoses d'opioïdes et les méfaits liés à la consommation de substances. Voici quelques-unes de ces mesures :

- plus de 282 millions de dollars au Programme sur l'usage et les dépendances aux substances par le biais de l'Énoncé économique de l'automne de 2020, du budget de 2021 et du budget de 2022, à l'appui de projets communautaires portant sur la prévention de la toxicomanie, la réduction des méfaits et les initiatives de traitement dans tout le pays;
- 150 millions de dollars par le biais du Fonds d'urgence pour le traitement afin d'aider les provinces et les territoires à améliorer l'accès aux services de traitement fondés sur des données probantes pour les troubles liés à la consommation de substances;
- 200 millions de dollars pour améliorer la prestation de services de traitement et de prévention des toxicomanies adaptés à la culture dans les communautés des Premières Nations.

La [stratégie en matière de saine alimentation](#) vise à améliorer l'environnement alimentaire pour permettre aux consommateurs de faire plus facilement des choix plus sains en améliorant l'information sur l'alimentation saine, en améliorant la qualité nutritionnelle des aliments et en protégeant les populations vulnérables. Santé Canada a introduit le 20 juillet 2022 le nouveau [règlement sur l'étiquetage nutritionnel](#) pour les aliments emballés, qui exige la présence sur le devant des emballages d'un symbole indiquant qu'un aliment est riche en graisses saturées, en sucre et/ou en sodium. Il est clair que des apports élevés en graisses saturées, en sucre et/ou en sodium peuvent contribuer à diverses maladies, telles que les maladies cardiaques, le diabète de type 2 et l'obésité.



Crédit photo : Dale Wilson/©Parcs Canada

Le gouvernement du Canada soutient les interventions communautaires qui ciblent les populations prioritaires confrontées à des inégalités en matière de santé et à des taux plus élevés de maladies chroniques. Il soutient les changements de comportement en matière de santé et crée des environnements physiques et sociaux connus pour favoriser une meilleure santé. De plus, bien que la santé soit le principal objectif, les [Lignes directrices canadiennes en matière d'alimentation](#) reconnaissent les avantages environnementaux potentiels de l'amélioration des habitudes alimentaires actuelles. Par exemple, il est prouvé que la consommation d'aliments d'origine végétale a un impact moindre sur l'environnement. Les avantages comprennent la conservation du sol, de l'eau et de l'air.

Les changements climatiques posent des risques importants pour la santé des Canadiens, de leurs communautés et de leurs systèmes de santé, et ces risques vont s'accroître. Le gouvernement du Canada a dirigé un [processus d'évaluation nationale](#) pour examiner comment et pourquoi le climat du Canada change, les impacts de ces changements sur nos communautés, notre environnement et notre économie, et comment les communautés s'adaptent à la grandeur du pays. Ces renseignements peuvent aider les Canadiens à prendre des décisions judicieuses et à prendre des mesures d'adaptation.

En particulier, le rapport intitulé [La santé des Canadiens et des Canadiennes dans un climat en changement](#), publié en 2022, détaille les effets des changements climatiques et des risques croissants sur la santé et les systèmes de santé, les populations les plus à risque, la manière dont les autorités sanitaires s'adaptent aux changements climatiques et les mesures efficaces pour protéger la santé. Les conclusions du chapitre sur la santé mentale et le bien-être de ce rapport aident les décideurs à prendre des mesures pour protéger la santé mentale dans un climat changeant et les options d'adaptation à envisager. Le Programme de maladies infectieuses et de changements climatiques appuie également la prise de décisions par les professionnels de la santé et fait progresser les activités d'éducation et de sensibilisation afin de réduire l'impact des maladies sensibles au climat sur la santé humaine au Canada, en mettant l'accent sur les maladies à transmission vectorielle comme la maladie de Lyme et le virus du Nil occidental.

SANTÉ MENTALE

Cible et indicateur

D'ici mars 2027, réduire à 22 % au maximum le pourcentage de Canadiens (âgés de 15 ans et plus) atteints de troubles mentaux qui ont exprimé un besoin de soins non satisfait (ministre de la Santé)

↳ **Pourcentage de Canadiens atteints de troubles mentaux dont les soins ne sont pas satisfaits**

Cet indicateur permet de suivre l'accès aux soins de santé mentale, en tant que priorité clé. Les troubles de la santé mentale comprennent les 6 suivants : la dépression, le trouble bipolaire, le trouble de l'anxiété généralisée, le trouble de la consommation d'alcool, la consommation problématique de cannabis ou la dépendance problématique au cannabis et les autres troubles liés à la consommation de substances. En 2020, 24,7 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus aux prises avec des troubles mentaux ont dit que l'on ne répondait pas à tous leurs besoins.

Jalons à court terme à l'appui de la cible

▣ **Mettre en œuvre le cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique**

D'ici la fin de 2025, effectuer un examen de l'efficacité du cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique dans un rapport au Parlement, comme le prévoit la *Loi sur le cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique*.

❑ **Soutenir la santé mentale des personnes les plus touchées par la COVID-19**

D'ici la fin de 2025, financer des projets qui traitent du trouble de stress post-traumatique et des traumatismes chez les travailleurs de la santé, les travailleurs de première ligne et autres travailleurs essentiels et les autres personnes touchées par la pandémie.

❑ **Financer des projets de santé mentale destinés aux populations vulnérables**

D'ici la fin de 2026, financer des projets qui favorisent la santé mentale et préviennent la maladie mentale dans les populations touchées de manière disproportionnée par la pandémie de COVID-19, notamment les jeunes, les personnes âgées, les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ainsi que les Noirs et les autres Canadiens racisés.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Collecter des données et des renseignements pour étayer les décisions fondées sur des données probantes**

Entreprendre des activités de recherche; et surveiller, recueillir et analyser les preuves scientifiques afin d'éclairer les stratégies, d'aborder les questions émergentes et de déterminer les lacunes en matière de données.

◆ **Appuyer les approches de santé mentale fondées sur les distinctions pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis**

Continuer à travailler en étroite collaboration avec les partenaires autochtones et à soutenir des approches du bien-être mental fondées sur les distinctions, dirigées par des autochtones, pertinentes sur le plan culturel et basées sur la communauté à l'intention des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Il s'agit notamment de continuer à être guidé par des cadres dirigés par des Autochtones, tels que le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, Honorer nos forces et la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits.

◆ **Collaborer avec les partenaires et les parties prenantes pour élargir l'accès aux services de santé mentale**

Travailler avec les provinces et les territoires, les partenaires et les intervenants pour améliorer l'accès aux services communautaires de santé mentale et de toxicomanie, y compris l'accès aux services virtuels de santé mentale, pour les enfants et les jeunes, ainsi que pour ceux qui vivent dans des régions rurales et éloignées.

ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Cible et indicateur

D'ici mars 2035, au plus 5 % des Canadiens (âgés de 15 ans et plus) fument la cigarette à l'heure actuelle (ministre de la Santé)

↘ **Pourcentage de Canadiens qui fument actuellement la cigarette**

Cet indicateur mesure la prévalence du tabagisme chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus. En 2020, 13 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus fumaient la cigarette.

Jalon à court terme à l'appui de la cible

■ Réduire la prévalence du tabagisme (chez les 15 ans et plus)

En 2023, une cible provisoire sera établie pour aider à atteindre l'objectif à long terme de réduire la prévalence du tabagisme chez les Canadiens (âgés de 15 ans et plus) à moins de 5 % d'ici 2035.

Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

■ S'attaquer aux méfaits de la consommation de substances

D'ici le 31 mars 2023, publier une mise à jour de la Stratégie canadienne sur les drogues et autres substances pour lutter contre la consommation de substances au Canada.

■ Réduire le vapotage chez les élèves du secondaire

D'ici la fin de 2023, moins de 10 % des élèves (de la 7e à la 12e année) ont utilisé des produits de vapotage (cigarette électronique seulement) dans les derniers 30 jours.

■ Accroître l'utilisation des recommandations alimentaires

D'ici la fin de l'année 2025, au moins 50 % des Canadiens utilisent les recommandations alimentaires fournies par Santé Canada.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ Promouvoir des comportements sains

Aider les Canadiens à faire des choix plus sains et plus éclairés en investissant dans des projets communautaires multisectoriels, en leur donnant accès à des outils et à des informations, en élaborant des campagnes d'éducation du public et des ressources ciblées pour les aider à adopter des comportements sains (par exemple, activité physique, alimentation saine et renoncement au tabac) et à comprendre les risques pour la santé, en menant des activités de sensibilisation et en favorisant la collaboration et la coordination internationales sur les questions liées aux modes de vie saine. (Note : Cette stratégie de mise en œuvre inclut des mesures qui supportent la cible ainsi que l'objectif)

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ S'attaquer aux méfaits de la consommation de substances

Soutenir les initiatives de prévention, de réduction des méfaits et de traitement dans les communautés du pays. Travailler avec des partenaires pour améliorer l'accès aux services pour les personnes qui consomment des drogues et pour lutter contre la stigmatisation.

◆ Collecter des données et des renseignements pour étayer les décisions fondées sur des données probantes

Entreprendre des activités de recherche; et surveiller, collecter et analyser les preuves scientifiques pour éclairer les stratégies, aborder les questions émergentes, et cerner les lacunes et les possibilités de données désagrégées pour améliorer les résultats.

AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

⊙ **Incidence de certaines maladies**

Cet indicateur mesure l'incidence de 10 maladies sélectionnées. Il s'agit du taux d'incidence d'une maladie spécifique pour 100 000 habitants. La dernière année à déclarer pour les données sur les 10 maladies sélectionnées était 2016. Les maladies sélectionnées sont : le cancer, la maladie pulmonaire obstructive chronique, la maladie de Creutzfeldt-Jakob, la démence, y compris la maladie d'Alzheimer, le diabète, le VIH et le SIDA, l'hypertension, la cardiopathie ischémique, la salmonelle et la tuberculose.

⊙ **Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé et bien-être général comme très bons ou excellents**

Cet indicateur mesure le pourcentage de Canadiens âgés de 12 ans et plus qui ont déclaré percevoir leur propre état de santé comme étant soit excellent ou très bon, soit moyen ou mauvais. La santé perçue, c'est la perception de la santé en général d'une personne, par la personne elle-même ou, dans le cas d'une réponse par procuration, par la personne qui répond. La santé désigne non seulement l'absence de maladies et de blessures, mais aussi le bien-être physique, mental et social. En 2020, 62,5 % des Canadiens percevaient leur santé générale et bien-être social comme très bons ou excellents.

⊙ **Pourcentage de la population vivant avec de l'embonpoint ou de l'obésité**

Cet indicateur mesure le pourcentage de la population vivant avec de l'embonpoint ou de l'obésité. L'indicateur utilise l'indice de masse corporelle (IMC) qui est calculé en divisant le poids corporel (en kilogrammes) de la personne interrogée par sa taille (en mètres) au carré. Les équations de correction de l'IMC, qui ajustent la taille et le poids autodéclarés par rapport aux données mesurées, sont appliquées. En 2019, 35,8 % des Canadiens âgés de 18 ans et plus font de l'embonpoint et 27,7 % sont considérés comme obèses.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : TELUS SANTÉ

TELUS Santé, une unité d'affaires de la société à vocation sociale TELUS Communications Inc. est un fournisseur canadien de technologies numériques en matière de santé qui vise à améliorer l'accès aux soins de santé, y compris les services de santé mentale, en connectant les équipes de santé et en donnant aux patients les moyens de gérer leur santé de manière proactive. TELUS Santé offre des soins de santé physique et mentale virtuels et en personne à travers une gamme de produits, de services et de cliniques tels que : Mes Soins TELUS Santé, Soins Virtuels TELUS Santé, Pharmacie Virtuelle TELUS Santé, et ses 14 Cliniques TELUS Santé. Actuellement, 10 millions de Canadiens sont couverts par TELUS Santé et 19 millions d'utilisateurs bénéficient des services de soins virtuels, de gestion des prestations de santé, de santé personnelle et de soins préventifs.

Source : [TELUS Santé](#)



OBJECTIF 4

PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Point de vue fédéral sur l'ODD 4

Pourquoi cet objectif est important

L'éducation est un moteur essentiel du progrès dans les 17 ODD. L'accent mis par cet objectif sur la formation et le développement des compétences ainsi que sur la recherche et le développement liés au développement durable soutient les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 4.4 : D'ici 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat;
- 4.7 : D'ici 2030, faire en sorte que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, y compris, entre autres, par l'éducation au développement durable et aux modes de vie durables.

L'éducation favorise la mobilité sociale et économique et permet de se sortir de la pauvreté. Elle contribue à réduire les inégalités et est essentielle pour favoriser la tolérance et des sociétés plus pacifiques. Il est essentiel d'assurer une éducation de qualité inclusive et équitable et de promouvoir les possibilités d'apprentissage continu pour les

Canadiens et les Canadiennes de tous âges pour assurer la prospérité économique et sociale du Canada ainsi que le bien-être de la population canadienne. Il s'agit notamment de s'efforcer d'atteindre des taux élevés de scolarisation, un développement de la petite enfance de qualité et des niveaux élevés d'alphabétisation afin de favoriser le développement des compétences nécessaires à l'emploi, notamment des emplois bien rémunérés dans le secteur des technologies propres, et de participer à l'économie propre.

Les connaissances et l'éducation sont également essentielles pour accroître la culture climatique et soutenir l'action climatique. Par conséquent, [l'éducation au changement climatique](#) est reconnue comme une priorité dans l'Accord de Paris et les ODD. Des recherches préliminaires menées par Environnement et Changement climatique Canada indiquent que les connaissances et la sensibilisation des Canadiens aux sujets liés aux changements climatiques, à l'environnement et à la conservation de la nature augmentent, tout comme la perception que les actions individuelles ont un impact positif sur le changement environnemental, et qu'il est possible d'agir pour aider à lutter contre les changements climatiques, à conserver la nature et à obtenir un environnement plus propre et plus sûr.

Parallèlement, une [étude menée sur les programmes d'enseignement relatifs aux changements climatiques dans les écoles secondaires canadiennes](#) (en anglais seulement) a révélé que les objectifs d'apprentissage tendent à se concentrer sur les mécanismes des changements climatiques, les augmentations de température et les impacts humains sur les changements climatiques, en mettant moins l'accent sur le consensus scientifique, les impacts négatifs des changements climatiques et les solutions possibles aux problèmes qui y sont liés. Pendant ce temps, [l'enquête nationale sur le changement climatique et l'éducation](#), publiée en 2019 par [L'Éducation au service de la Terre](#), a montré que si la majorité des Canadiens sont préoccupés par les changements climatiques, 86 % ont indiqué qu'ils avaient besoin de plus de renseignements.

Pour parvenir au développement durable, il faut agir dans toute la société canadienne. Les écoles, universités et autres établissements d'enseignement contribuent à ces efforts en [prenant des mesures](#) (en anglais seulement) en faveur du développement durable. Un recensement effectué à l'échelle du Canada par le Sustainability and Education Policy Network en 2019 a montré que 43 % des divisions scolaires avaient participé à un programme de certification en matière de durabilité, et que 25 % disposaient d'un personnel chargé de la durabilité. En outre, dans une enquête menée en 2018 pour le 6e rapport national du Canada à la Convention sur la diversité biologique, 10 des 10 provinces et territoires participants ont indiqué que la biodiversité avait été intégrée dans les programmes d'enseignement des écoles primaires et secondaires. Le rapport souligne également l'importance des connaissances autochtones pour contribuer à l'efficacité de diverses initiatives canadiennes en matière de biodiversité; elles ont fourni de l'information sur l'utilisation durable des plantes et des animaux, ainsi que sur les relations et les facteurs de stress actuels dans les écosystèmes.

Contribution du gouvernement du Canada

Bien que les provinces et les territoires soient responsables de l'organisation, de la prestation et de l'évaluation de tous les niveaux d'enseignement, le gouvernement du Canada appuie un enseignement de qualité et l'apprentissage continu et reconnaît les avantages externes d'une population bien éduquée pour la prospérité et le bien-être de tous les Canadiens. De plus, le gouvernement du Canada appuie l'éducation primaire et secondaire des élèves des Premières Nations qui résident habituellement dans les réserves. Le gouvernement fédéral continue de travailler avec ses partenaires des Premières Nations pour répondre aux besoins des élèves des Premières Nations qui étudient dans les réserves.

Le gouvernement du Canada collabore avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones en vue de la mise en place d'un système communautaire pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, afin que toutes les familles aient accès à des services d'apprentissage et de garde de qualité, abordables, souples et inclusifs. Cela inclut un investissement de plus de 27 milliards de dollars sur 5 ans dans le cadre du budget de 2021. Combiné à d'autres investissements, y compris ceux pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, jusqu'à 30 milliards de dollars sur 5 ans sont destinés à l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

En tenant compte des investissements antérieurs annoncés depuis 2015, cela signifie qu'à compter de 2025-2026, le gouvernement du Canada fournira un minimum de 9,2 milliards de dollars chaque année, en permanence, pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et des jeunes enfants autochtones. Cet investissement permet aux gouvernements de collaborer pour offrir aux parents un tarif moyen de 10 \$ par jour d'ici mars 2026 pour toutes les places en garderie agréées, en commençant par une réduction de 50 % des tarifs moyens pour les places en garderie réglementées d'ici la fin de 2022. Ces cibles s'appliquent partout en dehors du Québec, qui dispose déjà d'un système abordable et bien établi

Le gouvernement du Canada contribue aux connaissances et à l'éducation en matière de développement durable en finançant la recherche, notamment par le biais du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines. Le gouvernement met également en œuvre la [Feuille de route pour la science ouverte](#), qui rendra les publications et les données scientifiques fédérales plus accessibles et plus compréhensibles pour les Canadiens. Il vise également à accélérer les découvertes en permettant à d'autres de s'appuyer sur des recherches déjà validées.

Le gouvernement du Canada continuera de fournir un accès aux données et aux publications scientifiques par le biais d'initiatives telles que la [plateforme de science et de données ouvertes](#). La plateforme soutiendra les évaluations des effets cumulatifs pour les processus réglementaires fédéraux en donnant accès à des données et des renseignements faisant autorité sur des sujets liés aux activités de développement, à l'environnement et aux communautés.

Les actions liées au partage de l'information et à la mise à disposition du développement durable aux Canadiens se retrouvent également dans la SFDD. Par exemple, l'objectif 7 : Accroître l'accès des Canadiens à une énergie propre, décrit comment le gouvernement du Canada partage l'information relative à l'énergie, tandis que l'objectif 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts, décrit comment le gouvernement partage l'information relative aux changements climatiques et aux émissions de gaz à effet de serre. Le programme des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement joue un rôle en fournissant une série d'indicateurs fiables et accessibles au public qui sont également utilisés pour soutenir les cibles de la présente stratégie.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir l'engagement civique des jeunes tout en leur offrant la possibilité d'acquérir des connaissances et des compétences. Le [programme de Service jeunesse Canada](#) finance une centaine d'organisations pour offrir des occasions de service volontaire aux jeunes de 15 à 30 ans, ainsi que des microsubventions pour des projets menés par des jeunes. Ces opportunités engagent les jeunes dans la construction d'une culture du service et leur donnent l'occasion d'acquérir des compétences et une expérience de vie essentielles tout en contribuant à l'action locale pour améliorer le bien-être social, économique et environnemental de leurs communautés.

Le gouvernement s'est engagé à aider les jeunes, particulièrement ceux qui se heurtent à des obstacles à l'emploi, à obtenir les renseignements et à acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes dont ils ont besoin pour effectuer une transition réussie vers le marché du travail, notamment dans les secteurs de l'environnement et des technologies propres. La [Stratégie emploi et compétences jeunesse](#) appuie cet objectif par l'entremise de programmes de financement qui aident les jeunes Canadiens à acquérir une expérience de travail significative tout en leur donnant accès, entre autres, à du mentorat, du soutien en santé mentale, de l'équipement comme des ordinateurs, des services de garde d'enfants et du transport. Le projet pilote de mobilité étudiante vers l'étranger, également connu sous le nom d'[Expérience compétences mondiales](#), offre aux étudiants, en particulier aux étudiants sous-représentés (étudiants autochtones, étudiants en situation de handicap et étudiants issus de familles à faible revenu), la possibilité d'étudier et de travailler à l'étranger afin de développer des aptitudes et des compétences mondiales ainsi que des réseaux internationaux pour réussir leur transition vers le marché du travail.

Enfin, le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire du [Conseil des ministres de l'Éducation du Canada](#) (CMEC). [Ce conseil](#) assure le leadership en éducation aux échelons pancanadien et international. Le CMEC a intégré l'éducation aux fins de développement durable aux principaux domaines d'activité de l'initiative [L'Éducation au Canada – Horizon 2020](#), le cadre dont s'est doté le Conseil pour améliorer les systèmes d'éducation du Canada, les possibilités d'apprentissage et les résultats en matière d'éducation.

COMPRENDRE ET ABORDER LES CONNAISSANCES AUTOCHTONES

Les connaissances autochtones forment un ensemble de connaissances représentatives d'une vision du monde. Elles sont fortement liées à l'identité des détenteurs de connaissances et des communautés autochtones. Les connaissances autochtones sont multidimensionnelles, dynamiques et en constante adaptation, ce qui les rend difficiles à collecter. En effet, les connaissances autochtones peuvent parfois prendre la forme de données sur l'utilisation traditionnelle des terres ou de données biophysiques, mais ces descriptions ne sont pas exhaustives. Il n'est donc pas réaliste de collecter toutes les connaissances autochtones liées à un sujet puisqu'elles consistent, par exemple, en des pratiques, des histoires orales, des observations et des perceptions associées à la fréquentation d'un lieu particulier, d'une part.



D'autre part, au-delà d'une accumulation de données atomisées, le corpus de connaissances d'un individu ou d'une Première Nation peut constituer une organisation de principes interconnectés. Ces connaissances peuvent être utilisées dans le cadre de la gouvernance de la Première Nation pour prendre des décisions liées à la gestion du territoire, par exemple via des codes de pratique qui définissent, notamment, les modalités de récolte d'une espèce (période, méthode, quantité, etc.).

Les connaissances autochtones font également partie d'un système de représentation du monde qui est différent du système occidental et qui connaît sa propre cohérence. Les connaissances autochtones sont indissociables du contexte dans lequel elles sont construites ou transmises. Ce contexte est comme un réseau de valeurs, de normes et de symboles qui sous-tendent les connaissances autochtones et permettent de les interpréter et de leur donner un sens. Ce contexte ne se situe pas dans une période spécifique et limitée, car les connaissances autochtones peuvent être récentes, mais très valables. Notez que les impacts du changement climatique accélèrent également le processus d'évolution des connaissances autochtones. L'interprétation et l'intégration des connaissances doivent donc tenir compte de l'ensemble du système.

Pour finir, le savoir autochtone est souvent transmis oralement, ce qui, dans les rapports académiques ou officiels, n'est pas référencé ni considéré comme égal au savoir scientifique occidental. Des modèles ont été créés pour citer les aînés et les détenteurs de connaissances autochtones, les premiers mettant en avant la nation et/ou la communauté de l'individu.

Voici quelques recommandations pour l'inclusion des connaissances autochtones :

- Préserver le contexte entourant les connaissances autochtones;
- Ne pas fragmenter les connaissances;
- Ne pas oublier que les connaissances autochtones sont variées et ne peuvent être standardisées;
- Prendre en compte la dimension immatérielle des connaissances autochtones, c'est-à-dire le système de valeurs dans lequel elles s'inscrivent;
- Reconnaître les détenteurs de connaissances comme des experts;
- Reconnaître les connaissances autochtones comme égales aux connaissances scientifiques;
- Utiliser des modèles plus respectueux et inclusifs pour citer le savoir autochtone¹.

Source : Extrait de l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) et des membres des Premières Nations. (2022). *Guide des pratiques exemplaires pour l'inclusion du savoir autochtone – Pour les ministères fédéraux*.

1 Lisez le rapport « More Than Personal Communication: Templates for Citing Indigenous Elders and Knowledge Keepers » pour en savoir plus sur les modèles de citation des connaissances autochtones.

GARDE D'ENFANTS

Cible et indicateur

D'ici le 31 mars 2026, les frais de services de garde d'enfants réglementés seront réduits à 10 \$ par jour, en moyenne, partout à l'extérieur du Québec (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social)

➤ **Nombre de provinces et de territoires où les frais de services de garde d'enfants sont en moyenne de 10 \$ par jour**

Cet indicateur permet de suivre le nombre de provinces et de territoires où le coût moyen des services de garde d'enfants est de 10 \$ par jour, à l'exception du Québec. Le gouvernement fédéral travaille avec des partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour mettre en place un système communautaire pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. En 2022, le Yukon avait des coûts quotidiens moyens de services de garde d'enfants de 10 \$ par jour, et le Nunavut est en voie d'atteindre cette cible d'ici la fin de 2022. D'ici la fin de 2022, ce nouveau système devrait permettre de réduire de 50 % en moyenne les frais pour les parents ayant des enfants dans des services de garde réglementés, et ce, partout à l'extérieur du Québec.

Jalon à court terme à l'appui de la cible

▣ **Réduire les frais de services de garde d'enfants**

D'ici la fin de 2022, les familles canadiennes auront vu leurs frais de services de garde d'enfants réduits de 50 % en moyenne.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Travailler avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour mettre en place un système communautaire pancanadien de services de garde d'enfants de qualité**

Le gouvernement du Canada a maintenant conclu des accords avec chaque province et territoire pour mettre en œuvre un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le gouvernement du Canada collabore avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones pour veiller à ce que ces accords soient mis en œuvre et que des services de garde d'enfants de qualité, abordables, souples, accessibles, culturellement appropriés et inclusifs soient accessibles à tous.

FORMATION ET COMPÉTENCES

Cible et indicateur

D'ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada s'accroît de 175 000 diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

➤ **Nombre de diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques au Canada**

Cet indicateur permet de suivre le nombre de diplômés postsecondaires dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques au Canada chaque année. En 2017, 124 974 Canadiens ont obtenu un diplôme dans ces domaines.

Jalon à court terme à l'appui de la cible

- ❑ **Renoncer aux intérêts sur les prêts étudiants jusqu'à mars 2023 et améliorer l'aide au remboursement**
Jusqu'en mars 2023, rendre les études postsecondaires plus abordables en renonçant aux intérêts sur les prêts canadiens aux étudiants. À compter du 1er novembre 2022, augmenter le seuil d'aide au remboursement afin de s'assurer qu'aucune personne gagnant 40 000 \$ ou moins ne sera tenue d'effectuer des paiements sur ses prêts étudiants fédéraux.

Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

- ❑ **Poursuivre le soutien aux compétences fondamentales de la maternelle à la 12^e année**
D'ici la fin de l'année fiscale 2024 à 2025, 3 millions de possibilités de formation seront offertes aux élèves canadiens, en mettant l'accent sur ceux des groupes sous-représentés, de la maternelle à la 12^e année, et 120 000 enseignants auront accès à la formation et au développement professionnel dans le cadre de [CodeCan 3.0](#) afin de fournir les compétences qui seront essentielles dans une économie à zéro carbone net.
- ❑ **Offrir de la formation et du soutien aux jeunes**
D'ici la fin de 2023, le nombre de jeunes recevant une formation, un soutien à l'emploi ou participant à un placement professionnel comprend 12 000 placements pour le programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse d'Emploi et Développement social Canada et 100 000 pour Emplois d'été Canada.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible

- ◆ **Soutenir le développement des compétences des jeunes dans les secteurs de l'environnement**
Continuer à travailler avec des partenaires pour offrir des programmes pour les jeunes, tels que le Programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes, y compris des programmes destinés spécifiquement aux jeunes autochtones, ainsi qu'aux jeunes qui peuvent être confrontés à des obstacles à l'emploi, comme ceux issus de communautés racisées ou les jeunes en situation de handicap, afin de préparer les jeunes Canadiens à réussir dans des secteurs à forte croissance comme l'économie verte.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

- ◆ **Poursuivre le soutien à l'enseignement primaire et secondaire pour les élèves des Premières Nations qui résident habituellement dans les réserves**
Continuer à soutenir le contrôle de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations afin que les élèves vivant dans les réserves reçoivent une éducation de haute qualité et culturellement pertinente, notamment en élaborant et en mettant en œuvre conjointement avec les Premières Nations des modèles transformateurs, tels que des accords régionaux sur l'enseignement.
- ◆ **Soutenir les capacités des communautés autochtones**
Augmenter les aides à la capacité économique et d'infrastructure, notamment les formations spécialisées dispensées par les organisations autochtones, afin que toutes les communautés autochtones soient bien placées pour planifier et administrer les infrastructures et profiter des possibilités offertes par les secteurs à forte croissance, tels que l'économie verte.

RECHERCHE ET ÉCHANGE DE CONNAISSANCES

Cible et indicateur

D'ici 2025, l'impact relatif des citations (IRC) du Canada en sciences naturelles et en génie se classera parmi les 10 premiers pays de l'OCDE, alors qu'il était de 18 en 2020 (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

📌 Classement du Canada pour l'impact relatif des citations en sciences naturelles et en génie

Cet indicateur suit l'impact relatif des citations, une mesure de l'excellence de la recherche. En 2020, le classement du Canada pour l'impact relatif des citations était de 18e dans l'Organisation de coopération et de développement économiques. Il compare les pays en fonction de la fréquence de citation de leur publication moyenne dans un domaine donné. L'impact relatif des citations ne reflète pas la quantité de la production de recherche d'un pays. Alors que les publications canadiennes en sciences naturelles et en génie sont plus souvent citées depuis 2002, le facteur moyen d'impact relatif des citations dans certains autres pays de l'OCDE a augmenté à des taux plus élevés, diminuant ainsi le classement relatif du Canada.

Jalon à court terme à l'appui de la cible

📌 Soutenir l'excellence de la recherche

D'ici la fin de 2025, renforcer l'avantage concurrentiel du Canada en tant que destination de choix pour les chercheurs de classe mondiale en aidant les trois conseils subventionnaires à faire des investissements supplémentaires dans la recherche sur le développement durable par le biais de leurs programmes, y compris le nouveau Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, le Fonds Nouvelles frontières en recherche et leurs programmes de base.



Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

▣ Déployer l'initiative de promotion de la culture scientifique

D'ici la fin de l'année 2023, atteindre une masse critique de scientifiques formés capables de soutenir les activités des partenaires dans le cadre de l'initiative de promotion de la culture scientifique. L'initiative vise à améliorer la compréhension de la science qui sous-tend les questions environnementales liées à un climat changeant et à ce à quoi ressemblera le climat futur, notamment en mettant en relation les scientifiques d'Environnement et Changement climatique Canada avec le public canadien par le biais d'allocutions et d'autres activités de communication.

▣ Mettre en œuvre une campagne de marketing environnemental

D'ici la fin de l'année 2025, élaborer et mettre en œuvre une campagne de marketing pluriannuelle visant à sensibiliser davantage et à inciter à un changement de comportement en matière de changement climatique, de conservation de la nature et d'un environnement plus propre et plus sûr.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ Travailler avec des partenaires sur des initiatives de recherche en matière de développement durable

Soutenir la recherche environnementale en augmentant la capacité et en tirant parti des partenariats de recherche canadiens et internationaux, et financer des projets qui répondent aux lacunes cernées en matière de recherche dans des domaines tels que la pollution par le plastique, la science des changements climatiques et la science du comportement.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ Mener des recherches à l'appui de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce changement

Mettre en œuvre le [Programme de recherche appliquée sur l'action pour le climat au Canada \(PRAAC\)](#), une initiative de recherche interministérielle qui combine la science du comportement et une analyse solide des politiques en vue d'améliorer les politiques, les programmes et les efforts de mobilisation qui font progresser l'action climatique et environnementale. Un élément central de cette initiative est l'étude longitudinale du PRAAC, qui tire parti d'un vaste échantillon représentatif de Canadiens à l'échelle nationale pour expliquer et promouvoir les changements au fil du temps dans la façon dont les Canadiens pensent, ressentent et agissent en réponse au changement climatique et à ses impacts. En parallèle, des études approfondies répertorient les principaux obstacles à des actions climatiques spécifiques et testent rapidement des solutions évolutives dans le cadre d'essais randomisés.

◆ Promouvoir les connaissances environnementales et le partage des données

Fournir aux Canadiens l'accès à l'information relative à la biodiversité, aux écosystèmes, à la qualité de l'air, à la conservation de la nature, à l'action en matière de changements climatiques et à l'adaptation aux changements climatiques dans les espaces terrestres et marins, ainsi qu'aux services de prévisions environnementales et météorologiques par le biais de rapports, de plateformes interactives, d'activités de communication et d'applications telles que MétéoCAN.

◆ Fournir des renseignements pour aider les consommateurs à faire des choix plus durables

Soutenir les initiatives d'éducation, de partage de renseignements et d'étiquetage qui permettent aux individus d'acquérir les aptitudes et les compétences appropriées pour devenir des consommateurs durables, et améliorer la transparence pour les gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement et renforcer l'étiquetage des produits de consommation, en donnant aux Canadiens un meilleur accès aux renseignements sur les substances auxquelles ils sont exposés. Ces mesures permettront également de donner aux consommateurs une plus grande assurance quant à l'exactitude des déclarations environnementales.

◆ **Soutenir les connaissances relatives à l'Arctique et à l'Antarctique**

Faire progresser les connaissances du Canada sur l'Arctique, renforcer le leadership du Canada en matière de sciences et de technologies polaires et promouvoir le développement et la diffusion des connaissances sur les autres régions circumpolaires, y compris l'Antarctique.

AU-DELÀ DES CIBLES

L'indicateur ci-dessous fournit un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

◎ **Fonds investis dans la recherche liée à l'environnement et au développement durable**

Cet indicateur permet de suivre le montant des fonds investis chaque année dans la recherche liée à l'environnement et au développement durable par les 3 organismes subventionnaires fédéraux : les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. En 2020-2021, le montant investi dans la recherche liée à l'environnement et au développement durable par les 3 organismes subventionnaires fédéraux était de 293,9 millions de dollars.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : LE CONSEIL DE COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Au cours des dernières années (2017-2021), le Conseil de Colombie-Britannique pour la coopération internationale (CCBCI) a organisé un camp d'entraînement sur les objectifs de développement durable (ODD) pour des groupes de jeunes motivés qui souhaitaient devenir des agents du changement pour les ODD dans leur propre communauté. Le camp d'entraînement était un programme de formation dynamique et axé sur la pratique qui a éduqué, encadré et inspiré ses participants dans le but de promouvoir le changement social et les pratiques durables. En mettant l'accent sur l'engagement public, le cours a aidé les participants à acquérir les compétences nécessaires pour communiquer efficacement et créer un dialogue afin de promouvoir le changement social lié aux ODD. Sur la base de ce travail fondamental, le CCBCI s'est engagé à centrer les expériences vécues et l'expertise des militants et des praticiens autochtones, de la base et du Sud global dans un nouveau programme de partenariat mondial intergénérationnel. Le programme mettra en relation de jeunes activistes (appartenant en particulier à des groupes marginalisés et sous-représentés) de Colombie-Britannique et du Sud global pour un apprentissage, des idées et un engagement public collaboratifs sur les questions de développement mondial durable.

Source : www.bccic.ca



Crédit photo : Fritz Mueller/©Parcs Canada



OBJECTIF 5

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Point de vue fédéral sur l'ODD 5

Pourquoi cet objectif est important

L'accent mis par cet objectif sur l'accroissement de la représentation des femmes canadiennes dans les rôles de direction et de leur participation à l'économie au sens large soutient les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles;
- 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité;

- 5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

Bien que des gains substantiels aient été réalisés au cours des dernières décennies, les femmes au Canada et dans le monde sont encore considérablement sous-représentées dans les processus décisionnels, sont moins susceptibles d'être employées ou de faire partie de la population active, et ont un revenu annuel moyen inférieur à celui des hommes. Les femmes sont également souvent sous-représentées dans certains secteurs économiques et professions, notamment dans les secteurs et professions des technologies propres et de l'environnement. Les femmes occupaient 41 % des emplois dans le secteur canadien des technologies propres en 2019, et deux tiers des diplômés postsecondaires canadiens en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM) étaient des hommes en 2019, avec une disparité encore plus grande dans les programmes d'ingénierie et d'informatique et les métiers spécialisés. Les femmes sont également moins susceptibles que leurs homologues masculins d'entrer et de rester employées dans les professions STIM, malgré des études dans les mêmes domaines.

Les questions sociales, économiques et environnementales sont vécues différemment par les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre en raison de facteurs intersectionnels tels que l'identité et l'expression de genre, la race, l'ethnicité, la classe, l'âge, le sexe, le handicap physique ou mental, et bien d'autres. Dans le contexte de l'environnement, par exemple, des études ont établi des liens entre les catastrophes naturelles, la détérioration de la santé mentale et l'augmentation des [violences basées sur le genre](#) notamment chez les femmes et les personnes de diverses identités de genre. Outre les différentes expériences vécues par les femmes et les personnes de diverses identités de genre, les attitudes à l'égard de l'environnement, de la biodiversité et du changement climatique diffèrent également selon [les lignes de genre](#) (en anglais seulement), raison pour laquelle la représentation équitable dans la gouvernance environnementale est cruciale pour garantir que les politiques et les actions reflètent la population.

S'attaquer aux inégalités sociétales peut accroître la capacité d'une communauté ou d'un groupe à se préparer aux perturbations, à se remettre des chocs imprévus et à s'adapter à une expérience perturbatrice ou à la gérer. À cet égard, les ambitions du Canada dans le cadre du Programme 2030 pour faire progresser l'ODD 5, notamment par des efforts visant à éliminer la violence et le harcèlement fondés sur le genre, à accroître l'égalité des genres dans les rôles de direction et à tous les niveaux de prise de décision, et à faire en sorte que les Canadiens partagent les responsabilités au sein des ménages et des familles, augmentent également les capacités des Canadiens à s'adapter aux impacts des changements climatiques et à les atténuer.

Les taux de violence à l'égard des femmes restent élevés, et les femmes autochtones [sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violences](#) que les femmes non autochtones. Près de 6 femmes autochtones sur 10 (56 %) ont subi une agression physique et près de la moitié (46 %) des femmes autochtones ont subi une agression sexuelle au cours de leur vie, alors qu'un tiers des femmes non autochtones ont subi une agression physique (34 %) ou une agression sexuelle (33 %) au cours de leur vie. La violence et le harcèlement au travail sont également des problèmes graves et urgents qui touchent de manière disproportionnée les femmes et les groupes marginalisés et qui ont été exacerbés dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Mettre fin à la violence fondée sur le genre est un élément clé pour faire progresser toutes les cibles de l'ODD 5, y compris celles relatives à l'augmentation des rôles de direction et de la participation à l'économie.

Contribution du gouvernement du Canada

Le Canada prend des mesures nationales et internationales pour éliminer les obstacles systémiques à l'égalité pour toutes les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. L'[analyse comparative entre les sexes plus](#) (ACS Plus) et le [Cadre des résultats relatifs aux genres](#) sont deux outils clés du gouvernement du Canada pour faire progresser l'égalité des genres. L'ACS Plus applique une optique intersectionnelle à l'ensemble des politiques, programmes et initiatives, en tenant compte (sans s'y limiter) de facteurs identitaires tels que le sexe, l'identité et l'expression de genre, l'âge, l'ethnicité, la classe sociale, la religion, l'orientation sexuelle et la capacité physique. Cela permet d'évaluer et de traiter les inégalités et les risques systémiques auxquels sont confrontés divers individus et groupes au Canada. Le [Cadre des résultats relatifs aux genres](#) est une approche pangouvernementale permettant d'assurer le suivi du rendement actuel du Canada en matière d'égalité des genres, de définir ce qui est nécessaire pour améliorer l'égalité et de déterminer comment les progrès seront mesurés.

Le gouvernement du Canada travaille également à l'élimination des obstacles systémiques à la participation des femmes dans les milieux de travail sous réglementation fédérale. Cette cible est soutenue par des mesures concrètes. Le gouvernement du Canada travaille à la mise en œuvre de la [Loi sur l'équité salariale](#) dans tous les milieux de travail sous réglementation fédérale afin de s'attaquer à la discrimination systémique fondée sur le sexe dans les pratiques de rémunération et les systèmes de rémunération. De plus, un examen de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#) qui vise à éliminer les obstacles systémiques à l'emploi sera effectué, et un rapport sera présenté au ministre du Travail à l'automne 2022.

Il prévoit également de modifier le [Code canadien du travail](#) afin d'offrir jusqu'à 5 nouveaux jours de congé payé aux employées sous réglementation fédérale qui font une fausse couche ou donnent naissance à un enfant mort-né, et de renforcer les dispositions visant à mieux soutenir les femmes qui travaillent et qui doivent faire l'objet de mesures d'adaptation ou réaffectées pendant la grossesse et l'allaitement. Le gouvernement du Canada propose également un règlement visant à fournir des produits d'hygiène menstruelle dans les lieux de travail sous réglementation fédérale afin d'assurer la participation de toutes les employées au travail, y compris les employés présentant une diversité de genre.

Le gouvernement du Canada fait preuve de leadership dans la promotion de l'égalité des genres dans la fonction publique fédérale. Par exemple, il s'est fixé comme cible de veiller à ce que, chaque année, la fonction publique fédérale atteigne ou dépasse la disponibilité de la main-d'œuvre pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible (cf. l'objectif 10 pour plus de détails).

Le gouvernement du Canada reconnaît que l'égalité des genres ne peut pas être atteinte si près de la moitié de la population vit dans la crainte de la violence. Le gouvernement fédéral s'est engagé à mettre fin à la violence fondée sur le sexe et la race à l'encontre de toutes les femmes et des personnes de diverses identités de genre, en particulier les femmes et les filles autochtones et les personnes 2ELGBTQI+. En réponse au [rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#) et à ses [Appels à la justice](#), le gouvernement du Canada, de concert avec les familles, les survivantes et les partenaires autochtones, et les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, a élaboré et lancé, le 3 juin 2021, le [Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones disparues et assassinées](#). Dans le cadre du plan d'action national, le gouvernement fédéral a également publié la Voie fédérale, qui décrit les engagements du gouvernement fédéral. Le 3 juin 2022, les familles, les survivantes, les organisations et les partenaires autochtones, les 13 provinces et territoires et le gouvernement fédéral ont publié le Rapport d'avancement 2022 sur le Plan d'action national, qui comprend un rapport d'étape sur les engagements fédéraux.

Le Canada s'efforce également de renforcer ses relations avec les organisations de femmes autochtones, notamment les 3 organisations nationales de femmes autochtones : [Association des femmes autochtones du Canada](#), [Pauktuutit Inuit Women of Canada](#), et [Les Femmes Michif Otipemisiwak](#) (tous en anglais seulement). Le gouvernement travaille également avec les organisations de femmes autochtones et les organisations 2ELGBTQI+ afin de les aider à faire entendre leur voix pour que les politiques, les programmes, les lois et les services gouvernementaux reflètent les priorités et les perspectives de base.

À l'échelle internationale, le Canada appuie un certain nombre d'initiatives qui font progresser l'égalité des genres et le renforcement du pouvoir de toutes les femmes et les filles. Le Canada a créé le premier Conseil consultatif sur l'égalité des sexes du Groupe des Sept (G7), qui aide à intégrer l'égalité des genres et l'analyse comparative entre les sexes dans tous les thèmes du G7.

Le Canada a également joué un rôle de premier plan dans la promotion de l'inclusion des questions de genre dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies. Le Canada soutient le [Plan d'action pour l'égalité des sexes de la Convention sur la diversité biologique](#), ainsi que les mesures visant à faire progresser les perspectives de genre dans le processus d'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. De plus, le Canada est un chef de file dans la promotion des questions de genre dans le contexte de la [Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable \(2021-2030\)](#), avec un accent particulier sur le soutien de projets qui visent à inspirer et autonomiser les femmes dans le domaine des sciences océaniques.

Le Canada continue d'appuyer la mise en œuvre du [Plan d'action pour l'égalité des sexes adopté conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#), qui vise à accroître la participation et le leadership des femmes dans l'action pour le climat et à mieux intégrer les considérations de genre dans les plans et les politiques climatiques. L'engagement international du Canada en matière de financement relatif au climat est conforme à la Politique d'aide internationale féministe du Canada qui vise à promouvoir l'égalité des genres et à favoriser le renforcement du pouvoir des femmes et des filles. Consultez l'objectif 17 pour plus de détails.



Crédit photo : Ryan Bray/©Parcs Canada

PRENDRE DES MESURES POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Cibles et indicateurs

D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

➤ **Pourcentage de femmes travaillant dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres**

Cet indicateur mesure la participation des femmes dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres et est tiré du [Compte économique des produits environnementaux et de technologies propres de Statistique Canada](#). En 2019, 36 % des effectifs du secteur étaient des femmes.

D'ici 2026, réduire de 5 % les taux autodéclarés de violence entre partenaires intimes (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse)

➤ **Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant été assujetties à de la violence physique, sexuelle ou psychologique**

Cet indicateur permet de suivre la proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus qui ont subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois. Dans un sondage de 2018, 12,1 % des femmes et des filles âgées de 15 ans et plus ont dit avoir subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien dans les 12 mois précédant le sondage.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

▣ **Soutenir une ACS Plus qui tient compte de la culture autochtone**

D'ici la fin de l'année 2024, soutenir le développement et l'inclusion de cadres et de perspectives d'analyse comparative entre les sexes plus qui tiennent compte des Autochtones et de la culture dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative à la lutte contre la violence fondée sur le genre

◆ **Prévenir la violence fondée sur le genre et soutenir les survivants**

Lancer un plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le genre, en partenariat avec les provinces et les territoires, et fournir des fonds pour permettre aux provinces et aux territoires de compléter et d'améliorer les services et les mesures de soutien sur leur territoire afin de prévenir la violence fondée sur le genre et de soutenir les survivants.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux femmes dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres

◆ **Investir dans les compétences, les emplois et le leadership des femmes**

Financer et soutenir la participation des femmes dans des domaines tels que l'environnement, les technologies propres, la propriété intellectuelle, l'agriculture, l'énergie et les ressources naturelles, notamment grâce à la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat et du financement pour l'Initiative pour l'entrepreneuriat des femmes autochtones de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement. Éliminer les obstacles et promouvoir l'emploi chez les femmes et leur participation à la prise de décisions grâce à des initiatives en matière de compétences, de formation et de mentorat, telles que le Programme de stages Horizons Sciences pour les jeunes dirigé par Environnement et Changement climatique Canada.

◆ Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des genres

Agir sur les obstacles systémiques à l'égalité des genres par des mesures telles que la collaboration avec d'autres gouvernements, les dirigeants et représentants autochtones à l'échelle nationale, le secteur privé et les organisations de la société civile, et la promotion de la participation économique et de la prospérité, du leadership et de la participation démocratique, de la réduction de la pauvreté, ainsi que de la santé et du bien-être.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ Désagréger les données

Améliorer la compréhension du contexte dans lequel les programmes économiques, environnementaux et sociaux touchent divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre, grâce à des données solides provenant de sources variées et désagrégées selon de nombreux facteurs. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, le sexe, l'identité et l'expression de genre, la race, l'origine nationale et ethnique, l'origine autochtone, l'âge, l'orientation sexuelle, la condition socio-économique, le lieu de résidence et le handicap.

AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

◎ **Persistance et représentation des femmes dans les programmes d'études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)**

Cet indicateur examine les parcours des femmes et des hommes ayant obtenu une attestation d'études postsecondaires dans les domaines des STIM, dans lesquels les femmes sont sous-représentées. Il soutient le pilier de l'éducation et du développement des compétences du Cadre des résultats relatifs aux genres du Canada. La proportion de femmes parmi les diplômés dans des domaines des STIM ou les étudiants de sixième année en 2015 était de 43 %.

◎ **Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes**

Cet indicateur se compose de 6 sous-indicateurs distincts qui mesurent la proportion de femmes occupant divers rôles de direction. Les rôles de direction comprennent les députés fédéraux et les membres du cabinet fédéral, les juges fédéraux et provinciaux, divers types de postes de gestion, les chefs des communautés des Premières Nations et les membres des conseils de bande des Premières Nations. En 2020, 29 % des députés fédéraux, 48,6 % des membres du cabinet fédéral et 35,9 % de tous les membres du personnel de gestion étaient des femmes. En 2019, 18,5 % des chefs des communautés des Premières Nations et 27,4 % des membres des conseils de bande des Premières Nations étaient des femmes. En 2016, 39,3 % des juges fédéraux et provinciaux étaient des femmes.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : WOMEN IN RENEWABLE ENERGY (WiRE)

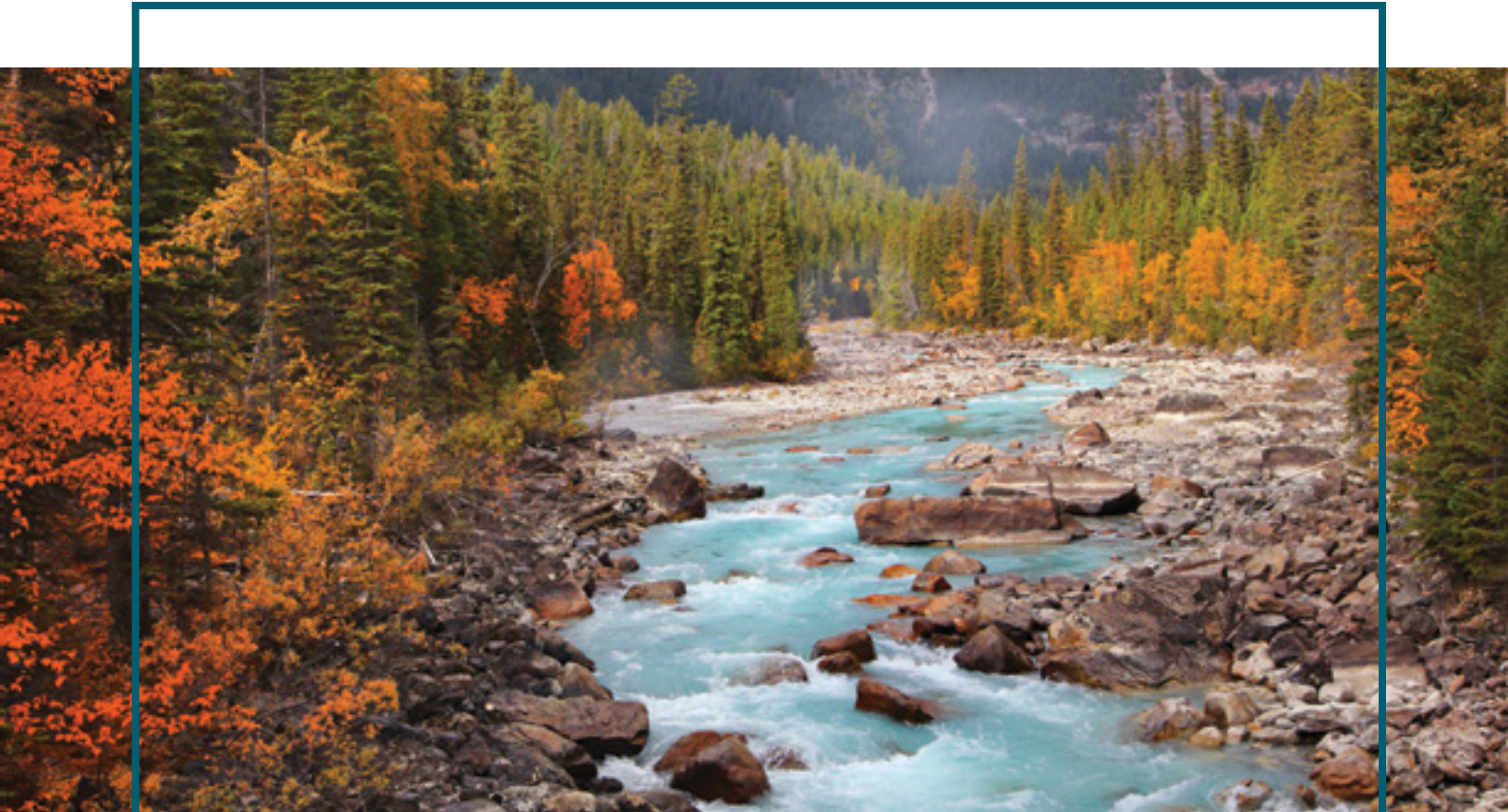
La mission de WiRE est de faire progresser le rôle et la reconnaissance des femmes et des autres groupes sous-représentés travaillant dans le secteur de l'énergie. Englobant toutes les technologies d'énergie renouvelable et d'énergie propre, la programmation de WiRE comprend des antennes nationales et internationales, des antennes d'élèves, des déplacements sur le terrain pour le renforcement des capacités, des rencontres de réseautage, des programmes de reconnaissance des prix, des bourses d'études, du mentorat accéléré, des entretiens accélérés, des coups de projecteur, des conférences, des ateliers et bien plus encore! WiRE remplit sa mission notamment grâce à des bourses d'études qui aident les femmes, les peuples autochtones et les minorités à assister à des conférences et à des séminaires portant sur des questions énergétiques d'actualité, à découvrir des technologies de pointe au cours de salons, à rencontrer des professionnels du secteur de l'énergie et à entrer en contact avec des employeurs pour explorer les possibilités de stages et d'emplois permanents.

Source : [Women in Renewable Energy](#) (en anglais seulement)





Crédit photo : Scott Munn/©Parcs Canada



OBJECTIF 6

ASSURER DE L'EAU PROPRE ET SALUBRE POUR TOUS LES CANADIENS

Point de vue fédéral sur l'ODD 6

Pourquoi cet objectif est important

Le Canada possède environ 20 % des ressources en eau douce de la planète et 7 % de l'eau douce renouvelable dans le monde. Cet objectif est axé sur la restauration des écosystèmes d'eau douce et la garantie d'une eau propre et salubre pour les Canadiens, ce qui soutient directement les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 6.1 : D'ici 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable;
- 6.3 : D'ici 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau;

- 6.4 : D'ici 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau;
- 6.5 : D'ici 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient.

Les eaux du Canada constituent un patrimoine naturel irremplaçable que les Canadiens devraient utiliser de manière durable et auquel ils devraient pouvoir accéder de manière équitable. Au Canada, les lacs et les rivières fournissent de l'eau potable à des millions de Canadiens et assurent la survie d'une grande variété de plantes et d'animaux. Les ressources en eaux souterraines fournissent également de l'eau potable aux Canadiens, maintiennent le débit de base des cours d'eau et des rivières pendant les périodes sèches et soutiennent les services écologiques.

En s'attaquant aux sources de pollution et de contamination de l'eau, telles que les eaux usées insuffisamment traitées et les eaux de ruissellement provenant des villes et des exploitations agricoles, on peut faire en sorte que les lacs et les rivières continuent à offrir des possibilités de baignade, de navigation de plaisance et de pêche récréative et à soutenir à long terme des activités économiques telles que le tourisme, la pêche commerciale, l'agriculture, la navigation, la fabrication et la production d'énergie. L'eau douce est souvent sacrée et au cœur de toute forme de vie pour les peuples autochtones. Pour beaucoup, l'eau imprègne tous les aspects de l'existence.

La protection et la restauration des ressources en eau exigent une collaboration et un partenariat entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires, les peuples autochtones, les municipalités, les offices de protection de la nature et d'autres gouvernements et organisations. Notamment, le Canada et les États-Unis ont une longue histoire de coopération efficace dans la gestion des eaux partagées. Plus de 40 % de la frontière canado-américaine est constituée d'eau, et plus de 300 rivières et lacs (dont certains sont parmi les plus grands du monde) se trouvent le long de la frontière entre le Canada et les États-Unis ou la traversent.

Finalement, même si l'eau potable au Canada est une des plus salubres au monde, l'accès à une eau potable propre demeure un défi pour quelques petites collectivités éloignées des Premières Nations dans les réserves. Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler en partenariat avec les Premières Nations afin d'éliminer tous les avis à long terme concernant l'eau potable dans les réserves et de s'assurer que des investissements et des ressources à long terme sont en place pour prévenir d'autres avis.

Contribution du gouvernement du Canada

Au Canada, la gestion de l'eau douce est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones. Le gouvernement du Canada est compétent dans des domaines tels que la pêche, la prévention de la pollution, le transport maritime et la navigation, les relations internationales, les eaux transfrontalières, la création et la gestion des zones protégées et la gestion de l'eau douce sur les terres fédérales. Il joue également un rôle de premier plan dans la science et la recherche sur l'eau douce afin de s'assurer que les Canadiens disposent des renseignements nécessaires pour prendre des décisions fondées sur des données probantes concernant les ressources en eau douce du Canada. Par exemple, le gouvernement élabore des Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada en collaboration avec les provinces et les territoires.

La protection et la conservation des eaux canadiennes sont des priorités clés du gouvernement du Canada. Les dispositions de la *Loi sur les pêches* pour la prévention de la pollution interdisent le rejet de polluants dans les eaux où vivent les poissons. Ces dispositions font partie des outils les plus puissants dont dispose le gouvernement fédéral pour réduire la pollution de l'eau. Environnement et Changement climatique Canada gère ces responsabilités

en élaborant des règlements, comme le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*, qui fixent des exigences strictes pour tout rejet dans l'eau, et en faisant respecter l'interdiction de la *Loi sur les pêches* là où il n'y a pas de règlement.

La [Loi sur les ressources en eau du Canada](#) fournit un cadre pour la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans les domaines liés aux ressources en eau. Le gouvernement du Canada a également conclu des accords avec les provinces pour travailler en collaboration sur les questions relatives à l'eau, comme l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent 2011-2026 (Plan d'action Saint-Laurent), l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs (2021) et le Protocole d'entente Canada-Manitoba portant sur le lac Winnipeg et le bassin du lac Winnipeg (2021-2026).

Le [Traité relatif aux eaux limitrophes](#) de 1909 est la base de la gestion collaborative des eaux limitrophes et transfrontalières entre le Canada et les États-Unis. Le Canada est également signataire d'autres accords internationaux avec les États-Unis pour la gestion des eaux frontalières et transfrontalières, comme l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et le Traité du fleuve Columbia. Ce travail comprend des actions visant à restaurer et à protéger le lac Érié et les autres Grands Lacs, ainsi que l'engagement pris en 2016 de réduire de 40 % les charges annuelles de phosphore dans le lac Érié par rapport aux niveaux de 2008.

Le gouvernement du Canada a élaboré des [protocoles et lignes directrices](#), pour aider les Premières Nations à fournir aux collectivités des services d'eau potable et de traitement des eaux usées comparables aux services généralement offerts aux collectivités situées à l'extérieur des réserves dont la taille et la situation sont semblables, ainsi que pour établir des normes claires pour la conception, l'exploitation et l'entretien des réseaux d'eau potable.



Crédit photo : Scott Munn/©Parcs Canada

SOUTENIR L'ACCÈS À L'EAU POTABLE DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS DANS LES RÉSERVES

Les solutions visant à régler le problème de l'eau potable dans les Premières Nations sont propres à chaque collectivité, et Services aux Autochtones Canada travaille en étroite collaboration avec chaque collectivité pour trouver la solution la plus adéquate. L'approvisionnement des réserves en eau potable est une responsabilité conjointe des Premières Nations et du gouvernement du Canada. Les Premières Nations conçoivent et construisent les installations. Elles sont propriétaires des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et assurent leur exploitation. Le Ministère fournit des conseils et un soutien financier aux collectivités des Premières Nations relativement à leurs systèmes publics d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées et veille à ce que des programmes de surveillance de la qualité de l'eau potable soient en place.

Services aux Autochtones Canada aide ses partenaires des Premières Nations à obtenir un accès durable à l'eau potable, notamment par les moyens suivants :

- Engager 5,6 milliards de dollars de financement depuis 2016 jusqu'à 2024 auprès des Premières Nations pour moderniser les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, pour mieux soutenir l'exploitation et l'entretien des systèmes et pour améliorer la surveillance et l'analyse de l'eau potable des communautés;
- Aider les Premières Nations à faire face aux avis à long terme concernant l'eau potable et à les prévenir;
- Favoriser la réconciliation par l'approbation de l'entente de règlement sur l'eau potable salubre.

Entre novembre 2015 et le 10 août 2022, 135 avis à long terme concernant l'eau potable et 222 avis à court terme concernant l'eau potable ont été levés des systèmes publics dans la réserve. Services aux Autochtones Canada continue de collaborer avec les Premières Nations pour élaborer de nouvelles approches qui garantiront la sécurité des réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, et mieux répondre aux besoins particuliers des collectivités.



Crédit photo : Ethan Meleg/©Parcs Canada

LACS ET RIVIÈRES EN SANTÉ

Cible et indicateur

D'ici 2027, mettre en place des plans d'action pour faire progresser la restauration et la protection des principaux lacs et cours d'eau du Canada (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

➤ **Nombre de plans d'action visant à faire progresser la restauration et la protection des principaux lacs et cours d'eau**

Cet indicateur permet de suivre le nombre de plans d'action mis en place pour faire progresser la restauration et la protection des principaux lacs et cours d'eau du Canada, en particulier les Grands Lacs, le lac Winnipeg, le lac des Bois, le fleuve Saint-Laurent, le fleuve Fraser, le fleuve Mackenzie, le fleuve Wolastoq/St-Jean, et le lac Simcoe. En janvier 2022, 3 plans d'action étaient en place.

Jalons à court terme à l'appui de la cible

❑ **Faire progresser la science et les données sur l'eau douce**

D'ici mars 2024, veiller à ce que la stratégie nationale en matière de données sur l'eau douce et le programme scientifique national sur l'eau douce soient établis.

❑ **Restaurer les secteurs préoccupants des Grands Lacs**

D'ici la fin de 2026, terminer toutes les actions requises pour restaurer 6 secteurs préoccupants dans les Grands Lacs, comme indiqué dans [l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs de 2021 à 2026](#).

Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

❑ **Créer une nouvelle Agence canadienne de l'eau**

D'ici la fin de 2022, créer une nouvelle Agence canadienne de l'eau chargée de collaborer avec les provinces, les territoires, les communautés autochtones, les autorités locales, les scientifiques et d'autres intervenants afin de trouver les meilleurs moyens de garder l'eau canadienne saine, propre et gérée adéquatement.

❑ **Publier des rapports sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent**

- D'ici la fin de 2024, publier le rapport 2024 sur l'état du fleuve Saint-Laurent.
- D'ici la fin de 2025, publier le rapport d'étape des Parties sur les Grands Lacs.
- D'ici la fin de 2025, publier le rapport sur l'état des Grands Lacs.

❑ **Rendre compte de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs**

D'ici la fin de 2025, établir un rapport relatif aux 9 objectifs à atteindre pour les Grands Lacs. L'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs énonce [9 objectifs généraux](#) sur des questions telles que la salubrité de l'eau potable, la consommation de poissons et d'animaux sauvages, les polluants dans des quantités ou des concentrations qui pourraient être nocives pour la santé humaine, la faune ou les organismes aquatiques, et d'autres situations susceptibles de se répercuter négativement sur les eaux des Grands Lacs.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ Développer les connaissances sur la durabilité de l'eau au Canada

Prendre des mesures pour renforcer les connaissances et la compréhension scientifiques des ressources en eau douce, notamment les lacs et les rivières, les aquifères et les eaux souterraines, ainsi que l'utilisation et la consommation d'eau et les taux d'évaporation.

◆ Mettre en œuvre des programmes de partenariat pour la qualité de l'eau et les écosystèmes

Prendre des mesures pour améliorer la qualité de l'eau dans les écosystèmes d'eau douce, notamment en réduisant la charge en éléments nutritifs dans les lacs et les bassins du Canada, en restaurant les milieux dégradés dans les bassins hydrographiques transfrontaliers, et en comprenant mieux les effets des changements climatiques et d'autres facteurs de stress afin d'éclairer l'établissement des priorités et la prise de décisions.

EAU POTABLE ET EAUX USÉES

Cibles et indicateurs

D'ici le 31 mars 2026, 97 % des systèmes de traitement de l'eau potable publics dans les collectivités des Premières Nations financés par Services aux Autochtones Canada produisent de l'eau traitée qui respecte les normes bactériologiques prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (ministre des Services aux Autochtones)

➤ Pourcentage des réseaux d'eau potable des Premières Nations qui répondent aux Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada

Cet indicateur mesure le pourcentage des réseaux publics d'eau potable des Premières Nations financés par Services aux Autochtones Canada dont l'eau traitée à la sortie de l'usine de traitement, contrôlée par l'opérateur, est conforme aux normes bactériologiques prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada. Au cours de l'exercice financier 2019 à 2020, 94 % de ces systèmes d'eau potable respectaient les normes établies. La mesure de cet indicateur et sa base de référence peuvent varier légèrement à mesure que de nouvelles données sont disponibles.

D'ici mars 2030, veiller à ce que 85 % des systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves respectent les normes de qualité des effluents (ministre des Services aux Autochtones)

➤ Pourcentage de systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves qui respectent les normes de qualité des effluents

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage de systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves qui respectent les normes de qualité des effluents du [Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées](#) ou un accord d'équivalence. Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, aucune donnée de référence n'est disponible.

D'ici décembre 2040, veiller à ce que 100 % des systèmes de traitement des eaux usées respectent les normes de qualité des effluents (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

➤ Pourcentage de systèmes de traitement d'eaux usées qui respectent les normes de qualité des effluents

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage de systèmes de traitement des eaux usées qui respectent les normes de qualité des effluents du [Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées](#) ou un accord d'équivalence. En 2015, 77 % des systèmes d'assainissement respectaient les normes de qualité des effluents.

Jalons à court terme à l'appui de la cible relative aux systèmes d'eau potable publics des premières nations

❑ Révoquer et remplacer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*

Dans le cadre de l'[Entente de règlement pour régler les recours collectifs relatifs à l'eau potable dans les communautés des Premières Nations](#), faire tous les efforts raisonnables pour révoquer la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* et élaborer et présenter une loi de remplacement, en consultation avec les Premières Nations, avant le 31 décembre 2022.

❑ Réduire les risques pour les systèmes de traitement de l'eau potable publics dans les réserves

D'ici au 31 mars 2026, s'assurer que 70 % des systèmes de traitement de l'eau potable publics dans les communautés des Premières Nations ont un coefficient de risque faible, par rapport à un niveau de référence de 57 % en 2019 à 2020.

Jalon à court terme à l'appui de la cible relative à la qualité des effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées des premières nations

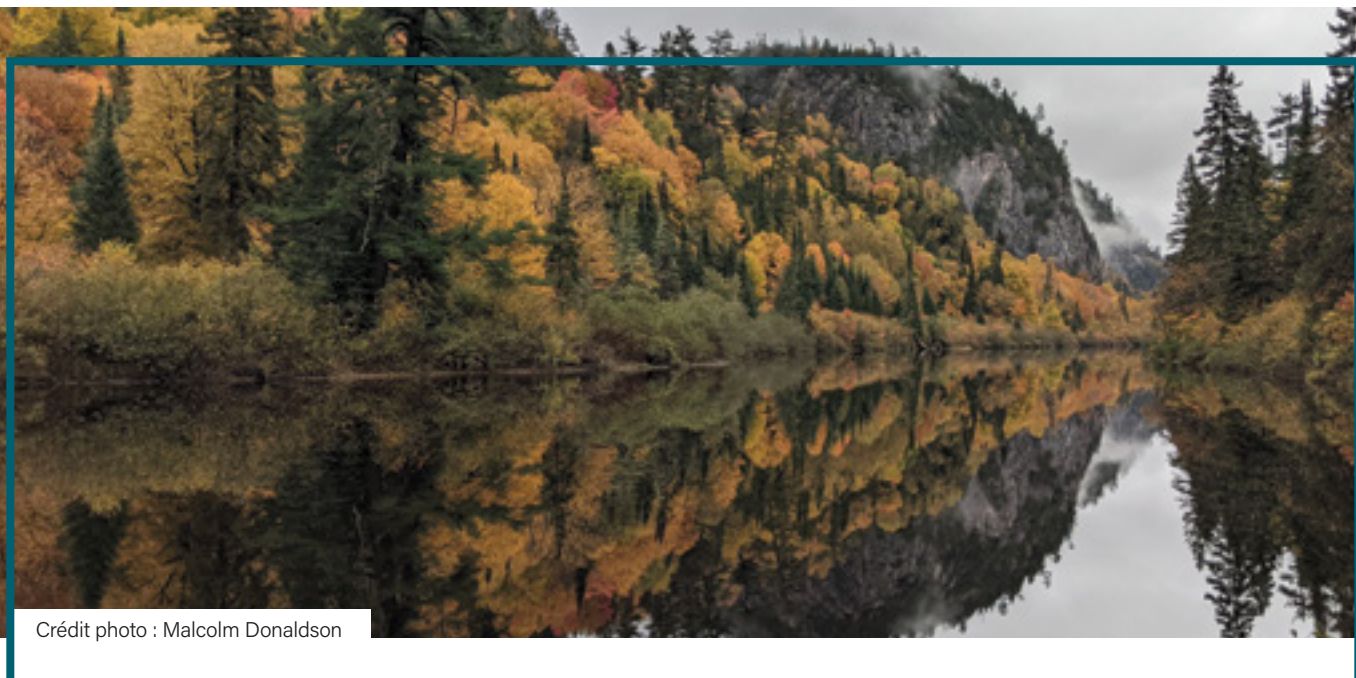
❑ Réduire les risques pour les systèmes publics d'assainissement des eaux usées dans les réserves

D'ici au 31 mars 2026, s'assurer que 69 % des systèmes publics d'assainissement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations ont un coefficient de risque faible, par rapport à un niveau de référence de 48 % en 2019 à 2020.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

❑ Achever les projets approuvés en matière d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées

D'ici le 31 mars 2026, plus de 90 % des 385 projets d'approvisionnement en eau et des 449 projets de traitement des eaux usées qui sont approuvés, mais ne sont pas encore terminés, dans le cadre du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada devraient être achevés.



Crédit photo : Malcolm Donaldson

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux systèmes d'eau potable publics des Premières Nations

◆ Continuer à prendre des mesures pour éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable restants dans les réserves

En collaboration avec les Premières Nations, continuer à prendre des mesures à l'appui de l'engagement d'éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable restants dans les réserves et accroître les efforts pour s'assurer que des investissements et des ressources à long terme sont en place pour prévenir les avis futurs. Par exemple, continuer à prendre des mesures pour soutenir les processus d'engagement dirigés par les Autochtones, élaborer conjointement des stratégies à long terme pour assurer la gestion durable de l'eau potable et des eaux usées et investir dans les actifs liés à l'eau et aux eaux usées, y compris leur exploitation et leur entretien.

◆ Favoriser la gestion de l'approvisionnement en eau par les Premières Nations

Soutenir les collectivités des Premières Nations pour qu'elles assument le contrôle et la prestation des services d'eau potable et de traitement des eaux usées, notamment en transférant les services d'eau et d'eaux usées des collectivités à l'Atlantic First Nations Water Authority.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative à la qualité des effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées des Premières Nations

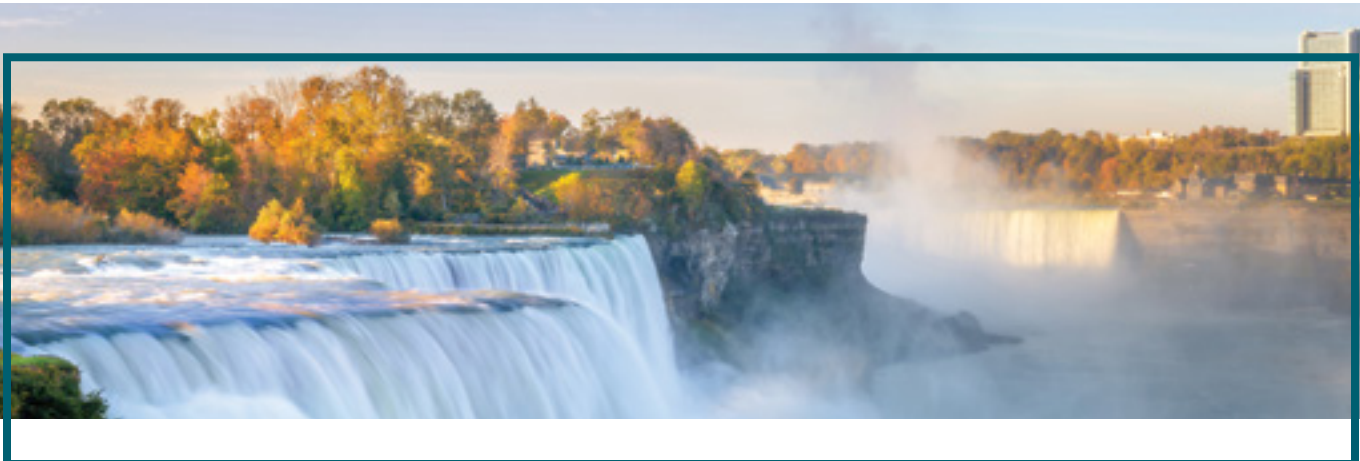
◆ Mettre en œuvre le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* dans les réserves

Mettre en œuvre les normes minimales obligatoires de qualité des effluents du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* par un traitement secondaire des eaux usées et d'autres activités à l'échelle fédérale.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative à la qualité des effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées

◆ Mettre en œuvre le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées*

Mettre en œuvre les normes minimales obligatoires de qualité des effluents du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* par un traitement secondaire des eaux usées et d'autres activités à l'échelle fédérale.



Stratégie de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ Travailler avec des partenaires sur la qualité de l'eau potable

Travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, qui fixent les concentrations maximales acceptables de certains contaminants dans l'eau potable. Toutes les provinces et tous les territoires utilisent les recommandations comme base de leurs règlements et de leurs exigences en matière de qualité et de salubrité de l'eau potable, ce qui permet aux Canadiens de bénéficier de décisions fondées sur des données probantes concernant l'eau douce du Canada.

AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

◎ Avis d'ébullition de l'eau

Cet indicateur permet de savoir pourquoi des avis d'ébullition de l'eau sont émis. L'indicateur montre également la relation entre la taille de la collectivité et la fréquence des avis d'ébullition d'eau. En 2021 :

- 2 % des avis d'ébullition d'eau ont été émis en raison de la détection d'*Escherichia coli* (*E. coli*);
- Les avis d'ébullition d'eau reliés à d'autres paramètres microbiologiques de la qualité de l'eau représentaient 8 % de tous les avis d'ébullition;
- Les 90 % restants ont été émis en raison de problèmes liés à l'équipement ou aux procédés.

◎ Utilisation durable de l'eau

Cet indicateur fournit une mesure du prélèvement d'eau dans les rivières, les lacs, les eaux souterraines et les océans ainsi que de la consommation d'eau par les activités humaines au Canada. L'indicateur fournira des informations nationales et régionales et par secteur économique. Le but est de publier cet indicateur d'ici la fin de l'exercice financier 2022-2023.

◎ Qualité de l'eau des cours d'eau canadiens

Cet indicateur fournit une mesure de la capacité de l'eau des rivières du Canada de soutenir les végétaux et les animaux. Pour la période de 2017 à 2019, les résultats de cet indicateur ont évalué la qualité de l'eau des cours d'eau canadiens de satisfaisante à excellente dans 82 % des sites surveillés.

◎ Quantité d'eau dans les cours d'eau canadiens

Cet indicateur fournit des renseignements sur le débit des cours d'eau au Canada. De 2001 à 2017, une quantité d'eau normale coulait dans la plupart des rivières canadiennes.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : PROGRAMME DE PIÉGEAGE À DÉCHETS DE PORTSTORONTO

Dans le but de combattre et d'étudier les plastiques à usage unique et les microplastiques dans les cours d'eau, PortsToronto a lancé en 2019 son [programme primé de piégeage des déchets](#). La Trash Team (« équipe Déchets ») de l'Université de Toronto, en tant que partenaire du projet, compte et caractérise les matériaux capturés par les « poubelles des mers » Seabin de PortsToronto afin de mieux comprendre l'origine des plastiques et des déchets flottants dans le port de Toronto. Les solutions technologiques et comportementales visant à empêcher ces matières de pénétrer dans le lac Ontario en sont le fruit. PortsToronto et la Trash Team de l'Université de Toronto indiquent que le Programme de piégeage des déchets a permis de dévier des dizaines de milliers de petits morceaux de pollution plastique du lac Ontario au cours d'une saison d'expérience sur le terrain de 7 semaines en 2021. Chaque piège à déchets a retiré environ 209 petits morceaux de plastique par jour, l'ensemble du réseau étant capable de dévier 33 kilogrammes de déchets sur toute une saison, soit le poids d'environ 3 400 bouteilles d'eau en plastique.

Source : [PortsToronto](#)



Crédit photo : Olivier Dulude



OBJECTIF 7

ACCROÎTRE L'ACCÈS DES CANADIENS À UNE ÉNERGIE PROPRE

Point de vue fédéral sur l'ODD 7

Pourquoi cet objectif est important

L'accent mis par cet objectif sur l'amélioration de l'accès des Canadiens aux énergies propres soutient les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 7.1 : D'ici 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable;
- 7.2 : D'ici 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial;
- 7.3 : D'ici 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.

L'accès à une énergie abordable et fiable est essentiel pour éradiquer la pauvreté et permettre la croissance économique et l'amélioration du niveau de vie. Parallèlement, la production et l'utilisation de l'énergie sont actuellement le principal facteur de changement climatique, puisqu'elles représentent environ 78 % du total des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Au Canada, comme dans le reste du monde, les émissions de gaz à effet de serre proviennent principalement d'activités telles que la production d'électricité non renouvelable, la production de pétrole et de gaz, le transport, ainsi que le chauffage et la climatisation des bâtiments au moyen de combustibles fossiles.

Une énergie propre et abordable est essentielle aux aspirations du Canada et du monde entier à décarboniser l'économie et à atteindre la carboneutralité. Il existe 3 voies principales pour décarboniser l'utilisation de l'énergie : l'électrification, l'efficacité et les carburants propres.

Bien que le Canada a réduit sa [consommation d'énergie](#) par dollar d'activité économique d'environ 17 % entre 2000 et 2018, il demeure l'un des plus grands consommateurs d'énergie par habitant au monde et environ 81 % de ses émissions de gaz à effet de serre proviennent de la production, incluant pour l'export, et de l'utilisation d'énergie domestique. Les Canadiens consomment plus d'énergie par habitant en raison des températures extrêmes, des vastes paysages et de la dispersion de la population. L'efficacité énergétique joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs de réduction des émissions du Canada, tout en aidant les particuliers et les entreprises à économiser de l'argent sur les coûts énergétiques, à améliorer la compétitivité et à créer des emplois.

Les Canadiens ont accès à une électricité parmi les plus propres du monde. Entre 2016 et 2020, l'électricité produite au Canada provenant de sources n'émettant pas de gaz à effet de serre a augmenté d'environ 2 % pour atteindre 83 % du total de l'électricité produite au Canada, dont 68 % provenant des énergies renouvelables et 15 % de sources nucléaires. Cependant, les collectivités nordiques et éloignées ne bénéficient pas d'un accès égal à des sources fiables d'énergie propre et dépendent généralement du carburant diesel pour l'électricité et le chauffage. Il est essentiel d'accroître l'accès à une énergie propre, fiable et abordable pour améliorer le développement économique et le bien-être des collectivités nordiques et éloignées et pour atteindre les objectifs du gouvernement du Canada en matière de changement climatique.

L'électrification constitue une base pour les stratégies de décarbonisation telles que l'électrification des transports, du chauffage et de la climatisation des bâtiments, et de certaines applications industrielles. Elle sous-tend également la numérisation, les technologies intelligentes et l'Internet des objets, qui jouent tous un rôle essentiel dans la gestion de l'énergie et de l'augmentation de la demande.



Les normes d'efficacité énergétique et les programmes d'étiquetage figurent parmi les politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre les plus rentables et constituent la pierre angulaire des programmes d'efficacité énergétique et de lutte contre les changements climatiques dans plus de 80 pays. Selon l'Agence internationale de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique des produits est l'une des options les moins coûteuses disponibles aujourd'hui pour réduire la consommation d'énergie et les émissions associées (avec des rapports avantages-coûts de 4:1 pour la société canadienne), tout en apportant des avantages financiers nets aux personnes et à la communauté.

Les carburants propres produisent moins d'émissions de gaz à effet de serre que les carburants traditionnels. La croissance du marché canadien des carburants propres contribuera à réduire son empreinte carbone en diminuant les émissions dans les secteurs où la réduction est difficile. Le Canada est riche d'une variété de matières premières qui peuvent être utilisées pour fabriquer des carburants propres comme l'hydrogène, l'éthanol cellulosique, le gaz naturel renouvelable et le diesel renouvelable. Même nos abondantes ressources en combustibles fossiles peuvent être converties en hydrogène propre lorsqu'elles sont associées aux technologies de captage et de stockage du carbone. Ces combustibles peuvent être utilisés pour alimenter nos secteurs du transport et de l'industrie, ce qui favorise la transition du secteur énergétique canadien vers une économie carboneutre.

L'énergie nucléaire, et les petits réacteurs modulaires en particulier, feront partie de l'approche « toutes options » permettant de réaliser les engagements ambitieux du gouvernement du Canada visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 (d'ici 2035 dans le secteur de l'électricité). Cette technologie peut positionner le Canada comme un chef de file en matière d'énergie propre, soutenir la décarbonisation des réseaux électriques provinciaux, faciliter la transition vers l'abandon du diesel dans les collectivités éloignées et aider à décarboniser les industries à fortes émissions. En tant que source d'énergie de base, répartissable et non émettrice, les petits réacteurs modulaires pourraient également jouer un rôle essentiel en permettant une intégration plus poussée des énergies renouvelables variables (par exemple, l'énergie éolienne et l'énergie solaire) dans le bouquet énergétique du Canada, en particulier dans les régions dépourvues de ressources hydroélectriques importantes.

Contribution du gouvernement du Canada

En mars 2022, le gouvernement du Canada a déposé son premier [Plan de réduction des émissions pour 2030](#) (PRE) en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Le PRE continue de s'appuyer sur les mesures climatiques décrites dans les plans climatiques précédents du Canada, le plan climatique renforcé, intitulé [Un environnement sain et une économie saine](#) et le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, publiés respectivement en 2020 et 2016. Le Plan de réduction des émissions pour 2030 constitue la prochaine grande étape des mesures pour lutter contre les changements climatiques et créer de bons emplois durables. Ce plan, dont la valeur s'élève à 9,1 milliards de dollars, est une feuille de route pour que le Canada atteigne son objectif de réduction des émissions de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030 et de carboneutralité d'ici 2050.

Grâce à ce plan, le Canada vise à atteindre son objectif d'électricité carboneutre d'ici 2035 et à accroître l'énergie non émettrice dans l'ensemble du Canada, de connecter les régions à l'énergie propre et de favoriser un approvisionnement en électricité plus propre, fiable et abordable. De plus, le budget de 2022 a prévu 250 millions de dollars pour soutenir les activités d'avant-projet de projets d'électricité propre d'importance nationale, tels que des projets de transport d'électricité interprovinciaux et de petits réacteurs modulaires. Le Plan de réduction des émissions pour 2030 contribuera également à réduire les émissions de l'industrie, des bâtiments et des transports. Grâce à ces plans climatiques, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, continuera à améliorer l'efficacité énergétique des maisons et des bâtiments canadiens, à encourager l'adoption de technologies qui réduisent l'intensité de carbone des combustibles liquides, à investir dans la capacité de production de combustibles propres et à soutenir la transition des collectivités autochtones et nordiques vers une énergie propre, renouvelable et fiable.

Pour accélérer la transition vers des carburants, des technologies et des procédés propres au Canada, le gouvernement du Canada soutient le développement d'un secteur des carburants propres au Canada par une série d'investissements et d'initiatives qui complètent le [Règlement sur les combustibles propres](#). Le gouvernement du Canada a collaboré avec des intervenants, dont l'industrie, d'autres paliers de gouvernement, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales et le milieu universitaire, pour élaborer la [Stratégie relative à l'hydrogène du Canada](#). Le [Fonds pour les combustibles propres](#), un investissement de 1,5 milliard de dollars dans le secteur des carburants propres, est l'une des nombreuses initiatives fédérales soutenant cette stratégie.

Les Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources, qui font partie d'une initiative de collaboration avec les provinces et les territoires, ont été lancées dans le but de repérer, de prioriser et de saisir les possibilités de création d'emplois durables et de croissance économique en vue d'un avenir carboneutre dans les secteurs de l'énergie, de l'électricité, des mines, de la foresterie et des technologies propres dans toutes les régions du Canada.

Le Canada s'efforce également d'améliorer la sécurité et l'efficacité énergétiques et d'accélérer le rythme de la transition énergétique propre et inclusive dans le monde. En tant que membre fondateur de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Canada soutient activement l'élaboration des feuilles de route sur le programme de carboneutralité, en suivant les progrès réalisés, en renforçant son aide aux pays prioritaires, en tirant parti de son expertise fondée sur les données, en appuyant la modélisation et l'analyse et en fournissant des conseils stratégiques aux gouvernements membres de l'AIE et aux principaux émetteurs. Reconnaisant l'importance d'une transition propre inclusive et équitable, le Canada est un membre actif de la commission mondiale sur les transitions énergétiques propres axées sur la population (Global Commission on People-Centred Clean Energy Transitions) de l'AIE.

Le Canada est membre de la [réunion ministérielle sur l'énergie propre](#) (en anglais seulement), qui réunit 28 pays et la Commission européenne dans le but d'accélérer les progrès en matière d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en énergie propre et d'accès à l'énergie propre. Le Canada fait également avancer son programme d'énergie propre par l'intermédiaire du [Groupe des Sept](#) (G7)(en anglais seulement) et du [Groupe des Vingt](#) (G20) (en anglais seulement).

[L'Alliance : Énergiser au-delà du charbon](#), cofondée et coprésidée par le Canada et le Royaume-Uni, est la principale initiative mondiale visant à accélérer la croissance propre et la protection du climat grâce à l'élimination rapide de l'énergie produite à partir du charbon. En juillet 2022, l'alliance comptait plus de 165 membres. Elle s'est engagée en faveur d'une transition équitable et d'une élimination progressive du charbon dans des conditions économiquement acceptables, par le biais de son Groupe de travail sur la transition équitable. Sur le plan national, le Canada s'est engagé à éliminer progressivement l'électricité traditionnelle produite par le charbon d'ici 2030 et, par la mise en place de nouvelles réglementations, il mettra fin aux exportations de charbon thermique d'ici 2030.

Le Canada continue de jouer un rôle de premier plan dans [Mission Innovation](#), une initiative entre 23 gouvernements lancée en 2015 pour améliorer la collaboration et catalyser l'action et l'investissement dans la recherche, le développement et la démonstration afin de rendre l'énergie propre, abordable, attrayante et accessible pour tous. La version 2.0 de Mission Innovation a été lancée en juin 2021. Le Canada codirige la mission d'élimination du dioxyde de carbone et participe aux missions Énergie verte et Hydrogène propre.

La *Loi sur l'efficacité énergétique* donne le pouvoir de réglementer les normes d'efficacité énergétique et l'étiquetage des produits consommateurs d'énergie. Le gouvernement du Canada examine la présente loi afin de maximiser son autorité législative pour mieux soutenir l'innovation dans les produits et services en matière d'efficacité énergétique, promouvoir une prise de décisions efficace, réduire au minimum le fardeau, gérer les défis du marché et faciliter les approches volontaires. Il reconnaît également l'importance d'harmoniser les politiques de réglementation avec celles des provinces et des territoires, qui partagent l'autorité dans ce domaine.

En décembre 2020, le gouvernement du Canada a publié le [plan d'action des PRM](#) pour permettre le développement, la démonstration et le déploiement de petits réacteurs modulaires (ou PRM) afin de réduire les émissions, décarboniser l'industrie lourde et stimuler le développement économique. Le plan compte désormais 119 organisations participantes et plus de 500 mesures. Le gouvernement soutient le plan par le biais de projets de démonstration et de déploiement, ainsi que par l'élaboration de politiques, de lois et de règlements, notamment en inaugurant la table de leadership sur les PRM, en renforçant l'engagement et les capacités et en travaillant à l'établissement de partenariats internationaux.

Enfin, le Canada est membre de l'[Agence internationale pour les énergies renouvelables](#) (en anglais seulement), une organisation intergouvernementale qui se consacre à la production d'énergie à partir de sources propres et durables. Le Canada a récemment contribué au lancement d'une plateforme multilatérale pour la transition vers l'énergie renouvelable dans les collectivités éloignées.

ACCÈS À L'ÉNERGIE DANS LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET NORDIQUES

Environ 200 communautés au Canada dépendent entièrement du carburant diesel pour le chauffage et l'électricité. La grande majorité d'entre elles sont autochtones ou comptent une population autochtone importante. Les communautés éloignées consomment plus de 680 millions de litres de diesel par an et près des deux tiers de cette quantité sont utilisés pour le chauffage, car de nombreuses communautés éloignées sont situées dans des environnements difficiles. Le gouvernement du Canada investit dans plusieurs projets d'énergie propre dans les communautés autochtones qui cherchent à passer du diesel à l'énergie propre. Par exemple, le Fort Chipewyan Solar Project a reçu 4,5 millions de dollars pour la construction d'un projet d'énergie solaire et de stockage d'énergie de 2,2 mégawatts dans le nord de l'Alberta. Ce projet, le plus grand projet solaire hors réseau du Canada, appartient à trois groupes autochtones voisins de Fort Chipewyan. Il produira 20 % de l'électricité de la communauté, remplaçant 650 000 litres de carburant diesel par an et réduisant les émissions de gaz à effet de serre de 1 743 tonnes par an. En 2021, le gouvernement fédéral a annoncé un investissement supplémentaire de \$300 millions à partir de 2022 pour continuer à soutenir les solutions communautaires visant à réduire la dépendance au diesel dans les communautés éloignées.



SOURCES D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES ET NON ÉMETTRICES

Cible et indicateur

D'ici 2030, produire 90 % et, à long terme, 100 % de l'électricité du Canada à partir de sources renouvelables et non émettrices (ministre des Ressources naturelles)

▾ **Proportion de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre**

Cet [indicateur](#) suit la production d'électricité à partir de sources renouvelables, telles que les sources d'énergie solaire, marémotrice, géothermique et éolienne, la biomasse et l'hydroélectricité, ainsi que de sources non émettrices telles que l'énergie nucléaire. Entre 2016 et 2020, la part d'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices a augmenté d'environ 2 % pour atteindre 83 % de la production totale d'électricité au Canada. Cette part est constituée à 68 % de sources renouvelables et à 15 % de sources nucléaires.

Jalons à court terme à l'appui de la cible

▣ **Faire la démonstration de la prochaine génération de réseaux intelligents et la déployer**

D'ici la fin de 2023, mener à bien 22 projets de démonstration de la prochaine génération de technologies de réseaux intelligents et/ou de déploiement de systèmes intégrés de réseaux intelligents.

▣ **Élaborer un Règlement sur l'électricité propre**

D'ici la fin de 2023, en collaboration avec les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales de l'environnement, l'industrie, les universitaires et les partenaires autochtones, élaborer le Règlement sur l'électricité propre à l'appui d'un réseau électrique carboneutre d'ici 2035 tout en continuant à fournir une électricité fiable et abordable aux Canadiens.

▣ **Installer des systèmes d'énergie renouvelable dans les communautés autochtones et nordiques**

D'ici la fin de 2026, installer jusqu'à 40 mégawatts d'énergie renouvelable dans les collectivités rurales et éloignées et sur les sites industriels hors réseau.

▣ **Soutenir les énergies renouvelables intelligentes**

D'ici la fin de 2026, soutenir de nouveaux projets d'énergie renouvelable pouvant produire 1 000 mégawatts, capables de fournir des services essentiels au réseau.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

▣ **Fournir l'accès à des sources d'électricité plus efficaces**

D'ici le 31 mars 2026, au moins 11 collectivités ont accès à des sources d'électricité plus efficaces grâce à des investissements dans l'infrastructure dans le cadre du Fonds pour l'énergie dans l'Arctique d'Infrastructure Canada.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Mettre en œuvre et appliquer les règlements et les lois**

Élaborer, mettre en œuvre, harmoniser et appliquer des mesures réglementaires qui assurent un transport sûr et efficace de l'énergie afin de protéger les personnes, l'environnement, les marchés de l'énergie et l'économie. Il s'agit notamment d'élaborer des règlements en matière de protection de l'environnement et de sécurité pour les projets extracôtiers d'énergie renouvelable avec l'initiative de [règlement sur l'énergie renouvelable extracôtière](#).

◆ **Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies énergétiques propres**

Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres pour la production, le stockage et la distribution d'énergie.

◆ **Jouer un rôle de premier plan dans la promotion des énergies propres et renouvelables**

Continuer à jouer un rôle de premier plan dans les accords internationaux sur les politiques, l'innovation et la conception de programmes en matière d'énergies propres et renouvelables, ainsi que dans les organisations internationales axées sur les énergies propres et renouvelables.

◆ **Soutenir le déploiement des énergies renouvelables**

Investir dans les énergies renouvelables (p. ex. l'hydroélectricité, l'énergie solaire, l'énergie marémotrice, l'énergie éolienne, la biomasse et la géothermie), la modernisation du réseau et les projets de transport régional pour remplacer les sources d'énergie émettant des gaz à effet de serre et soutenir la décarbonisation du réseau.

◆ **Soutenir des mesures volontaires pour l'adoption de technologies énergétiques propres**

Encourager les entreprises à adopter des technologies d'énergie propre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques grâce à la déduction pour amortissement accéléré pour les équipements d'énergie propre et de conservation de l'énergie.

◆ **Travailler avec des partenaires sur les énergies propres et renouvelables**

Travailler avec d'autres gouvernements, le secteur privé et les peuples autochtones pour faire progresser le développement et le déploiement d'énergies propres et renouvelables.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ **Simplifier les investissements fédéraux pour la promotion d'une énergie propre et fiable dans les communautés rurales, éloignées et autochtones**

Travailler avec des partenaires pour faire avancer le programme de leadership autochtone en matière de climat afin de soutenir la transition vers l'énergie propre pour les collectivités autochtones et éloignées dépendant du diesel, et soutenir les capacités et le développement de projets d'énergie propre économiquement durables.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cible et indicateur

D'ici 2030, des économies d'énergie annuelles totalisant 600 pétajoules seront réalisées grâce à l'adoption de codes, de normes et de pratiques sur l'efficacité énergétique, d'après une économie de référence de 20 pétajoules entre 2017 et 2018 (ministre des Ressources naturelles)

↘ **Économies d'énergie annuelles totales découlant de l'adoption de codes, de normes et de pratiques d'efficacité énergétique**

Cet indicateur permet de suivre les économies d'énergie annuelles résultant de l'adoption de codes, de normes et de pratiques en matière d'efficacité énergétique. À la fin de l'exercice financier 2021-2022, en adoptant des codes, des normes et des pratiques d'efficacité énergétique, le Canada avait réalisé des économies d'énergie annuelles totales de 80,0 pétajoules.

Jalons à court terme à l'appui de la cible

■ Soutenir l'écologisation des maisons

- D'ici la fin de mars 2023, élargir l'admissibilité de la Subvention canadienne pour des maisons plus vertes afin d'inclure davantage de mesures de résilience climatique.
- D'ici mars 2024, les propriétaires effectueront 450 000 évaluations ÉnerGuide avant rénovation dans le cadre de l'initiative Subvention canadienne pour des maisons plus vertes.

■ Élaborer la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts

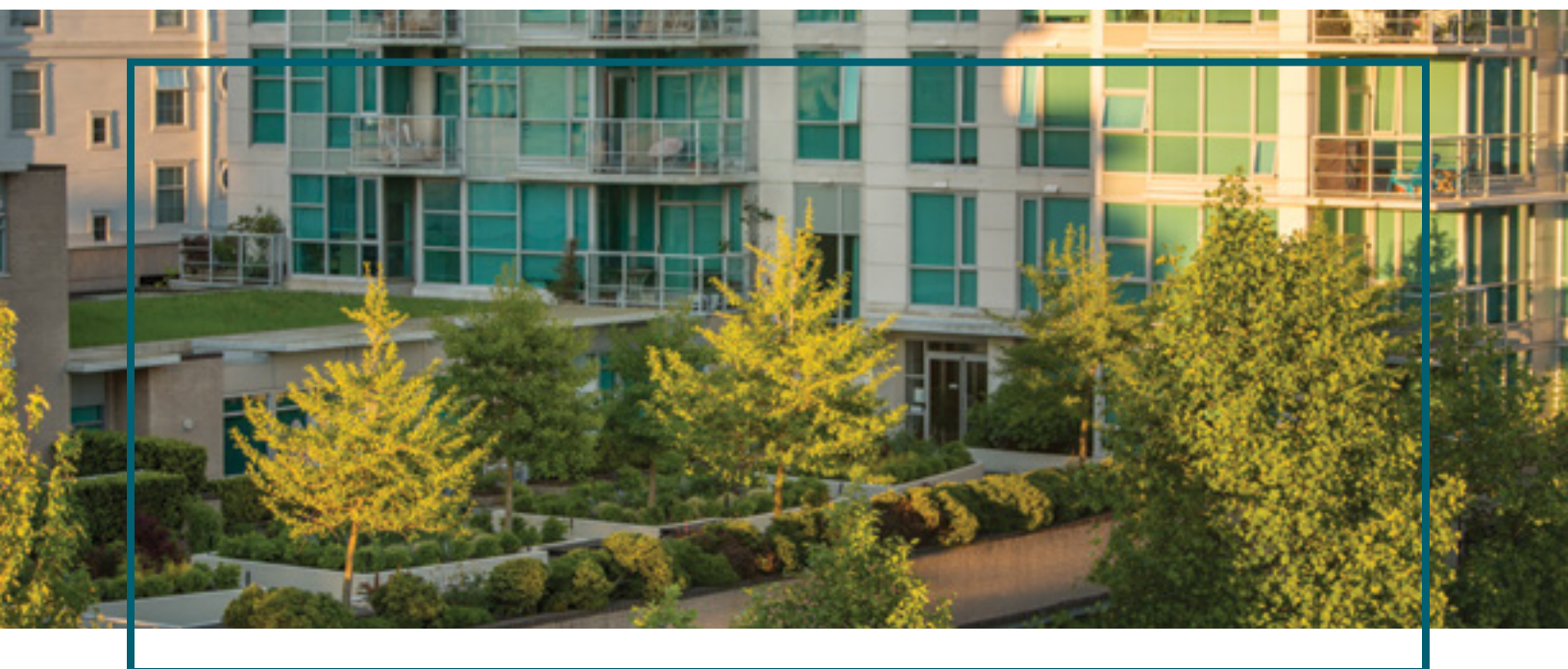
D'ici la fin de 2023, la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts comprendra des initiatives visant à jeter les bases d'un secteur des bâtiments carboneutre d'ici 2050, notamment des initiatives liées à la promotion de codes et de règlements de construction ambitieux, à la promotion de l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone et à l'augmentation de la résilience climatique des bâtiments existants.

■ Faire la démonstration de technologies de construction écoénergétiques et à consommation énergétique nette zéro

D'ici la fin de 2026, soutenir au moins 12 projets de démonstration de technologies de construction écoénergétiques et à consommation énergétique nette zéro.

■ Faire la promotion de Portfolio Manager® d'ENERGY STAR®

D'ici la fin de 2026, des scores de performance ENERGY STAR® sont disponibles pour 21 types de bâtiments et 480 millions de mètres carrés de surface de bâtiments commerciaux et institutionnels sont saisis dans l'outil d'analyse comparative Portfolio Manager d'ENERGY STAR®.



Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

- ◆ **Élaborer et mettre en application des codes et des règlements en matière d'efficacité énergétique**
Travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer et adopter des codes modèles plus ambitieux en matière de construction, et élaborer, mettre en œuvre et appliquer des règlements sur l'efficacité énergétique au Canada afin d'améliorer progressivement l'efficacité énergétique et la normalisation dans les industries, les maisons, les entreprises et les produits au Canada.
- ◆ **Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies d'efficacité énergétique**
Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies d'efficacité énergétique pour surmonter les obstacles à l'adoption à grande échelle et trouver des solutions à des problèmes complexes et persistants.
- ◆ **Soutenir l'utilisation de technologies et de pratiques d'efficacité énergétique**
Investir dans le déploiement à grande échelle de technologies et de pratiques efficaces sur le plan énergétique, par exemple, par la rénovation en profondeur des bâtiments.
- ◆ **Soutenir les mesures volontaires pour l'adoption de technologies et de pratiques d'efficacité énergétique**
Encourager les entreprises et les organisations à adopter des technologies et des pratiques d'efficacité énergétique.
- ◆ **Travailler sur l'efficacité énergétique avec des partenaires nationaux et internationaux**
Travailler avec les provinces, les territoires, les municipalités, les peuples autochtones, les services publics, l'industrie et les organisations sans but lucratif pour accroître l'efficacité énergétique au Canada, et continuer à jouer un rôle de premier plan dans les accords et initiatives internationaux concernant l'efficacité énergétique.

COMBUSTIBLES PROPRES

Cible et indicateur

D'ici mars 2030, accroître la capacité du Canada à produire des combustibles propres de 10 % par rapport aux niveaux de 2021 (ministre des Ressources naturelles)

- ↘ **Augmentation en pourcentage de la capacité de production de combustibles propres**
Cet indicateur permettra de suivre l'augmentation en pourcentage de la capacité de production de combustibles propres au Canada.

Jalons à court terme à l'appui de la cible

- **Soutenir le développement d'installations de production de combustibles propres**
D'ici la fin de 2026, au moins 10 installations de production d'hydrogène (expansion ou conversion) et jusqu'à 8 autres installations de production de combustibles propres sont mises en service dans tout le pays.

❑ **Soutenir les chaînes d'approvisionnement en biomasse**

D'ici la fin de 2026, le Canada dispose d'au moins 7 chaînes d'approvisionnement durables en biomasse dans l'ensemble du pays, en complément de la croissance de la production de nouveaux combustibles propres.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

❑ **Élaborer des codes, des normes et des règlements**

D'ici 2026, élaborer au moins 24 codes et normes, nouveaux ou révisés, en collaboration avec l'industrie, les provinces et les territoires, ainsi qu'avec des entités internationales, en assurant l'alignement et l'harmonisation dans la mesure du possible.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Créer le Fonds pour les combustibles propres**

Investir 1,5 milliard de dollars pour contourner les risques liés aux investissements en capital nécessaires pour construire de nouvelles installations de production de combustibles propres ou agrandir les installations existantes, établir des chaînes d'approvisionnement durables en biomasse, et combler les lacunes ainsi que le manque d'harmonisation des codes, des normes et des règlements liés à la production, à la distribution et à l'utilisation des combustibles propres.

◆ **Élaborer et mettre à jour les codes et les normes**

Travailler avec des partenaires nationaux et internationaux pour s'assurer que les codes et les normes nécessaires sont en place pour soutenir l'utilisation sûre et efficace des combustibles propres.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ **Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de combustibles propres**

Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de filières de combustibles plus propres pour décarboniser les secteurs et les sources d'émissions dont l'électrification est plus difficile et moins rentable.

◆ **Travailler avec les parties prenantes pour faire progresser la Stratégie canadienne pour l'hydrogène**

Travailler avec les intervenants afin de positionner le Canada comme un fournisseur de choix dans le monde pour l'hydrogène propre et les technologies qui l'utilisent en faisant progresser la Stratégie canadienne pour l'hydrogène, y compris la mise en œuvre de mesures harmonisées.

AU-DELÀ DES CIBLES

L'indicateur ci-dessous fournit un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

◎ **Nombre de projets financés pour soutenir la capacité et l'état de préparation en matière d'énergie propre dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis**

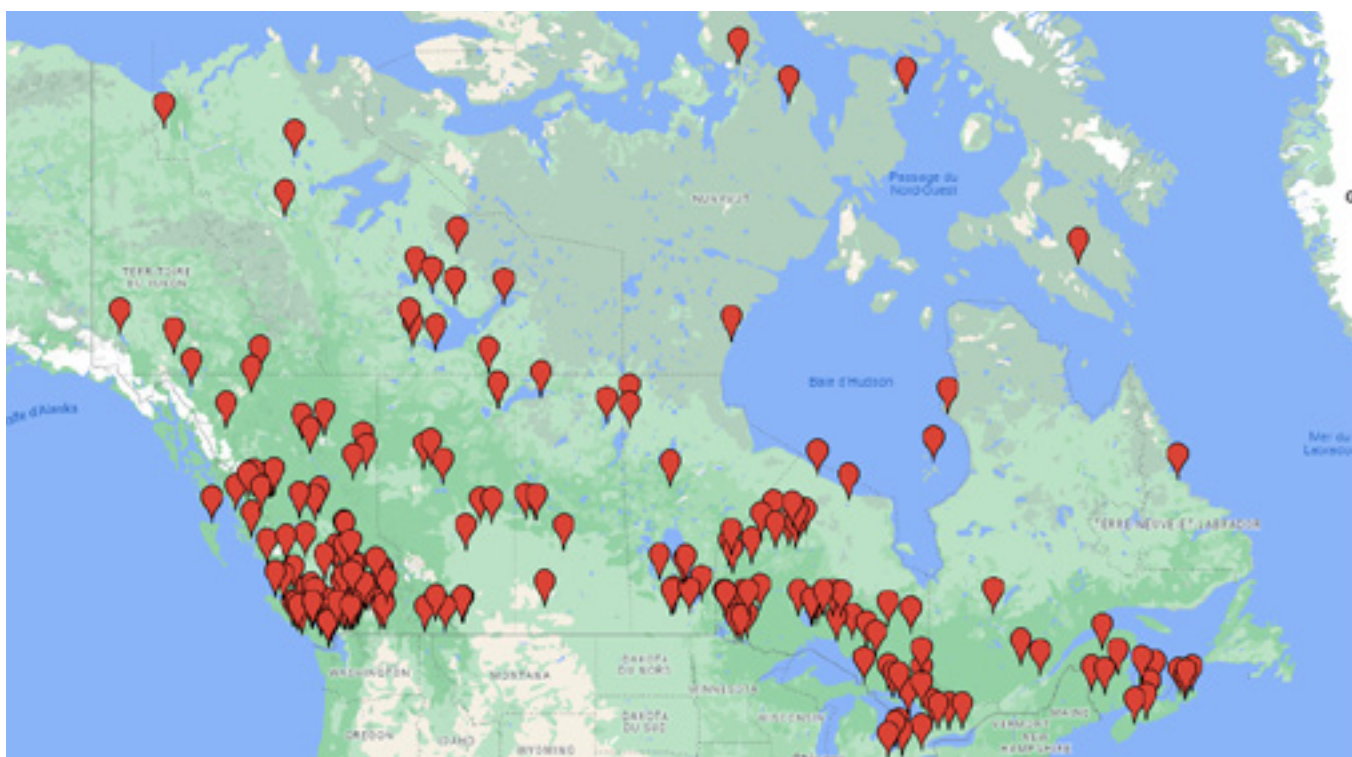
Cet indicateur vise à saisir la nouvelle programmation dans le cadre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques de 2021 à 2024. Cette initiative aidera à renforcer la capacité à exécuter des projets d'énergie propre locaux et durables sur le plan économique dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et pour soutenir les possibilités de développement économique. Comme il s'agit d'un nouvel indicateur, aucune donnée n'est actuellement disponible.

POINT DE VUE D'UN PARTENAIRE : LA DÉMOCRATIE ÉNERGÉTIQUE DANS LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Certaines communautés autochtones génèrent des richesses à partir d'une série de ressources d'énergie renouvelable et bénéficient ainsi du plein emploi de leurs membres. Ces tendances constituent un tremplin vers la [démocratie énergétique](#) (en anglais seulement) dans les communautés autochtones. La « démocratie énergétique » fait référence à des systèmes où les sources (p. ex. les panneaux solaires) et la propriété de la production d'énergie sont largement réparties, où le système énergétique est régi par des principes démocratiques qui permettent aux citoyens ordinaires d'avoir leur mot à dire et où l'accès à la gouvernance du système énergétique est équitable, indépendamment du statut socio-économique ou d'autres facteurs.

[En 2017](#) (en anglais seulement), pas moins de 152 projets d'énergie propre impliquaient des communautés autochtones ou étaient détenus par des Autochtones, avec une capacité de production estimée à 19 516 mégawatts et des bénéfices estimés à \$2,5 milliards pour les communautés autochtones participantes sur une période de 15 ans. On estime également que les avantages économiques de la production d'énergie propre détenue par les Autochtones sont [trois fois supérieurs à ceux des systèmes dont le propriétaire est absent](#) (en anglais seulement). Une plus grande intégralité institutionnelle (ou la capacité de répondre aux besoins humains de survie et d'expression culturelle) grâce à la sécurité énergétique dans les communautés autochtones suscite également la renaissance et le renforcement des autorités morales internes telles que les mères de clan, les conseils des Aînés et les structures de gouvernance autochtones. La carte ci-dessous montre [les projets autochtones d'énergie propre qui étaient actifs ou qui avaient fait l'objet d'études de faisabilité en 2016](#) (en anglais seulement). Pour obtenir de plus amples renseignements sur la démocratie énergétique dans les communautés autochtones, consultez [Scott \(2020\)](#) (en anglais seulement).

Source : Perspective fournie par un membre du Conseil consultatif sur le développement durable



POINT DE VUE D'UN PARTENAIRE : RÉNOVATION ÉCOÉNERGÉTIQUE EN PROFONDEUR D'UNE RÉSIDENCE D'ÉTUDIANTS À IQALUIT (NUNAVUT)

L'infrastructure du Nunavut est vieillissante, car la plupart de ses bâtiments ont été construits dans les années 1970. Les conceptions anciennes des bâtiments, associées à l'environnement froid, signifient que la modernisation des bâtiments pourrait avoir un impact important sur les économies d'énergie. [Qikiqtaaluk Properties Inc.](#) (en anglais seulement) rénove un bâtiment construit en 2006 qui sert de résidence pour les étudiants du Collège de l'Arctique du Nunavut. Il s'agit d'un projet de démonstration visant à soutenir les codes énergétiques des bâtiments nationaux et territoriaux et à vérifier la faisabilité de rénovations écoénergétiques en profondeur dans l'Arctique.

Ce projet de rénovation comprend d'importantes améliorations de l'enveloppe du bâtiment (y compris des fenêtres à triple vitrage), des améliorations de l'éclairage LED, des appareils à faible débit, des systèmes de récupération de la chaleur et une installation solaire sur le toit de 100 kW. La modélisation énergétique prévoit que les rénovations réduiront la consommation d'énergie d'environ 62 %. On estime que cela permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 352 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone par an, ce qui équivaut à retirer 65 voitures de la circulation par an. Le projet crée également des opportunités de formation et de carrière pour un personnel hautement qualifié dans le domaine de l'énergie propre, et comprend un projet d'éducation des occupants pour leur apprendre à améliorer leurs comportements en matière d'utilisation de l'énergie.

Source : Perspective fournie par un membre du Conseil consultatif sur le développement durable





OBJECTIF 8

FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Point de vue fédéral sur l'ODD 8

Pourquoi cet objectif est important

L'accent mis par cet objectif sur la promotion d'une croissance économique inclusive et durable au Canada soutient directement les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre;

- 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers;
- 8.5 : D'ici 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

Dans tous les secteurs, les entreprises ont la possibilité d'accroître leur compétitivité et de devenir plus durables. Pour transformer l'économie, le Canada devra décarboniser et réduire les effets sur l'environnement des secteurs existants tout en développant et en soutenant les technologies propres et les emplois des secteurs émergents. Pour ce faire, il faut adopter à la fois des approches locales et nationales à grande échelle. Le Canada devra également répondre à l'évolution des besoins en main-d'œuvre en améliorant la formation et le recyclage des travailleurs, en augmentant la participation à la vie active et en diversifiant les économies locales. Alors que les gouvernements, l'industrie et les syndicats tentent de planifier l'évolution des compétences et des exigences professionnelles nécessaires à l'économie propre, il est possible de s'attaquer aux lacunes en matière de compétences émergentes, à la sous-évaluation de la main-d'œuvre et aux pénuries potentielles de main-d'œuvre.

Parallèlement, la transition vers des sources d'énergie et des technologies propres présente des risques de perturbation, en particulier pour les travailleurs vulnérables et ceux qui ont moins de compétences monnayables. Le passage à une économie propre doit se faire de manière équitable et inclusive, afin que personne ne soit laissé pour compte. Cela nécessite une collaboration entre les gouvernements, l'industrie et les syndicats pour offrir aux travailleurs et aux communautés concernés de nouvelles possibilités de formation, de perfectionnement des compétences et d'emploi bien rémunéré.

Le secteur canadien des technologies environnementales et propres représente 3 % du produit intérieur brut (PIB) et près de 2 % des emplois au Canada. Il comprend diverses professions dans des sous-industries telles que l'électricité propre, la recherche sur les panneaux solaires, la conservation de la nature et la gestion des déchets. Les emplois dans ce secteur sont bien rémunérés, les salaires annuels étant supérieurs d'environ 33 % au salaire moyen canadien. Avec une croissance du PIB de 3,5 %, le Canada s'est classé au premier rang du G20 pour l'innovation en matière de technologies propres du [Global Cleantech Innovation Index](#) 2017 (en anglais seulement) et au quatrième rang dans l'ensemble. Treize entreprises canadiennes figurent sur la liste de 2022, ce qui fait que le Canada compte plus d'entreprises sur cette liste que n'importe quel pays, mis à part les États-Unis.



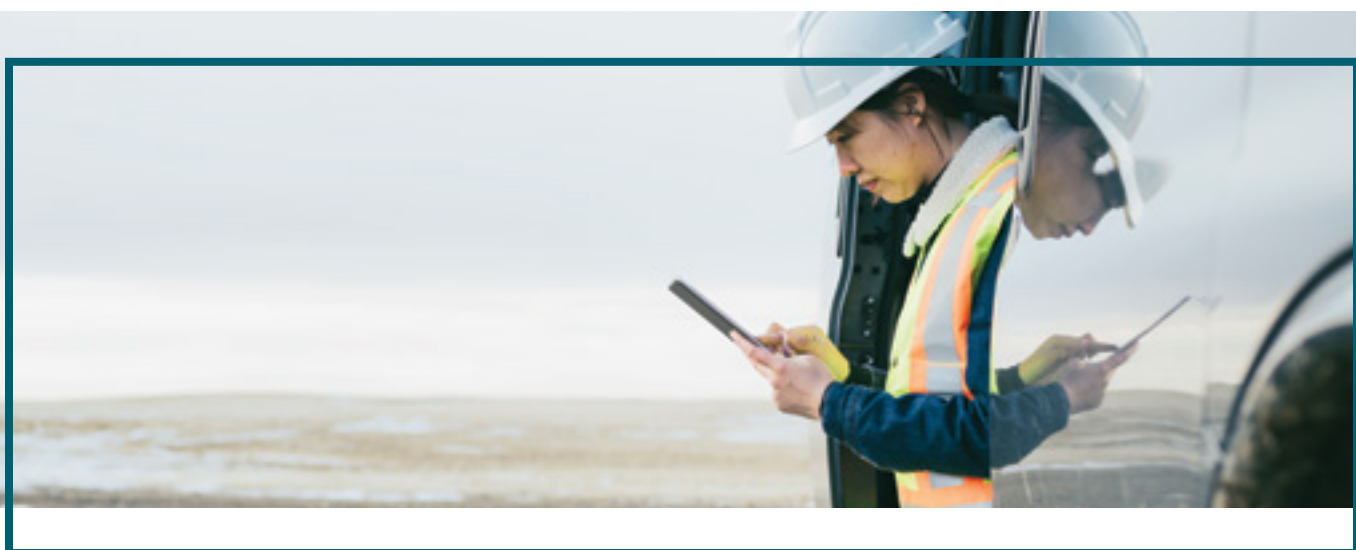
Afin de profiter du secteur des technologies environnementales et propres et, plus généralement, de la transition vers une économie carboneutre, les Canadiens devront avoir accès à l'infrastructure nécessaire, ce qui inclut l'accès à une connexion Internet rapide. Les Canadiens de toutes les collectivités, urbaines comme rurales, dépendent d'un accès à des connexions Internet haute vitesse et mobile fiables et abordables. Il est indispensable de disposer d'une telle connexion pour effectuer des communications personnelles et professionnelles, pour faire croître une entreprise, pour postuler à des emplois et pour accéder à l'éducation et aux services gouvernementaux. Dans une écrasante proportion, les collectivités rurales et éloignées ont indiqué que la difficulté à avoir accès à un service Internet haute vitesse abordable constituait le principal obstacle à leur croissance économique.

Contribution du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada prend des mesures pour promouvoir un travail décent et des emplois bien rémunérés en développant le secteur des technologies propres, en favorisant le développement des compétences et la formation, et en diversifiant les économies locales. Le gouvernement s'est engagé à assurer la durabilité de l'ensemble de l'économie, y compris par la création d'emplois durables, afin que tous les Canadiens puissent profiter des avantages d'une économie propre.

Le [Plan pour l'innovation et les compétences](#) du gouvernement du Canada est un remaniement majeur du paysage des politiques de l'innovation au Canada. Il vise à faire du Canada un centre d'innovation de premier plan dans le monde, à créer des emplois bien rémunérés et à favoriser la participation des groupes traditionnellement sous-représentés, comme les femmes et les Autochtones, à l'économie de l'innovation. Le Plan cible les investissements à tous les points du continuum de l'innovation, en commençant par les personnes et les compétences pour s'intéresser ensuite aux sciences fondamentales, aux applications commerciales et à l'adoption de nouvelles technologies, ainsi qu'à l'accès aux marchés au pays et à l'étranger.

L'Internet et son infrastructure physique sont les fondements sur lesquels repose l'économie numérique du Canada. Les emplois durables, essentiels et bien rémunérés promis dans le cadre d'une transition équitable vers une économie carboneutre en dépendent tous. Le programme [La haute vitesse pour tous : la stratégie canadienne pour la connectivité](#) est le plan du gouvernement visant à coordonner les investissements ainsi que les mesures complémentaires afin de connecter chaque Canadien à un service Internet haute vitesse abordable, peu importe où il vit, et d'améliorer l'accès aux services cellulaires mobiles d'un océan à l'autre.



UNE TRANSITION ÉQUITABLE AU CANADA

L'Accord de Paris sur les changements climatiques a appelé les signataires à prendre en compte « les impératifs d'une [transition juste](#) pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies à l'échelle nationale ». Une transition équitable sous-entend de préparer la main-d'œuvre à participer pleinement à l'économie à faibles émissions de carbone tout en réduisant au minimum les répercussions des transitions du marché du travail, en cernant et en soutenant les possibilités économiques inclusives pour les travailleurs dans leurs communautés et en mettant les travailleurs et leurs communautés au centre des discussions qui ont une incidence sur leurs moyens de subsistance.

Pour soutenir une transition équitable, le gouvernement du Canada a créé en 2018 le Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes. Son mandat était de mobiliser les groupes d'intervenants pertinents, y compris les syndicats, les provinces et les gouvernements municipaux, de faire rapport sur ce qui a été entendu et de fournir des recommandations sur la façon dont le gouvernement peut soutenir les travailleurs et les communautés de l'industrie du charbon. Le groupe de travail a publié son [rapport final en mars 2019](#).

En réponse, le gouvernement s'est engagé à verser 185 millions de dollars pour soutenir les communautés touchées, y compris 35 millions de dollars pour l'[Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon](#) axée sur le développement des compétences et la diversification économique, ainsi que 150 millions de dollars pour un fonds d'infrastructure dédié. En juin 2022, environ 91,9 millions de dollars avaient été approuvés dans [88 projets au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et en Alberta](#).

Le concept de transition équitable ne se limite pas au secteur de l'énergie et sera nécessaire dans de nombreux autres secteurs dans lesquels les modèles économiques ne peuvent s'adapter pour intégrer le coût total des effets environnementaux. Il sera important de s'engager de manière significative et fréquente avec les partenaires et les parties prenantes pour s'assurer que les mesures de soutien appropriées sont en place.

Lors de la COP26, le Canada a été signataire de la [Déclaration soutenant les conditions d'une transition équitable à l'échelle internationale – Croissance verte, travail décent et prospérité économique dans la transition vers la carboneutralité](#) (en anglais seulement). Il s'agit notamment de s'engager à soutenir et à promouvoir l'engagement des parties prenantes, tout en reconnaissant que le développement de plans de transition juste à l'échelle locale dépend du dialogue social qui mobilise les industries secondaires construites autour de celles qui sont à forte intensité de carbone.

En juillet 2021, Ressources naturelles Canada, le responsable fédéral de la transition équitable, a lancé des [consultations publiques](#) pour élaborer une loi sur les emplois durables qui pourrait éclairer le processus décisionnel du gouvernement en matière d'action climatique, établir un organisme consultatif chargé de conseiller le gouvernement sur les stratégies régionales et sectorielles et supporter la création d'emplois durables.

Le Canada élabore des stratégies régionales par le biais des Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources nouvellement créées. Ces Tables de concertation réuniront les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les partenaires autochtones, les municipalités, l'industrie, les travailleurs, les syndicats et les experts, afin de faire progresser les principales priorités en matière de croissance neutre en carbone dans le domaine des ressources naturelles dans chaque région du Canada. Ces discussions aboutiront à l'élaboration de stratégies économiques axées sur les lieux, qui comprendront une analyse des compétences nécessaires pour saisir ces opportunités dans les différentes régions.

SOUTIEN AUX EMPLOIS VERTS DANS LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES ET NORDIQUES

Le gouvernement du Canada aide les collectivités autochtones et nordiques à accéder aux possibilités d'emplois verts par le biais du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones (PFCEA) et du Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP). Le PFCEA est un programme fondé sur les distinctions et conçu pour aider les membres des Premières Nations, les Inuits, les Métis et les Autochtones en milieu urbain et non affilié à améliorer leurs compétences et à atteindre leurs objectifs professionnels à long terme. Le programme finance un réseau regroupant plus de 110 organismes de prestation de services autochtones afin d'offrir aux Autochtones de la formation et du soutien pour améliorer leurs compétences et obtenir un emploi. Parallèlement, le FCP finance des partenariats entre des organisations autochtones et des employeurs afin d'offrir aux peuples autochtones une formation professionnelle liée à des possibilités économiques au niveau local, régional et national. Le FCP offre la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux priorités du gouvernement et répondre aux possibilités économiques émergentes, notamment dans le secteur de l'environnement. Par exemple, l'appel de propositions de 2022 ciblait 5 secteurs prioritaires : l'économie verte, les technologies de l'information et des communications, les infrastructures, l'économie bleue (océanique) et le secteur public autochtone.

Le gouvernement soutient également l'accès aux emplois verts par le biais de l'[Initiative sur les partenariats stratégiques](#), qui permet aux organismes fédéraux de coordonner leurs efforts, de réduire le fardeau administratif et de mettre en commun les ressources à l'appui des communautés autochtones. Cette approche réduit les écarts observés dans d'autres programmes de financement qui sont susceptibles de créer un obstacle à la participation des Autochtones aux possibilités économiques.



SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS ET AUX ENTREPRISES

Cible et indicateur

D'ici 2026, il y aura au moins 245 000 emplois dans le secteur des produits de technologies propres, une augmentation par rapport aux niveaux de 2019 (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

↳ Emplois dans le secteur des produits de technologies propres

Cet indicateur reflète la croissance estimée des emplois dans le secteur des technologies propres. La cible a été établie en utilisant le taux de croissance annuel moyen de 2012 à 2020. Cela représente une croissance de 11 % dans le secteur des produits de technologies propres par rapport aux 220 138 travailleurs employés en 2019.

Jalons à court terme à l'appui de la cible

□ Élargir le soutien aux apprentis et aux travailleurs

D'ici le 31 mars 2024, aider jusqu'à 55 000 apprentis de première année dans le secteur des métiers de la construction et de la fabrication Sceau rouge à trouver des possibilités chez les petits et moyens employeurs grâce au service aux apprentis.

▣ **Former et recycler les travailleurs**

D'ici la fin de 2025, créer au moins 500 000 nouvelles possibilités d'emploi et de formation, notamment en aidant les travailleurs à mi-carrière à faire la transition vers des emplois en demande, en aidant les Canadiens, y compris ceux qui sont confrontés à de multiples obstacles, à améliorer leurs compétences fondamentales et transférables, et en aidant les jeunes Canadiens, ainsi que les personnes en situation de handicap, à acquérir une expérience professionnelle utile.

Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

▣ **Introduire une législation sur les emplois durables pour soutenir une transition équitable**

D'ici la fin de 2023, introduire une législation pour assurer une transition juste inclusive et axée sur les collectivités locales qui soutient des emplois durables pour les Canadiens. La législation sur les emplois durables sera guidée par des consultations publiques qui se termineront à l'automne 2022.

▣ **Exécuter les deux programmes d'abandon graduel du charbon**

D'ici le 31 mars 2025, concevoir et mettre en œuvre les deux programmes d'abandon graduel du charbon visant à soutenir les travailleurs du charbon et les communautés touchées dans le cadre d'une transition équitable.

▣ **Élaborer des stratégies régionales de croissance neutre en carbone**

D'ici la fin de 2026, élaborer des stratégies régionales de croissance neutre en carbone par le biais des Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Soutenir la création d'emplois dans le secteur des produits de technologies propres**

Soutenir la création d'emplois dans le secteur des produits de technologies propres.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ **Collaborer avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire des Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources**

Les Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources sont une initiative de collaboration qui réunira les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que les partenaires autochtones, les municipalités, l'industrie, les travailleurs, les syndicats et les experts afin d'identifier, de prioriser et de poursuivre les possibilités de création d'emplois durables et de croissance économique pour un avenir à faible émission de carbone dans toutes les régions du Canada. Les Tables de concertation régionales visent à harmoniser les priorités, les possibilités de financement et les approches politiques et réglementaires à l'échelle régionale afin d'accélérer l'activité économique et de positionner chaque région du Canada comme chef de file dans les domaines où nous avons ou pouvons raisonnablement créer un avantage comparatif dans l'avenir de la carboneutralité.

◆ **Adopter une approche « des mines à la mobilité » pour améliorer les chaînes d'approvisionnement stratégiques**

Tirer parti de l'avantage concurrentiel du Canada en matière d'exploitation minière pour mettre en place les chaînes d'approvisionnement canadiennes en batteries et en minéraux essentiels nécessaires pour approvisionner le marché des véhicules électriques et appuyer la transition vers l'énergie propre au sens large.

◆ **Augmenter la participation des personnes en situation de handicap au marché du travail**

Aider les personnes en situation de handicap à améliorer leur employabilité dans tous les secteurs économiques, y compris dans le secteur des technologies propres. Le programme du Fonds d'intégration

pour les personnes handicapées continuera de soutenir cet objectif en préparant les Canadiens vivant avec un handicap à obtenir des emplois de bonne qualité en demande, tout en travaillant avec les employeurs pour rendre leurs lieux de travail plus inclusifs et accessibles pour l'intégration des personnes en situation de handicap.

◆ **Soutenir les travailleurs, les entreprises et les communautés**

Soutenir les travailleurs, les entreprises et les communautés dans leur transition vers une économie plus verte et plus inclusive par le biais du développement et de la diversification économiques, des investissements dans les compétences et la formation (lorsque les lois le permettent), et de l'aide au développement et à la croissance de projets.

◆ **Adopter une approche sectorielle pour l'investissement dans le soutien à la main-d'œuvre**

Investir dans des projets sectoriels axés sur une série d'activités dirigées par l'industrie qui soutiennent la formation et le recyclage afin d'aider les travailleurs à acquérir de nouvelles compétences et à passer à des emplois demandés dans des secteurs clés, et d'aider les employeurs à attirer et à conserver une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée.

◆ **Mettre à l'essai des approches communautaires pour les priorités nationales et régionales**

Aider les communautés à se rétablir, à améliorer leur résilience et à diversifier les économies locales grâce à la planification de la main-d'œuvre et à la formation professionnelle par le biais du Programme de développement de la main-d'œuvre des communautés. Ce programme pilote permettra de tester des approches communautaires innovantes visant à répondre aux priorités régionales et nationales telles que la décarbonisation et le soutien d'une transition équitable pour les travailleurs à travers la création d'emplois durables dans des secteurs en transformation comme l'énergie.

LA CONNECTIVITÉ AU CANADA

Cible et indicateur

D'ici 2030, faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des services à large bande à des vitesses d'au moins 50 Mb/s en aval et 10 Mb/s en amont (ministre du Développement économique rural)

↘ **Proportion des ménages qui ont accès à des services Internet à large bande à des vitesses de 50/10 Mb/s**

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage de Canadiens ayant accès à un service Internet à des vitesses correspondant au minimum jugé nécessaire pour profiter des nouvelles ressources disponibles en ligne, notamment les ressources d'apprentissage, les marchés numériques, les solutions en nuage et les divertissements haute définition. En 2017, seulement 38 % des ménages ruraux avaient accès à une vitesse de 50/10 mégabits par seconde (Mb/s), comparativement à 97 % des ménages urbains. Seulement 29 % environ des ménages des collectivités autochtones avaient accès à une vitesse de 50/10 Mb/s. En 2020, ces chiffres s'étaient déjà améliorés pour atteindre 56 % de connectivité pour les ménages ruraux, 99 % pour les ménages urbains et 40 % pour les réserves des Premières Nations.

Jalon à court terme à l'appui de la cible

□ **Fournir un accès à des services à large bande dont la vitesse de téléchargement et de téléversement atteint les seuils minimaux**

D'ici la fin de l'année 2026, faire en sorte que 98 % des Canadiens aient accès à des services à large bande d'une vitesse d'au moins 50 Mb/s en aval et 10 Mb/s en amont.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ Investir dans la large bande partout au Canada

Continuer à investir dans le renforcement de la capacité à large bande dans tout le Canada par le biais de programmes tels que le [Fonds pour la large bande universelle](#).

AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

⊙ Rémunération dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres

Cet indicateur permet de suivre la rémunération offerte aux travailleurs du secteur des produits environnementaux et de technologies propres au Canada. Les salaires et traitements dans ce secteur étaient généralement supérieurs à la moyenne de l'économie canadienne, atteignant en moyenne 80 034 dollars en 2020, comparativement à la moyenne nationale d'un peu plus de 68 678 dollars.

⊙ Croissance des emplois d'une année sur l'autre dans les entreprises soutenues par le Fonds stratégique pour l'innovation

Cet indicateur permet de vérifier si les clients du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) poursuivent la croissance de l'emploi au-delà de la phase de travail de leurs projets. Ces données seront recueillies pour tous les clients qui ont des projets dans une fenêtre glissante de la première année après la phase de travail, jusqu'à la troisième année après la phase de travail (mesure la croissance soutenue de l'emploi après le projet des entreprises soutenues par le FSI). Pour ce rapport, cet indicateur sera limité aux projets de technologies propres soutenus par le FSI. L'initiative Accélérateur net zéro vient d'être lancée et les projets en sont à leurs débuts. Des données préliminaires sont attendues pour l'exercice financier 2022-2023.

POINT DE VUE D'UN PARTENAIRE : MICRO-RÉSEAU D'ÉNERGIE PROPRE SUR DES TERRES APPARTENANT À DES INUITS

[La Nunavut Nukkiqsautiit Corporation](#) (en anglais seulement) a lancé une initiative de micro-réseau énergétique intelligent sur les terres inuites d'Iqaluit, au Nunavut. Il démontrera une nouvelle approche du développement et de l'exploitation efficaces de l'énergie propre dans le Nord du Canada. Le [système d'alimentation](#) (en anglais seulement), dont la construction devrait commencer en 2023, intégrera 300 kW de générateurs diesel produisant de la chaleur et de l'électricité combinées, 250 kW d'énergie solaire photovoltaïque, 300 kWh de stockage d'énergie par batterie et un contrôleur de micro-réseau.

En plus de réduire la consommation de combustibles fossiles et de générer des économies d'énergie annuelles estimées à environ 200 000 \$, cet arrangement énergétique novateur produira une énergie fiable et abordable pour l'hôtel et le centre de conférences d'Aqsarniit, dans un premier temps, ainsi que pour tout autre bâtiment qui sera construit dans la zone de développement des terres inuites. Cela permettra de promouvoir de nouvelles entreprises et des possibilités de développement économique dont le coût serait autrement considéré comme prohibitif.

Source : Perspective fournie par un membre du Conseil consultatif sur le développement durable



OBJECTIF 9

FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

Point de vue fédéral sur l'ODD 9

Pourquoi cet objectif est important

L'accent mis par cet objectif sur la promotion de l'innovation et de l'infrastructure verte au Canada soutient directement plusieurs cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable;

- 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés;
- 9.4 : D'ici 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement.

Le secteur industriel du Canada est un important moteur de l'activité économique, notamment les revenus, les emplois et les exportations. Bien que l'industrie soit une source importante d'émissions de gaz à effet de serre au Canada, de nombreux secteurs prennent des mesures pour rendre leurs industries plus écologiques. Par exemple, entre 2008 et 2019, l'industrie aéronautique canadienne a amélioré son efficacité énergétique de 17,8 % grâce à des mesures telles que le renouvellement de la flotte et des améliorations opérationnelles. Les ports canadiens prennent également des mesures pour réduire les émissions, notamment en investissant dans des infrastructures vertes et en poursuivant la création de couloirs maritimes verts.

L'infrastructure verte joue un rôle essentiel dans la conservation des ressources naturelles et la lutte contre les effets des changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la pollution. La mise à niveau des infrastructures et la modernisation des industries font partie d'une approche plus durable, et l'investissement dans les [infrastructures vertes](#) (en anglais seulement), telles que les transports à faible émission de carbone, les bâtiments résilients aux changements climatiques et efficaces sur le plan énergétique et les énergies propres, contribue à la création de communautés saines et résilientes, à la protection contre le changement climatique, à la promotion de la durabilité environnementale, à la croissance économique et au soutien d'une économie carboneutre.

Alors que les changements climatiques se poursuivent, l'infrastructure verte sera de plus en plus importante pour maintenir le bien-être économique, environnemental et social. Par exemple, un réseau croissant de bornes de recharge pour véhicules zéro émission rendra les options de transport à faible émission de carbone plus accessibles aux Canadiens. Parallèlement, les infrastructures naturelles telles que les milieux humides et les marais conservés et restaurés peuvent contribuer à prévenir les effets des changements climatiques, comme les crues soudaines et à favoriser la conservation et le rétablissement des espèces sauvages, y compris les espèces en danger.

Entre-temps, l'investissement dans l'innovation favorise la transition vers une économie carboneutre tout en augmentant la compétitivité du Canada. L'innovation peut avoir des effets bénéfiques dans des domaines tels que l'eau, la qualité de l'air, les déchets de plastique et la biodiversité, notamment par l'adoption accrue de technologies énergétiques propres, l'amélioration de l'efficacité des ressources et l'augmentation de la demande de matériaux à faible émission de carbone. Recherche, développement et démonstration restent nécessaires pour développer de nouvelles technologies et les intégrer aux systèmes existants, et pour réduire les coûts d'investissement des solutions à l'échelle quasi commerciale. Une innovation soutenue au cours de la prochaine décennie et au-delà sera essentielle pour réduire les coûts des technologies et des processus qui pourraient permettre des réductions substantielles des émissions au-delà de 2030 et soutenir la compétitivité économique future.

Contribution du gouvernement du Canada

Alors que le gouvernement fédéral ne possède approximativement que [3 %](#) des infrastructures du pays, il joue un rôle majeur dans le financement, la réglementation et la définition de politiques et de normes pour les projets d'infrastructure. Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance des infrastructures vertes et résilientes pour atteindre une économie carboneutre d'ici 2050.

Au printemps et à l'été 2021, le gouvernement a mené un processus d'engagement sur la toute première [évaluation nationale des infrastructures du Canada](#) et tient compte de cet avis dans le lancement de cette initiative. L'Évaluation nationale des infrastructures assurera une évaluation fondée sur des données probantes et dirigée par des experts des besoins en infrastructure du Canada au cours des prochaines décennies pour lutter contre les changements climatiques, soutenir la qualité de vie des Canadiens et permettre à l'économie du pays de prospérer.

Le gouvernement a également lancé le programme [Bâtiments communautaires verts et inclusifs](#), qui vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants et à soutenir la construction de nouveaux bâtiments carboneutres, en particulier dans les zones où les populations ont des besoins plus importants. Ce programme quinquennal soutiendra la construction et l'adaptation des bâtiments communautaires partout au Canada afin de réduire les émissions de carbone, de faire progresser les mesures d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) et d'encourager les meilleures pratiques dans la conception des bâtiments pour la résilience aux changements climatiques.

FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE NATURELLE

Le gouvernement du Canada a créé le [Fonds pour l'infrastructure naturelle](#) afin de soutenir les projets d'infrastructures naturelles et hybrides qui favorisent l'engagement du Canada à l'égard de la résilience aux changements climatiques tout en contribuant aux objectifs et cibles nationaux en matière de biodiversité. Le programme est mis en œuvre dans le cadre d'une approche à deux volets qui soutient des projets de tailles diverses, ce qui augmentera l'utilisation et la sensibilisation aux possibilités des infrastructures naturelles ou hybrides pour fournir de multiples services communautaires et avantages connexes.



Pour jeter les bases d'un secteur du bâtiment carboneutre, le gouvernement s'est engagé à élaborer une stratégie nationale de bâtiments à consommation zéro d'ici 2050, la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts. La stratégie s'appuiera sur les initiatives existantes et définira les politiques, les programmes, les normes et les régimes incitatifs novateurs nécessaires à la modernisation massive du parc immobilier existant et à la construction de bâtiments répondant aux normes les plus rigoureuses en matière de réduction des émissions de carbone, tout en renforçant la résilience climatique du secteur. Les actions liées au secteur du bâtiment carboneutre se trouvent dans l'objectif 7, sous le thème de l'efficacité énergétique.

OBLIGATIONS VERTES

En mars 2022, le gouvernement du Canada a émis sa toute première obligation verte. L'émission inaugurale est une obligation verte de 7,5 ans, d'un montant de 5 milliards de dollars, la première de nombreuses émissions. Les obligations vertes sont un type spécifique d'obligations dont le produit est utilisé exclusivement pour financer des projets présentant des avantages pour l'environnement et le climat. Ces investissements seront utilisés pour des projets tels que l'infrastructure verte, les innovations en matière de technologies propres et la conservation de la nature, tout en faisant croître l'économie du Canada et en créant de nouveaux emplois bien rémunérés dans tout le pays.

Le déploiement de technologies et de processus novateurs et efficaces demeure essentiel pour débloquer le changement transformationnel et réaliser la décarbonisation au Canada. La réduction des émissions industrielles est essentielle pour que le Canada reste compétitif et nécessite des investissements et des partenariats de la part de tous les paliers de gouvernement.

Pour soutenir l'innovation et les technologies propres, le gouvernement fédéral propose de créer le Fonds de croissance du Canada afin d'attirer les investissements du secteur privé, de réduire les émissions, d'investir dans les industries à faible émission de carbone et de soutenir la restructuration des chaînes d'approvisionnement essentielles. Entre-temps, l'[initiative Accélérateur Net Zéro](#) du [Fonds stratégique pour l'innovation](#) investit 8 milliards de dollars pour soutenir des projets visant l'adoption ou le développement de technologies dans 3 domaines prioritaires : la décarbonisation des grands émetteurs, la réorientation de la base industrielle du Canada dans des secteurs tels que l'automobile et l'aérospatiale vers un modèle à faible émission de carbone, et le développement de technologies propres, notamment un écosystème de batteries. De plus, lors du sommet sur le climat COP26 en 2021, le Canada s'est joint à 22 pays pour s'engager à prendre des mesures ambitieuses afin de réduire les émissions de l'aviation internationale et s'est joint à 19 pays qui se sont engagés à établir des couloirs de transport maritime écologiques et carboneutres.

En outre, le gouvernement est engagé à mettre en place une nouvelle stratégie favorisant l'achat de produits propres afin de promouvoir et de prioriser l'utilisation de produits à faible teneur en carbone fabriqués au Canada dans les projets d'infrastructure canadiens.

Le gouvernement a mis en place plusieurs mesures fiscales pour soutenir l'adoption de technologies propres. Il a élargi les classes 43.1 et 43.2 afin d'inclure davantage de propriétés admissibles à une déduction pour amortissement accéléré pour les investissements dans des équipements spécifiques de production d'énergie propre et de conservation de l'énergie. Le gouvernement a également introduit une mesure visant à réduire les taux d'imposition sur les sociétés pour les fabricants de technologies à émission zéro qui remplissent les conditions requises. Enfin, le gouvernement a proposé de mettre en place un crédit d'impôt à l'investissement pouvant atteindre 30 %, axé sur les technologies de carboneutralité, les solutions de stockage dans des batteries et l'hydrogène propre.

Technologies du développement durable Canada aide les entreprises canadiennes à développer et à déployer des innovations en matière de technologies propres en fournissant un soutien financier essentiel et en favorisant le développement d'un marché canadien robuste. Depuis sa création en 2001, Technologies du développement durable Canada a engagé environ 1,38 milliard de dollars dans près de 540 projets. Le Plan climatique renforcé comprend un soutien continu à Technologies du développement durable Canada, avec un montant supplémentaire de 750 millions de dollars pour soutenir les entreprises en démarrage et en expansion, afin de permettre aux technologies propres précommerciales de démontrer leur faisabilité et de soutenir les premiers efforts de commercialisation.

Enfin, pour faire progresser une voie essentielle dans la transition du Canada vers une économie carboneutre, le Canada soutient le développement et le déploiement des technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone (CUSC), notamment par un soutien financier à la recherche, au développement et au déploiement et par la recherche en laboratoire, ainsi que par l'élaboration d'une stratégie en matière de CUSC et d'un crédit d'impôt à l'investissement du CUSC.

LE CARREFOUR DE LA CROISSANCE PROPRE

Le [Carrefour de la croissance propre](#) est un point de contact pangouvernemental pour les technologies propres axé sur le soutien des entreprises et des projets, la coordination des programmes et le suivi des résultats. Il aide les développeurs et les adoptants de technologies propres à trouver les programmes et services fédéraux les plus pertinents pour leurs besoins, simplifiant ainsi l'accès aux programmes gouvernementaux et réduisant la duplication des efforts. Des services sont offerts aux entreprises de toutes tailles qui œuvrent dans le domaine des technologies propres et dans tous les secteurs de l'économie.

FINANCE DURABLE

La finance durable fait référence à l'intégration de considérations climatiques et environnementales dans le processus de prise de décisions financières. Cela permet de mobiliser et d'harmoniser les investissements du secteur privé avec les objectifs climatiques et environnementaux. En mai 2021, le gouvernement du Canada a lancé le Conseil d'action en matière de finance durable (CAFD) pour aider à diriger le secteur financier canadien vers l'intégration de la finance durable dans les pratiques courantes de l'industrie. Le CAFD fera des recommandations sur l'infrastructure de marché de base, en mettant initialement l'accent sur la divulgation financière liée au climat, les normes d'investissement vertes et de transition et les données climatiques pour le secteur financier.

Dans le budget de 2022, le gouvernement du Canada a annoncé que le CAFD élaborera des stratégies visant à harmoniser le capital du secteur privé avec la transition vers la carboneutralité, et en fera rapport, avec le soutien de l'Institut climatique du Canada et en consultation avec le Groupe consultatif pour la carboneutralité. Il a également annoncé que le gouvernement fédéral s'engage à aller vers une déclaration obligatoire des risques financiers liés aux changements climatiques dans un large pan de l'économie canadienne, en se basant sur le cadre international du Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (GTDFC).

Par la suite, en mai 2022, le mandat du Conseil d'action en matière de finance durable a été mis à jour afin d'obtenir des conseils sur une variété de sujets. Ceux-ci incluent : harmoniser les investissements du secteur privé avec la transition vers un bilan net zéro et élaborer d'un plan d'allocation de capital net zéro; mettre en lumière les obstacles restants à l'intégration de la divulgation financière obligatoire liée au climat dans le courant dominant au Canada; et coordonner la contribution aux normes de référence mondiales du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité et l'adoption des normes au Canada.

Les sociétés d'État du Canada feront également preuve de leadership en matière de changements climatiques en adoptant les normes du GTDFC ou des normes acceptables plus rigoureuses, applicables au secteur public au moment de la publication, comme élément de leurs rapports organisationnels. Pour s'assurer que les sociétés d'État sont transparentes sur les questions qui importent aux Canadiens, le budget de 2021 a annoncé que les sociétés d'État seront tenues de mettre en œuvre des rapports sur le genre et la diversité à partir de 2022.

Reconnaissant l'importance de la nature, le gouvernement du Canada a rejoint le Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature, qui fournira un cadre similaire au GTDFC, mais dans le but d'aider les entreprises et les institutions financières à évaluer, gérer et rendre compte de leurs dépendances et de leurs effets sur la nature.

Le gouvernement fédéral a accueilli favorablement le choix de Montréal par la Fondation des normes internationales d'information financière (IFRS) pour accueillir l'un des deux bureaux centraux du nouveau Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB). Le gouvernement s'est engagé à soutenir le démarrage du bureau de Montréal et à positionner le Canada comme un chef de file en matière de rapports sur le développement durable.

DÉGEL DU PERGÉLISOL DANS LES COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES DE L'ARCTIQUE CANADIEN

Le réchauffement causé par les changements climatiques aura des répercussions disproportionnées sur les infrastructures des [communautés côtières de l'Arctique canadien](#) en raison du dégel du pergélisol. Le pergélisol est une couche de terre sous la surface qui reste gelée pendant plus de 2 années consécutives. Le dégel du pergélisol peut entraîner un déplacement et une déstabilisation de la surface. Cela a pour effet d'enfoncer et de fissurer les fondations des bâtiments et d'autres formes d'infrastructures telles que les routes et les aéroports, d'affecter l'écoulement et l'absorption de l'eau et de rendre les rivages plus sensibles à l'érosion due aux vagues. Dans des régions comme le Nunavut, où les infrastructures ont été conçues spécifiquement pour des conditions stables de pergélisol, des investissements importants seront nécessaires pour relever les défis en matière d'infrastructures posés par les changements climatiques.



INFRASTRUCTURES VERTES ET INNOVATION

Cibles et indicateurs

D'ici 2023 et chaque année par la suite jusqu'en 2026, 30 % du portefeuille de technologies canadiennes soutenues par le Fonds Technologies du DD de Technologies du développement durable Canada sont commercialisés chaque année (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

📌 **Pourcentage des technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD commercialisées (revenus provenant de la technologie du projet)**

Cet indicateur suit le pourcentage de technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD qui sont commercialisées (revenus provenant de la technologie du projet). Au 31 mars 2021, 32 % des technologies soutenues par Technologies du développement durable Canada avaient été commercialisées. Les projets commercialisés représentent ceux qui sont entrés ou étaient prêts à entrer sur le marché, au 31 mars de l'exercice financier donné.

D'ici le 31 mars 2026, 34 500 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et 25 stations de ravitaillement en hydrogène sont installées là où les Canadiens vivent, travaillent et se divertissent, notamment dans les lieux publics, sur la voie publique, dans les immeubles à logements multiples, dans les régions rurales et éloignées et sur les lieux de travail (ministre des Ressources naturelles)

➤ **Nombre de bornes de recharge pour véhicules zéro émission et de stations de ravitaillement en hydrogène achevées**

Cet indicateur suit le nombre de bornes de recharge et de stations de ravitaillement en hydrogène achevées le long des principales autoroutes, ainsi que dans les zones rurales et urbaines du Canada, grâce aux investissements engagés dans 4 budgets précédents entre 2016 et 2021. En 2016, lorsque le programme de déploiement des infrastructures de véhicules électriques et de ravitaillement en hydrogène a été lancé, aucune borne de recharge et aucune station financées par le gouvernement du Canada n'étaient en place.

D'ici le 31 mars 2027, contribuer à l'installation de 50 000 nouvelles bornes de recharge pour véhicules zéro émission et stations de ravitaillement (ministre des Ressources naturelles)

L'indicateur ci-dessous suit les résultats des investissements supplémentaires effectués dans le cadre du budget de 2022 à Ressources naturelles Canada et à la Banque de l'infrastructure du Canada pour étendre le réseau canadien de bornes de recharge pour véhicules zéro émission et de stations de ravitaillement en hydrogène.

➤ **Nombre de bornes de recharge pour véhicules zéro émission et de stations de ravitaillement en hydrogène ajoutées au réseau canadien**

Cet indicateur permet de suivre le nombre de bornes de recharge et de stations de ravitaillement en hydrogène ajoutées au Canada à la suite des investissements annoncés dans le budget de 2022 pour Ressources naturelles Canada et la Banque de l'infrastructure du Canada. Aucune donnée de référence n'est disponible étant donné qu'il s'agit d'un nouveau financement annoncé en 2022. Ressources naturelles Canada rendra compte des résultats pour cet indicateur en collaboration avec la Banque de l'infrastructure du Canada.

D'ici l'exercice financier 2027-2028, la portion fédérale de la valeur des projets d'infrastructures vertes approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada atteindra 27,6 milliards de dollars (ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités)

➤ **Valeur des projets d'infrastructures vertes approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada**

Cet indicateur permet de suivre la portion du financement du volet Infrastructure verte du plan Investir dans le Canada, qui comprend l'atténuation des gaz à effet de serre, l'adaptation, la résilience et l'atténuation des catastrophes et la qualité de l'environnement. En date du 29 avril 2022, 70 % (19,4 milliards de dollars) ont été engagés dans des projets approuvés dans le cadre du volet Infrastructure verte du plan Investir dans le Canada.

Jalon à court terme à l'appui de la cible relative aux bornes de recharge pour véhicules électriques et stations de ravitaillement en hydrogène et de la cible relative aux bornes de recharge et stations de ravitaillement pour véhicules zéro émission

□ **Faire la démonstration de l'infrastructure des véhicules électriques et des véhicules à hydrogène**

D'ici la fin de 2024, mener à bien 5 à 8 projets de démonstration afin de lever les obstacles et de créer des solutions innovantes liées à la mise en place d'une infrastructure pour les véhicules électriques et à hydrogène.

Jalons à court terme à l'appui de la cible relative aux infrastructures vertes

❑ Publier des codes modèles nationaux

D'ici la fin de 2025, au nom de la Commission canadienne des codes du bâtiment et de prévention des incendies, publier de nouvelles versions des codes modèles nationaux de construction (Code national du bâtiment du Canada, Code national de prévention des incendies du Canada, Code national de la plomberie et Code national de l'énergie pour les bâtiments du Canada) qui continueront à soutenir l'adoption de codes modèles de plus en plus rigoureux menant à l'adoption de codes à consommation énergétique nette zéro.

❑ Mettre en œuvre des stratégies de normalisation

D'ici la fin de 2026, plus de 30 stratégies de normalisation seront mises en œuvre dans le cadre du Programme renouvelé de normes pour des infrastructures résilientes (2021 à 2026) du Conseil canadien des normes, afin de renforcer la résilience des infrastructures et de créer des collectivités plus fortes pour les Canadiens.

❑ Permettre l'élaboration de codes, de normes et de lignes directrices nouveaux et révisés, ainsi que d'outils d'aide à la prise de décisions pour des infrastructures résilientes face au climat

D'ici la fin de 2026, permettre l'intégration de considérations supplémentaires sur la résilience aux changements climatiques dans 3 codes canadiens (Code national du bâtiment, Code canadien sur le calcul des ponts routiers et Code canadien de l'électricité) et élaborer 4 nouvelles normes pour les infrastructures résilientes, des outils d'aide à la décision pour la conception et la fabrication d'infrastructures publiques, et de nouveaux documents d'orientation sur les infrastructures d'inondation et les solutions fondées sur la nature.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

❑ Soutenir la recherche, le développement et la démonstration de technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone

D'ici la fin de 2026, soutenir 65 à 100 projets de recherche, de développement et de démonstration liés aux technologies du CUSC.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux bornes de recharge pour véhicules électriques et stations de ravitaillement en hydrogène

◆ Investir dans le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et de stations de ravitaillement en hydrogène

Soutenir le déploiement de l'infrastructure de chargement des véhicules zéro émission à l'appui de l'engagement d'ajouter 34 500 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et 25 stations de ravitaillement en hydrogène le long des principales autoroutes, des couloirs de transport de marchandises, des principaux centres métropolitains et dans les lieux publics, sur la voie publique, dans les immeubles d'habitation, les points de vente au détail et sur le lieu de travail.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux bornes de recharge et stations de ravitaillement pour véhicules zéro émission

◆ Investir dans le déploiement d'une infrastructure de recharge et de ravitaillement pour véhicules zéro émission

Soutenir le déploiement d'une infrastructure de recharge et de ravitaillement à grande échelle pour véhicules zéro émission à l'appui de l'engagement d'ajouter 50 000 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et stations d'hydrogène au réseau canadien.



Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux infrastructures vertes

- ◆ **Élaborer et mettre en œuvre des codes et des normes en matière de résilience au climat**
Élaborer, actualiser et mettre en œuvre des codes modèles nationaux de construction pour les bâtiments à haut rendement énergétique, ainsi que des codes, des normes et des orientations visant à améliorer la résilience climatique des infrastructures publiques essentielles nouvelles et existantes.
- ◆ **Investir dans les infrastructures vertes**
Soutenir et adopter des projets d'infrastructures vertes et naturelles pour atténuer les changements climatiques et s'y adapter, protéger l'environnement naturel et stimuler l'économie.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative au fonds technologies du DD

- ◆ **Investir dans le déploiement et l'adoption de technologies propres**
Soutenir les technologies propres innovantes prêtes à être déployées à l'échelle commerciale afin de renforcer la capacité d'innovation du Canada, aider les petites et moyennes entreprises de technologies propres à commercialiser les idées canadiennes et accélérer l'adoption des technologies propres dans tous les secteurs de l'économie.

- ◆ **Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres**
Soutenir les projets novateurs et les technologies propres dans l'ensemble de l'économie, notamment dans les secteurs de l'industrie lourde, des sciences de la vie, des matériaux de construction, de l'automobile, de l'aérospatiale et de l'agriculture, afin de stimuler l'innovation et de réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

- ◆ **Attirer de la finance durable et la mettre à l'échelle au Canada**
Continuer à prendre des mesures politiques pour favoriser la croissance d'un marché de la finance durable au Canada.
- ◆ **Approfondir la connaissance des technologies propres**
Développer notre compréhension des répercussions et des avantages des technologies propres sur l'économie canadienne afin de garantir des politiques et des programmes fondés sur des données probantes.
- ◆ **Mettre en œuvre la stratégie nationale de normalisation**
Mobiliser les parties prenantes concernant les principaux domaines de normalisation connexes et prioritaires, notamment le changement climatique, l'atténuation, l'adaptation et la résilience, ainsi que la gouvernance environnementale, sociale et d'entreprise. Les engagements se feront au travers de programmes existants ainsi que par la mise en œuvre de la stratégie nationale de normalisation nouvellement approuvée.
- ◆ **Soutenir les mesures volontaires pour l'adoption de technologies propres**
Encourager les entreprises et les organisations à adopter des technologies et des pratiques propres.

AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

- ◎ **Pourcentage moyen de croissance des dépenses de recherche et développement par rapport au niveau de référence avant le projet pour les projets du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) dans leur phase de travail**
Cet indicateur consiste à calculer le taux de croissance des dépenses de recherche et développement, depuis un niveau de référence se situant 3 ans avant le projet, jusqu'à un moment donné pendant la phase de travail d'un projet. La moyenne de ce taux de croissance est ensuite calculée pour l'ensemble des projets du FSI. Pour la SFDD, ce taux ne sera produit que pour un sous-ensemble de projets FSI (par exemple, les projets de technologies propres où il est applicable). L'initiative Accélérateur net zéro du FSI vient d'être lancée et les projets en sont à leurs débuts. Des données préliminaires sont attendues pour l'exercice financier 2022-2023.
- ◎ **Dépenses d'investissement directement liées aux projets d'adoption de technologies propres financés par le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI)**
Les dépenses d'immobilisation sur projet seront mesurées pour tous les clients du FSI; cet indicateur rendra compte spécifiquement des dépenses d'immobilisation pour les projets du FSI qui se concentrent sur l'adoption de technologies propres (par exemple, les projets de grands émetteurs). L'initiative Accélérateur net zéro du FSI vient d'être lancée et les projets en sont à leurs débuts. Des données préliminaires sont attendues pour l'exercice financier 2022-2023.

- ◎ **Émissions de gaz à effet de serre par dollars de valeur ajoutée de la production d'actifs d'infrastructure**
Cet indicateur permet de suivre les émissions de gaz à effet de serre par valeur ajoutée de la construction d'infrastructures. En 2020, les émissions de gaz à effet de serre par valeur ajoutée au Canada pour tous les actifs étaient de 0,3862 tonne par millier de dollars.

- ◎ **Pourcentage de projets du FSI qui aboutissent à la protection de la propriété intellectuelle (PI)**
Les projets du FSI durent en moyenne de 3 à 5 ans (c'est-à-dire que la phase de travail dure de 3 à 5 ans). Cet indicateur porte sur le pourcentage d'entreprises soutenues par le FSI qui, entre 3 et 6 ans après le début de leur phase de travail, ont déposé une demande de protection de la PI liée à leur projet (c'est-à-dire qu'elles ont demandé une protection de la PI pour une innovation liée au projet). Pour la SFDD, le calcul de cet indicateur sera limité aux projets de technologie propre soutenus par le FSI. L'initiative Accélérateur net zéro du FSI vient d'être lancée et les projets en sont à leurs débuts. Des données préliminaires sont attendues pour l'exercice financier 2022-2023.

- ◎ **Valeur des investissements mobilisés dans les technologies propres**
Cet indicateur permet de suivre la valeur des investissements supplémentaires (publics et privés) que les projets d'innovation en technologies propres reçoivent grâce au financement de Technologies du développement durable Canada. Au 31 mars 2021, Technologies du développement durable Canada avait atteint un ratio de coinvestissement de 2,60 \$ par 1,00 \$ investi.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : OIGNONS RECYCLÉS

L'économie circulaire offre d'immenses possibilités de transformer les déchets en une nouvelle ressource économique! Dans le sud de l'Ontario, le [RePurpose Incubator](#) (en anglais seulement) – un programme du Circular Opportunity Innovation Launchpad (COIL) – a réussi à établir une nouvelle chaîne de valeur recyclée pour 6 000 mégatonnes de sous-produits d'oignons qui partaient à la poubelle. Après plusieurs mois de recherches, d'analyses nutritionnelles et environnementales ainsi que d'ateliers, il a été déterminé qu'un jus d'oignon concentré recyclé serait la possibilité économique et environnementale de la plus haute valeur permettant de répondre à une lacune du marché n'ayant jamais été cernée auparavant. Cette chaîne de valeur innovante a le potentiel, lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, de générer une valeur supplémentaire de 1,7 million de dollars par an. En outre, le produit recyclé restituera 897 000 équivalents repas au système alimentaire et réduira les émissions de gaz à effet de serre (champ d'application 3) d'environ 795 tonnes par an d'équivalent en dioxyde de carbone, sur la base de l'empreinte utilisée pour la culture des oignons.

Source : Circular Opportunity Innovation Launchpad





OBJECTIF 10

FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Point de vue fédéral sur l'ODD 10

Pourquoi cet objectif est important

L'accent mis par cet objectif sur les mesures visant à contrer les inégalités et à faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis s'inspire des cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 10.2 : D'ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre;

- 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

Les inégalités sociales, économiques et environnementales persistent au Canada. Ces inégalités touchent de manière disproportionnée les personnes partageant des facteurs identitaires multiples et croisés, tels que l'identité et l'expression de genre, la race et l'ethnicité, la communauté de foi, l'indigénat, le handicap, l'orientation sexuelle et le faible statut socio-économique.

La réconciliation avec les peuples autochtones est essentielle pour lutter contre les inégalités sociales, économiques et environnementales et atteindre une égalité durable. Il est urgent de prendre des mesures afin de combler les écarts sociaux, économiques, de santé, de protection de l'environnement et éducatifs entre les peuples autochtones et le reste du Canada, afin que tous les Canadiens puissent bénéficier de la même qualité de vie, quels que soient leur identité et leur lieu de naissance.

La réconciliation ne se limite pas à combler ces lacunes. Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis détiennent des droits autochtones et des droits issus de traités inhérents, uniques et protégés par la Constitution en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis doivent toujours participer aux décisions relatives à la gestion de l'environnement, aux infrastructures et à l'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires, sur une base de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre la Couronne et les Inuits, et conformément aux traités, accords et autres arrangements constructifs négociés qui reconnaissent et mettent en œuvre les droits autochtones.

Les Canadiens racisés (les « minorités visibles »), les Canadiens noirs et les personnes en situation de handicap sont également confrontés à un certain nombre d'inégalités socio-économiques. Par exemple, [les Canadiens noirs](#) et [plusieurs autres groupes racisés](#), ainsi que [les personnes ayant une incapacité](#) ont généralement des revenus moyens inférieurs et des taux de chômage supérieurs à ceux des personnes vivant au Canada qui ne font ni partie des minorités visibles, ni personnes non handicapées.

L'inégalité et l'injustice environnementales sont également des manifestations clés de l'inégalité au Canada. Bien que les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution touchent toute la population du Canada, leurs effets ne sont pas distribués de façon égale. Les personnes à faible revenu vivant dans les grands centres urbains seront touchées de manière disproportionnée par l'amplification des vagues de chaleur, les personnes employées dans le secteur de l'agriculture risquent de souffrir d'épuisement dû à la chaleur et d'avoir de mauvaises récoltes, et les populations autochtones, en particulier celles dont le mode de vie traditionnel dépend de la terre, de l'eau et de la glace, risquent de subir des perturbations catastrophiques. Les personnes vivant avec un handicap sont touchées de façon disproportionnée par les événements extrêmes. L'atténuation des effets d'un environnement changeant d'une manière inclusive profitera à tous les Canadiens, en particulier aux personnes marginalisées ou à risque.

L'ÉQUITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

L'équité intergénérationnelle, ou la capacité de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins, est un principe de la *Loi fédérale sur le développement durable*. Il s'agit de garantir que les générations futures héritent d'un ensemble d'atouts économiques et environnementaux au moins aussi bons que ceux de la génération précédente.

Un climat stable, de l'air et de l'eau propres et des écosystèmes sains (y compris des forêts et des pêches gérées de façon durable) constituent les éléments de base essentiels pour que toutes les générations puissent répondre à leurs besoins. Les générations futures du Canada (en particulier les peuples autochtones et les habitants du Nord) et du monde entier pourraient hériter d'un grand nombre de ces actifs environnementaux dans un état dégradé en raison des changements climatiques, de la pollution et de la destruction des espèces et des écosystèmes. Il est urgent d'agir pour freiner et inverser ces tendances afin que les générations futures puissent satisfaire leurs besoins et leurs aspirations.

Le Canada fait la promotion de l'équité intergénérationnelle par l'intermédiaire de ses mesures visant à évaluer l'état et la valeur de nos écosystèmes et de notre environnement, entre autres actions. Il s'agit notamment du [prochain Recensement de l'environnement](#) et de l'indicateur du capital naturel élaboré dans les limites du [Cadre de qualité de vie pour le Canada](#).

RÉPERCUSSIONS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES COMMUNAUTÉS 2ELGBTQI+

[Les communautés bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement et intersexuées plus](#) (2ELGBTQI+) du Canada sont confrontées à des inégalités sociales, économiques, sanitaires et juridiques ainsi qu'à la discrimination et à la stigmatisation, autant de facteurs qui affectent leur capacité à s'adapter et à répondre à un environnement changeant. De plus, étant donné que 25 à 40 % des jeunes sans-abri au Canada s'identifient comme 2ELGBTQI+, les phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques peuvent affecter ce groupe de façon disproportionnée.

Des [études](#) (en anglais seulement) indiquent que les personnes 2ELGBTQI+ sont plus susceptibles que les autres d'être gravement touchées par les catastrophes et peuvent avoir besoin d'une aide supplémentaire pour y faire face. Avant une catastrophe, les membres de la communauté 2ELGBTQI+ peuvent ne pas avoir accès aux mêmes soutiens et informations que la population générale en raison de leur potentielle exclusion, isolement, réseaux sociaux restreints et statut socio-économique. À la suite de catastrophes, ils peuvent avoir du mal à trouver des abris ou être confrontés à un manque de respect ou à du harcèlement dans des environnements tels que les abris d'urgence.

Pour ces raisons et d'autres encore, les activités d'adaptation au climat, de prévention et de réponse aux catastrophes doivent être accessibles et appropriées pour la communauté 2ELGBTQI+. Pour se préparer à ces événements, il est important de s'engager activement auprès des groupes locaux qui représentent les populations 2ELGBTQI+ et ont l'habitude de travailler avec elles.



Contribution du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada va de l'avant en ce qui concerne la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, fait la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion des groupes victimes de discrimination et de marginalisation, et encourage la justice environnementale.

L'engagement du Canada à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones reflète l'importance de travailler en collaboration avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour faire progresser la réconciliation et promouvoir une plus grande égalité et prospérité pour les peuples autochtones et tous les Canadiens. La Déclaration affirme notamment les droits relatifs à la conservation et à la protection de l'environnement sur les terres et territoires des peuples autochtones. Elle souligne également l'importance du consentement préalable, libre et éclairé et de la participation efficace et significative des peuples autochtones aux décisions qui les concernent, eux, leurs communautés et leurs territoires. Le consentement préalable, libre et éclairé signifie que les Premières Nations, les Inuits et les Métis collaborent avec le gouvernement fédéral de bonne foi, en partenariat et dans le respect, dans le but de parvenir à un consensus sur les décisions qui ont une incidence sur les droits et les intérêts des Autochtones.

Pour le Canada, les traités, les accords et autres arrangements constructifs sont un moyen privilégié de faire progresser la réconciliation. Pour parvenir à des accords, le Canada et les groupes autochtones explorent de nouvelles façons de travailler ensemble, notamment en élaborant conjointement de nouvelles approches pour reconnaître et mettre en œuvre les droits des Autochtones. Il s'agit notamment d'une évolution vers la négociation d'accords progressifs permettant de traiter des questions précises, telles que la gestion collaborative des terres et des ressources. Le Canada s'attache à trouver des solutions souples qui répondent aux besoins distincts des groupes autochtones et font progresser leur vision de l'autodétermination.

Le 21 juin 2021, la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (Loi sur la Déclaration des Nations Unies) a reçu la sanction royale et est immédiatement entrée en vigueur, conformément aux [appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation](#) (en anglais seulement) et aux [appels à la justice](#)

[de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#). Grâce à la consultation et à la coopération avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis sur l'élaboration d'un plan d'action, et grâce à des mesures visant à assurer la cohérence des lois fédérales avec la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, des approches plus spécifiques contribuant à la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies seront élaborées au fil du temps.

Conformément aux engagements du Canada en vertu de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, l'Approche transformationnelle des données autochtones a été approuvée, avec un budget de 81,5 millions de dollars en 2021, pour faire progresser la capacité des données autochtones et la souveraineté en matière de données à l'appui des forces, de la résilience et des systèmes de connaissances inhérents des peuples autochtones, en tant que composante fondamentale de l'autodétermination des Autochtones. En outre, le gouvernement du Canada prend des mesures dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et des eaux usées dans les réserves, du logement et de la surreprésentation dans le système de justice pénale. Cf. les objectifs 3, 4, 6, 11 et 16 pour plus d'informations.

Le gouvernement du Canada prend également des mesures pour promouvoir l'égalité des communautés noires, racisées, des minorités religieuses et 2ELGBTQI+, ainsi que des personnes en situation de handicap. En 2019, le gouvernement a dévoilé [Construire une fondation pour le changement : La stratégie canadienne de lutte contre le racisme 2019-2022](#), qui a conduit à la création du Secrétariat fédéral de lutte contre le racisme et à l'augmentation de la disponibilité des données désagrégées. Il a récemment lancé le premier [Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+ du Canada... Bâtir notre avenir, avec fierté](#), et élabore actuellement une nouvelle Stratégie de lutte contre le racisme et un Plan d'action national de lutte contre la haine, ainsi qu'un plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ce dernier prévoit la création d'une nouvelle prestation canadienne pour personnes handicapées, une stratégie d'emploi solide pour les Canadiens vivant avec un handicap et des travaux continus pour élaborer un meilleur processus permettant de déterminer l'admissibilité aux programmes et aux prestations d'invalidité fédéraux.

Ces efforts sont soutenus par le [Plan d'action sur les données désagrégées](#) de Statistique Canada, qui fournit de l'information et des analyses statistiques détaillées pour mieux comprendre les expériences et les inégalités auxquelles sont confrontés des groupes tels que les femmes, les peuples autochtones, les populations racisées et les personnes en situation de handicap. Par ailleurs, le Centre des statistiques sur le genre, la diversité et l'inclusion de Statistique Canada [a récemment publié un ensemble de données](#) comprenant près de 100 indicateurs liés aux aspects socio-économiques de l'inclusion chez les Canadiens racisés.

Le gouvernement du Canada intègre les principes de lutte contre le racisme, d'équité et de diversité et d'inclusion dans ses pratiques de recrutement et de promotion. Ces engagements se reflètent dans l'[Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale du greffier du Conseil privé](#). Cet Appel à l'action engage le gouvernement à embaucher 5 000 nouveaux fonctionnaires en situation de handicap et à veiller à ce que la proportion de minorités visibles, d'Autochtones, de personnes ayant une incapacité et de femmes occupant des [postes au sein du gouvernement du Canada](#) atteigne ou dépasse leur [disponibilité au sein de la population active](#).

Le gouvernement du Canada prend des mesures pour intégrer des considérations d'équité environnementale dans la législation. Le 9 février 2022, le gouvernement du Canada a [présenté un projet de loi visant à renforcer la Loi canadienne sur la protection de l'environnement \(LCPE\)](#) qui reconnaît que chaque personne au Canada a droit à un environnement sain (comme le prévoit la LCPE). En outre, le gouvernement s'est [engagé](#) à légiférer sur l'élaboration d'une stratégie de justice environnementale et à examiner les liens entre la race, le statut socio-économique et l'exposition aux risques environnementaux. Il s'agit notamment d'[exprimer son soutien à un projet de loi d'initiative parlementaire](#) qui propose d'élaborer une stratégie de justice environnementale qui évalue, prévient et traite l'injustice environnementale.

PROMOUVOIR LES OPPORTUNITÉS POUR LES CANADIENS NOIRS ET LES PEUPLES AUTOCHTONES DU CANADA

Dans le cadre de son programme de lutte contre les inégalités raciales, le gouvernement du Canada fournit des ressources aux propriétaires d'entreprises noirs et autochtones pour qu'ils se lancent dans l'entrepreneuriat par le biais du [Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires](#) et du [Programme d'entrepreneuriat autochtone](#).

En 2021, le Canada a lancé son tout premier Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires avec un investissement de plus de 400 millions de dollars. Le budget de 2021 a alloué un montant supplémentaire de 51,7 millions de dollars sur 4 ans pour soutenir le Programme. Dirigé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada et les agences de développement régional du Canada, le Programme offre des prêts pouvant atteindre 250 000 \$ aux propriétaires d'entreprises et aux entrepreneurs noirs. Il offre également un soutien financier à des organismes sans but lucratif pour qu'ils puissent offrir de la formation et du mentorat aux entrepreneurs noirs, et mener des recherches sur les obstacles et les limites à la croissance des entreprises.

Dans le cadre de la reconnaissance et du soutien du gouvernement du Canada à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies, le budget de 2019 a alloué 25 millions de dollars sur 5 ans pour établir l'[Initiative Appuyer les communautés noires du Canada](#) pour renforcer les capacités et l'infrastructure fondamentale et prendre des mesures pour remédier aux inégalités et aux obstacles systémiques auxquels sont confrontées les communautés noires du Canada. Le budget de 2021 a alloué 100 millions de dollars supplémentaires à cette initiative pour continuer à soutenir les organisations communautaires dirigées par des Noirs et au service des Noirs, et 200 millions de dollars pour doter un nouveau fonds philanthropique dirigé par des Noirs. Une somme supplémentaire de 50 millions de dollars, sur 2 ans, a été allouée dans le cadre du budget de 2022 afin de continuer à habiliter les organisations communautaires dirigées par des Noirs et au service des Noirs et de promouvoir l'inclusion.

Le budget de 2021 a alloué 42 millions de dollars à Services aux Autochtones Canada sur 3 ans pour développer le Programme d'entrepreneuriat autochtone. Ce programme permet aux entrepreneurs autochtones individuels et communautaires d'accéder à des prêts abordables à travers des institutions financières autochtones (institutions financières autochtones et sociétés de capital métisses) afin de les aider à démarrer et à développer leurs entreprises. Le programme fournit également des fonds propres non remboursables aux entrepreneurs autochtones afin qu'ils puissent satisfaire aux exigences des prêts commerciaux, et offre des services de soutien commercial aux entrepreneurs des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS

Cible et indicateur

Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

📌 **Publication des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

Cet indicateur permet de suivre la publication des rapports annuels concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Loi sur la Déclaration des Nations Unies). Le gouvernement du Canada travaillera avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour élaborer et terminer le deuxième rapport d'étape annuel

d'ici juin 2023. Ces rapports feront le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, y compris les mesures décrites dans le plan d'action ainsi que les mesures visant à garantir l'alignement des lois fédérales sur la Déclaration des Nations Unies.

Jalon à court terme à l'appui de la cible relative à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

□ Élaborer conjointement un plan d'action pour la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* avec les partenaires autochtones

D'ici juin 2023, élaborer conjointement avec les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis, un plan d'action pour la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (Loi sur la Déclaration des Nations Unies). Le plan d'action fera progresser les objectifs de la Déclaration des Nations Unies et devrait inclure des mesures visant à garantir l'alignement des lois fédérales sur ces dernières.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

□ Collaborer avec les peuples autochtones à la gestion des pêches

D'ici la fin de 2026, et dans le cadre d'un rapport annuel, mettre en œuvre au moins 382 accords ou arrangements de pêche auxquels participent des communautés/organisations autochtones, et veiller à ce qu'au moins 506 Autochtones reçoivent une formation et au moins 4 760 Autochtones trouvent un emploi dans le cadre de ces accords ou arrangements de pêche.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

◆ Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

Le gouvernement du Canada s'efforcera de mettre en œuvre la [Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. Les organisations fédérales soutiendront et mettront en œuvre les mesures identifiées dans le plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies conformément à leurs propres mandats et aux orientations fournies par le Secrétariat de mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ Gérer conjointement les ressources naturelles, collaborer et partager les bénéfices avec les peuples autochtones

Travailler avec les peuples autochtones, de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre les Inuits et la Couronne, afin de gérer conjointement durablement l'environnement, les ressources naturelles et les espaces patrimoniaux, notamment par l'intermédiaire de traités, d'accords et d'autres arrangements constructifs négociés qui reconnaissent et mettent en œuvre les droits des autochtones. Ceci inclut des mesures telles que : des partenariats et accords de propriété des ressources naturelles, des projets de développement économique menés par les Autochtones; la mise en place de structures de gestion coopérative; la participation des peuples autochtones à l'évaluation d'impact des projets désignés; la promotion d'accords de pêche en collaboration; et la réalisation de recherches et d'innovations en collaboration.

◆ Accroître l'emploi des Autochtones dans la fonction publique fédérale

Mettre en œuvre le plan d'action [Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation](#), une stratégie pangouvernementale qui vise à réduire et à supprimer les obstacles à l'emploi dans la fonction publique rencontrés par les Autochtones. Le gouvernement du Canada poursuivra ses efforts dans le cadre de l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion afin de nommer, parrainer, soutenir et recruter des employés et des candidats autochtones à des postes de direction dans la fonction publique fédérale.

◆ **Publier le volet autochtone de l'Inventaire national des rejets de polluants**

Continuer à communiquer avec les Canadiens par le biais du volet autochtone de l'Inventaire national des rejets de polluants afin de mieux comprendre les défis environnementaux liés aux polluants de l'air, de l'eau et du sol auxquels sont confrontées les communautés autochtones du Canada.

◆ **Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés autochtones**

Fournir un soutien financier ainsi que des services de conseil aux entreprises, de mentorat et de formation aux entrepreneurs autochtones. Travailler en collaboration avec les Premières Nations pour assurer un environnement réglementaire et législatif propice au développement économique dans les réserves.

Utiliser les programmes fédéraux pour promouvoir les possibilités économiques dans les communautés autochtones, et augmenter le soutien à la capacité économique, y compris les possibilités de formation spécialisée offertes par les organisations dirigées par les Autochtones. Soutenir un nouveau fonds pour les entreprises touristiques autochtones afin d'aider l'industrie touristique autochtone à se remettre de la pandémie et à se positionner pour une croissance durable à long terme. Poursuivre la mise en œuvre de la première stratégie d'innovation sociale et de finance sociale afin d'aider les organisations à vocation sociale – y compris les acteurs économiques autochtones – à accéder à des possibilités de financement flexibles qui leur permettent de se développer et d'accroître leur impact.

PRENDRE DES MESURES CONTRE LES INÉGALITÉS

Cible et indicateur

Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible (président du Conseil du Trésor)

➤ **Pourcentage d'employés qui sont des femmes, des Autochtones, des personnes en situation de handicap et des membres d'une minorité visible**

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage d'employés (par rapport à la disponibilité au sein de la population active) qui sont des femmes, des Autochtones, des personnes en situation de handicap et des membres d'une minorité visible. Le 31 mars 2021, les femmes représentaient 55,6 % des employés alors que la disponibilité au sein de la population active était de 52,7 %, les employés autochtones représentaient 5,2 % des employés alors que la disponibilité au sein de la population active était de 4,0 %, les personnes en situation de handicap représentaient 5,6 % des employés alors que la disponibilité au sein de la population active était de 9,0 %, et les membres d'une minorité visible représentaient 18,9 % des employés alors que la disponibilité au sein de la population active était de 15,5 %.

Jalon à court terme à l'appui de la cible relative à la diversité, l'équité et l'inclusion

▣ **Embaucher 5 000 nouveaux fonctionnaires en situation de handicap**

D'ici la fin de 2025, embaucher 5 000 nouveaux fonctionnaires en situation de handicap pour contribuer à améliorer le taux de représentation des employés ayant une incapacité à tous les niveaux de la fonction publique fédérale.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative à la diversité, l'équité et l'inclusion

◆ **Faire progresser l'égalité des genres au sein du gouvernement du Canada**

Prendre des mesures pour favoriser l'égalité des genres au sein du gouvernement fédéral par des mesures telles que : promouvoir une stratégie modernisée de leadership de niveau supérieur pour la fonction publique fédérale afin de renforcer l'équité, la diversité et l'inclusion dans la culture de leadership; favoriser la mise en

œuvre de la *Loi sur l'équité salariale* dans tous les lieux de travail de la fonction publique fédérale; et continuer à prendre des mesures pour s'assurer que les lieux de travail de la fonction publique fédérale sont exempts de harcèlement et de violence.

◆ **Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans la fonction publique fédérale**

Pour favoriser une plus grande diversité, inclusion et accessibilité dans la fonction publique, le gouvernement du Canada se concentrera sur la production et la publication de données afin d'obtenir une image plus précise des écarts de représentation; sur l'augmentation de la diversité des hauts dirigeants de la fonction publique; sur l'établissement de repères appropriés en matière de diversité; sur l'élimination des obstacles systémiques; et sur l'engagement et la sensibilisation. Le gouvernement du Canada poursuivra également ses efforts dans le cadre de l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion afin de nommer, parrainer, soutenir et recruter des employés et des candidats faisant partie des minorités visibles à des postes de direction dans la fonction publique. Elle poursuivra également la mise en œuvre de la Stratégie sur l'accessibilité au sein de la fonction publique du Canada.

◆ **Mettre en œuvre le Plan d'action sur les données désagrégées pour combler les lacunes dans les données et les connaissances sur les inégalités**

Soutenir la collecte de données plus représentatives, améliorer les statistiques sur les diverses populations, appuyer les efforts pour lutter contre le racisme systémique et les écarts entre les sexes (y compris les écarts de pouvoir entre les hommes et les femmes) et intégrer des considérations d'équité et d'inclusion dans le processus décisionnel.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ **Mettre en œuvre le Défi 50-30**

Soutenir la création de lieux de travail diversifiés et inclusifs grâce au Défi 50-30. Le programme demande aux organisations d'aspirer à 2 objectifs, tout en soulignant les avantages de donner à tous les Canadiens une voie au chapitre :

1. parité des sexes (« 50 % » de femmes et/ou de personnes non binaires) au sein des conseils d'administration et/ou de la haute direction au Canada;
2. représentation significative (« 30 % ») d'autres groupes méritant l'équité au sein des conseils d'administration et des cadres supérieurs canadiens : les personnes racisées, noires et/ou de couleur (« minorités visibles »), les personnes vivant avec un handicap (y compris les handicaps invisibles et épisodiques), les personnes 2ELGBTQ+ et/ou de genre et de sexualité différents, et les peuples autochtones, y compris ceux qui s'identifient comme des membres des Premières Nations, des communautés métisses et des Inuits.

◆ **Mettre en œuvre le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+**

Soutenir un Canada plus juste et plus égalitaire pour les Canadiens 2ELGBTQI+ en mettant en œuvre le premier Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+.

◆ **Investir dans des bourses d'études ciblées**

Les 3 conseils subventionnaires fédéraux apporteront un soutien continu à des bourses d'études et de perfectionnement ciblées pour les étudiants chercheurs noirs prometteurs.

◆ **Soutenir l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap**

Par l'entremise du Fonds pour l'accessibilité, fournir un financement pour soutenir les coûts d'immobilisation des projets de construction, de rénovation et de modernisation qui améliorent l'accessibilité physique et la sécurité des personnes en situation de handicap dans les collectivités et les lieux de travail canadiens.

Mettre en œuvre une stratégie d'emploi pour les personnes en situation de handicap, financée par le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées d'Emploi et Développement social Canada. Le Fonds d'intégration soutient financièrement des projets offrant un éventail d'activités et de soutiens aux personnes en situation de handicap pour leur permettre de trouver et de conserver un bon emploi, de devenir indépendant ou de progresser dans leur carrière.

◆ **Soutenir l'entrepreneuriat et le développement communautaire au sein des communautés noires**

Soutenir financièrement et autonomiser les entrepreneurs, les entreprises et les organisations communautaires dirigés par les Noirs ou au service des Noirs, grâce à des mesures telles que le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, l'Initiative Appuyer les communautés noires et le Fonds de dotation philanthropique dirigé par les Noirs.

AU-DELÀ DES CIBLES

L'indicateur ci-dessous fournit un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

⊙ **Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes**

Cet indicateur mesure la proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes (plus précisément, des crimes haineux). Les crimes haineux sont des infractions pénales motivées par des préjugés ou de la haine fondés sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la langue, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, le handicap mental ou physique, l'orientation sexuelle ou tout autre facteur semblable, comme la profession ou les convictions politiques. En 2019, la police a signalé que 5,2 Canadiens sur 100 000 ont été victimes de crimes haineux.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : INSTITUT TAMARACK

Depuis plus de 20 ans, l'Institut Tamarack aide les communautés à réduire et, à terme, mettre fin à la pauvreté au niveau local grâce à des stratégies de collaboration qui impliquent tous les secteurs et [centrent les voix des personnes ayant une expérience vécue/vivante](#) (en anglais seulement). Inspiré par le succès de la campagne [Communautés éliminant la pauvreté](#) (en anglais seulement), l'Institut Tamarack a lancé une nouvelle initiative en 2021, axée sur le climat et les ODD, visant à aider les communautés à adopter une vision et un programme communs lorsqu'il s'agit de faire progresser une transition climatique juste et équitable au niveau local. Le changement climatique affecte de manière disproportionnée les groupes et les communautés qui méritent l'équité, ce qui signifie que toute action climatique menée doit réduire intentionnellement les inégalités et être centrée sur l'équité, la justice et la réconciliation. Cette approche est au cœur du travail de [Communautés pour la transition climatique](#) qui, en 2022, a rassemblé 19 communautés de tout le Canada dans le cadre de la [cohorte pour la transition climatique](#) (en anglais seulement) et co-organise une [Communauté de pratique sur la localisation des ODD](#) (en anglais seulement) avec le [Réseau des solutions de développement durable du Canada](#) (en anglais seulement). La ville de Victoria, membre de la cohorte pour la transition climatique de l'Institut Tamarack, intègre l'équité dans l'action climatique au travers d'une mobilisation pour le développement du prochain Plan d'adaptation au changement climatique de la ville. Ce travail implique une collaboration entre les services de la ville par l'intermédiaire d'une nouvelle communauté de pratique sur le climat et l'équité, ainsi qu'une connexion avec la communauté au sens large au travers d'une mobilisation ciblée et délibérée sur la façon dont les organisations et les individus peuvent être habilités à mener des actions d'adaptation au climat.

Source : [Institut Tamarack](#)

POINT DE VUE D'UN PARTENAIRE : ASSOCIATION DES FEMMES AUTOCHTONES DU CANADA (AFAC) SUR LA RÉAFFIRMATION DE LA COMPRÉHENSION TRADITIONNELLE DE LA DIVERSITÉ DES GENRES DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS

La diversité et l'égalité des genres sont des composantes importantes des cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis, mais elles sont comprises de différentes manières selon les cultures et les communautés. Bien que l'AFAC ne parle pas au nom de toutes les femmes autochtones ou de toutes les communautés autochtones, elle croit en l'importance de réaffirmer la compréhension traditionnelle de la diversité des genres dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Le terme « bispirituel » est une traduction du terme algonquin (ojibwé) *niizh manidoowag*, qui fait référence à une personne qui s'identifie comme ayant un esprit à la fois féminin et masculin, et est utilisé par certains peuples autochtones pour décrire leur identité sexuelle, de genre et/ou spirituelle. Le terme « bispirituel » est un terme générique qui peut englober l'attrance pour le même sexe et une grande variété de variations de genre, y compris les personnes qui peuvent être décrites dans la culture occidentale comme gaies, lesbiennes, bisexuelles, transgenres, non binaire ou qui ont des identités de genre multiples.

Historiquement, les personnes bispirituelles étaient vues, aimées et respectées dans la plupart des communautés autochtones, et beaucoup d'entre eux jouaient un rôle important au sein de leur tribu, comme ceux de chefs, de guérisseurs, de conseillers matrimoniaux, de soignants, de protecteurs et de gardiens du savoir.

Premières Nations

Les enseignements, les significations, les rôles et les responsabilités liés au fait d'être bispirituel sont spécifiques à chaque communauté des Premières Nations. Les diverses compréhensions de l'existence de l'état de bispiritualité se reflètent également dans la langue : le *winkt* des Lakotas ou le *nàdleehé* des Dine font tous deux référence à des hommes qui remplissent des rôles sociaux associés aux femmes, tandis que la phrase *Geenumu Gessalagee* des Mi'kmaq fait uniquement référence à la sexualité, se traduisant par « il aime les hommes ».

Inuit

Dans la culture inuite, l'accent est mis sur les rôles et les responsabilités de l'individu plutôt que sur la notion de rôles basés sur l'identification sexuelle ou de genre. Historiquement, les Inuits ne se sont pas identifiés comme étant bispirituels comme l'ont fait de nombreuses Premières Nations, mais il existe un héritage de « troisième genre » dans la culture inuite. Un homme qui s'habillait en femme était appelé un *choupan*, et ces individus devenaient souvent des chamans. Bien que certains aspects de la culture inuite, de l'égalité des genres et de la diversité aient été perdus à cause de la colonisation et de la christianisation, les femmes et les filles inuites se réapproprient divers aspects de la sexualité et de l'égalité des genres en revitalisant la langue, la danse du tambour, le tatouage et le chant guttural.

Métis

La langue métisse traditionnelle, le michif, est un mélange unique et complexe de langues française et crie. Issue des valeurs fondamentales des Métis, la culture métisse a toujours été égalitaire : les femmes métisses étaient les principaux piliers de leur communauté qui subvenaient aux besoins de leur famille immédiate et élargie. Les personnes de diverses identités de genre et bispirituelles ont également occupé des rôles et des postes importants dans la communauté. La colonisation a privé les femmes métisses et les personnes de diverses identités de genre de ces rôles sociaux valorisés. Cependant, les personnes métisses bispirituelles et des organisations telles que Two Spirit Michif revitalisent la compréhension métisse de la diversité sexuelle et de genre.

Source : Association des femmes autochtones du Canada



Crédit photo : Emmy Dukai



Crédit photo : Sophie Deschamps/©Parcs Canada



OBJECTIF 11

AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

Point de vue fédéral sur l'ODD 11

Pourquoi cet objectif est important

L'accent mis par cet objectif sur les mesures visant à promouvoir le transport en commun et le transport actif, à permettre l'accès à des logements abordables, à maintenir et à améliorer la qualité de l'air, et à aider les Canadiens à profiter de la nature, soutient les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 11.1 : D'ici 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis;

- 11.2 : D'ici 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées;
- 11.3 : D'ici 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays;
- 11.4 : Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial;
- 11.6 : D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets;
- 11.7 : D'ici 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

Au Canada, rendre les villes et les collectivités durables signifie améliorer l'accès aux transports, aux parcs et aux espaces verts, ainsi qu'au patrimoine culturel, à l'air pur et au logement abordable.

Le pourcentage de ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement, qui mesure les progrès réalisés par rapport à l'objectif de développement durable 11.1, illustre les défis en matière de logement au Canada. Un ménage est considéré comme éprouvant des « besoins impérieux en matière de logement » si son logement n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'occupation, à savoir une qualité convenable, un prix abordable ou une taille convenable, et s'il lui faut dépenser 30 % ou plus de son revenu avant impôt pour payer le loyer médian d'un logement local de remplacement qui serait acceptable (satisfaisant aux 3 normes d'occupation). En 2018, plus de 11 % des ménages canadiens vivaient en situation de besoin impérieux en matière de logement. Aujourd'hui, [de nombreux Canadiens](#) (en anglais seulement) sont sans abri ou risquent de le devenir, et sont par ailleurs confrontés à des difficultés d'accès à un logement acceptable. Ces difficultés ont été exacerbées par la pandémie de COVID-19, qui a touché de manière disproportionnée les groupes défavorisés et qui n'a cessé de s'aggraver depuis le début de la pandémie de COVID.



L'augmentation des transports en commun et les possibilités de transport actif favorisent la transition vers une économie carboneutre en réduisant la pollution de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et la congestion urbaine. Ces modes de transport soutiennent également la croissance économique en permettant un meilleur accès à l'emploi ainsi qu'à d'autres possibilités et services. La pandémie de COVID-19 a affecté les systèmes de transport en commun à travers le Canada. Le nombre d'utilisateurs du transport en commun a chuté de façon significative au printemps 2020 et est resté en dessous des niveaux pré-pandémiques, réduisant les revenus de nombreuses villes et communautés. Néanmoins, les transports en commun et les possibilités de transport actif s'améliorent au Canada, avec plusieurs projets de métro léger en cours dans les villes canadiennes. Les réseaux cyclables se développent également et les rues adaptées aux piétons sont de plus en plus fréquentes.

L'amélioration de la qualité de l'air est un élément important pour rendre les villes plus durables. En 2020-2021, on a estimé que la pollution de l'air était la cause de 42 décès prématurés par 100 000 Canadiens chaque année. [La pollution de l'air](#) aggrave également les problèmes de santé, tels que l'asthme, de millions de Canadiens. Le coût économique total de tous les effets sur la santé attribués à la pollution atmosphérique est estimé à 120 milliards de dollars par an, en raison de problèmes tels que les frais médicaux et la réduction de la productivité sur le lieu de travail. La réduction de la pollution de l'air est également importante pour protéger la sécurité alimentaire, l'utilisation des terres et les activités culturelles, qui sont essentielles à la santé mentale et physique des Canadiens.

Rendre les villes et les communautés plus durables, c'est aussi donner accès à des espaces verts. [La plupart des Canadiens](#) conviennent que l'accès à des espaces verts communautaires est important pour leur qualité de vie actuelle et future, et les trois quarts d'entre eux affirment que leur espace vert local pourrait être amélioré. Les Canadiens vivant dans des communautés de moins de 10 000 habitants rencontrent plus d'[obstacles](#) (en anglais seulement) à l'accès à l'activité physique que ceux des communautés plus importantes de 250 000 habitants ou plus. Cela signifie que les Canadiens vivant en milieu rural rencontrent actuellement plus d'obstacles à l'accès aux espaces verts que les Canadiens qui vivent en milieu urbain, notamment le manque de trottoirs, d'éclairage public et d'accès aux installations et au transport. Ces lacunes dans l'infrastructure font qu'il est plus difficile pour les personnes vivant en milieu rural d'adopter un mode de transport actif. Les sentiers en nature peuvent généralement être utilisés gratuitement, et ils représentent donc une excellente occasion de promouvoir l'équité d'accès aux espaces verts. L'amélioration de l'accès aux espaces verts présente également des avantages connexes pour la santé mentale et physique et la qualité de vie, ainsi qu'un moyen naturel de rafraîchir les villes contre les températures extrêmes et de promouvoir et maintenir la biodiversité.

Contribution du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à lutter contre l'itinérance et à assurer un logement abordable à tous les Canadiens. Il a lancé la [Stratégie nationale sur le logement](#) en 2017 et a introduit la première [Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#) du Canada en 2018, avec une mise à jour en 2020, pour réduire la pauvreté et l'itinérance.

En avril 2022, le budget fédéral a introduit de [nouvelles mesures](#) qui permettront de lutter contre l'itinérance et de rendre le logement plus abordable dans tout le pays :

- permettre au Canada d'être en mesure de doubler la construction de logements au cours des 10 prochaines années;
- aider les Canadiens à acheter leur première maison;
- protéger les acheteurs et les locataires;
- mettre un frein aux pratiques déloyales qui font grimper le prix du logement;
- continuer de prévenir et réduire l'itinérance, et d'appuyer les logements abordables, particulièrement pour les plus vulnérables;
- répondre aux besoins des Autochtones en matière de logement.

Tout le monde devrait disposer d'un endroit où se sentir chez soi, mais l'accès à un logement abordable et acceptable devient de plus en plus difficile pour de nombreux Canadiens. Les problèmes d'accessibilité au logement ont un impact disproportionné sur les groupes à faible revenu et les groupes en quête d'équité. La demande pour tous les types de logements a augmenté, et il convient de créer davantage de logements, y compris des logements abordables, pour répondre aux besoins en matière de logement, en particulier dans les villes à croissance rapide.

Construire plus de logements et rendre les logements plus abordables à l'échelle du pays sont des priorités pour le gouvernement du Canada, et contribueront à l'établissement de collectivités inclusives, sûres, résilientes et durables. Le gouvernement fédéral s'est réengagé dans le domaine du logement abordable au travers de la Stratégie nationale sur le logement, qui offre une plateforme aux secteurs public, privé et sans but lucratif pour travailler ensemble afin de fournir à un chez-soi au plus grand nombre de Canadiens.

Dans le contexte autochtone, au cours du printemps et de l'été 2022, le gouvernement a mené un processus de mobilisation fondé sur des distinctions afin de comprendre les besoins en infrastructures des communautés autochtones. Les résultats de cette mobilisation fourniront une évaluation définie par la communauté de l'écart entre les communautés autochtones et non autochtones au Canada et soutiendront l'élaboration conjointe de plans d'infrastructure pour répondre aux besoins critiques des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le budget de 2022 a également annoncé l'octroi de 4 milliards de dollars sur 7 ans, à compter de 2022-2023, afin d'accélérer les travaux visant à combler les lacunes en matière de logement autochtone pour les communautés des Premières Nations vivant dans les réserves, les communautés autonomes des Premières Nations et les communautés signataires de traités modernes, ainsi que les communautés inuites et métisses.



Crédit photo : Rhonda Steed

Le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires pour assurer la résilience et la durabilité des villes et des collectivités. Le [Fonds permanent pour le transport en commun](#) appuiera la mise en place de lignes de métro, de trains légers sur rail et de tramways, d'autobus électriques et d'infrastructures de transport actif ainsi que l'amélioration du transport en milieu rural. Ces mesures permettront de créer des options abordables pour les transports quotidiens et de réduire les émissions du Canada. Il fournira également aux administrations locales un financement prévisible pour le transport en commun.

L'électrification des parcs d'autobus peut s'avérer difficile en raison de la complexité de la conversion d'un système de transport en commun vers une nouvelle technologie, car cela implique d'importants coûts initiaux associés aux autobus zéro émission et aux infrastructures connexes. Pour combler ce manque, le [Fonds pour le transport en commun à zéro émission](#), d'un montant de 2,75 milliards de dollars, aide les exploitants d'autobus de transport en commun et d'autobus scolaires à électrifier leurs parcs.

De plus, le gouvernement du Canada a publié sa première [Stratégie nationale de transport actif](#) et a lancé le Fonds pour le transport actif, qui contribueront à la construction et à l'expansion de réseaux de sentiers, de voies cyclables, de pistes et de ponts piétonniers, ainsi qu'à la réalisation d'études de planification. Cela procurera des avantages concrets aux collectivités en réduisant les temps de déplacement pour les familles, en faisant la promotion de modes de vie sains et en réduisant la pollution atmosphérique et acoustique et les émissions de gaz à effet de serre.

Le nouveau [Fonds pour l'infrastructure naturelle](#) appuie les projets liés aux parcs locaux, aux espaces verts et aux secteurs riverains ainsi que les éléments de conception qui améliorent l'accès des humains à la nature. Ces éléments de conception peuvent comprendre des allées, des rampes, des panneaux de signalisation, des éclairages, des poubelles, des bancs et des quais multifonctionnels. Les caractéristiques naturelles soutiendront également les objectifs et les cibles en matière de biodiversité en fournissant un habitat, des ressources et une connectivité pour la faune, et ces projets peuvent offrir des possibilités d'éducation du public en ce qui concerne les processus naturels et les espèces.

Le [Fonds municipal vert](#) (FMV) soutient des projets environnementaux municipaux novateurs et reproductibles au moyen de subventions, de prêts, de renforcement des capacités et de partage des connaissances. Grâce à l'appui du FMV, les municipalités et leurs partenaires peuvent mettre en œuvre des plans, des études, des projets pilotes et des projets d'immobilisations dans le secteur de l'énergie, des transports, de déchets et de l'utilisation des terres, afin d'améliorer l'efficacité énergétique, réduire la pollution et procurer un triple résultat aux communautés de tout le Canada. Depuis sa création en 2000, le FMV est devenu un fonds renouvelable d'un milliard de dollars administré par la Fédération canadienne des municipalités. Le FMV a utilisé l'investissement de 950 millions de dollars du budget de 2019 pour créer de nouvelles offres de financement en matière d'efficacité énergétique et mettre sur pied 7 centres climatiques locaux dans le cadre de l'initiative de la Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone.

RETOUR À LA TERRE

Les initiatives de retour à la terre contribuent à renforcer le lien entre les communautés autochtones et leurs terres ancestrales. En rapprochant les peuples autochtones de la terre sur les plans culturel, social et spirituel, les initiatives de retour à la terre contribuent à maintenir des pratiques d'utilisation durable des terres, à soutenir la conservation de l'environnement et même à promouvoir le bien-être social et psychologique. En soutenant les initiatives de retour à la terre, le gouvernement du Canada peut s'assurer que ces avantages sont maintenus, tout en contribuant à préserver le patrimoine et les pratiques culturelles autochtones. Le programme Going Off, Growing Strong du Mental Health Innovation Network a aidé de jeunes Inuits socialement isolés à se rapprocher de leur communauté et de leur patrimoine culturel et à établir des relations solides. Il a également permis de réduire considérablement le taux de suicide chez les jeunes grâce à des activités connectées à la terre comme la chasse, la pêche et la cueillette, qui permettent de tisser des liens entre les peuples autochtones, leurs communautés et la terre. Les initiatives de retour à la terre respectent les droits, les responsabilités, les besoins et les perspectives uniques des peuples autochtones.



Le gouvernement du Canada s'est également engagé à améliorer la qualité de l'air par l'intermédiaire du Système de gestion de la qualité de l'air. Les [Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant](#) constituent un élément clé de cette approche et sont en place pour 4 polluants atmosphériques – le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, les particules fines et l'ozone troposphérique – afin de protéger la santé humaine et l'environnement et de favoriser l'amélioration continue de la qualité de l'air au Canada. Le gouvernement du Canada s'efforce également de lutter contre les émissions de polluants atmosphériques provenant des secteurs et équipements industriels, du secteur des transports et des produits de consommation et commerciaux utilisés quotidiennement.

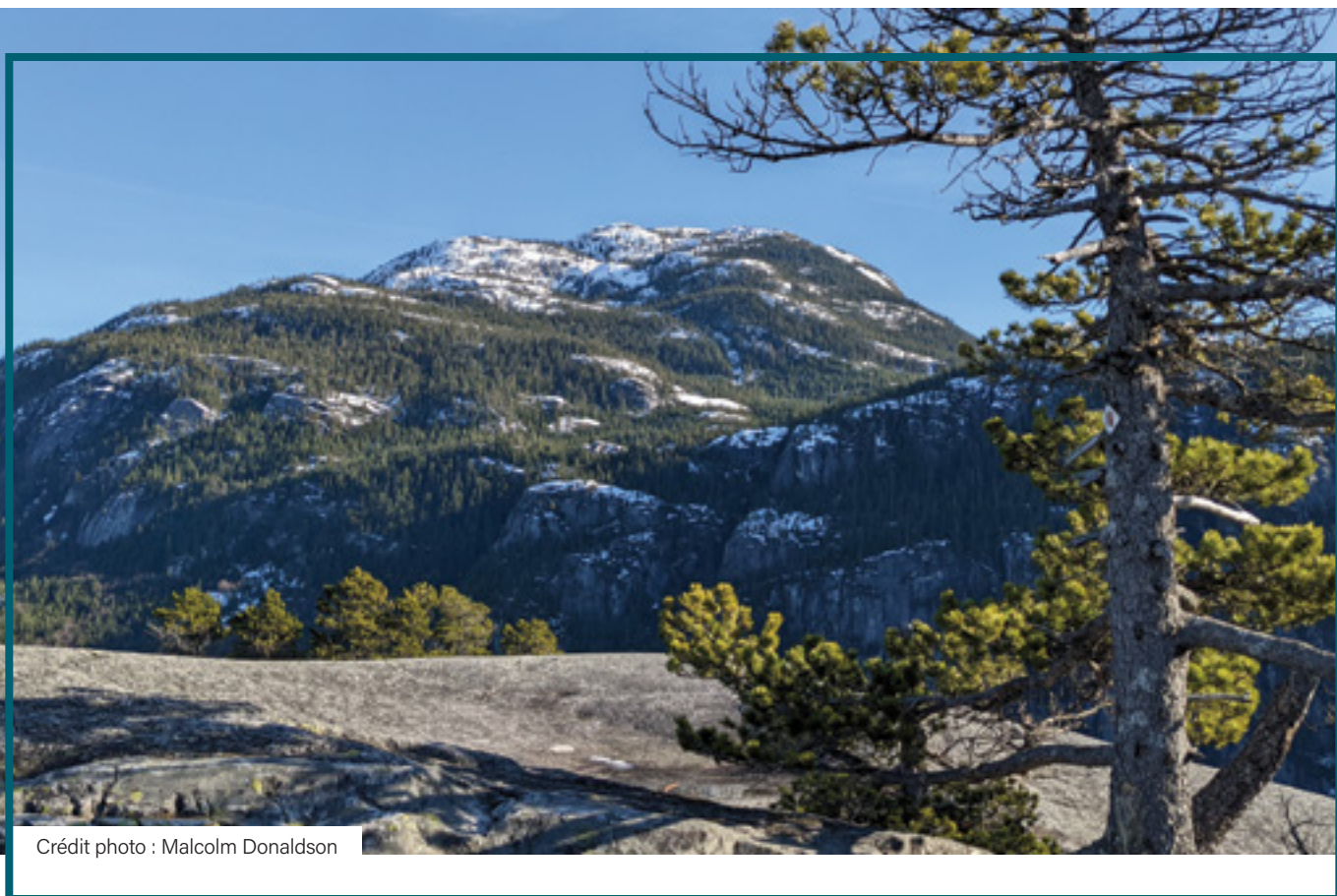
Le gouvernement du Canada collabore avec d'autres pays pour lutter contre la pollution atmosphérique provenant de l'extérieur de ses frontières par l'intermédiaire d'accords internationaux comme l'Accord sur la qualité de l'air entre le Canada et les États-Unis et la [Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et son Protocole de Göteborg](#).

Le gouvernement du Canada offre également aux Canadiens la possibilité de sortir dans la nature et de découvrir le patrimoine culturel du Canada, notamment grâce au réseau canadien de parcs nationaux, de réserves nationales de faune, de refuges d'oiseaux migrateurs, de lieux historiques nationaux et d'autres zones protégées. Le gouvernement a lancé un nouveau programme de parcs urbains nationaux pour créer un réseau de [parcs urbains nationaux](#) en collaboration avec les autorités locales, les groupes autochtones et les intervenants dans le but de protéger la biodiversité, de favoriser la santé et le bien-être, de faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones et de rapprocher les Canadiens de la nature.

Au niveau international, le gouvernement du Canada a adopté le [Nouveau Programme pour les villes](#) lors du Sommet Habitat III des Nations Unies tenu en Équateur en 2016. Cela permettra de renforcer leur engagement d'apporter une contribution importante au développement durable des villages, des villes et des établissements ruraux au cours des 20 prochaines années.

DIFFÉRENCES D'EXPOSITION AUX POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Les Canadiens sont exposés à diverses concentrations de [pollution atmosphérique](#) qui varient selon des facteurs tels que la proximité des sources d'émissions et le potentiel de transport à grande distance des polluants par le vent. Les concentrations de la plupart des [polluants atmosphériques](#) sont les plus élevées dans les régions métropolitaines de recensement du Canada, le corridor Windsor-Québec présentant généralement les concentrations les plus élevées de pollution atmosphérique. Cela est principalement dû à la [forte densité de population](#) et aux sources d'émissions associées, comme les voitures, les camions et les industries, ainsi qu'au transport des polluants atmosphériques à grande distance par le vent en provenance des États-Unis. Les minorités visibles et les populations immigrantes vivant dans les plus grandes villes du Canada sont plus particulièrement exposées aux polluants atmosphériques. De plus, les personnes vivant dans des zones touchées par la fumée des feux de forêt peuvent être confrontées à des niveaux de pollution de l'air plus élevés.



Crédit photo : Malcolm Donaldson

LOGEMENT ABORDABLE ET ITINÉRANCE

Cibles et indicateurs

D'ici 2028, réduire de 50 % l'itinérance chronique (ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion)

➤ Taux de croissance des personnes en situation d'itinérance chronique

Cet indicateur mesure le taux de croissance des personnes en situation d'itinérance chronique. L'itinérance chronique désigne les personnes qui sont actuellement en situation d'itinérance et qui répondent à au moins un des critères suivants :

- ont été en situation d'itinérance pendant 6 mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année;
- ont été en situation d'itinérance pendant 18 mois (546 jours) ou plus au cours des 3 dernières années.

Le nombre de personnes estimées en situation d'itinérance chronique a augmenté de 14,7 % entre 2016 et 2019 (26 083 à 29 927).

D'ici 2028, réduire ou éliminer le besoin de logement de 530 000 ménages (ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion)

➤ Ménages dont le besoin de logement a été réduit ou éliminé

L'indicateur de besoin en matière de logement est utilisé pour mesurer le changement dans la gravité du besoin d'un ménage en ce qui concerne l'abordabilité, la convenance et l'adéquation résultant d'une intervention du programme :

- Abordabilité : coût du logement pour le ménage avec un objectif de moins de 30 % du revenu total avant impôt du ménage;
- Convenance : le logement dispose de suffisamment de chambres pour la taille et la composition des ménages, conformément à la norme nationale d'occupation;
- Adéquation : l'état du logement ne nécessite pas de réparations importantes.

Au 30 juin 2022, la Stratégie nationale sur le logement a permis de réduire les besoins en logement de 204 725 ménages.

Jalons à court terme à l'appui de la cible relative à la réduction de l'itinérance chronique

■ Lancer un nouveau programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans

D'ici la fin de 2023-2024, mettre en œuvre un nouveau programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans qui fournira des services et des suppléments de loyer aux vétérans en situation d'itinérance en partenariat avec des organismes communautaires.

■ Progresser dans la réduction de l'itinérance chronique

Réduire l'itinérance chronique d'au moins 31 % d'ici mars 2024.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative à la réduction de l'itinérance chronique

◆ Prévenir et traiter l'itinérance

Veiller à ce que les communautés urbaines, autochtones, territoriales, rurales et éloignées aient le soutien dont elles ont besoin pour continuer à prévenir et à réduire l'itinérance en investissant dans des programmes et des recherches qui aident à lutter contre l'itinérance.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative à la réduction ou d'élimination des besoins en matière de logement pour 530 000 ménages

◆ Mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement

En plus de fournir une aide directe aux ménages en difficulté, les programmes soutiennent des solutions innovantes en matière de logement, partagent les connaissances et la recherche, cherchent à apprendre de ceux qui ont une expérience vécue du besoin de logement et adoptent une approche « pangouvernementale » qui aligne le logement sur d'autres objectifs importants comme la création d'emplois, l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à l'éducation, et la prévention de la violence à l'égard des femmes. Le financement accordé dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement permet également d'améliorer les options d'accession à la propriété pour les Canadiens.

◆ Soutenir le logement abordable et les infrastructures connexes pour les communautés autochtones et les communautés du Nord

Travailler avec les partenaires provinciaux, territoriaux, fédéraux et autochtones pour assurer un financement à long terme, durable et prévisible pour soutenir le logement abordable et les infrastructures connexes au nord et au sud du 60e parallèle, et accélérer les travaux pour combler les lacunes en matière de logement et d'infrastructures autochtones.

TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ACTIF

Cible et indicateur

D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif (ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités)

↘ Population utilisant le transport en commun ou actif

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage de la population qui utilise le transport partagé ou actif pour ses déplacements quotidiens. En 2016, 19,3 % des navetteurs se déplaçaient en utilisant un transport partagé ou actif.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

□ Appuyer l'achat d'autobus zéro émission

D'ici à la fin de 2026, soutenir l'achat de 5 000 autobus zéro émission et de l'infrastructure de soutien nécessaire.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ Investir dans le transport en commun et le transport actif

Investir dans les solutions de transport en commun, de transport rural et de transport actif afin de fournir aux gens des moyens fiables, rapides, abordables et propres de se déplacer.

QUALITÉ DE L'AIR

Cible et indicateur

Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, le faisant passer de 60 % en 2005 à 85 % en 2030 (ministre de l'Environnement et du Changement climatique; ministre de la Santé)

↳ Exposition de la population aux polluants atmosphériques extérieurs

Cet indicateur permet de suivre la proportion de la population canadienne vivant dans des zones où les concentrations extérieures de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour 2020. Entre la première période de déclaration (2005 à 2007) et la plus récente (2016 à 2018), le pourcentage de Canadiens vivant dans des zones où les concentrations extérieures de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant pour 2020 est passé de 60 % à 68 %.

Jalons à court terme à l'appui de la cible

▣ Maintenir de faibles niveaux d'émissions de polluants atmosphériques

Le Canada a atteint ses engagements de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour 2020 en vertu du Protocole de Göteborg modifié. Ces engagements sont pour 2020 et au-delà, et doivent être maintenus sur une base annuelle. Au cours de cette stratégie et au-delà, les émissions de polluants atmosphériques devront donc être maintenues à des niveaux égaux ou inférieurs aux objectifs du Protocole de Göteborg modifié pour le dioxyde de soufre (réduction de 55 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020), les oxydes d'azote (réduction de 35 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020), les composés organiques volatils (réduction de 20 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020) et les particules fines (réduction de 25 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2020).

▣ Renforcer les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant

D'ici la fin de 2025, les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant seront resserrées pour le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules fines.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

- ◆ **Élaborer, administrer et mettre en application des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique**
Élaborer, administrer et appliquer des mesures réglementaires et non réglementaires qui réduisent les effets de la pollution atmosphérique sur l'environnement et la santé humaine.
- ◆ **Collaborer avec les partenaires aux questions de la pollution de l'air**
Travailler en collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants pour élaborer et mettre à jour régulièrement les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant ainsi que les outils et les orientations connexes.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

- ◆ **Encourager les collectivités du Canada à innover**
Donner aux communautés les moyens d'adopter la technologie, les données et les solutions innovantes pour apporter des améliorations à la qualité de vie et aux infrastructures communautaires.

◆ Informer les Canadiens sur la qualité de l'air

Aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur santé et l'environnement en leur fournissant de l'information actualisée et précise sur la qualité de l'air extérieur local et des stratégies pour améliorer la qualité de l'air intérieur.

◆ Effectuer des recherches sur les impacts de la pollution de l'air

Soutenir la recherche qui permettra aux Canadiens et aux scientifiques de mieux comprendre les répercussions de la pollution de l'air sur les écosystèmes, la faune et la santé humaine.

ESPACES VERTS ET PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Cibles et indicateurs

Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030 (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

↘ Désignation de nouveaux parcs urbains nationaux

Cet indicateur permet de suivre la désignation de parcs urbains nationaux faisant partie d'un réseau national. Le parc urbain national de la Rouge, dans la région du Grand Toronto, a été créé en 2015 par Parcs Canada et, depuis janvier 2022, il est le seul parc urbain national de Parcs Canada appartenant au gouvernement fédéral et exploité par celui-ci.

D'ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

↘ Nombre de visites dans les lieux de Parcs Canada

Cet indicateur permet de suivre le nombre de visiteurs dans les lieux de Parcs Canada. De 2019 à 2020, les lieux de Parcs Canada ont accueilli 24,9 millions de visiteurs; toutefois, les visites ont diminué à 17 millions de 2020 à 2021 en raison des mesures de santé publique et des fermetures liées à la COVID-19. Ce nombre a recommencé à augmenter entre 2021 et 2022, avec 21,6 millions de visiteurs déclarés.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

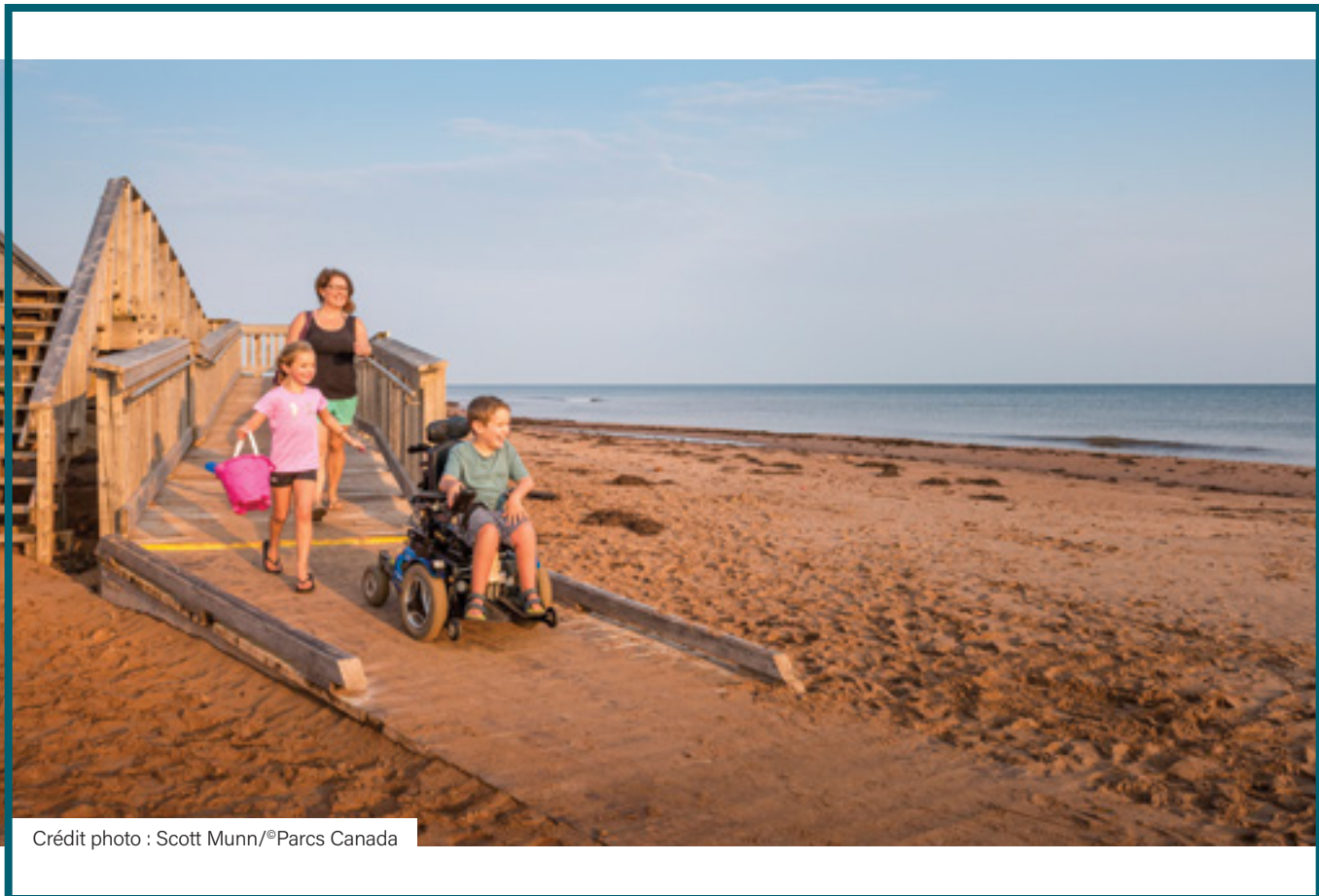
□ Augmenter la fréquentation des réserves nationales de faune

D'ici le 31 mars 2023, augmenter le nombre de visites annuelles dans les 10 réserves nationales de faune qui font partie de l'initiative Connecter les Canadiens à la nature.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative à la désignation des parcs urbains nationaux

◆ Développer des espaces verts à proximité des centres urbains

Aménager des espaces verts dans des centres urbains ou à proximité et en faciliter l'accès.



Crédit photo : Scott Munn/©Parcs Canada

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative à la visite des lieux patrimoniaux de parcs canada

◆ **Améliorer l'expérience des visiteurs dans les parcs et les lieux historiques**

Encourager les Canadiens à visiter leurs parcs nationaux et lieux patrimoniaux, à sortir au grand air et à en apprendre davantage sur notre environnement, notre histoire et notre culture. Fournir des occasions de favoriser un lien avec la nature et la culture en élargissant et en améliorant les programmes et les services (par exemple, les programmes de science citoyenne et de gestion de la conservation) qui répondent aux besoins des visiteurs et facilitent les expériences positives et mémorables.

◆ **Promouvoir l'accès aux espaces verts et aux sites patrimoniaux culturels et naturels**

Offrir des possibilités de rapprochement avec la nature, les espaces verts, les réseaux de sentiers et la culture.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ **Collaborer avec les partenaires aux activités de conservation**

Mobiliser les peuples autochtones, les partenaires et le public dans le cadre d'activités d'intendance visant à protéger et à conserver les espaces culturels et naturels ainsi que les espèces sauvages et leur habitat.

AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements à l'égard de l'objectif.

☉ **Qualité de l'air**

Les indicateurs de la qualité de l'air présentent les concentrations de 5 polluants atmosphériques clés pour le Canada. Entre 2002 et 2016 :

- les concentrations de dioxyde d'azote, de dioxyde de soufre et de composés organiques volatils ainsi que les concentrations maximales d'ozone troposphérique ont diminué;
- les concentrations moyennes d'ozone troposphérique n'ont presque pas varié;
- les concentrations de particules fines ont présenté des résultats variables.

☉ **Émissions atmosphériques de substances nocives**

Cet indicateur permet de suivre les émissions atmosphériques anthropiques de mercure, de plomb, de cadmium et de leurs composés. Ces substances peuvent avoir un effet nocif immédiat ou à long terme sur l'environnement et constituer un danger pour la vie ou la santé humaine.

- De 1990 à 2020, les émissions de mercure, de plomb et de cadmium ont diminué de 91 %, 89 % et 95 %, respectivement.
- La diminution des émissions est principalement due à d'importantes réductions dans l'industrie de l'affinage et de la fonte des métaux non ferreux.

☉ **Population vivant à proximité d'un arrêt de transport en commun**

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage de la population vivant à moins de 500 mètres d'un arrêt de transport en commun. En 2016, 86,5 % des Canadiens vivant dans les grands centres urbains (ceux dont la population est d'au moins 100 000 habitants et dont au moins 50 000 vivent dans le noyau; on parle de régions métropolitaines de recensement) avaient accès au transport en commun.

☉ **Proximité des parcs de quartier**

Cet indicateur permet de suivre la proximité des parcs de voisinage. En 2019, 90 % des Canadiens ont déclaré avoir un parc ou un espace vert à moins de 10 minutes de trajet de leur domicile (93 % dans les grands centres urbains et 82 % dans les petites villes, les villages et les zones rurales).

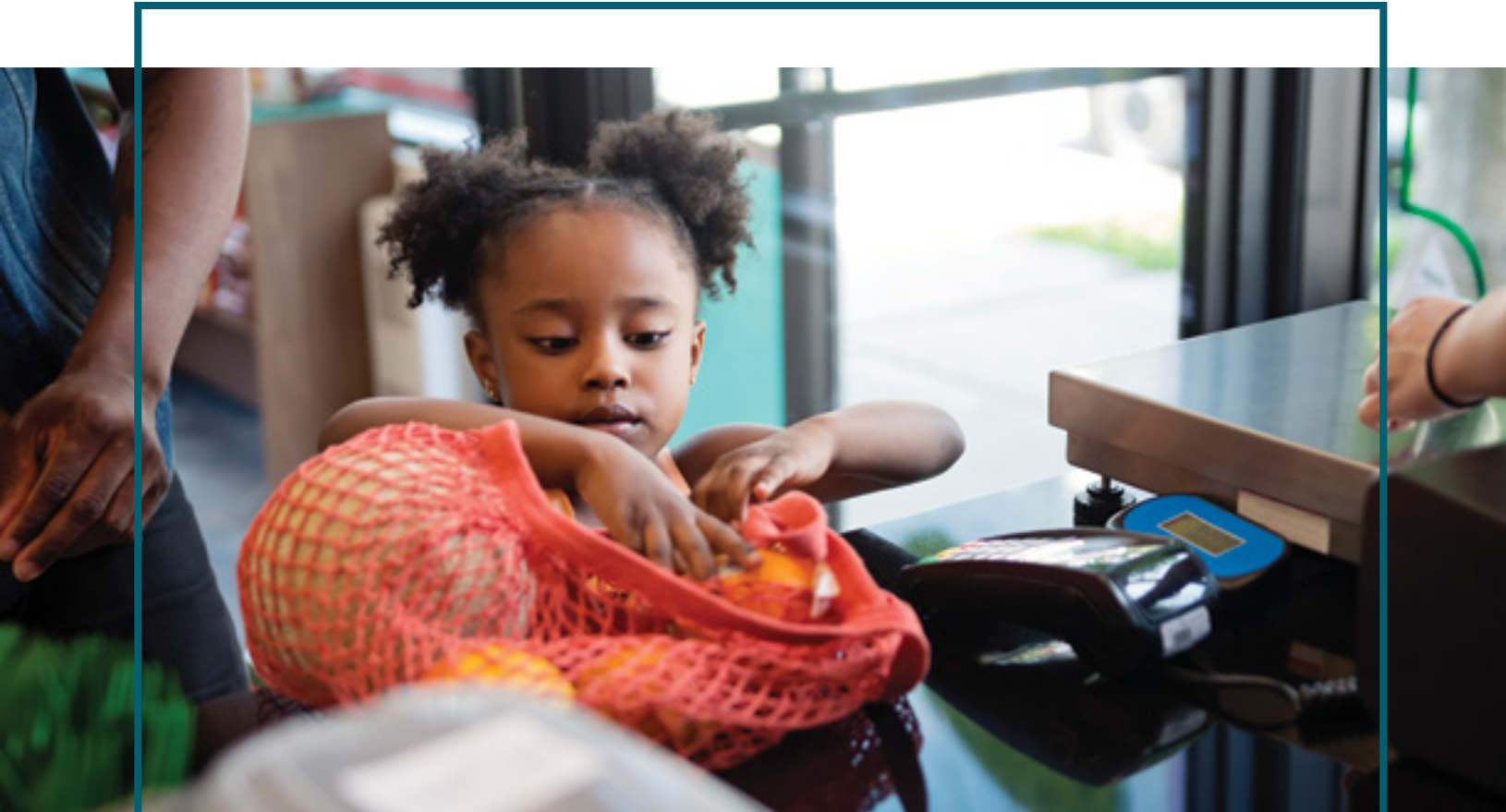
☉ **Visites à des parcs et à des espaces verts publics**

Cet indicateur suit les tendances du pourcentage de ménages canadiens qui déclarent avoir visité des parcs ou des espaces verts publics. En 2019, 85 % des ménages canadiens ont déclaré avoir visité un parc ou un espace vert à proximité de leur domicile au cours des 12 derniers mois.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : LE PÔLE SUR LA VILLE RÉSILIENTE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) a créé le Pôle sur la ville résiliente dans le but de développer, en collaboration avec des partenaires du milieu urbain, des solutions innovantes pour améliorer les milieux de vie, limiter les impacts du milieu urbain sur les écosystèmes naturels et faire face aux éventuelles crises et événements extrêmes. Les axes de recherche des membres du Pôle incluent les forêts urbaines, les eaux urbaines, l'habitat et les milieux de vie, les villes nourricières et la mobilité. Par exemple, dans le projet de recherche « Mobilités douces et collectives », une équipe de recherche du département d'études urbaines et touristiques de l'ESG-UQAM a reçu le mandat de concevoir un projet d'aménagement d'aire TOD (Transit-Oriented Development) pour la municipalité de Bois-des-Filion. Ces travaux ont permis de concevoir des scénarios de développement qui augmenteront la densité du cadre bâti selon les critères d'un TOD. Ceci sera accompli tout en favorisant la marchabilité du secteur et l'utilisation du vélo et du transport collectif, en respectant le cadre naturel tout en misant sur l'aménagement d'espaces publics de qualité, et finalement, en augmentant la canopée et les aménagements verts pour éviter les îlots de chaleur et la perméabilisation des sols.

Source : [Pôle sur la ville résiliente, UQAM](#)



OBJECTIF 12

RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Point de vue fédéral sur l'ODD 12

Pourquoi cet objectif est important

L'accent mis par cet objectif sur la réduction des déchets et la transition vers les véhicules zéro émission soutient directement les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 12.3 : D'ici 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte;
- 12.4 : D'ici 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement;

- 12.5 : D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation;
- 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.

En passant à une économie plus propre et plus circulaire qui donne la priorité à la réduction de la consommation et de la production de déchets, à la réutilisation des ressources déjà extraites et à la recherche de processus et de technologies qui adoptent une approche systémique globale afin de réduire les déchets dans l'ensemble de l'économie, nous pouvons contribuer à réduire les impacts négatifs sur l'environnement. Cela permet également d'améliorer la résilience face aux pénuries de ressources, à la hausse ou à la volatilité des prix et aux interruptions de la chaîne d'approvisionnement.

L'économie circulaire repose sur 3 principes : éliminer la pollution et les déchets de l'économie, prolonger l'utilisation des produits et des matériaux (par le partage, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf, le réusinage et le recyclage) et travailler avec la nature pour régénérer et améliorer les écosystèmes. Grâce à ces principes, nous pouvons gérer notre économie de façon durable au profit des générations actuelles et futures.

Le développement de l'économie circulaire offre des possibilités d'innovation dans la manière dont les ressources matérielles peuvent être récupérées et réutilisées tout au long des chaînes d'approvisionnement, et permet de changer la norme consistant à jeter les produits anciens ou cassés. Comme le Canada vise à réduire la quantité de déchets produits, il sera important d'examiner la circularité secteur par secteur afin de surmonter les obstacles uniques et de tirer parti des possibilités existantes et émergentes. Dans une étude de 2021 publiée par le Conseil des académies canadiennes, le taux de circularité, une mesure de la contribution du contenu recyclé à l'utilisation générale des matériaux, était estimé à 6,1 % en 2020. Si l'on compare ce taux au taux moyen de circularité de 12,8 % déclaré par Eurostat pour les pays de l'UE en 2020, le Canada peut encore améliorer l'efficacité de l'utilisation de ses ressources.

DROIT À LA RÉPARATION

Le [projet de loi C-244](#), *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur* (diagnostic, entretien et réparation), a été déposé de nouveau à la Chambre des communes en février 2022. Ce projet de loi modifierait la *Loi sur le droit d'auteur* pour permettre aux personnes de contourner une mesure technique qui protège un programme d'ordinateur dans le seul but d'effectuer tout diagnostic, tout entretien ou toute réparation sur un produit dans lequel le programme est utilisé. Il autorise également les personnes et les entreprises de fabriquer, d'importer, de distribuer, de vendre, de louer et de fournir des services à cet effet.

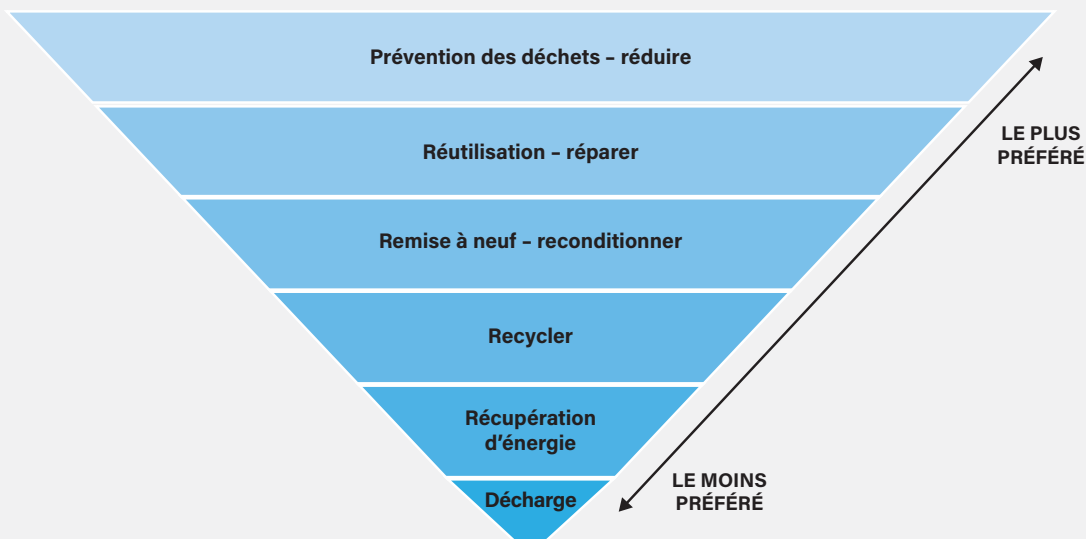
Il s'agit d'une première étape vers un respect plus large du droit à la réparation – l'utilisation de moyens législatifs et réglementaires pour exiger des fabricants qu'ils rendent les appareils plus faciles à entretenir pour les utilisateurs et qu'ils rendent les pièces de rechange, les outils et les manuels de réparation disponibles et abordables. Ces efforts favorisent la transition vers une économie circulaire en incluant la capacité de réutilisation, la réparabilité et l'économie de service ainsi qu'en réduisant les déchets, notamment les déchets électroniques, et en abaissant les coûts pour les consommateurs.

De nombreux efforts déployés par les secteurs public et privé ainsi que par des particuliers ont porté sur la lutte contre les [déchets plastiques et la pollution](#) (en anglais seulement). À l'échelle mondiale, environ 8 millions de tonnes de plastique terrestre et maritime aboutissent dans les océans chaque année, causant des dommages [estimés à 13 milliards de dollars américains](#) (en anglais seulement) par an aux écosystèmes marins. En améliorant les processus liés à la [production du plastique](#) (en anglais seulement), le Canada a la possibilité de limiter un facteur important d'émissions de gaz à effet de serre. La recherche de solutions à la pollution et aux déchets plastiques est devenue une priorité mondiale, ce qui a renforcé l'élan au développement d'une économie circulaire des plastiques.

HIÉRARCHIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

La hiérarchie de la gestion des déchets décrit l'ensemble des mesures à privilégier pour prévenir et gérer les déchets. Elle est un moyen pour tous les Canadiens, de la société civile aux gouvernements, de prendre des décisions d'achat et d'utilisation qui contribueront à une économie circulaire des plastiques, en réduisant, en réparant, en réutilisant et en recyclant les articles en plastique.

En collaboration avec ses collègues provinciaux et territoriaux, le gouvernement du Canada soutient le Conseil canadien des ministres de l'environnement dans l'adoption de cette approche à l'échelle nationale, comme le décrit la [Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique](#).



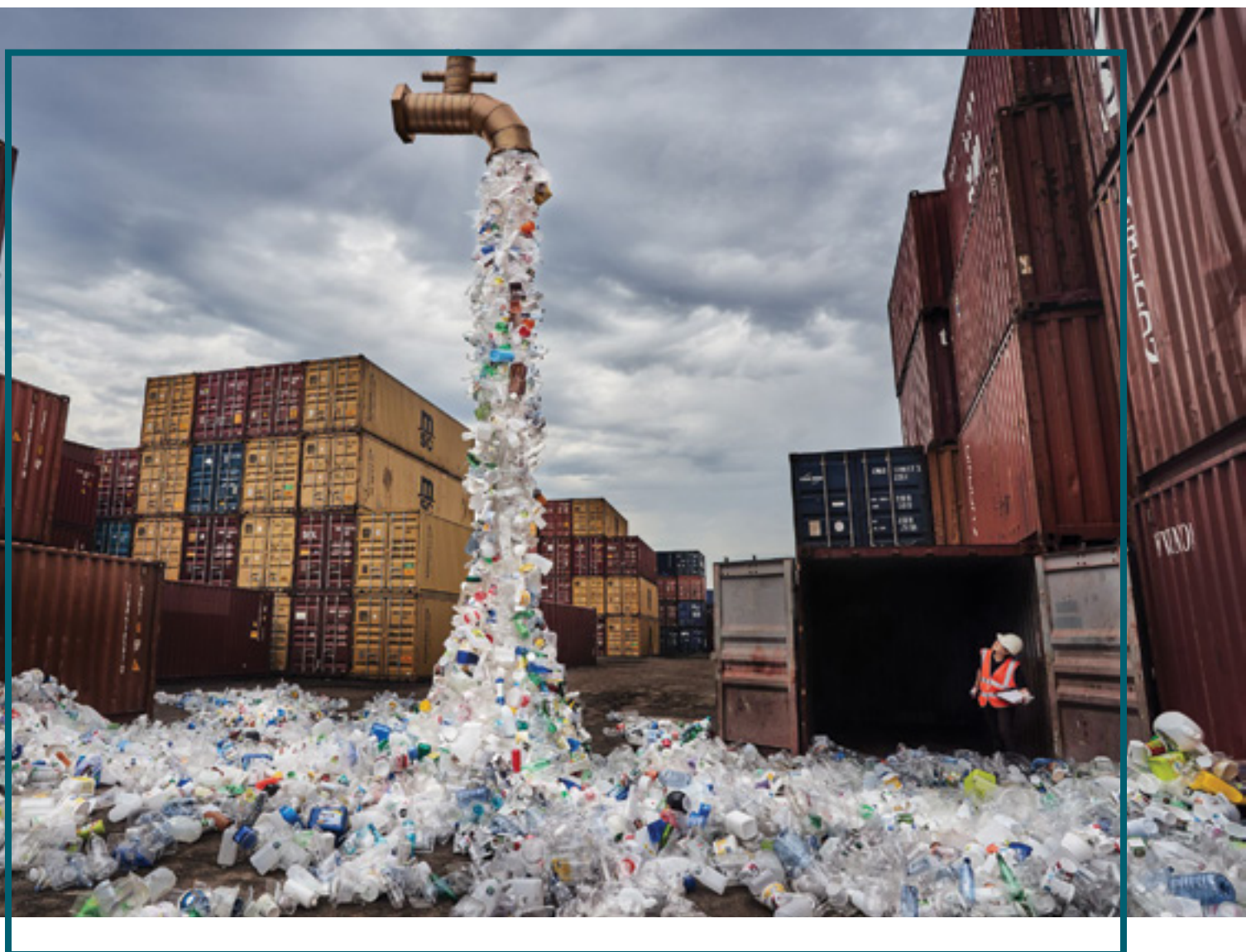
Les pertes et gaspillages de nourriture sont un problème mondial d'une énorme importance sur le plan économique, environnemental et sociétal. Selon une [étude de 2020](#), les déchets alimentaires représentaient environ 23 % des déchets mis en décharge au Canada en 2016. Les déchets alimentaires éliminés dans les décharges produisent du méthane, un gaz à effet de serre à courte durée de vie, mais néanmoins puissant, soit plusieurs fois plus puissant que le dioxyde de carbone. Les émissions provenant des sites d'enfouissement de déchets solides municipaux canadiens représentent 24 % des émissions nationales de méthane. Les sites d'enfouissement du Canada offrent la possibilité de transformer ces émissions en une source de biogaz ou de les raffiner davantage en gaz naturel renouvelable qui peut être mélangé dans des gazoducs, décarbonisant ainsi la consommation de gaz naturel du Canada.

Les [minéraux critiques](#) sont les éléments constitutifs de l'économie propre et numérique. Ils sont essentiels pour les applications liées aux énergies renouvelables et aux technologies propres (batteries, aimants permanents, panneaux solaires et éoliennes); ils sont également des intrants nécessaires aux chaînes d'approvisionnement

de la fabrication de pointe, notamment les technologies de défense et de sécurité, l'électronique grand public, l'agriculture, les applications médicales et les infrastructures essentielles. Le Canada est déjà l'un des principaux producteurs mondiaux de nombreux minéraux critiques et a la capacité de produire beaucoup plus.

Le transport est responsable du quart des émissions de gaz à effet de serre au Canada, dont près de la moitié provient du secteur routier, notamment des véhicules légers et des véhicules moyens et lourds. Une façon de réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par le transport est de remplacer les véhicules alimentés par des combustibles fossiles (moteurs à combustion interne ou MCI) par des véhicules zéro émission. Ce faisant, il sera important de veiller à ce que l'empreinte carbone du cycle de vie associée à la production, à l'alimentation et au recyclage des véhicules zéro émission (et de leurs composants, tels que les batteries au lithium-ion) soit inférieure à celle des véhicules à MCI.

La réduction du nombre de voitures nécessaires pour vivre au Canada, en investissant dans les transports publics, les communautés piétonnes et le covoiturage, peut également réduire les émissions et soutenir les villes et les communautés durables. Des efforts seront également nécessaires dans d'autres modes de transport, notamment aérien, ferroviaire, maritime et les moteurs hors route, qui ont tous des possibilités d'amélioration de l'efficacité et d'électrification ou d'autres carburants alternatifs à zéro ou à faible teneur en carbone.



Contribution du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à réduire la pollution et les déchets plastiques, avec une approche qui fonctionne à chaque étape du cycle de vie des plastiques, et qui suit la hiérarchie de la gestion des déchets. Elle promeut une économie circulaire qui favorise la conception durable des produits et matériaux en plastique afin qu'ils puissent être réutilisés, réusinés ou recyclés et donc maintenus dans l'économie le plus longtemps possible.

Le Canada continue d'être reconnu comme un chef de file mondial dans la lutte contre la pollution plastique, grâce à sa présidence du Groupe des 7 (G7) en 2018 et à la promotion continue de la [Charte sur les plastiques dans les océans](#). La charte, qui a maintenant été approuvée par 28 gouvernements et 75 entreprises et organisations canadiennes, mondiales et régionales, prévoit une approche globale du cycle de vie pour prévenir la pollution plastique. Elle jette les bases d'une conception des plastiques dans laquelle les produits ont une durée de vie plus longue et où leur récupération est plus grande, notamment par la réutilisation et le recyclage.

À l'échelle nationale, le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire du [Conseil canadien des ministres de l'environnement](#) (CCME) pour mettre en œuvre la stratégie et les plans d'action pancanadiens sur le [Zéro déchet de plastique](#). Le CCME met actuellement en œuvre la phase 2 du plan d'action. Dans le cadre des engagements pris au titre du Plan de protection des océans, une nouvelle réglementation interdisant 6 plastiques à usage unique a été publiée en juin 2022. Elle concerne des articles tels que les sacs d'emplettes, les ustensiles et les récipients alimentaires fabriqués à partir de plastiques problématiques ou en contenant. Le nouveau règlement permettra d'éliminer plus de 125 000 tonnes de produits en plastique difficiles à recycler au cours de la première année de mise en œuvre et 1,3 million de tonnes au cours des 10 prochaines années. Il contribue à la gestion appropriée des articles à usage unique qui sont nocifs pour l'environnement, élabore des règlements sur le contenu recyclé afin que davantage de plastique reste dans l'économie, et propose des exigences en matière d'étiquetage pour aider les Canadiens à mieux recycler et composter.

Parallèlement, le Plan de gestion des produits chimiques vise à réduire les risques associés aux produits chimiques, aux polymères et aux organismes. Ces substances sont évaluées en raison de leurs effets possibles sur la santé humaine et l'environnement. Des mesures de gestion des risques sont élaborées et mises en œuvre pour atténuer ces effets si les substances s'avèrent nocives pour la santé humaine ou l'environnement.

Le Canada est signataire de plusieurs accords internationaux exécutoires qui visent à prévenir la production de déchets et de détrit, à contrôler le transport transfrontalier de déchets dangereux et autres, et à veiller à ce que ces déchets soient éliminés de manière écologiquement rationnelle. Il s'agit notamment de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination.

Le Plan de réduction des émissions pour 2030 souligne l'engagement du Canada à élaborer un mandat de vente de [véhicules légers zéro émission](#) (VZE) qui fixera des exigences qui augmenteront chaque année pour atteindre 100 % des ventes de ces véhicules d'ici 2035. Le Plan de réduction des émissions a également signalé le plan du gouvernement de lancer l'élaboration d'une stratégie intégrée visant à réduire les émissions des véhicules moyens et lourds, l'objectif étant que 35 % de leurs ventes totales soient des VZE d'ici 2030. Le gouvernement s'est engagé à élaborer un règlement sur les VZE pour les véhicules moyens et lourds afin d'exiger que 100 % des ventes de véhicules moyens et lourds soient des VZE d'ici 2040 pour un sous-ensemble de types de véhicules en fonction de la faisabilité, avec des exigences provisoires de ventes réglementées pour 2030 qui varieraient pour différentes catégories de véhicules en fonction de la faisabilité, et à explorer des objectifs provisoires pour le milieu des années 2020. Pour appuyer l'adoption de ces véhicules, le gouvernement du Canada a lancé les programmes d'incitatifs pour l'achat des véhicules zéro émission et pour les véhicules zéro émission moyens et lourds.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à stimuler l'approvisionnement en minéraux critiques. Un Centre d'excellence pour les minéraux critiques et des activités de recherche et de développement ciblées seront soutenus pour le traitement en amont des minéraux critiques, les précurseurs de batteries et l'ingénierie des matériaux connexes. La Stratégie canadienne sur les minéraux critiques vise à accélérer la mise en valeur des ressources et de l'expertise

canadiennes en matière de minéraux essentiels, en ajoutant de la valeur à chaque étape du processus de développement, renforçant ainsi le leadership mondial du Canada. En outre, le Plan canadien pour les minéraux et les métaux envisage une économie circulaire dans laquelle les déchets miniers sont retraités pour améliorer la durabilité et en tirer une valeur économique supplémentaire.

GESTION DES DÉCHETS, DES RESSOURCES ET DES PRODUITS CHIMIQUES

Cibles et indicateurs

D'ici 2030, la quantité de plastiques à usage unique qui pénètrent dans l'environnement en tant que pollution sera réduite de 5 % et qui sont envoyés à la décharge de 3 % (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

📌 Conformité avec le *Règlement interdisant les plastiques à usage unique*

Cet indicateur permet de vérifier si l'industrie se conforme au *Règlement interdisant les plastiques à usage unique*, ce qui signifie que les sacs d'emplettes, les ustensiles, les récipients alimentaires en plastique à usage unique fabriqués à partir de plastiques problématiques ou contenant de tels plastiques, les anneaux porte-canettes, les bâtonnets à mélanger et les pailles ne sont pas fabriqués, importés ou vendus au Canada d'ici 2025, et ne sont plus fabriqués au Canada pour être exportés vers un autre pays d'ici 2026. L'augmentation du taux de conformité à ce règlement devrait se traduire directement par une diminution de la quantité de plastique à usage unique entrant dans l'environnement sous forme de pollution et envoyé dans les décharges. L'établissement des rapports commencera en mars 2026.

Réduire la quantité de déchets que les Canadiens envoient à l'élimination d'une valeur de référence de 699 kilogrammes par personne en 2014 à 490 kilogrammes par personne d'ici 2030 (une réduction de 30 %) et à 350 kilogrammes par personne d'ici 2040 (une réduction de 50 %) (ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à titre de responsable fédéral au sein du Conseil canadien des ministres de l'environnement)

📌 Réacheminement et élimination des déchets solides

Cet indicateur suit la quantité totale et la quantité par personne de déchets solides non dangereux éliminés par les administrations municipales et les entreprises de l'industrie de la gestion des déchets. L'élimination totale des déchets solides par personne est passée de 768 à 694 kilogrammes entre 2002 et 2018. Notez que les données sont mises à jour tous les 2 ans et peuvent entraîner une modification de la valeur de référence.

Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

❑ Achever la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques

D'ici la fin de 2022, achever la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques. Au cours des années suivantes, lancer et commencer à mettre en œuvre des initiatives connexes pour faire en sorte que les ressources naturelles du Canada soient exploitées de manière durable, concurrentielle et inclusive.

❑ Mettre en œuvre le Plan de gestion des produits chimiques

Entre 2022 et 2024, évaluer et gérer les risques posés par les substances pour l'environnement et la santé humaine :

- Chaque année, de 2022 à 2024, 100 % des nouvelles substances (produits chimiques, polymères et substances animées issues de la biotechnologie) sont évaluées dans les délais prescrits.


- Chaque année, de 2022 à 2024, 100 % des mesures sont prises en temps opportun pour protéger l'environnement du Canada et la santé des Canadiens contre les substances chimiques qui présentent un risque pour l'environnement et/ou la santé humaine.
- D'ici 2024, 100 % des 4 363 produits chimiques existants classés par ordre de priorité dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques auront été traités.

■ Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires

D'ici l'automne 2023, annoncer les gagnants du grand prix du Défi de réduction du gaspillage alimentaire, une initiative de 20 millions de dollars visant à faire naître de nouvelles idées et à inciter les innovateurs de proposer des solutions révolutionnaires pour prévenir, détourner ou transformer le gaspillage alimentaire en nouveaux aliments ou autres produits à valeur ajoutée. Agriculture et Agroalimentaire Canada créera également un Fonds alimentaire sans déchets afin d'aider tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire à commercialiser et à adopter des moyens d'éliminer, de réduire ou de réutiliser les déchets alimentaires.

■ Réglementer les matières plastiques dans l'économie

En 2023, le gouvernement du Canada publiera un projet de règlement qui s'appuiera sur les règlements existants pour soutenir les objectifs de zéro déchet de plastique. Le règlement proposé :

- interdira l'utilisation du symbole  à moins que 80 % des installations de recyclage du Canada l'acceptent et aient des marchés finaux fiables pour ces produits;
- fixera des exigences minimales en matière de contenu recyclé pour certains articles fabriqués en plastique afin de renforcer la demande du marché pour les plastiques recyclés, de réduire la quantité de déchets plastiques qui finissent dans les sites d'enfouissement, les incinérateurs et qui pénètrent dans l'environnement sous forme de pollution, et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre associées à la production de plastique.

■ Utiliser les déchets miniers pour produire des minéraux critiques

D'ici mars 2024, mettre au point 5 technologies permettant de récupérer les minéraux critiques contenus dans les déchets miniers.



▣ Renforcer la capacité des communautés autochtones à participer aux projets du secteur des minéraux critiques et des métaux

Mobiliser et s'associer avec les communautés autochtones pour s'assurer qu'elles bénéficient des investissements dans le développement des minéraux critiques et des ressources naturelles :

- D'ici la fin de 2024, créer un cadre national de partage des avantages.
- D'ici la fin de l'année 2025, développer le Bureau des partenariats avec les Autochtones et le programme Partenariats pour les ressources naturelles autochtones.

▣ Gérer les sites contaminés

D'ici le 31 mars 2025, fermer 60 % des sites admissibles du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux ou s'assurer qu'ils font l'objet d'une surveillance à long terme.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux plastiques à usage unique

◆ Mettre en œuvre le *Règlement interdisant les plastiques à usage unique*

Mettre en œuvre un règlement visant à prévenir la pollution plastique en interdisant la fabrication, l'importation et la vente de 6 catégories de plastiques à usage unique qui constituent une menace pour l'environnement : les sacs d'emplettes, les ustensiles, certains récipients alimentaires, les anneaux porte-canettes, les bâtonnets à mélanger et les pailles.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative à la réduction des déchets

◆ Collaborer avec les provinces et les territoires dans le cadre du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) pour mettre en œuvre la stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique

Poursuivre la mise en œuvre, et l'accélérer dans la mesure du possible, des plans d'action des phases 1 et 2 du CCME sur l'atteinte de zéro déchet de plastique, afin de les achever d'ici la fin de 2025.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ Faire avancer l'économie circulaire au Canada

Travailler avec l'industrie, les autres gouvernements et les parties prenantes pour faire progresser une économie plus circulaire au Canada afin de réduire les émissions et les déchets, et de promouvoir une consommation et une production plus durables.

◆ Évaluer et gérer les risques des produits chimiques et des substances nocives

Évaluer les nouvelles substances et répondre aux priorités relatives aux substances présentes afin de déterminer les risques pour les Canadiens et l'environnement. Élaborer et mettre en œuvre des instruments réglementaires et non réglementaires pour gérer ces risques. Communiquer les renseignements pertinents en temps opportun et de manière claire aux Canadiens, au secteur privé et aux gouvernements.

◆ Assurer des systèmes alimentaires efficaces

Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, en contribuant à rendre nos divers systèmes alimentaires plus efficaces et plus durables sur le plan environnemental, social et économique.



◆ **Augmenter l'approvisionnement en minéraux critiques pour l'économie verte et numérique**

Par l'intermédiaire de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques, collaborer avec les provinces et les territoires, les organisations autochtones, les principaux intervenants de l'industrie et les partenaires internationaux pour faire progresser le développement des ressources minérales critiques et des chaînes de valeur afin d'alimenter l'économie verte et numérique au Canada et dans le monde entier.

◆ **Continuer d'étudier les pesticides**

Réévaluer les pesticides actuellement sur le marché canadien en appliquant des approches scientifiques modernes et fondées sur des données probantes afin de déterminer s'ils sont toujours acceptables et, lorsqu'il est fait état de problèmes éventuels, procéder à un examen spécial pour déterminer si leur usage continu demeure acceptable. Mettre en œuvre les décisions réglementaires afin de protéger la santé des Canadiens et l'environnement contre les risques associés à l'utilisation des pesticides.

◆ **Réduire les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement municipaux de déchets solides**

Grâce à l'élaboration de nouveaux règlements fédéraux, augmenter le nombre de sites d'enfouissement au Canada qui recueillent et traitent le méthane.

◆ **Assainir les sites contaminés hautement prioritaires**

Réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement causés par les sites contaminés fédéraux ainsi que le passif financier fédéral attribuable à la contamination, tout en accordant une plus grande attention aux sites hautement prioritaires.

◆ **Rechercher des solutions innovantes pour les matières plastiques**

Entreprendre des approches innovantes, notamment en menant de nouvelles recherches et en encourageant les capacités nationales à réduire et à mieux gérer les déchets plastiques. Mener des études pour cerner les lacunes, les défis et les pratiques exemplaires liées à l'économie circulaire des plastiques afin d'éclairer la prise de décisions qui aboutiront à la mise en œuvre de mesures réglementaires autour de la circularité des plastiques au Canada.

VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Cibles et indicateurs

Pour l'année modèle 2030, au moins 60 % des ventes de véhicules légers neufs sont des véhicules zéro émission, et 100 % des ventes de véhicules sont des véhicules zéro émission pour l'année modèle 2035* (ministre des Transports; ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

↘ Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission

Cet indicateur permet de suivre le nombre de nouveaux véhicules légers zéro émission qui sont immatriculés au Canada chaque année et sera utilisé comme approximation du nombre de véhicules d'une année modèle donnée qui sont offerts à la vente. En 2021, il y avait 86 032 nouveaux véhicules légers zéro émission immatriculés au Canada, en hausse (+31 679) par rapport à 2020. La part de marché des véhicules zéro émission est passée de 3 % en 2019, à 3,8 % en 2020 et à 5,6 % en 2021. * Notez que la structure réglementaire peut permettre des variations dans les nombres de véhicules d'une année modèle à l'autre.

Le but est que 35 % des ventes de véhicules moyens et lourds sont des véhicules zéro émission d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040 pour un sous-ensemble de types de véhicules en fonction de la faisabilité (ministre des Transports; ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

↘ Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules moyens et lourds qui sont pour des véhicules zéro émission

Cet indicateur permet de suivre le nombre de nouveaux véhicules moyens et lourds zéro émission qui sont immatriculés au Canada chaque année et sera utilisé comme approximation de la cible de vente de véhicules moyens et lourds zéro émission. Données de base à venir.

Jalon à court terme à l'appui de la cible de ventes de véhicules légers zéro émission

▣ Progresser dans la réalisation de la cible de vente de véhicules légers zéro émission

Pour l'année modèle 2026, au moins 20 % des véhicules légers neufs mis en vente seront des véhicules zéro émission.

Jalons à court terme à l'appui de la cible de ventes de véhicules moyens et lourds zéro émission

▣ Décarboniser le fret routier

D'ici la fin de la période de 2022 à 2023, élaborer une stratégie visant à décarboniser le transport routier des marchandises.

▣ Fixer des cibles provisoires de vente de véhicules zéro émission

Élaborer un règlement pour exiger que 100 % des véhicules moyens et lourds mis en vente soient des véhicules zéro émission d'ici 2040 pour un sous-ensemble de types de véhicules en fonction de la faisabilité, avec des exigences réglementées provisoires pour 2030 qui varieraient pour différentes catégories de véhicules en fonction de la faisabilité, et explorer des cibles provisoires pour le milieu des années 2020.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible de ventes de véhicules légers zéro émission

◆ **Élaborer des règlements et des programmes qui encouragent les ventes de véhicules légers zéro émission**

Élaborer des règlements et des programmes pour soutenir le déploiement de nouveaux véhicules légers zéro émission au Canada. Continuer à offrir le programme d'incitatifs pour l'achat des véhicules zéro émission et la déduction fiscale de 100 % pour les investissements des entreprises dans les véhicules zéro émission éligibles. Ces mesures contribueront à rendre ces technologies plus abordables et plus accessibles aux Canadiens et aux entreprises canadiennes.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible de ventes de véhicules moyens et lourds zéro émission

◆ **Accélérer la préparation à la réglementation grâce au programme de camionnage zéro émission**

Entreprendre des tests de sécurité et aider les provinces et les territoires à élaborer, moderniser et harmoniser les codes, les normes et les règlements pour le camionnage zéro émission. Évaluer les technologies émergentes dans le contexte canadien afin d'éclairer l'élaboration de la réglementation et investir dans la modernisation des installations du Centre d'essais pour véhicules automobiles afin d'accroître les capacités d'essai des VMLZE.

◆ **Élaborer des règlements qui favorisent la vente de véhicules moyens et lourds zéro émission**

Élaborer des règlements pour soutenir le déploiement de nouveaux véhicules moyens et lourds neufs zéro émission au Canada.

◆ **Rendre les véhicules zéro émission plus abordables et améliorer l'approvisionnement**

Accélérer l'adoption de véhicules moyens et lourds zéro émission grâce à la mise en œuvre d'un nouveau programme d'incitatifs pour l'achat. Ceci contribuera à rendre ces technologies plus abordables et plus accessibles aux Canadiens et aux entreprises canadiennes.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ **Collaborer avec des partenaires du secteur des transports**

Travailler avec des partenaires, notamment l'industrie, les organisations non gouvernementales et les autres paliers de gouvernement, sur des questions liées au secteur des transports, telles que les véhicules zéro émission et la chaîne de valeur des batteries.

LEADERSHIP FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE CONSOMMATION RESPONSABLE

Cibles et indicateurs

D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

↘ **Pourcentage de déchets opérationnels non dangereux réacheminés des sites d'enfouissement (en poids)**

Cet indicateur permet de suivre le réacheminement annuel des sites d'enfouissement des déchets opérationnels non dangereux provenant des opérations fédérales internes.

D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition (tous les ministres)

↳ Pourcentage de déchets de construction et de démolition réacheminés des sites d'enfouissement (en poids)

Cet indicateur permet de suivre le réacheminement annuel des sites d'enfouissement des déchets de construction et de démolition provenant des opérations fédérales internes.

Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

La Stratégie pour un gouvernement vert décrit des mesures précises visant à garantir une consommation responsable pour les opérations internes. Les organisations fédérales sont responsables de la mise en œuvre de la Stratégie pour un gouvernement vert et peuvent faire état des progrès réalisés, le cas échéant, dans leur stratégie ministérielle de développement durable. La prise en compte des impacts environnementaux sera intégrée dans l'achat de biens et de services, en donnant la priorité aux catégories à fort impact, notamment les véhicules routiers légers, les carburants à faible teneur en carbone, les matériaux de construction et l'électricité.

↳ Pourcentage des offres à commandes et des arrangements en matière d'approvisionnement mis à la disposition des ministères fédéraux pour l'achat de biens et de services dont les critères tiennent compte des considérations environnementales comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des déchets de plastique et/ou les avantages environnementaux plus généraux

Cet indicateur montre dans quelle mesure les instruments d'achat des organisations centrales d'achat ciblent les biens et services produits de manière durable.

↳ Pourcentage du parc de véhicules routiers légers composé de véhicules zéro émission, y compris les véhicules électriques à batterie, les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules à pile à hydrogène

Cet indicateur montre la mesure dans laquelle les véhicules zéro émission sont achetés chaque année pour le parc de véhicules routiers légers classiques afin d'atteindre un parc de véhicules zéro émission à 100 % d'ici 2030. Le parc de véhicules conventionnels ne comprend pas les véhicules de sûreté et de sécurité nationale.

↳ Pourcentage de la consommation d'électricité provenant de la production d'électricité propre

Cet indicateur montre la mesure dans laquelle l'électricité propre est achetée pour les opérations internes.

Jalons à court terme à l'appui de la cible d'achats zéro émission

□ Acheter des véhicules zéro émission

Chaque année, au moins 75 % des achats de nouveaux véhicules légers routiers pour le parc automobile conventionnel seront des véhicules zéro émission ou hybrides, lorsque des options appropriées sont disponibles et répondent à la faisabilité opérationnelle. La priorité doit être donnée à l'achat de véhicules zéro émission.

□ Acheter des carburants à faible intensité de carbone pour les flottes aériennes et maritimes

Entre l'exercice financier 2023-2024 et l'exercice financier 2030-2031, un total cumulatif d'au moins 300 millions de litres de carburants à faible intensité de carbone sera acheté pour les opérations aériennes et maritimes fédérales.

□ Utiliser exclusivement de l'électricité propre dans les biens immobiliers fédéraux

D'ici 2025, utiliser 100 % d'électricité propre dans les biens immobiliers fédéraux, notamment en produisant ou en achetant de l'électricité renouvelable.

Jalon à court terme à l'appui des deux cibles relatives à la réacheminement des déchets

■ Caractériser le flux de déchets

- Produire des rapports de gestion des déchets sur un échantillon représentatif de la plupart des grandes installations afin de permettre la quantification et la caractérisation des déchets opérationnels.
- Achever la planification et le suivi des projets applicables pour permettre la quantification des déchets de construction et de démolition.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible d'achats zéro émission

◆ Divulguer la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux de construction

À partir de 2022, en commençant par le béton, divulguer la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux structuraux des grands projets de construction.

◆ Encourager la divulgation des fournisseurs

À compter de 2023, inciter les fournisseurs importants à fixer une cible scientifique conforme à l'Accord de Paris et à divulguer les données sur leurs émissions de gaz à effet de serre et leur rendement environnemental.

◆ Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral

La gestion et le renouvellement du parc de véhicules seront optimisés pour que le parc de véhicules routiers légers conventionnels comprenne 100 % de véhicules zéro émission d'ici 2030, y compris des véhicules électriques à batterie, des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules à pile à hydrogène.

◆ Améliorer les critères d'approvisionnement écologique

Élaborer des critères de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biens et services ayant des effets graves sur l'environnement, veiller à ce que ces critères soient inclus dans les approvisionnements, et soutenir l'approvisionnement écologique, notamment par des conseils, des outils et des formations pour les employés du service public.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui des deux cibles relatives à la réacheminement des déchets

◆ Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement

Analyser les flux de déchets et mettre en œuvre des mesures de réacheminement des déchets.

AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

⊙ Exposition humaine à des substances nocives

Le gouvernement fédéral surveille les concentrations de nombreuses substances, dont le mercure, le plomb, le cadmium et le bisphénol A, dans la population canadienne grâce à l'Enquête canadienne sur les mesures de la santé. Pour les 5 cycles d'enquête de 2007 à 2017 :

- les concentrations moyennes de mercure sont restées stables;
- les concentrations moyennes de plomb ont affiché une tendance à la baisse, avec une diminution de 28 % entre le cycle 1 et le cycle 5;

- les concentrations moyennes de cadmium ont affiché une tendance à la baisse dans la population totale, avec une diminution de 18 % entre le cycle 1 et le cycle 5;
- les concentrations moyennes de bisphénol A ont affiché une tendance à la baisse, avec une diminution de 33 % entre le cycle 1 et le cycle 5.

⊙ **Emballages de plastique**

Cet indicateur suivra le pourcentage moyen de résines couramment utilisées dans les emballages qui sont recyclées (polyéthylène téréphtalate [PET], polyéthylène basse densité [PEBD], polyéthylène haute densité [PEHD] et polypropylène [PP]), à partir de l'année suivant l'entrée en vigueur du règlement. Les pourcentages seront déterminés par l'élaboration de la réglementation, qui est actuellement en préparation. Cet indicateur fournira un contexte supplémentaire à la cible relative à la pollution plastique.

⊙ **Total des déchets récupérés**

Cet indicateur ne concerne que les entreprises et les organismes locaux de gestion des déchets qui ont déclaré des activités de préparation de matières recyclables non dangereuses, ne renvoie qu'à ces matières entrant dans le flux de déchets et ne couvre pas les déchets qui peuvent être traités sur place par une entreprise ou un ménage. En 2018, la somme de toutes les sources de toutes les matières réacheminées était de 9 817 607 tonnes dans l'ensemble du Canada.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : CIRCULAR OPPORTUNITY INNOVATION LAUNCHPAD

Présent dans tout le sud de l'Ontario, [Circular Opportunity Innovation Launchpad](#) (COIL) est un accélérateur d'entreprises et d'innovations circulaires visant à élaborer et à mettre à l'échelle des solutions transformatrices qui feront évoluer le Canada vers un modèle économique plus résilient et respectueux du climat. Projet de collaboration entre la ville de Guelph, le comté de Wellington, Innovation Guelph et 10C Shared Space, COIL contient une série de programmes et de ressources visant à intégrer et à accélérer la circularité dans les entreprises, les chaînes d'approvisionnement et les flux de matériaux. La programmation de COIL comprend : des accélérateurs, des incubateurs, des défis d'innovation, des programmes d'apprentissage et de formation, des analyses de flux de matières, pour n'en citer que quelques-uns.

Depuis son lancement en 2021, plus de 65 organisations ont participé à la programmation de COIL; plus de 230 nouvelles collaborations circulaires ont été soutenues; plus de 750 000 dollars en financement d'organisations et en mentorat ont été fournis pour soutenir la transition circulaire; 17 nouveaux éléments de propriété intellectuelle (PI) ont été alimentés; et des centaines de tonnes de sous-produits organiques ont été recyclés en nouveaux biens de grande valeur. Ce projet est financé par le gouvernement du Canada par l'entremise de [l'Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario](#).

Source : [Circular Opportunity Innovation Launchpad](#)



OBJECTIF 13

PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Point de vue fédéral sur l'ODD 13

Pourquoi cet objectif est important

Prendre des mesures relatives aux changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants climatiques de courte durée de vie et en renforçant la résilience soutient directement les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat;

- 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales;
- 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

Les effets des changements climatiques d'origine humaine se font sentir dans tout le pays. Les Canadiens constatent des températures et des précipitations plus exceptionnelles, ainsi que des incendies de forêt, des vagues de chaleur, des sécheresses et des inondations plus fréquents et plus graves. Le Canada se réchauffe deux fois plus vite que la planète, et ce taux est encore plus élevé dans l'Arctique canadien. Parallèlement, l'élévation du niveau de la mer, ainsi que des effets moins visibles, tels que l'augmentation de l'acidité et la réduction des niveaux d'oxygène dans les océans, nuisent aux écosystèmes et aux industries traditionnelles, telles que la pêche.

Les changements climatiques sont l'un des principaux facteurs de perte de biodiversité dans le monde, ce qui menace davantage les écosystèmes et les services bénéfiques qu'ils rendent à la société. Cela nuit à la santé des Canadiens, surtout à celle des populations les plus à risque, comme les jeunes, les personnes âgées, les populations autochtones, les personnes souffrant de maladies chroniques et les collectivités marginalisées, à faible revenu et racisées. Elle met également les systèmes de santé du pays à rude épreuve lors d'événements climatiques extrêmes. Les changements climatiques ont également été liés à la propagation accrue d'espèces envahissantes et à l'intensité des maladies zoonotiques (transmises par les animaux) et à transmission vectorielle (transmises par les moustiques, les tiques ou les puces).

Bien que les communautés autochtones sont responsables de moins d'un million de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre par an dans tout le pays, soit moins de 1 % des émissions totales du Canada, les peuples autochtones subissent des répercussions disproportionnées des changements climatiques en raison de facteurs culturels, socio-économiques, historiques et géographiques. Des conséquences comme les feux de forêt, la fonte du pergélisol, les fluctuations de la faune et de la flore, la diminution de l'accès aux sources d'alimentation traditionnelles et les inondations peuvent exacerber les difficultés socio-économiques et les obstacles systémiques créés par l'héritage de la colonisation, les déficits d'infrastructures de base, le manque de logements adéquats et d'autres difficultés et facteurs de stress pour la santé auxquels sont confrontés les peuples autochtones du Canada.



En même temps, le leadership des peuples autochtones est essentiel pour que le Canada atteigne ses objectifs en matière de climat. Les contributions des peuples autochtones aux efforts en matière de climat sont bien supérieures aux émissions directement attribuées à leurs communautés. La gestion territoriale de plus de 680 communautés, l'exercice des droits autochtones et des droits issus de traités protégés par la Constitution et la participation à des régimes de cogestion des ressources naturelles et de grands projets d'infrastructure sont tous des éléments qui font des peuples autochtones des acteurs indispensables et influents en matière de politique sur les changements climatiques. Les efforts ciblés visant à lutter contre les changements climatiques font partie intégrante de la lutte contre ces inégalités et de la progression du processus de réconciliation.

Pour prendre des mesures efficaces et urgentes relatives aux changements climatiques, il faut passer à une économie carboneutre en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les polluants climatiques de courte durée de vie tout en continuant à accroître la prospérité, et en exploitant les possibilités offertes par les marchés émergents comme les énergies renouvelables et les technologies propres. Par ailleurs, le Canada doit s'adapter aux changements climatiques en renforçant la résilience et en réduisant la vulnérabilité des communautés, des régions, des écosystèmes et des secteurs économiques aux effets de ces changements. Les mesures prises aujourd'hui peuvent réduire les coûts et l'incidence globale [sur la santé et le bien-être](#). Les solutions climatiques fondées sur la nature peuvent également contribuer à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter, tout en présentant des avantages pour la biodiversité, la conservation de la nature et la santé humaine. Par exemple, les décisions relatives à la gestion des terres agricoles, des milieux humides, des peuplements et des forêts aménagées peuvent contribuer à atténuer les changements climatiques en [créant des puits de carbone ou en réduisant les émissions de gaz à effet de serre provenant des terres](#).

L'intensification des efforts visant à atténuer davantage les émissions de gaz à effet de serre et les polluants climatiques de courte durée de vie, ainsi que l'adaptation aux changements climatiques, contribuent au développement durable et permettent de garantir que les générations futures seront en mesure de subvenir à leurs besoins.

Contribution du gouvernement du Canada

Le Canada a été l'un des principaux acteurs des négociations internationales qui ont mené à établir l'Accord de Paris en 2015, et il continue de jouer un rôle actif et constructif au sein de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'objectif de l'Accord de Paris de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius au-dessus des niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius guide les mesures prises par le Canada afin de lutter contre les changements climatiques au pays comme à l'étranger. Pour atteindre cet objectif à long terme, l'Accord de Paris demande aux pays d'accroître leurs ambitions tous les 5 ans. C'est pourquoi, en juillet 2021, le Canada a annoncé une cible plus ambitieuse qui l'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici à 2030.

Cette cible de réduction des émissions est inscrite dans la législation canadienne en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, qui a reçu la sanction royale en juin 2021. Cette loi prévoit que la cible relative aux émissions de gaz à effet de serre de 2030 (40 à 45 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030) constitue la contribution déterminée à l'échelle nationale du Canada en vertu de l'Accord de Paris, et exige du ministre de l'Environnement et du Changement climatique qu'il fixe les cibles subséquentes de 2035, 2040 et 2045 au moins 10 ans à l'avance. Elle exige également une série de plans et de rapports pour favoriser la responsabilisation et la transparence et faire en sorte que le Canada soit en mesure de parvenir à la carboneutralité d'ici 2050. La Loi vise également à garantir que le public ait la possibilité de participer à la définition et à la planification des cibles.

Les efforts du Canada pour prendre des mesures coordonnées à l'échelle nationale en matière de climat ont été entrepris avant la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. En 2016, le gouvernement du Canada a présenté son tout premier plan national en matière de climat, le [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#) (le Cadre), qui a été élaboré avec les provinces et les territoires, en consultation avec les peuples autochtones. Il s'agissait d'une première étape importante pour le Canada en vue d'atteindre la cible de l'Accord de Paris. Le Cadre comprenait une approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone, ainsi que des mesures visant à réduire les émissions dans tous les secteurs de l'économie, comme le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone. Le Cadre visait aussi à stimuler l'innovation et la croissance en intensifiant le développement et l'adoption de technologies de sorte que les entreprises canadiennes soient compétitives dans l'économie mondiale à faibles émissions de carbone. Il comprenait également des mesures visant à améliorer l'adaptation aux changements climatiques et à renforcer la résilience face aux perturbations climatiques, notamment en améliorant l'accès à des renseignements sur le climat et à un soutien par l'intermédiaire du [Centre canadien des services climatiques](#).

FONDS POUR DES SOLUTIONS CLIMATIQUES NATURELLES

Grâce au Fonds pour les solutions climatiques naturelles, des progrès seront réalisés en vue de libérer le potentiel du paysage naturel du Canada à accroître la séquestration et le stockage du carbone ainsi qu'à réduire les émissions dans l'atmosphère. Ceci sera accompli en plantant des arbres, en restaurant les prairies, les tourbières, les terres humides, les terres cultivées, les zones côtières et les forêts urbaines, ainsi qu'en améliorant la gestion des terres agricoles pour lutter contre le changement climatique, tout en réalisant des avantages partagés en matière d'environnement et de bien-être humain.

En décembre 2020, le gouvernement du Canada a présenté [le plan climatique renforcé du Canada, intitulé Un environnement sain et une économie saine](#). Le plan s'appuie sur les efforts actuellement déployés dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques pour réduire la pollution, créer plus d'emplois de qualité et soutenir une économie et un environnement plus sains. Pour ce faire, il s'appuie sur 5 piliers : réduire le gaspillage d'énergie dans les foyers et les bâtiments; fournir des transports et une énergie propres et abordables; fixer un prix pour la pollution par le carbone; créer un avantage industriel propre; et adopter des solutions fondées sur la nature pour favoriser des collectivités plus saines et résilientes. Il est essentiel de renforcer les capacités et les solutions locales et régionales pour se préparer aux extrêmes et aux changements climatiques. En complément de ce plan, l'importance d'une base solide de connaissances pour éclairer l'action a été soulignée dans le rapport [Science du climat 2050 : Faire progresser la science et le savoir sur les changements climatiques](#), dirigé par Environnement et Changement climatique Canada.

Dans le cadre de son nouveau plan climatique renforcé, le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer sa toute première [Stratégie nationale d'adaptation](#) en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations municipales, les peuples autochtones et d'autres partenaires de premier plan. La Stratégie nationale d'adaptation s'appuiera sur le Cadre pancanadien et sur les stratégies d'adaptation menées par les provinces, les territoires, les administrations locales, les peuples autochtones et d'autres intervenants, et aura pour but d'unir les acteurs de tout le Canada, ce qui sera possible à l'aide de priorités communes, de mesures cohérentes et d'une approche pancanadienne pour un Canada plus résilient au changement climatique. La stratégie établira une vision commune de la résilience climatique au Canada, déterminera les objectifs et cibles, et établira un cadre pour mesurer la progression. La stratégie devrait être publiée à l'automne 2022.

En s'appuyant sur les fondements établis par le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et le plan climatique renforcé du Canada, le gouvernement du Canada a publié en mars 2022 le Plan de réduction des émissions pour 2030 (PRE) du Canada, qui fournit une feuille de route permettant au Canada d'atteindre sa contribution déterminée à l'échelle nationale, soit une réduction de 40 à 45 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030. Le Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada est le premier plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre établi en vertu de la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*. Il constitue une étape clé pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

Le PRE pour 2030 décrit de nombreuses mesures qui permettent déjà de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les nouvelles mesures à prendre pour atteindre la cible de réduction des émissions du Canada. Il prévoit 9,1 milliards de dollars en nouveaux investissements et comprend des mesures applicables à l'ensemble de l'économie, telles que la tarification du carbone, le système de crédits compensatoires d'émissions de gaz à effet de serre et le Règlement sur les combustibles propres, tout en ciblant des mesures selon le secteur, allant des bâtiments aux transports, et des déchets à l'industrie et à l'agriculture. Ces mesures consistent notamment à réduire les coûts énergétiques des maisons et des bâtiments, à donner aux collectivités les moyens de prendre des mesures en faveur du climat, à faciliter le passage aux véhicules électriques, à réduire la pollution par le carbone provenant du secteur pétrolier et gazier, à accroître l'offre d'électricité renouvelable, à aider les industries à développer et à adopter des technologies propres, à investir dans des solutions climatiques naturelles, à soutenir un avenir durable pour les agriculteurs et à maintenir l'approche du Canada en matière de tarification de la pollution. Le PRE prévoit également l'élargissement du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone qui a été initialement créé en vertu du [Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques](#).



Un rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'impact de l'évolution du climat concernant le réchauffement planétaire de 1,5 degré Celsius conclut que toutes les voies permettant de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius nécessitent des réductions importantes du carbone noir, du méthane et d'autres polluants climatiques de courte durée de vie, en plus des mesures de réduction du dioxyde de carbone. Afin d'atteindre ce but, et de profiter des avantages de l'amélioration de la qualité de l'air qui découle de ces mesures, le Canada a mis en œuvre la [Stratégie de lutte contre les polluants climatiques de courte durée de vie](#). Cette stratégie est complémentaire aux mesures relatives au dioxyde de carbone. En 2021, le Canada s'est également joint à l'Engagement mondial sur le méthane, qui, d'ici 2030, vise à réduire les émissions anthropiques mondiales de méthane d'au moins 30 % par rapport aux niveaux de 2020 dans tous les secteurs. À l'appui de l'Engagement, le Canada s'est engagé à élaborer un plan visant à réduire les émissions de méthane dans l'ensemble de l'économie canadienne et à réduire les émissions de méthane provenant du pétrole et du gaz d'au moins 75 % par rapport aux niveaux de 2012 d'ici 2030.

Le Canada est maintenant en mesure de concrétiser sa contribution déterminée à l'échelle nationale pour 2030 énoncée dans l'Accord de Paris et dispose des composantes de base nécessaires pour parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

En 2019, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont approuvé la [Stratégie de sécurité civile pour le Canada : Vers un 2030 marqué par la résilience](#). Cette stratégie permet de respecter l'engagement du gouvernement du Canada pris dans le contexte du [Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe](#), à savoir une stratégie pancanadienne de réduction des risques de catastrophe. Sa fonction est de renforcer la résilience du Canada en guidant les gouvernements et leurs partenaires respectifs dans la mise en œuvre des priorités visant à renforcer la capacité du Canada à évaluer les risques et à prévenir/atténuer les catastrophes, à s'y préparer, à y répondre et à s'en remettre.

En 2021, le gouvernement du Canada a lancé le [Programme de recherche appliquée sur l'action pour le climat au Canada \(PRAAC\)](#), une initiative de recherche pluriannuelle interministérielle sur le changement climatique. Le PRAAC combine les connaissances et les méthodes de la science du comportement avec une analyse politique solide pour promouvoir l'action climatique des Canadiens, et ce, en reconnaissant la relation entre les comportements individuels et le changement au niveau du système. Le PRAAC témoigne de l'engagement du gouvernement à utiliser les données probantes des Canadiens recueillies presque en temps réel pour éclairer les efforts en matière de politiques, de programmes et de mobilisation. Pour plus d'informations sur le PRAAC, voir l'objectif 4.

LEADERSHIP AUTOCHTONE EN MATIÈRE DE CLIMAT

En 2016, le premier ministre du Canada et les dirigeants nationaux de l'Assemblée des Premières Nations, de l'Inuit Tapiriit Kanatami et du Ralliement national des Métis ont créé 3 tables bilatérales de haut niveau fondées sur la distinction et portant sur la croissance propre et les changements climatiques. Plus de 5 ans plus tard, ces tables continuent de témoigner des avantages d'une collaboration soutenue.

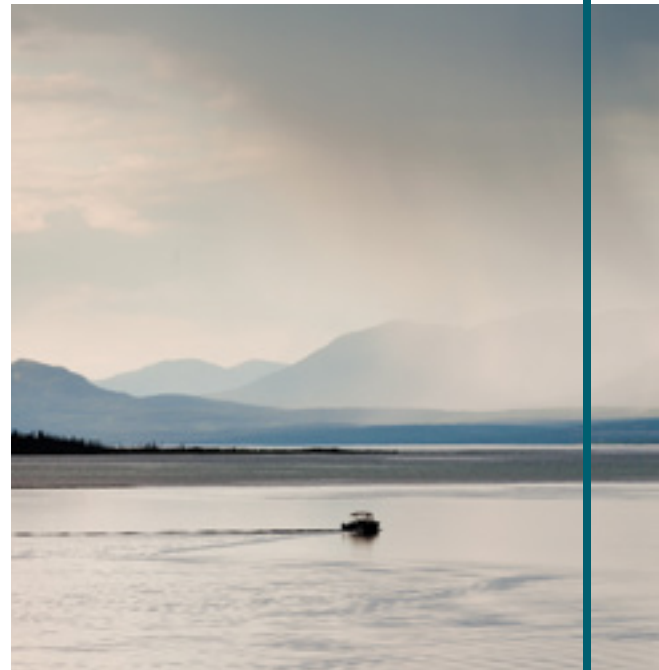
Voici quelques-uns des points forts du partenariat du Canada avec les peuples autochtones sur la question des changements climatiques :

- plus de 1,3 milliard de dollars d'investissements ciblés depuis 2020 pour aider les communautés autochtones à passer à l'énergie propre, à trouver des solutions fondées sur la nature, à construire ou à rénover des bâtiments communautaires écologiques, promouvoir la résilience des systèmes de santé et entreprendre d'importants projets d'atténuation des catastrophes;
- plus de 20 programmes ciblés visant à aider les promoteurs des Premières Nations, des Inuits et des Métis à entreprendre des mesures climatiques, notamment en soutenant plus de 800 projets liés au climat menés partout au pays, ce qui représente plus de 800 millions de dollars en investissements fédéraux;
- la prise en compte du point de vue des peuples autochtones dans la contribution déterminée à l'échelle nationale du Canada en juin 2021 – le premier et le seul pays du G20 à le faire.

Le gouvernement du Canada continuera de travailler avec les représentants et les détenteurs de droits des Premières Nations, des Inuits et des Métis en vue d'élaborer et de mettre en œuvre un modèle de partenariat pour les mesures climatiques qui va :

- renforcer les mesures climatiques autodéterminées et l'expression des droits autochtones et issus de traités, de leurs territoires, de leur gouvernance et de leurs traditions juridiques par le biais de mesures en faveur du climat, et confier progressivement les pouvoirs et les ressources aux gouvernements autochtones;
- tirer parti de la transition vers une économie carboneutre pour soutenir les efforts globaux en faveur de l'autodétermination, de la réduction des inégalités socio-économiques et de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, y compris le consentement libre, donné librement et en connaissance de cause;
- soutenir l'expression des systèmes de connaissances autochtones dans le cadre de la politique nationale en matière de climat à l'aide d'accords de gouvernance appropriés, de la promotion des perspectives autochtones sur les changements climatiques, et de la mise en commun des systèmes de connaissances autochtones et non autochtones.

Le gouvernement fera un investissement supplémentaire de 29,6 millions de dollars pour faire progresser le leadership autochtone en matière de climat. En outre, le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone, qui a été renouvelé et étoffé, comprendra un nouveau Fonds de leadership autochtone de 180 millions de dollars. Le Fonds soutiendra des projets d'énergie propre et d'efficacité énergétique menés par des communautés et des organisations inuites, métisses et des Premières Nations.



ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS

Cible et indicateurs

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050 (ministre de l'Environnement et du Changement climatique avec l'appui de tous les autres ministres)

↳ Émissions de gaz à effet de serre

[Cet indicateur](#) permet de faire le suivi des émissions nationales de gaz à effet de serre du Canada au fil du temps à l'aide des données du Rapport d'inventaire national du Canada, qui est fondé sur les lignes directrices établies à l'échelle internationale par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Les estimations des émissions sont présentées sur le plan national (émissions totales et intensité des émissions), par secteur économique et par région. Selon les données publiées dans le Rapport d'inventaire national de 2022, le Canada a émis un total de 672 mégatonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (Mt d'éq. CO₂) en 2020, l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles. De nouveaux calculs sont effectués chaque année à partir des estimations des émissions de gaz à effet de serre du Canada déclarées antérieurement afin de refléter les mises à jour des données sources et de la méthodologie d'estimation. Ainsi, les estimations d'émissions précédentes peuvent être ajustées dans les années suivantes sur lesquelles porte le rapport.

↳ Projections des émissions de gaz à effet de serre

Cet indicateur illustre les projections des émissions du Canada liées à la cible de 2030 attendues des résultats des politiques, programmes et investissements fédéraux. Selon les données publiées en 2022, les émissions du Canada en 2030 devaient être de 443 Mt d'éq. CO₂ conformément au PRE du Canada pour 2030. Cela représente une [réduction de 40 % par rapport aux émissions du Canada en 2005](#). De nouveaux calculs sont effectués à intervalles réguliers sur les scénarios de projection des émissions de gaz à effet de serre du Canada déjà publiés afin de refléter les mises à jour des données sources et de la méthodologie d'estimation. Les projections des émissions peuvent donc varier avec le temps.

Jalons à court terme à l'appui de la cible

□ Établir un plan pour 2030 dans le but de réduire les émissions de méthane

D'ici la fin mars 2023, établir le plan canadien de réduction du méthane visant à réduire les émissions de méthane dans l'ensemble de l'économie. Cette démarche est conforme à l'Engagement mondial sur le méthane et en phase avec les engagements du Canada en matière de réduction du méthane, à savoir une réduction de 75 % des émissions de méthane du secteur pétrolier et gazier d'ici 2030.

□ Veiller à ce que le Canada impose un prix plus élevé sur la pollution par le carbone

D'ici la fin de l'année 2023, la tarification du carbone dans les 13 provinces et territoires continuera de respecter les critères rigoureux minimaux nationaux (modèle fédéral) et est en voie de respecter la trajectoire des prix de 170 \$ par tonne d'équivalent en dioxyde de carbone d'ici 2030.

□ Mettre en œuvre le *Règlement sur les combustibles propres*

D'ici la fin de 2023, mettre en œuvre le *Règlement sur les combustibles propres* afin de réduire l'intensité carbonique sur le cycle de vie de l'essence et du diesel d'environ 15 % d'ici 2030.

□ Abandonner graduellement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles

Abandonner les subventions inefficaces aux combustibles fossiles d'ici 2023 afin d'accélérer la concrétisation de l'engagement pris par le Canada dans le cadre du G20 visant à terminer ces efforts d'ici la fin de 2025.

■ Atteindre l'objectif provisoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre

D'ici la fin de 2026, les émissions de gaz à effet de serre du Canada seront inférieures de 20 % aux niveaux de 2005.

Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

■ Lancer une stratégie nationale d'adaptation pour le Canada

D'ici la fin de 2022, publier la première stratégie nationale d'adaptation aux changements climatiques, en fixant des objectifs et des indicateurs clairs pour mesurer les progrès accomplis et faire valoir les arguments en faveur de l'adaptation.

■ Sensibiliser davantage les Canadiens aux risques de catastrophes

D'ici mars 2023, 60 % des Canadiens seront conscients des risques de catastrophes auxquels leur ménage est exposé. Cela se fera par divers moyens, notamment la publication de rapports biennaux à travers le profil de risque national.

■ Prendre des mesures pour s'adapter aux changements climatiques

D'ici mars 2023, au moins 60 % des collectivités et au moins 40 % des entreprises ont pris des mesures pour s'adapter aux changements climatiques.

■ Réduire les émissions de carbone noir

D'ici la fin de 2025, réduire de 25 % les émissions nationales de carbone noir par rapport aux niveaux de 2013.

■ Introduire des mesures fondées sur des données probantes pour protéger la santé contre la chaleur extrême dans les régions sanitaires

D'ici la fin de 2026, 80 % des régions sanitaires auront mis en œuvre des mesures d'adaptation fondées sur des données probantes en vue de protéger la santé contre la chaleur extrême.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ Poursuivre la mise en œuvre des plans et des mesures climatiques du Canada

Poursuivre la mise en œuvre des mesures climatiques du Canada définies dans le cadre du Plan de réduction des émissions pour 2030 qui a été publié en 2022, du plan climatique renforcé de 2020 et du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques de 2016.

◆ Mettre en œuvre la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*

Mettre en œuvre la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, qui enchâsse dans la loi canadienne l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et fournit un cadre de responsabilisation et de transparence pour y parvenir. La Loi établit également la cible de réduction des émissions pour 2030 comme étant la contribution déterminée à l'échelle nationale du Canada dans le cadre de l'Accord de Paris, soit une réduction des émissions de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ Collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe

Continuer à collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophes à l'échelle nationale et internationale en se préparant et en réagissant aux urgences et aux catastrophes, en élaborant des mesures de résilience rentables, en menant des recherches et des analyses, en fournissant des alertes, des données et des informations, et en participant aux efforts de rétablissement.

◆ **Renforcer le leadership autochtone dans la lutte contre les changements climatiques**

Élaborer conjointement un programme de leadership autochtone en matière de climat qui définira l'orientation et la marche à suivre pour appuyer les mesures autodéterminées visant à répondre aux priorités des peuples autochtones en matière de climat, notamment la participation accrue et concrète des peuples autochtones à la gouvernance et aux politiques climatiques, la transition vers des programmes climatiques mis en œuvre par les Autochtones et la mise en œuvre progressive de stratégies climatiques fondées sur les distinctions.

◆ **Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tout le Canada**

Prendre des mesures pour soutenir l'adaptation aux répercussions des changements climatiques.

LEADERSHIP FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE

Cibles et indicateurs

Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

↘ **Pourcentage de la variation entre les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie émanant des installations et des parcs conventionnels par rapport à l'exercice financier 2005-2006**

Cet indicateur estime les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie émanant des installations et des parcs de véhicules conventionnels du gouvernement du Canada au fil du temps. Les émissions sont présentées dans leur totalité et par l'organisation fédérale responsable.

Le gouvernement du Canada effectuera la transition vers des opérations de parc de sûreté et de sécurité nationales carboneutres d'ici 2050 (ministres ayant un parc de véhicules liés aux opérations de sûreté et de sécurité nationales)

↘ **Pourcentage de la variation entre les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie émanant des véhicules de sûreté et de sécurité nationales par rapport à l'exercice financier 2005-2006**

Cet indicateur estime les émissions de gaz à effet de serre émanant du parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales du gouvernement du Canada au fil du temps. Les émissions sont présentées dans leur totalité et par l'organisation fédérale responsable. Pour le parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales, la cible de 2050 tiendra compte de la disponibilité, du prix abordable et de la faisabilité opérationnelle.

Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050 (tous les ministres)

↘ **Pourcentage de ministères qui ont pris des mesures pour remédier aux risques relevés dans le cadre de leurs processus d'évaluation des risques climatiques**

Cet indicateur estime le nombre d'organisations du gouvernement du Canada qui prennent des mesures pour réduire les risques climatiques liés à leurs actifs, services et activités, par rapport au nombre total d'organisations ayant répondu à la lettre d'appel annuelle du Centre pour un gouvernement vert.

Jalon à court terme à l'appui de la cible relative aux opérations carboneutres

■ **Réduire les émissions de gaz à effet de serre des biens immobiliers et des parcs de véhicules conventionnels du gouvernement fédéral**

D'ici 2025, réduire les émissions de gaz à effet de serre émanant des biens immobiliers et parcs de véhicules conventionnels de 40 % par rapport aux niveaux de 2005 à 2006. Le parc de véhicules conventionnels ne comprend pas les véhicules de sûreté et de sécurité nationales.

Jalon à court terme à l'appui de la cible relative aux opérations du parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales

□ **Élaborer des plans nationaux de décarbonisation du parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales**

D'ici 2023, les ministères qui ont un parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales élaboreront des plans de décarbonisation du parc opérationnel qui décriront la manière dont ils réduiront les émissions provenant de leurs activités, conformément à la cible globale de 2050.

Jalons à court terme à l'appui de la cible relative aux opérations résilientes face au climat

□ **Définir les risques liés aux changements climatiques et en tenir compte dans la planification fédérale**
À partir de 2022, et à intervalles réguliers (ne dépassant pas 10 ans) par la suite, tous les ministères fédéraux continuent d'évaluer les risques liés au climat et prennent des mesures pour réduire les risques les plus importants. Par exemple, les risques et les stratégies potentielles de réduction des risques sont intégrés dans les processus de continuité des activités ou de planification des risques du ministère ou dans des processus équivalents.

□ **Concevoir un plan pour un portefeuille fédéral de location de bureaux carboneutre et résilient aux changements climatiques**

D'ici la fin de 2023, Services publics et Approvisionnement Canada élaborera un plan visant l'établissement d'un portefeuille de location de bureaux carboneutre et résilient au climat.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux opérations carboneutres

◆ **Effectuer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre lorsque des bâtiments font l'objet de rénovations majeures**

Tous les travaux importants de modernisation d'immeubles, y compris les contrats importants de rendement énergétique, doivent faire l'objet d'une analyse du coût sur le cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre afin de calculer les économies de gaz à effet de serre optimales. L'approche du coût sur le cycle de vie reposera sur une période de 40 ans et un coût implicite du carbone de 300 \$ la tonne.

◆ **Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement**

Les ministères peuvent rendre compte de ces engagements et d'autres engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert par le biais de leurs stratégies ministérielles de développement durable.

◆ **Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres**

Tous les nouveaux immeubles fédéraux (y compris les constructions à des fins de location et les immeubles issus de partenariats public-privé) seront neutres en carbone, à moins qu'une analyse coûts-avantages sur le cycle de vie indique que la construction est prête à devenir carboneutre.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux opérations du parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales

◆ **Améliorer la performance environnementale des parcs de véhicules de sûreté et de sécurité nationales**

Les ministères qui ont un parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales adopteront les meilleures pratiques visant à réduire les émissions et les répercussions sur l'environnement en utilisant des technologies propres et des carburants à faible teneur en carbone, et en améliorant l'efficacité opérationnelle.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux opérations résilientes face au climat

◆ Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral

Les ministères et les organismes sont tenus d'évaluer à intervalles réguliers les risques posés par les effets des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral et de veiller à ce que des mesures soient prises pour atténuer ces risques.

AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

⊙ Chaleur extrême

Cet indicateur décrit les tendances des épisodes de chaleur extrême s'étalant sur plusieurs jours au Canada. Cet indicateur fournira des informations par région sur le nombre de périodes de plus de 3 jours consécutifs de températures maximales égales ou supérieures à une température déterminée. Le but est de publier cet indicateur à la fin de l'exercice financier 2022-2023 ou au début de 2023-2024.

⊙ Concentrations des gaz à effet de serre

Cet indicateur montre les tendances associées aux concentrations de dioxyde de carbone et de méthane. Les concentrations sont présentées sur des bases mensuelles et annuelles pour le Canada. L'indicateur intègre également les concentrations moyennes annuelles mondiales de ces gaz à effet de serre.



Dioxyde de carbone

- À l'échelle mondiale, les concentrations moyennes annuelles de dioxyde de carbone ont augmenté de 22 %, passant de 338,9 parties par million (ppm) à 412,4 ppm entre 1980 et 2020.
- En 2020, la concentration moyenne de dioxyde de carbone au Canada était de 415,0 ppm, contre 412,3 ppm en 2019.

Méthane

- À l'échelle mondiale, les concentrations moyennes annuelles de méthane ont augmenté de 13 %, passant de 1 670 parties par milliard (ppb) à 1 879 ppb entre 1986 et 2020.
- En 2020, la concentration moyenne de méthane au Canada était de 1 965 ppb, contre 1 952 ppb en 2019.

⊙ **Proportion d'organisations municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel**

Cet indicateur recense le nombre d'organisations municipales qui ont tenu compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les processus décisionnels, par infrastructure essentielle, par milieu urbain et rural et par taille de population. En 2018, 2 010 municipalités ont pris en compte l'adaptation aux changements climatiques dans leurs processus décisionnels (52 % des municipalités). La proportion de municipalités ayant pris en compte l'adaptation aux changements climatiques dans le processus décisionnel de leur organisation allait de 28 % pour les infrastructures de transport public à 50 % pour les infrastructures de gestion des eaux de ruissellement.

⊙ **Glace de mer au Canada**

Cet indicateur fournit des renseignements sur les zones maritimes canadiennes qui sont couvertes de glace pendant la saison estivale. Il présente également des tendances pour la superficie totale de la glace de mer et la superficie de la glace de mer pluriannuelle.

- Entre 1968 et 2020, la superficie de la glace de mer d'été dans les eaux du Nord canadien a baissé à un taux de 7,5 % par décennie.
- La superficie de la glace de mer pluriannuelle a diminué de 8,3 % par décennie entre 1968 et 2020.

⊙ **Couverture de neige**

Cet indicateur fait le rapport sur l'étendue de la couverture de neige au printemps et la durée annuelle de la couverture de neige. L'étendue de la couverture de neige est présentée pour les mois de printemps d'avril, mai et juin.

- Depuis le début des années 1970, l'étendue de la couverture de neige a drastiquement diminué au Canada au cours des mois de mai et de juin.
- Le nombre de jours avec de la neige pour l'année 2019 a été supérieur à la moyenne pour la majeure partie de l'est du Canada, des Prairies et du Nunavut. Cependant, une partie importante du Yukon et de plus petites zones des Territoires du Nord-Ouest et situées le long de la côte du Pacifique ont connu une durée d'enneigement inférieure à la moyenne.

⊙ **Changements de la température au Canada**

Cet indicateur montre les écarts annuels et saisonniers de la température de l'air en surface par rapport à l'année 1948.

- Au Canada, la température moyenne nationale pour l'année 2021 était de 1,1 degré Celsius supérieure à la valeur de référence de 1961 à 1990.

- De 1948 à 2021, la tendance est aux écarts de températures moyennes annuelles, ce qui démontre un réchauffement de 1,9 degré Celsius au cours de cette période.
- Depuis 1997, les températures moyennes annuelles ont été constamment égales ou supérieures à la valeur de référence.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : YOUTH CLIMATE LAB

La mission du Youth Climate Lab (YCL) est de doter les jeunes de compétences, d'un accès financier et d'une connaissance des politiques afin qu'ils puissent prendre la tête du mouvement pour le climat. Le YCL concrétise cette mission au travers de la conception d'outils, de programmes et d'espaces innovants et permet aux jeunes d'imaginer et de construire un avenir résilient au changement climatique. Cela est illustré par des programmes tels que la [cohorte RAD](#) (en anglais seulement), primée par le [Canadian SDG Youth Award](#), qui a encouragé une collaboration radicale menée par des jeunes dans le but d'atteindre les [objectifs de développement durable \(ODD\)](#) tout en intégrant une approche axée sur la justice au Programme 2030. La passion pour la collaboration radicale s'étend au travail du YCL avec plus de 30 partenaires et collaborateurs à travers le monde, dont des jeunes, des organisations de la société civile, des gouvernements nationaux et des communautés autochtones dans plus de 70 pays. Depuis sa création en 2017, le YCL a conçu et piloté plus de 20 projets, engagé plus de 60 jeunes à des postes rémunérés et suscité près de 100 nouvelles idées et recommandations politiques par les jeunes!

Source : www.youthclimatelab.org (en anglais seulement)



Crédit photo : ©Parcs Canada. Tous droits réservés.



OBJECTIF 14

CONSERVER ET PROTÉGER LES OCÉANS DU CANADA

Point de vue fédéral sur l'ODD 14

Pourquoi cet objectif est important

Compte tenu du fait que les côtes et les océans du Canada sont soumis à des pressions, cet objectif est axé sur la conservation et la protection des océans du Canada. Cette démarche soutient directement les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 14.1 : D'ici 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments;
- 14.2 : D'ici 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans;

- 14.4 : D'ici 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques;
- 14.5 : D'ici 2020, protéger au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.

Les changements climatiques entraînent une [augmentation des niveaux d'eau et des températures](#) (en anglais seulement), ainsi que la perte d'habitats marins. Avec l'élévation du niveau de la mer, l'acidification des océans et l'aminçissement de la glace de mer, les conditions de vie deviennent de plus en plus précaires dans de nombreuses collectivités côtières, nordiques et autochtones.

La pression croissante sur les stocks de poissons pose des problèmes de gestion des pêches. Une pénurie de poissons et de fruits de mer sauvages est prévue pour la prochaine décennie. Étant donné qu'il s'agit du secteur de production alimentaire qui connaît la croissance la plus rapide au monde, l'augmentation de la production de l'aquaculture durable pourrait potentiellement alléger la pression exercée sur les stocks de poissons sauvages. L'aquaculture représente déjà près de 20 % de la production totale de produits de la mer au Canada et environ un tiers de la valeur économique totale des pêches. Une gestion saine de l'aquaculture est également importante pour la protection des écosystèmes océaniques, notamment en empêchant la fuite des poissons d'élevage dans l'océan.

Non seulement les océans abritent un immense réseau de vie marine, mais ils génèrent la moitié de l'oxygène que nous respirons, agissent comme thermostat pour réguler la température de la Terre et renferment la majeure partie de la biodiversité de notre planète. La dépendance à l'égard des [ressources et des services océaniques](#) augmentera avec la croissance démographique. Parmi les autres problèmes qui pèsent sur nos océans, il y a l'augmentation des perturbations physiques et sonores dues à la navigation maritime, à l'utilisation humaine et au développement humain, aux marées noires et autres contaminants et à l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Les matières plastiques faisant désormais partie de la vie quotidienne des gens dans le monde entier, la gestion de leur cycle de vie devient essentielle. Chaque année, dans le monde entier, 8 millions de tonnes de plastique polluant sont déversées dans les océans depuis la terre ferme. On le trouve sur les rivages, dans l'eau et même dans la faune. Par exemple, entre 2001 et 2018, 69 % des Fulmars boréaux qui nichent dans l'Arctique qui ont été examinés avaient des particules de plastique dans leur estomac. Les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, également connus sous le nom d'engins fantômes, contribuent largement au problème des débris de plastique et à la mortalité des espèces non visées. Des études récentes indiquent que les engins fantômes peuvent représenter jusqu'à 70 % (en poids) de tous les macroplastiques présents dans les océans.

Le Canada est un pays riche en océans. Il est doté du plus long littoral au monde, qui borde 3 océans : l'océan Atlantique, l'océan Arctique et l'océan Pacifique. Les océans du Canada abritent de nombreuses espèces marines, dont plusieurs espèces en péril, comme 42 populations distinctes de baleines. Ces baleines et d'autres espèces marines en péril, notamment les oiseaux marins et les oiseaux de rivage, sont essentielles aux écosystèmes marins et font partie intégrante de l'écotourisme dans les régions côtières. Elles comprennent des espèces emblématiques, mais en voie de disparition, comme l'épaulard résident du sud, la baleine noire de l'Atlantique Nord, le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, ainsi que le puffin à pieds roses, la mouette blanche et le bécasseau maubèche.

La conservation des zones marines et côtières aide à relever ces défis environnementaux, tout comme les mesures prises par les Canadiens pour assurer des pêches et des écosystèmes sains, résilients, productifs et gérés de façon durable à long terme. Un Canadien sur cinq vit dans une collectivité côtière et les industries océaniques d'aujourd'hui génèrent plus de 30 milliards de dollars par an et plus de 300 000 emplois, ce qui révèle le potentiel d'une économie bleue.

Contribution du gouvernement du Canada

La protection des océans et des écosystèmes marins du Canada contre les menaces de pollution, des changements climatiques et de la surpêche est essentielle à leur santé à long terme. Pour le gouvernement du Canada, l'une des initiatives les plus importantes est l'établissement de zones de protection marine (ZPM) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, dont les refuges marins. Les zones de protection marine sont des zones géographiques délimitées dans l'eau, réservées et gérées de façon à conserver et à protéger des zones uniques, des espèces importantes sur le plan écologique et leurs habitats ainsi que des environnements marins représentatifs. Les autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) sont des mesures par zone qui donnent des résultats à long terme en matière de biodiversité, indépendamment de leur objectif initial.

En outre, en avril 2019, le gouvernement du Canada a annoncé de nouvelles normes de protection pour les ZPM fédérales et les AMCEZ marines fédérales, y compris les refuges marins. Toutes les futures ZPM fédérales sont soumises à une nouvelle norme fédérale qui interdit les activités pétrolières et gazières, l'exploitation minière, le déversement ainsi que le chalutage commercial et récréatif.

Le gouvernement du Canada a adopté la [planification spatiale marine](#), une approche qui est reconnue internationalement pour la planification et la gestion intégrées des océans. Fondée sur une méthode de travail collaborative et transparente avec les provinces, les territoires et les partenaires autochtones, la planification spatiale marine appuie la protection des écosystèmes marins sains tout en favorisant une croissance économique durable.

Dans le cadre de ses efforts de conservation marine, le gouvernement du Canada s'est engagé à moderniser la *Loi sur les océans* afin d'examiner explicitement les répercussions des changements climatiques sur les écosystèmes et espèces marins dans la gestion régionale des océans, en veillant à ce qu'elle contienne des indicateurs de progrès et des objectifs mesurables, et créer un groupe de travail national interdisciplinaire sur la planification de la conservation océanique résiliente face au climat.

La [Loi sur les pêches](#) fournit le cadre législatif pour la gestion durable des pêches et de l'aquaculture au Canada. Modernisée en 2019, elle prévoit désormais des mesures de protection plus rigoureuses et modernes pour le poisson et son habitat. Le [Cadre pour la pêche durable](#) appuie également les pêches durables, en offrant une approche prudente de la gestion des pêches. Le gouvernement fédéral prévoit également d'introduire la toute première *Loi canadienne sur l'aquaculture* afin de soutenir une production aquacole responsable.

De plus, le gouvernement du Canada a réalisé d'importants investissements pour protéger la biodiversité des espèces marines, notamment dans le cadre du Plan de protection des océans, de [l'Initiative de protection des baleines](#) et de l'initiative du Patrimoine naturel bonifié. Ces initiatives soutiennent le rétablissement et la protection d'espèces marines, dont les baleines en voie de disparition, contre les menaces anthropiques comme les perturbations physiques et acoustiques, les collisions entre des navires, le manque de proies et les [contaminants](#). La prochaine phase du Plan de protection des océans prévoit un investissement de 2 milliards de dollars sur 9 ans pour améliorer le déplacement et la navigation sécuritaires des petits et grands navires, maintenir les chaînes d'approvisionnement du Canada saines, solides et résilientes, élargir la prévention, la préparation et l'intervention du Canada en cas d'urgence maritime et renforcer la gestion du trafic maritime. Elle entraînera également des modifications de la *Loi sur la marine marchande du Canada de 2001*, notamment pour permettre une gestion proactive des urgences maritimes et pour traiter de manière plus large la pollution causée par les navires.

Le gouvernement du Canada élabore actuellement une Stratégie de l'économie bleue prospective. Il cherche à développer l'économie des océans et des eaux douces et favoriser la croissance durable à long terme du secteur du poisson et des fruits de mer. Cela permettra de s'assurer que le Canada est en mesure de réussir dans les secteurs océaniques mondiaux en croissance rapide de l'économie bleue et de faire progresser les objectifs de réconciliation et de conservation, ainsi que les objectifs climatiques.

La réduction des déchets de plastique, des déchets marins, de la pollution plastique et des déversements marins est une priorité pour le gouvernement du Canada. Le Canada joue un rôle actif dans les efforts internationaux visant à lutter contre la pollution marine causée par le plastique, notamment par le biais de la [Charte sur les plastiques dans les océans](#), de l'[Initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes](#) (en anglais seulement), ainsi que d'accords internationaux exécutoires qui préviennent les déchets et les débris marins et garantissent que les déchets marins sont éliminés de manière écologiquement rationnelle. Le gouvernement du Canada s'est engagé à promouvoir les technologies canadiennes destinées à réduire la quantité de matières plastiques dans les océans.

ZONE DE PROTECTION MARINE DE TUVAIJUITTUQ

Le 1^{er} août 2019, Tuvaijuittuq, qui signifie « l'endroit où la glace ne fond jamais », est devenu la première zone de protection marine établie par un arrêté ministériel pris en vertu de la *Loi sur les océans*. Cette désignation, en limitant les activités humaines dans la zone pendant une période pouvant aller jusqu'à 5 ans, accorde une protection pouvant aller jusqu'à plus de 300 000 km² des eaux arctiques au large de l'île d'Ellesmere, au Nunavut. Tuvaijuittuq témoigne de la collaboration fructueuse entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Nunavut et la Qikiqtani Inuit Association. Une évaluation future de la région visant à assurer la protection à plus long terme comprendra la science ainsi que le savoir traditionnel et local, comme l'Inuit *Qaujimaqatuqangit*, une source d'information transmise de génération en génération.



PROTECTION ET CONSERVATION DES OCÉANS

Cible et indicateur

Conserver 25 % des zones marines et côtières d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050 (ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne)

📌 Aires conservées au Canada

Cet indicateur permet de mesurer la proportion des zones marines et côtières du Canada conservées grâce à des zones de protection marine et à [d'autres mesures de conservation efficaces par zone](#), y compris les refuges marins. Les aires conservées sont des terres et des eaux qui sont gérées pour la conservation à long terme de la biodiversité et des écosystèmes. À la fin de 2021, 13,9 % des zones marines et côtières du Canada étaient reconnues comme conservées.

Jalon à court terme à l'appui de la cible

■ Créer de nouvelles aires marines nationales de conservation

Créer 10 aires marines nationales de conservation d'ici la fin de 2026, en travaillant avec les communautés autochtones sur des accords de cogestion pour ces aires marines nationales de conservation.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

■ Continuer à développer le Programme pour les engins fantômes du Canada

- D'ici la fin de 2024, obtenir des données relatives aux engins de pêche déclarés perdus et récupérés, abandonnés, perdus ou rejetés dans les eaux canadiennes et utiliser ces renseignements pour étoffer le Programme pour les engins fantômes et étayer les mesures de gestion des pêches.
- D'ici la fin de 2025, établir et développer le Programme pour les engins fantômes dans l'Arctique canadien et obtenir des données de référence sur les engins perdus et les efforts de pêche dans la région.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ Renforcer la connaissance des écosystèmes côtiers et marins et des zones de protection marine

Renforcer les connaissances sur les écosystèmes côtiers et marins et sur les zones de protection marine par la collaboration afin de continuer à développer et maintenir des partenariats significatifs avec les gouvernements provinciaux, territoriaux, inuits et autochtones ainsi que l'industrie et les communautés locales, afin de faire progresser la planification efficace des océans, y compris la recherche scientifique, et de permettre des activités de conservation.

◆ Protéger, gérer et restaurer les zones marines et côtières

Protéger, gérer et restaurer les zones marines et côtières par :

- Créer de nouveaux sites pour atteindre la cible de 25 % d'ici 2025 grâce à de nouvelles zones de protection marine (ZPM) et à d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ) s'appuyant sur la législation et la réglementation existantes pour protéger les côtes et les océans;
- Gérer efficacement les sites des ZPM et des AMCEZ existants afin de garantir qu'elles atteignent leurs objectifs de conservation conformément aux droits et à la compétence du Canada en vertu du droit international;
- Faire progresser la planification spatiale marine afin de contribuer à la réalisation d'objectifs ambitieux en matière de conservation marine tout en permettant une croissance durable de nos secteurs océaniques pour une économie bleue résiliente;
- Mettre en œuvre des activités dans le cadre du Plan de protection des océans renouvelé et élargi;
- Mener une surveillance aérienne soutenue, coordonnée et intensive de la pollution au-dessus de toutes les eaux sous juridiction canadienne à travers le Programme de surveillance aérienne;
- S'engager dans un plaidoyer international pour la conservation des océans du monde.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ Réduire la quantité de déchets marins et appuyer la Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique

Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique du Conseil canadien des ministres de l'environnement. S'appuyer sur la Charte des plastiques dans les océans en travaillant avec les pays à l'élaboration d'un nouvel accord mondial efficace et ayant force obligatoire sur le plastique avec des partenaires internationaux, provinciaux, territoriaux et régionaux. Le but est d'élaborer et de mettre en œuvre des approches visant à gérer les déchets marins au Canada et à en limiter la quantité, y compris les engins de pêche. Comblent les lacunes dans les connaissances relatives à la contribution des activités en mer aux déchets de plastique marins.

DURABILITÉ DES OCÉANS

Cible et indicateur

D'ici 2026, au moins 55 % des principaux stocks de poissons du Canada se trouvent dans la zone de prudence et la zone saine (ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne)

↘ État des principaux stocks de poissons

Cet indicateur rend compte de l'état (zone saine, zone de prudence et zone critique ou zone incertaine) des principaux stocks de poissons. Les scientifiques fédéraux utilisent diverses méthodes scientifiques pour évaluer les niveaux des stocks de poissons et leur attribuer une zone d'état des stocks (zone saine, zone de prudence et zone critique) en comparant la taille des stocks à des niveaux de référence. Si les informations sont insuffisantes pour pouvoir déterminer dans laquelle des 3 zones se trouve le stock, l'état est incertain. L'état des stocks est un élément important de l'approche de précaution. Sur les 180 stocks de poissons clés évalués en 2020 :

- 56 stocks (31 %) étaient dans la zone saine;
- 23 stocks (13 %) étaient dans la zone de prudence;
- 23 stocks (13 %) étaient dans la zone critique;
- 78 stocks (43 %) n'ont pas pu être classés et leur état est incertain.

Jalon à court terme à l'appui de la cible

▣ Réglementer les dispositions relatives aux principaux stocks de poissons

D'ici la fin de 2025, définir les stocks de poissons dans la réglementation, ce qui les soumettra aux dispositions relatives aux stocks de poissons prévues dans la *Loi sur les pêches* récemment modifiée. En incluant certains des stocks clés à la réglementation et en les soumettant aux dispositions relatives aux stocks de poissons, des obligations juridiquement contraignantes s'appliqueront pour gérer ces stocks de manière durable.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

▣ Gérer l'aquaculture canadienne

De la fin de 2022 à la fin de 2026, maintenir une conformité de 90 % aux règlements de la *Loi sur les pêches* liés à l'aquaculture.



Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Renforcer les connaissances pour favoriser des pêches durables**

Améliorer nos connaissances des ressources halieutiques, de leur productivité et des facteurs qui les compromettent afin de soutenir la gestion durable des pêches.

◆ **Mettre en œuvre des politiques pour des pêches durables**

Mettre en œuvre des politiques qui continuent à favoriser les pêches durables au Canada et à soutenir une approche écosystémique de la gestion des pêches. Cette démarche comprend la mise en œuvre du Cadre pour la pêche durable, qui jette en partie les bases d'une approche écosystémique de la gestion des pêches.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ Appuyer une aquaculture durable

Soutenir la recherche, la gestion et le transfert des connaissances en matière d'aquaculture durable. Mener des recherches sur les répercussions environnementales de l'aquaculture et favoriser les contributions de l'industrie en faveur de l'atténuation des changements climatiques et de la durabilité de l'environnement. Appliquer la législation et la réglementation pour assurer des pratiques aquacoles durables.

◆ Appuyer le rétablissement et la protection des baleines en voie de disparition du Canada

Limiter les dangers pour la baleine noire de l'Atlantique Nord, l'épaulard résident du sud et le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent en mettant en œuvre des programmes et des mesures qui réduisent le risque d'empêchement, protègent les sources de nourriture vitales, réduisent les perturbations causées par les navires, notamment les collisions et les bruits sous-marins, assurent la détection et la surveillance des baleines en temps quasi réel et diminuent l'exposition aux contaminants.

◆ Soutenir le rétablissement et la protection de l'écosystème marin et de la faune du Canada

Éclairer et renforcer les mesures de protection des côtes et de la faune sauvage, notamment en améliorant la protection et la restauration des écosystèmes marins et des espèces sauvages vulnérables.

AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

⊙ Zostères marines au Canada

Cet indicateur assure le suivi des données compilées sur la répartition des sites occupés par la zostère marine au Canada, dont des observations historiques. La zostère marine est une espèce commune de graminée marine qui occupe les eaux côtières canadiennes. Elle est décrite comme un ingénieur de l'écosystème, parce qu'elle modifie physiquement son milieu de vie, ce qui crée un habitat et des ressources pour d'autres espèces. En 2020, la zostère marine était répandue sur les côtes du Pacifique, de l'Atlantique et de l'Arctique (baie d'Hudson) du Canada. La plupart des sites cartographiés où se trouve la zostère marine dans la baie James (baie d'Hudson) étaient visés par des efforts de rétablissement à la suite de déclin importants.

⊙ Niveaux d'exploitation des principaux stocks de poissons

L'indicateur permet de comparer les taux de prise avec les limites de prise établies. Ces limites sont fondées sur les meilleures preuves scientifiques disponibles. Cet indicateur classe les stocks en fonction de 3 éléments : les stocks pêchés conformément ou en deçà d'une référence d'exploitation (ou niveau, pour les stocks, selon une évaluation analytique des données historiques de productivité des stocks), les stocks pêchés à un niveau inférieur ou égal au niveau de prise approuvé, et les stocks pêchés à un niveau supérieur à la référence d'exploitation ou au niveau de prise approuvé. Cela constitue une mesure de la pression de la pêche sur les stocks de poissons sauvages. Sur les 180 stocks clés évalués en 2020 :

- 177 stocks (98 %) ont été exploités à des niveaux inférieurs ou égal au niveau d'exploitation de référence ou d'autres niveaux approuvés;
- 3 stocks (2 %) ont été exploités à des niveaux supérieurs aux niveaux approuvés.

De 2012 à 2020, le pourcentage de stocks qui ont fait l'objet d'une surexploitation ou qui ont été pêchés à un niveau supérieur à la référence d'exploitation est demeuré faible. D'ici 2027, le Canada vise à ce que tous les principaux stocks de poissons et d'invertébrés soient gérés et exploités à des niveaux jugés durables.

☉ **Qualité des zones de récolte des mollusques**

Cet indicateur recense la proportion de zones de pêche qui sont classées comme agréées ou agréées sous condition, ce qui reflète la qualité et l'étendue de la contamination bactérienne dans les eaux côtières marines où les mollusques sont pêchés. En 2018, 68 % des zones de récolte des mollusques évaluées du Canada ont été classées comme agréées ou agréées sous condition pour la récolte de mollusques destinés à la consommation humaine. On note peu de variation depuis 2010.

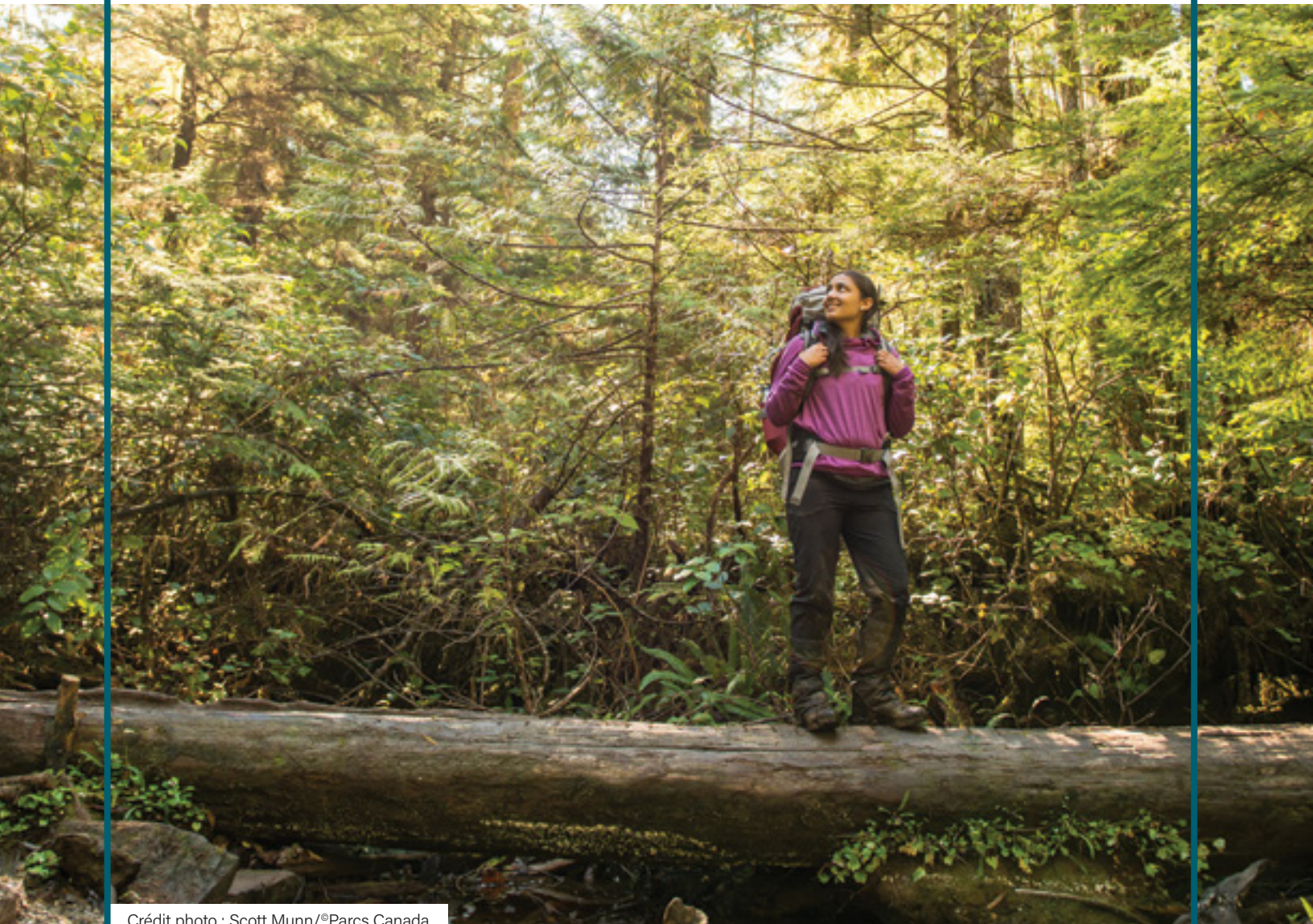
POINT DE VUE DES INTERVENANTS : OISEAUX CANADA

Oiseaux Canada est un organisme de bienfaisance national à but non lucratif qui repose sur les contributions de milliers de supporters et de citoyens scientifiques bénévoles. Leur mandat est de promouvoir des mesures visant à améliorer la compréhension, l'appréciation et la conservation des oiseaux au Canada. Les données recueillies par les citoyens scientifiques, ainsi que les projets de recherche et de sensibilisation ciblés, sont utilisées pour déceler les changements dans les populations d'oiseaux et aider à orienter les mesures de conservation. Oiseaux Canada travaille avec les communautés autochtones des côtes est et ouest pour aider à éclaircir et à améliorer la situation quant à la conservation de plusieurs espèces d'oiseaux de mer et de rivage. Ces efforts ont nécessité une collaboration étroite avec les communautés autochtones pour trouver et retirer les espèces envahissantes des colonies d'oiseaux de mer isolées de Haida Gwaii, en Colombie-Britannique, ainsi qu'un partenariat avec les Premières Nations de la côte pour former et doter leurs programmes de gardiens afin de déployer des caméras de sentier sur des îles isolées dans le but de détecter les menaces aux oiseaux de mer nichant dans des terriers.

Source : [Oiseaux Canada](#)



Crédit photo : Olivier Dulude



Crédit photo : Scott Munn/©Parcs Canada



OBJECTIF 15

PROTÉGER ET RÉTABLIR LES ESPÈCES, CONSERVER LA BIODIVERSITÉ CANADIENNE

Point de vue fédéral sur l'ODD 15

Pourquoi cet objectif est important

En tant que deuxième plus grand pays du monde, le Canada est l'un des rares pays où l'on trouve encore des écosystèmes naturels relativement grands et sains. L'accent mis par cet objectif sur la protection et le rétablissement des espèces et sur la conservation de la biodiversité canadienne soutient directement les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 15.1 : D'ici 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes;

- 15.2 : D'ici 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial;
- 15.3 : D'ici 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres;
- 15.5 : Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction;
- 15.8 : D'ici 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.

Les forêts, les milieux humides, les prairies et la toundra du Canada constituent un habitat dont tous les organismes, y compris les humains, ont besoin pour prospérer. Nombre de ces écosystèmes sont soumis à des pressions dues aux activités humaines et aux changements climatiques. Par exemple, les milieux humides couvrent environ 13 % de la superficie du Canada. Auparavant, elles étaient largement réparties sur tout le territoire, mais elles sont récemment devenues de plus en plus rares dans les régions du pays qui ont été colonisées. Partout au Canada, les terres humides ont subi le contrecoup de l'exploitation des terres qui a entraîné la destruction de la couverture végétale, une suraccumulation d'éléments nutritifs et de substances toxiques, la sédimentation et une modification du débit. Dans le sud de l'Ontario, 68 % des terres humides originales ont été converties de leur état naturel pour soutenir d'autres utilisations, comme l'agriculture et le logement. De même, la région des « fondrières » du sud-ouest du Manitoba ne garde plus qu'environ 25 % des terres humides qu'elle avait à l'origine.

La conservation de ces milieux naturels contribue à promouvoir la biodiversité et à maintenir les services écosystémiques nécessaires à notre bien-être, comme la pollinisation des cultures et de la végétation, l'atténuation des inondations et la filtration de l'air et de l'eau. La gestion de forêts, des prairies et d'autres écosystèmes résilients contribue également à atténuer les changements climatiques grâce à la séquestration et au stockage du carbone. Une meilleure utilisation des terres peut accroître la séquestration du carbone et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les milieux naturels favorisent également l'adaptation aux changements climatiques, par exemple aux chaleurs extrêmes, en fournissant de l'ombre, ce qui peut réduire les températures.

Les terres et les eaux douces du Canada font partie intégrante du patrimoine naturel et culturel des Canadiens. De nombreux milieux naturels revêtent notamment une importance culturelle, spirituelle et socio-économique pour les peuples autochtones et soutiennent des activités de subsistance comme la chasse, la pêche et la cueillette. La nature procure des bienfaits pour la santé physique et mentale et le bien-être de tous les Canadiens.

Des écosystèmes sains contribuent également à l'économie, notamment par l'intermédiaire du tourisme axé sur la nature. Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada génèrent des millions de dollars annuellement et offrent des milliers d'emplois aux populations locales. La pêche récréative, qui se pratique en grande partie dans les lacs, les rivières et les cours d'eau intérieurs, rapporte également plusieurs milliards de dollars à l'économie canadienne.

Le Canada s'est fermement engagé à assurer l'aménagement durable des forêts. Les [forêts](#) jouent un rôle central sur le plan culturel, spirituel et économique dans la vie de nombreuses collectivités autochtones au Canada. Selon le recensement de 2016, 12 000 Autochtones travaillent dans le secteur forestier, ce qui représente environ 6 % de la main-d'œuvre du secteur.

Contribution du gouvernement du Canada

Dans le cadre du budget de 2021, le gouvernement s'est engagé à investir 2,3 milliards de dollars sur 5 ans dans le Patrimoine naturel bonifié du Canada afin de continuer à soutenir les mesures de conservation de la nature partout au pays, notamment en favorisant le leadership autochtone en matière de conservation. Conjugué au 1,3 milliard de dollars pour l'initiative pour le patrimoine naturel du Canada annoncée en 2018, cela représente le plus gros investissement dans la conservation de la nature de l'histoire du Canada.

Le Canada joue un rôle actif dans les efforts internationaux en faveur de la biodiversité, notamment en protégeant les milieux humides, en atténuant le risque de commerce international des espèces en voie de disparition et en collaborant à la conservation de la flore et de la faune arctiques. Plus particulièrement, le Canada collabore avec d'autres parties à la [Convention sur la diversité biologique des Nations Unies](#) afin d'élaborer un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui devrait être adopté en décembre 2022. À la suite de l'adoption de ce nouveau cadre, le Canada élaborera un plan national de mise en œuvre en collaboration avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones, ainsi qu'avec les intervenants.

15^e CONFÉRENCE DES PARTIES (COP15) À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES NATIONS UNIES

Le Canada accueillera la communauté internationale à Montréal en décembre 2022 lors de la COP15, dont les objectifs principaux viseront à protéger la nature et à mettre un terme à la perte de biodiversité partout dans le monde. Cette importante conférence internationale constituera un événement prestigieux pour le Canada, alors que des milliers de délégués de partout dans le monde se réuniront à Montréal dans le but de prendre des mesures pour protéger la nature.



Crédit photo : Nigel Fearon/©Parcs Canada

Le gouvernement s'est engagé à créer de nouveaux parcs nationaux, des réserves nationales de faune, des aires marines nationales de conservation en eaux douces, des parcs urbains nationaux et des corridors écologiques, ainsi qu'à désigner conjointement des aires protégées et de conservation autochtones. La collaboration et la création de partenariats avec les provinces, les territoires, les peuples autochtones, les administrations locales et les secteurs privés et sans but lucratif constituent un élément essentiel de ce travail.

Afin de contribuer à la protection et au rétablissement des oiseaux migrateurs et de promouvoir la conformité à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, le gouvernement a modifié le *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, qui a été promulgué pour la première fois en 1918, grâce à la collaboration et à la consultation des peuples autochtones, des provinces et des territoires, des partenaires, des chasseurs et d'autres parties prenantes. Le *Règlement sur les oiseaux migrateurs* modifié garantit que les peuples autochtones sont fidèlement représentés et que leurs droits d'exploitation existants, reconnus et affirmés par la *Loi constitutionnelle de 1982*, sont reflétés. Les changements permettent également aux Canadiens de comprendre et de respecter plus facilement le règlement, et améliorent la capacité du gouvernement à gérer efficacement les oiseaux migrateurs au Canada.

L'amélioration de la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* est également une priorité pour le gouvernement du Canada. La Loi assure la protection juridique des espèces en péril figurant sur les listes fédérales, en prévenant leur disparition ou leur extinction et en assurant leur rétablissement.

Pour protéger et rétablir les espèces en péril, le gouvernement met en œuvre l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada, en partenariat avec la plupart des provinces et territoires, les peuples autochtones et d'autres partenaires. Cette approche met l'accent sur des mesures collaboratives visant un ensemble national de lieux, d'espèces, de secteurs et de menaces prioritaires dans tout le Canada. Elle est guidée par des engagements en faveur d'une collaboration accrue entre les partenaires, d'une prise de décisions fondées sur des données probantes et d'une amélioration du suivi et de la reddition de comptes. Elle permet de produire des résultats grâce à des partenariats renforcés, des retours sur investissements plus importants et des avantages connexes accrus pour la biodiversité et les écosystèmes. Depuis 2018, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont :

- collectivement établi 11 lieux prioritaires fédéraux-provinciaux-territoriaux couvrant près de 30 millions d'hectares dans des milieux et des écosystèmes qui abritent beaucoup d'espèces en péril et d'autres éléments de la biodiversité. Les mesures mises en œuvre dans les lieux prioritaires soutiendront la protection et le rétablissement de centaines d'espèces en péril et d'autres éléments de la biodiversité;
- désigné 6 espèces prioritaires importantes sur le plan écologique : le caribou de la toundra, le Tétraz des armoises, le caribou de Peary, le bison des bois, le caribou (population boréale), et le caribou des bois, population des montagnes du Sud. Ces espèces sont réparties sur plus de 561 hectares au Canada. La protection et le rétablissement des espèces prioritaires et de leurs habitats permettront d'éliminer plusieurs obstacles au rétablissement et offriront des avantages connexes aux espèces dans l'ensemble de leur aire de répartition;
- entamé un dialogue concernant 3 secteurs prioritaires (l'agriculture, le secteur forestier et le développement urbain). La mise en œuvre de mesures collaboratives dans ces secteurs permettra de s'attaquer aux menaces communes générales pesant sur plusieurs espèces et de promouvoir des pratiques durables.

L'élaboration d'un cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril est en cours afin d'adopter des approches de rétablissement et de protection plurispécifiques, axées sur le lieu et fondées sur les menaces des espèces en péril. Depuis 2018, dans le cadre du Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril, 11 lieux prioritaires, 2 menaces prioritaires marines et 3 espèces prioritaires situées d'un bout à l'autre du Canada ont été désignées comme devant faire l'objet de mesures plurispécifiques d'intendance ciblées axées sur le rétablissement et la protection. Dans ces lieux, 36 projets visant 70 populations d'espèces aquatiques en péril ont été financés.

Le gouvernement fédéral travaille à l'élaboration d'un plan stratégique et opérationnel national quinquennal commun pour appuyer et mettre en œuvre les objectifs énoncés dans l'Approche pancanadienne pour la santé de la faune. Il s'efforce également de promouvoir la mise en œuvre de l'approche « Une santé » pour s'attaquer aux risques émergents liés à l'interface humain-animal-environnement.

Le rapport de 2020 Espèces sauvages : la situation générale des espèces au Canada et l'indicateur associé, qui est publié tous les 5 ans avec une couverture progressivement améliorée des espèces canadiennes, sera publié à la fin de 2022 et fournira la situation de conservation de plus de 50 000 espèces de 46 groupes taxonomiques. Le rapport de 2025 devrait couvrir près de 60 000 espèces, soit environ les trois quarts des espèces connues au Canada.

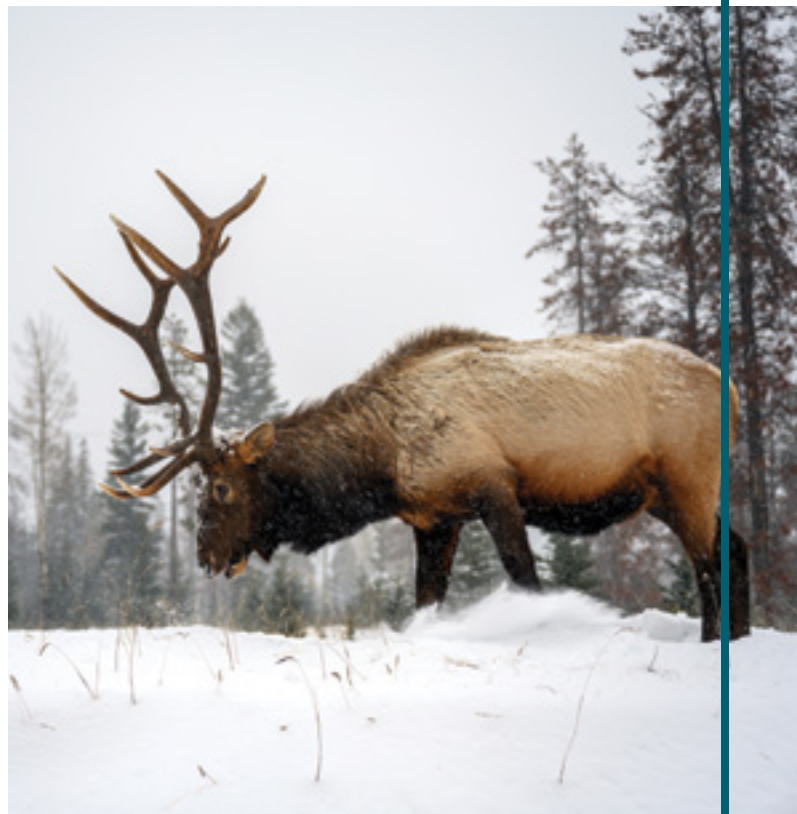
Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 (COP26), le Canada s'est joint à 128 pays et s'est engagé à mettre fin et à renverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2030, tout en favorisant le développement durable et une transformation rurale inclusive. Les pays ont signé la déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, soutenue par un financement public et privé de 19,2 milliards de dollars américains destinés à aider les pays en développement à remettre en état les terres dégradées. En outre, le Canada, de même que 11 autres pays, a adhéré à l'engagement mondial sur le financement de la lutte contre la déforestation, dirigé par le Royaume-Uni, qui vise à fournir collectivement 12 milliards de dollars américains pour le financement climatique lié aux forêts de 2021 à 2025.

Enfin, le gouvernement du Canada prend des mesures pour soutenir l'aménagement forestier durable et un secteur forestier innovateur, notamment en appuyant la collaboration des provinces et des territoires, en favorisant l'innovation dans le secteur forestier et en appuyant une participation accrue des Autochtones.

AGRANDISSEMENT DU PARC PROVINCIAL SAUVAGE KITASKINO NUWENĒNĒ

Grâce à un investissement de 5,3 millions de dollars du Fonds de la nature du Canada, la Première Nation crie Mikisew collabore avec la province, l'industrie et les propriétaires fonciers pour agrandir le parc provincial sauvage Kitaskino NuwenĒné, en Alberta. Cette collaboration permet d'ajouter 1 438 km² au parc et d'agrandir considérablement la plus grande étendue contiguë de forêt boréale protégée de la planète.

L'ajout de la nouvelle zone accroîtra la superficie d'habitat protégé d'espèces en péril, notamment le bison des bois (troupeau du lac Ronald) et le caribou boréal, tous deux menacés, et la Grue blanche, en voie de disparition. La portion nouvellement protégée du parc aide également la Première Nation crie Mikisew à atteindre l'objectif de son plan d'aménagement du territoire qui consiste à conserver un bassin versant d'importance écologique et culturel.



CONSERVATION DES TERRES ET DE L'EAU DOUCE

Cibles et indicateurs

Entre 2023 et 2026, maintenir l'approvisionnement durable en bois au Canada (en se guidant sur les politiques de gestion des forêts durable afin de tenir compte des caractéristiques sociales, environnementales et économiques uniques actuelles des forêts aménagées), à des niveaux supérieurs aux récoltes annuelles de bois d'œuvre (ministre des Ressources naturelles)

↳ Durabilité de la récolte de bois d'œuvre

Cet indicateur compare le volume de bois d'œuvre récolté à la récolte maximale durable, aussi appelée « approvisionnement durable en bois ». Entre 1990 et 2020, la récolte de bois d'œuvre au Canada représentait entre 48 % et 85 % de l'approvisionnement durable en bois estimé. Les données les plus récentes disponibles montrent que 141,2 millions de mètres cubes de bois rond industriel ont été récoltés en 2020, bien en dessous du niveau d'approvisionnement durable en bois de 215,3 millions de mètres cubes.

Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050 (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

↳ Aires conservées au Canada

Cet indicateur reflète le pourcentage de terres et d'eaux intérieures canadiennes reconnues comme conservées. Les aires conservées sont gérées de manière à assurer la conservation à long terme de la biodiversité, à maintenir les écosystèmes ainsi que leurs fonctions et à soutenir des populations saines d'espèces sauvages. Elles comprennent les aires protégées, ainsi que les autres mesures de conservation efficaces par zone. À la fin de 2021, 13,5 % des terres et des eaux douces du Canada étaient reconnues comme conservées, dont 12,6 % dans des aires protégées.

Jalons à court terme à l'appui de la cible de conservation des écosystèmes terrestres

❑ Finaliser les accords sur la nature

D'ici la fin de 2023, finaliser les accords sur la nature avec au moins 6 des provinces et territoires participants.

❑ Faire progresser l'engagement du Canada à l'égard de la conservation par zone

D'ici la fin de 2024, faire des progrès tangibles en ce qui concerne l'engagement du Canada à protéger 25 % des terres et des eaux intérieures du pays d'ici 2025, et à viser 30 % d'ici 2030.

❑ Créer de nouvelles réserves nationales de faune

D'ici la fin de 2025, établir 6 nouvelles réserves nationales de faune, finaliser la désignation de 7 réserves nationales de faune et établir au moins 5 nouvelles réserves nationales de faune en milieu marin.

❑ Créer de nouveaux parcs nationaux

Créer 10 nouveaux parcs nationaux d'ici la fin de 2026 et 4 aires marines nationales de conservation en eaux douces, en travaillant avec les communautés autochtones sur des accords de cogestion de ces parcs nationaux.

❑ Soutenir les corridors écologiques

D'ici la fin de 2026, répertorier et appuyer les corridors écologiques afin d'améliorer la connectivité écologique entre les aires protégées et de conservation.



Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible de conservation des écosystèmes terrestres

◆ Conserver les espaces naturels

Accélérer la mise en place de nouvelles aires protégées et de conservation, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des accords sur la nature avec les provinces et les territoires, et en assurant la protection des aires d'eau douce; améliorer l'accès des Canadiens à la nature; et créer des emplois en conservation et en gestion de la nature.

◆ Soutenir le leadership autochtone en matière de conservation

Travailler avec les peuples autochtones pour conserver et protéger les espèces, les terres, les eaux et les glaces, notamment en collaborant avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis en faveur des initiatives nouvelles et existantes des gardiens autochtones et de l'établissement de réseaux de gardiens autochtones dans tout le Canada. Aider les communautés autochtones à projeter les objectifs de conservation futurs et appuyer les aires protégées ou d'autres mesures de conservation efficaces par zone qui contribuent aux initiatives de conservation dirigées par des Autochtones, dont les aires protégées et de conservation autochtones.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux forêts durables

◆ Mieux comprendre les terres et les forêts

Continuer à mener des recherches scientifiques et à faire appel aux peuples autochtones pour mieux comprendre les forêts gérées et soutenir la planification de l'utilisation durable des terres, notamment la planification de l'aménagement forestier et la collecte du savoir autochtone en vue d'une meilleure compréhension des pratiques autochtones en matière d'aménagement forestier.

◆ Promouvoir la participation au secteur forestier du Canada et soutenir la transition vers une économie durable

Fournir un soutien pour accroître la participation dans le secteur forestier du Canada, dont celle des communautés autochtones. Cela pourrait se traduire par des programmes tels que l'Initiative de foresterie autochtone et des programmes liés à la transition vers une économie durable ainsi qu'à l'adaptation des forêts et à l'atténuation de leurs effets grâce à des pratiques forestières durables.

PROTECTION ET RÉTABLISSMENT DES ESPÈCES

Cibles et indicateurs

D'ici 2026, augmenter le pourcentage d'espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 % (ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne)

📌 Tendances des populations d'espèces en péril

Cet indicateur permet de vérifier si les tendances des populations et de la répartition des espèces en péril sont conformes aux objectifs des programmes de rétablissement ou des plans de gestion définitifs. En 2021, pour les 141 espèces pour lesquelles des tendances ont pu être déterminées :

- 58 espèces (41 %) affichaient des progrès vers l'atteinte de leurs objectifs de population et de répartition;
- 67 espèces (48 %) n'affichaient pas de progrès;
- 16 espèces (11 %) affichaient des preuves mitigées, c'est-à-dire que certains renseignements laissent croire à une amélioration des tendances, mais qu'il existe aussi des signes de déclin.

D'ici 2030, augmenter le pourcentage d'espèces d'oiseaux migrants dont la taille des populations se situe dans des limites acceptables – ni trop basses ni trop hautes – le faisant passer de 57 % en 2016 à 70 % (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

📌 Situation des populations d'oiseaux migrants du Canada

Cet indicateur fait état de la proportion d'espèces d'oiseaux énumérées dans la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants* dont les populations se situent dans des limites acceptables et donne un aperçu de l'état général des oiseaux au Canada. En 2016, sur les 358 espèces d'oiseaux pour lesquelles les données de surveillance sont suffisantes :

- les populations de 57 % d'entre elles se situaient dans des limites acceptables;
- les 2 groupes présentant le pourcentage le plus élevé de population dans des limites acceptables étaient la sauvagine et les oiseaux forestiers (à 74 % et 63 %, respectivement);
- seulement 12 % des populations d'oiseaux de prairie et d'insectivores aériens se situaient dans des limites acceptables;
- 12 % des populations de sauvagine se situaient au-delà des limites acceptables.

Jalons à court terme à l'appui de la cible relative aux espèces en péril

□ Élaborer des plans d'action pour la conservation

D'ici la fin de 2022, en collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, ainsi qu'avec les intervenants, élaborer 3 projets de plans d'action en faveur de la conservation des espèces terrestres en péril avec les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et du développement urbain. Ces projets de plans d'action viseront à obtenir de meilleurs résultats en matière de conservation des espèces en péril et à améliorer la durabilité du secteur.

■ **Collaborer aux mesures de protection et de rétablissement des espèces terrestres en péril**

- D'ici mars 2023, mettre pleinement en œuvre 50 % des mesures énoncées dans les plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril* dirigés par Parcs Canada.
- D'ici la fin de 2025, en collaboration avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, ainsi qu'avec les intervenants, améliorer les délais d'inscription des espèces et étendre les mesures de protection et de rétablissement à 300 espèces terrestres en péril dans les lieux prioritaires et aux espèces prioritaires présentant des avantages pour les oiseaux migrateurs et la biodiversité.

■ **Conclure des partenariats sur les espèces en péril avec les provinces et les territoires**

D'ici la fin de 2024, maximiser les efforts de protection et de rétablissement des espèces terrestres en péril et de leurs habitats en établissant des partenariats avec les provinces et les territoires, notamment par le biais d'accords sur la nature.

■ **Améliorer les mesures de protection et de rétablissement des espèces aquatiques en péril**

D'ici la fin de 2026, contribuer à la protection et au rétablissement de 50 espèces aquatiques et de leur habitat essentiel. Cela se fera par le biais de l'évaluation, de l'inscription et du suivi des espèces inscrites sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril*, ainsi que par la prise de mesures d'intendance, l'application de la loi et la production de rapports concernant ces espèces. Cela contribuera également à soutenir la participation des peuples autochtones à la protection et au rétablissement des espèces aquatiques en péril, et à permettre aux partenaires dont les contributions sont financées par le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril de prendre des mesures d'intendance.



Crédit photo : Rhonda Steed

Jalon à court terme à l'appui de la cible relative aux oiseaux migrateurs

■ Augmenter le pourcentage d'espèces d'oiseaux migrateurs dont les populations sont de taille acceptable

D'ici la fin de 2022, la proportion d'espèces d'oiseaux figurant sur la liste de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et dont la taille de la population se situe dans une fourchette acceptable a augmenté de plus de 2 points de pourcentage par rapport à 2013.

Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

■ Élaborer et mettre en œuvre un cadre stratégique visant aucune perte nette de biodiversité

D'ici la fin de 2024, élaborer et intégrer dans le processus décisionnel fédéral (p. ex. la gestion des terres, les autorisations et le financement) un cadre stratégique visant à atteindre l'objectif d'aucune perte nette de biodiversité (ce qui signifie que toute perte de biodiversité qui ne peut être évitée, minimisée ou restaurée est compensée par des gains ailleurs) et, dans la mesure du possible, à atteindre un gain net.

■ Collaborer avec les peuples autochtones à la surveillance des oiseaux migrateurs et aux recherches sur ceux-ci

D'ici la fin de 2026, le nombre de peuples autochtones participant à des projets de surveillance et de recherche sur les oiseaux migrateurs aura augmenté.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux espèces en péril

◆ Mettre en œuvre des mesures de conservation renforcées

Faire des investissements importants et ciblés, notamment dans le cadre du Fonds de la nature du Canada renouvelé, qui favorisent les partenariats, l'investissement conjoint, l'innovation et l'amélioration des résultats en matière de conservation, en mettant l'accent sur les lieux, les espèces, les secteurs et les menaces prioritaires.

◆ Mettre en œuvre le cadre et les outils stratégiques et réglementaires, innover et les moderniser pour protéger les espèces en péril, d'autres poissons et l'habitat du poisson

Continuer à évaluer et à répertorier les espèces et à élaborer en temps opportun des stratégies de rétablissement, des plans d'action et des plans de gestion en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, et promouvoir la conformité à la *Loi sur les espèces en péril* et à la *Loi sur les pêches*. Continuer à faire progresser de nouvelles approches en matière de politiques et de programmes afin de moderniser et d'améliorer la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*. Continuer à conclure des accords bilatéraux avec les provinces et les territoires en ce qui concerne la gestion des espèces en péril.

◆ Travailler avec des partenaires pour enrichir nos connaissances fondamentales sur les espèces, les habitats et les écosystèmes

Effectuer des recherches et s'échanger des informations pour assurer la protection et le rétablissement des espèces sauvages en utilisant les données ouvertes disponibles et améliorer la surveillance des espèces en péril pour permettre une gestion adaptative.

◆ Travailler avec des partenaires à la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada et du cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril

Avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, ainsi que les intervenants, concentrer stratégiquement les efforts et les ressources sur des approches plurispécifiques et fondées sur les écosystèmes afin de parvenir à de meilleurs résultats pour les espèces en péril.

◆ **Collaborer avec des partenaires à la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la santé de la faune**

À l'aide des partenaires, concentrer les efforts et les ressources sur les priorités et s'attaquer aux écarts de capacité dans tout le Canada, en particulier dans les régions rurales et nordiques, et aux menaces émergentes liées aux changements climatiques.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible relative aux oiseaux migrateurs

◆ **Veiller à ce qu'on ait accès aux connaissances nécessaires à la conservation des oiseaux migrateurs**

Continuer à déployer des efforts pour mettre à la disposition du public les données actives du programme relatif aux oiseaux migrateurs afin de soutenir les mesures de conservation et de promouvoir la sensibilisation et la pédagogie.

◆ **Mettre en œuvre le cadre et les outils stratégiques et réglementaires, innover et les moderniser pour protéger les oiseaux migrateurs**

Promouvoir la conformité à la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*. Continuer à promouvoir de nouvelles approches en matière de politiques et de programmes afin de moderniser et d'améliorer la mise en œuvre de la Loi.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ **Moderniser la technologie de surveillance du commerce international d'espèces sauvages**

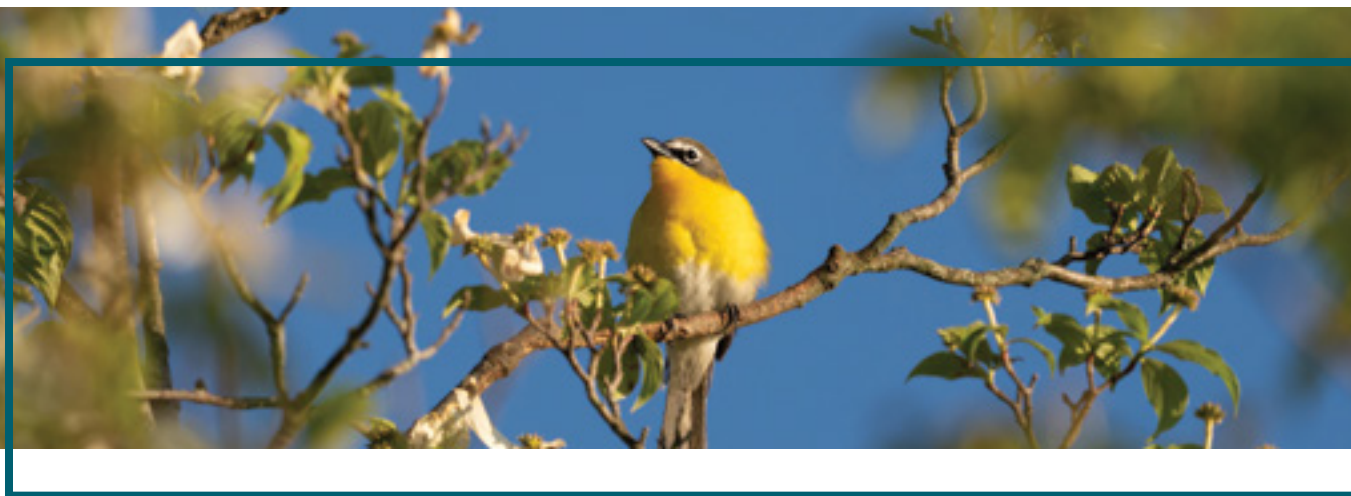
Mettre en œuvre une technologie numérique modernisée destinée à mieux surveiller les espèces étrangères envahissantes, les vecteurs de maladies et les espèces menacées aux frontières internationales du Canada et à améliorer les capacités de surveillance, de suivi et de traçabilité pour toutes les espèces importées au Canada.

◆ **Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard**

Collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les peuples autochtones, les administrations locales, les organisations non gouvernementales et les partenaires internationaux afin de mieux faire connaître les espèces exotiques envahissantes, de mieux comprendre leurs coûts et l'incidence de leur présence, et de les prévenir, les détecter, y réagir, les contrôler et les gérer.

◆ **Respecter nos engagements internationaux liés aux espèces sauvages**

Travailler avec les partenaires internationaux pour protéger et conserver les espèces en péril et remplir les obligations du Canada en vertu des accords internationaux.





AU-DELÀ DES CIBLES

Les indicateurs ci-dessous fournissent un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

☉ **Indice des espèces canadiennes**

Cet indicateur permet d'observer les tendances à la hausse et à la baisse des populations parmi les espèces de vertébrés surveillées. Cette information fournit une mesure intégrée de l'état de notre environnement.

De 1970 à 2016 :

- la taille des populations d'espèces de vertébrés surveillées a diminué de 4 % en moyenne;
- la taille des populations d'espèces de mammifères et de poissons surveillées a connu une diminution moyenne de 42 % et de 21 %, respectivement.

☉ **Déforestation et boisement**

Cet indicateur recense les changements d'utilisation des terres, de la forêt à d'autres utilisations des terres. Entre 1990 et 2018, le taux de déforestation du Canada, qui était déjà faible, est passé de 64 000 hectares par an à environ 34 300 hectares par an. Bien que la superficie annuelle de boisement soit très faible par rapport à la superficie forestière totale du Canada, des démarches sont en cours pour accroître la capacité de faire le suivi de la quantité de boisement qui se produit dans le cadre des initiatives de plantation en milieux urbains et ruraux.

☉ **Intégrité écologique des parcs nationaux**

Cet indicateur résume l'état (bon, moyen, mauvais) et la tendance (amélioration, stabilité, déclin) des écosystèmes dans 43 parcs nationaux. Pour l'année 2020, parmi les 119 écosystèmes de parcs nationaux évalués, l'intégrité écologique de 82 % des écosystèmes des parcs avait été maintenue ou améliorée depuis 2016. La plupart des écosystèmes des parcs sont stables (68 %), tandis que 14 % sont en amélioration et 18 % sont en déclin.

© Situation des espèces sauvages

Cet indicateur résume la situation quant à la conservation de 29 848 espèces réparties en 34 groupes d'espèces. Un niveau de risque de disparition national a été attribué à 16 078 espèces indigènes. En 2015 :

- 80 % des espèces (soit 12 833) étaient classées comme étant non en péril ou apparemment non en péril;
- 10 % des espèces (soit 1 586) étaient vulnérables;
- 10 % des espèces (soit 1 534) étaient en péril ou gravement en péril;
- moins de 1 % des espèces (soit 125) étaient vraisemblablement disparues ou possiblement disparues du pays (n'étaient plus observées au Canada).

© Tendances des populations d'oiseaux du Canada

Cet indicateur sert à faire le suivi des tendances moyennes des populations de divers groupes d'espèces d'oiseaux indigènes au Canada. De 1970 à 2016, les tendances liées aux groupes d'espèces d'oiseaux ont varié :

- les populations de sauvagine et d'oiseaux de proie ont augmenté de 150 % et de 110 %, respectivement;
- les populations d'oiseaux de rivage, d'oiseaux de prairie et d'oiseaux insectivores aériens ont diminué de 40 %, de 57 % et de 59 %, respectivement;
- les populations d'oiseaux de milieux humides, d'oiseaux marins, d'oiseaux forestiers et de toutes les autres espèces d'oiseaux ont connu des variations faibles à modérées.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : OUTIL D'ÉVALUATION DE L'HABITAT ET DE LA BIODIVERSITÉ DESTINÉ AUX PRODUCTEURS AGRICOLES

Grâce au financement du Fonds de la nature du Canada, l'[Association canadienne pour les plantes fourragères \(ACPF\)](#) a mis au point l'outil d'évaluation de l'habitat et de la biodiversité (HBAT), en s'appuyant sur les travaux en cours en Alberta. Le HBAT est un outil en ligne propre à chaque province permettant aux producteurs agricoles d'évaluer l'habitat et la biodiversité sur leurs terres. Cet outil leur fournira des conseils sur les pratiques de gestion bénéfiques les plus pertinentes pour les habitats de leurs exploitations et les aidera à intégrer les besoins de plusieurs espèces indigènes dans la gestion des terres. L'ACPF a conçu et testé l'outil pour le Manitoba, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse. Des travaux sont en cours pour que l'outil soit étendu à l'Ontario, au Nouveau-Brunswick et à la Colombie-Britannique.

Source : [Association canadienne pour les plantes fourragères](#)



Crédit photo : Scott Munn/©Parcs Canada



OBJECTIF 16

PROMOUVOIR UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE, APPLIQUER LES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET GÉRER LES IMPACTS

Point de vue fédéral sur l'ODD 16

Pourquoi cet objectif est important

Cet objectif met l'accent sur le rôle essentiel d'institutions solides dans la résolution de problèmes interdépendants du développement durable, en particulier l'état de droit, un système judiciaire équitable et accessible, l'application efficace et impartiale des lois environnementales et la gestion des impacts des projets de développement proposés. Ce point de vue est dérivé des cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice;

- 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions;
- 16.b : Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

Les 3 branches du gouvernement (les branches législatives, exécutives et judiciaires) lesquelles constituent la démocratie représentative contribuent au développement durable. Au sein d'un gouvernement représentatif, la branche législative veille à ce que tous les citoyens puissent donner leur opinion sur la conception des lois et débattre de leurs effets sur l'environnement, l'économie et sur la société en général. La branche exécutive élabore de nouvelles politiques et de nouveaux règlements, financements et programmes d'application de la loi pour faire progresser les objectifs de développement durable. La branche judiciaire aide à interpréter les lois environnementales et veille à ce que les lois soient appliquées et mises en œuvre de façon impartiale. Enfin, les branches exécutive et judiciaire travaillent ensemble pour faire respecter l'état de droit, une valeur fondamentale de la société canadienne reconnue dans le préambule de la Charte canadienne des droits et libertés.

Contribution du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada appuie des institutions transparentes, responsables et inclusives, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Il le fait grâce à des exigences législatives et réglementaires qui contribuent à l'état de droit, à un système judiciaire juste et accessible, à la prise de décisions fondées sur des données probantes et à une solide application de la loi, et des activités efficaces de surveillance et de production de rapports.

La [Loi sur le ministère de la Justice](#) définit 3 rôles distinctifs pour le ministre de la Justice : veiller à ce que l'administration des affaires publiques soit conforme à la loi; surveiller toutes les questions qui se rapportent à l'administration de la justice qui relève de la compétence fédérale; et fournir des avis juridiques, des services de contentieux et des services législatifs aux ministères et organismes gouvernementaux. Le ministre de la Justice et procureur général du Canada a également comme mandat de lutter contre la discrimination systémique et la surreprésentation des Noirs, des Canadiens racisés et des Autochtones dans le système de justice pénale, et de veiller à ce que toutes les personnes vivant au Canada aient accès à un traitement juste et équitable. Il s'agit notamment de poursuivre l'élaboration d'une stratégie de justice applicable aux Autochtones et d'une stratégie de justice pour les Canadiens noirs.

Le Service des poursuites pénales du Canada (SPPC) est un service national de poursuites indépendant et responsable dont le principal objectif consiste à intenter des poursuites dans les affaires de compétence fédérale à l'abri de toute influence indue. Dans les 3 territoires, le SPPC engage également des poursuites pour toutes les infractions criminelles en vertu du Code criminel.

La Commission du droit du Canada a été rétablie en 2021. En tant qu'organisme de réforme du droit mandaté par le gouvernement fédéral, la Commission fournira des conseils indépendants sur les améliorations, la modernisation et la réforme qui garantiront un système juridique juste, pour permettre de reconsidérer le rôle du droit lorsque cela s'avère nécessaire et pour étudier l'impact du droit sur les communautés et les individus.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) prend des mesures pour se moderniser dans le cadre de sa stratégie « Vision150 et au-delà ». La stratégie énonce un plan ambitieux qui vise à améliorer et à moderniser des aspects essentiels de la GRC et de sa culture. L'accent est mis actuellement sur l'avancement de 5 domaines prioritaires : 1) assurer un lieu de travail sûr et équitable; 2) s'attaquer au racisme systémique; 3) faire progresser la réconciliation chez les peuples autochtones; 4) soutenir les services de police modernes; et 5) améliorer la responsabilisation, la transparence et la conduite.



L'application de la loi et des règlements environnementaux est une composante essentielle des activités de développement durable du gouvernement. Les principaux ministères fédéraux responsables de l'application de la loi sont Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada et Transports Canada, tandis que le SPPC est chargé de poursuivre les infractions en vertu d'un certain nombre de lois environnementales. Lorsque des contrevenants sont déclarés coupables d'un crime environnemental, ils peuvent recevoir une amende ou une ordonnance de la cour.

Le gouvernement fédéral promeut également le développement durable en prévoyant et en atténuant les effets des projets de développement proposés et en envisageant des moyens d'accroître les effets positifs. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) réalise et gère des évaluations de qualité qui prennent en compte les impacts économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux des projets désignés, qu'ils soient positifs ou négatifs. L'Agence mise également davantage sur la prise en compte du savoir et des points de vue autochtones en parallèle avec la science occidentale pour chaque évaluation.

La Régie de l'énergie du Canada (REC) veille à ce que les pipelines, les lignes de transport d'électricité et les projets d'énergie renouvelable en milieu extracôtier soient construits, exploités et abandonnés de façon sûre et sécuritaire, afin de protéger la population et l'environnement. Les projets désignés au titre de la [Loi sur la Régie canadienne de l'énergie](#) font l'objet d'une évaluation d'impact unique et intégrée dirigée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, avec le soutien de la REC. La [Loi sur l'évaluation d'impact](#) et la [Loi sur la Régie canadienne de l'énergie](#) engagent également précisément le gouvernement du Canada à respecter les droits des peuples autochtones et à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones durant l'évaluation de projets désignés.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) est l'unique organisme de réglementation du cycle de vie de l'énergie et des matières nucléaires au Canada. Elle réglemente la protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité des personnes et de l'environnement en vertu de la [Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires](#). Les projets désignés liés aux installations et activités nucléaires font l'objet d'une évaluation d'impact unique et intégrée dirigée par l'AEIC, avec le soutien de la CCSN. Pour tous les projets nucléaires désignés qui nécessitent

une évaluation d'impact, la CCSN, en collaboration avec l'AEIC, s'est engagée à mener une consultation et un engagement significatifs auprès des Nations et des communautés autochtones, conformément aux principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Outre les évaluations environnementales et les évaluations d'impact, l'Agence d'évaluation d'impact du Canada réalise des évaluations régionales et stratégiques en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Les évaluations régionales surpassent l'échelle des évaluations propres aux projets en analysant les effets de nombreuses activités physiques actuelles et prévues dans une région donnée. De leur côté, les évaluations stratégiques examinent les politiques, les plans ou les programmes existants ou proposés du gouvernement du Canada qui sont pertinents à l'évaluation d'impact. Les évaluations régionales et stratégiques peuvent contribuer à éclairer la planification et la gestion des effets cumulatifs (cas où les effets combinés de plusieurs projets dépassent les effets de chaque projet considéré isolément).

Le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD), au nom du vérificateur général du Canada, favorise la transparence et la responsabilisation en évaluant le rendement des programmes gouvernementaux et en fournissant aux parlementaires des analyses et des recommandations objectives et indépendantes. Au titre de la *Loi fédérale sur le développement durable*, le CEDD doit examiner et présenter ses observations sur la version provisoire des stratégies fédérales de développement durable et les rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies. Dans le cadre d'une entente de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, le CEDD effectuera aussi régulièrement des audits sur le rendement du Canada dans la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit notamment du rapport d'audit de 2018 intitulé *L'état de préparation du Canada pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies*, et du rapport d'audit de 2021 intitulé *La mise en œuvre des objectifs de développement durable des Nations Unies*.

Le Canada soutient les objectifs de paix, de justice et d'inclusion de l'ODD 16 de nombreuses façons. Celles-ci incluent sa collaboration avec des organisations internationales telles l'Organisation de coopération et de développement économiques, sa participation à des forums internationaux, notamment la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, ses négociations de traités multilatéraux et ses contributions à l'aide internationale guidées par la Politique d'aide internationale féministe du Canada. Ce travail comprend favoriser et protéger les droits de la personne, accroître l'accès équitable à un système de justice qui fonctionne bien, à renforcer la participation à la vie publique et à veiller à ce que les services publics fonctionnent pour tout le monde.

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES PLUS (ACS PLUS) ET LA LOI SUR L'ÉVALUATION D'IMPACT

La *Loi sur l'évaluation d'impact* exige l'utilisation de l'Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) pour les projets assujettis à la Loi. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada et les promoteurs de projets doivent réaliser l'ACS Plus à chaque phase de l'évaluation, y compris aux phases de l'étape préparatoire, de l'évaluation d'impact, de la prise de décisions et de l'après-décision. L'ACS Plus fournit un cadre et un ensemble de questions analytiques pour orienter une évaluation d'impact. Elle est utilisée pour déterminer qui est touché par un projet et évalue comment les personnes peuvent vivre les impacts différemment, afin d'améliorer la conception du projet et d'élaborer des mesures d'atténuation qui réduisent divers impacts. L'application de l'ACS Plus aux évaluations d'impact aide les praticiens et les décideurs à comprendre, à décrire et à atténuer les effets négatifs sur diverses populations.

LE SAVOIR AUTOCHTONE DANS LA RECHERCHE ENVIRONNEMENTALE

Les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis ont chacune une façon distincte de décrire leur savoir. Bien que les détenteurs de connaissances soient les seules personnes à pouvoir véritablement définir le savoir autochtone pour leurs communautés, de nombreux organismes et instruments internationaux ont abordé la question du savoir autochtone, notamment la [Convention des Nations Unies sur la diversité biologique](#) et la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#).

De nombreuses sections de la Déclaration se conjuguent pour protéger le savoir autochtone. La Déclaration considère « que le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnels autochtones contribue à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion ». Le Canada est tenu de respecter et de protéger les droits énoncés dans la Déclaration.

Le savoir autochtone est défini à l'article 31 de la Déclaration comme étant le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Les peuples autochtones ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles. Les [guides](#) tels que les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®) des Premières Nations peuvent être utilisés pour garantir aux peuples autochtones un meilleur contrôle de leur propriété intellectuelle.

La [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) donne au Canada le mandat de mettre en œuvre la Déclaration en coopération avec les peuples autochtones dans le cadre d'une approche pangouvernementale. Le savoir autochtone aide les organisations fédérales à améliorer leur compréhension des visions du monde et des cultures autochtones, de l'environnement, des problèmes qui affectent l'environnement, des impacts actuels et futurs de ces problèmes et des moyens de les résoudre. Le gouvernement du Canada s'efforce de renouveler sa relation avec les peuples autochtones en se fondant sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Ce travail comprend la collaboration avec les détenteurs du savoir autochtone sur des projets de recherche. En travaillant avec des partenaires autochtones, le gouvernement du Canada commence à comprendre l'importance des systèmes de connaissances autochtones qui ont été transmis depuis des temps immémoriaux. Le gouvernement du Canada continuera de collaborer avec ses partenaires autochtones et les détenteurs du savoir autochtone pour s'assurer que les systèmes de connaissances autochtones sont soutenus et pris en compte à toutes les étapes des activités de recherche et de surveillance environnementales.



UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE ET L'ÉTAT DE DROIT

Cible et indicateurs

D'ici 2030, au moins 70 % des Canadiens estiment que le système de justice pénale est équitable et accessible à tous (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

➤ **Pourcentage de Canadiens qui affirment avoir une confiance modérée à élevée à savoir que le système de justice pénale est équitable pour tous**

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage de Canadiens qui ont une confiance modérée à élevée dans l'équité du système de justice pénale, telle que mesurée par le Sondage national sur la justice. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, 51 % des Canadiens ont exprimé avoir une confiance modérée à élevée dans l'équité du système de justice pénale.

➤ **Pourcentage de Canadiens qui affirment avoir une confiance modérée à élevée en un système de justice pénale qui est accessible à tous**

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage de Canadiens qui ont une confiance modérée à élevée dans l'accessibilité du système de justice pénale, telle que mesurée par le Sondage national sur la justice. Au cours de l'exercice financier 2020-2021, 52 % des Canadiens ont exprimé avoir une confiance modérée à élevée dans l'accessibilité du système de justice pénale.

Jalon à court terme à l'appui de l'objectif

▣ **Maintenir le classement international du Canada quant au respect de l'état de droit**

De 2022 à 2026, maintenir le classement international du Canada parmi les 10 % des pays les plus respectueux de l'état de droit.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Prendre des mesures pour améliorer l'équité dans l'application de la loi et le système de justice pénale**

Moderniser les services de police et les activités de la Gendarmerie royale du Canada en prenant des mesures concrètes qui permettront de créer un service de police national plus moderne, plus inclusif et plus digne de confiance, et en rendant systématiquement compte de l'amélioration des résultats. Contribuer à l'élimination du racisme systémique et à l'amélioration du système de justice pénale par la prise de mesures, notamment s'attaquer aux inégalités et la surreprésentation des Autochtones, des Noirs et d'autres communautés racisées ou marginalisées, en tant que victimes et qu'inculpés, dans le système de justice pénale. Formation continue des procureurs pour intégrer les facteurs de réconciliation dans la prise de décisions en matière de poursuites.

RESPECT DES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET LES ÉVALUATIONS D'IMPACT DE QUALITÉ

Cible et indicateur

D'ici le 31 mars 2026, s'assurer que la totalité des lois, des règlements et des instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada ont fait l'objet d'une classification des risques (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

↳ **Pourcentage des lois, des règlements et des instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada qui ont fait l'objet d'une classification des risques**

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage des lois, des règlements et des instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) qui ont fait l'objet d'une classification des risques en matière de conformité. Les classifications de risque ainsi réalisées permettent de veiller à ce que les formes de risques de non-conformité les plus élevées soient cernées au terme du mandat d'ECCC. En date de 2020, 20 % des lois, des règlements et des instruments exécutoires d'ECCC ont fait l'objet d'un classement en fonction des risques.

Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

■ **Réduire au minimum les effets indésirables des projets grâce à des évaluations d'impact**

De la fin de 2024 à la fin de 2026, au moins 90 % des projets auront signalé que les mesures d'atténuation cernées dans les déclarations de décision devraient permettre de traiter efficacement les effets indésirables du projet.

■ **Promouvoir un processus décisionnel fondé sur des données probantes qui tient compte de la contribution du public et des communautés autochtones, y compris le savoir autochtone**

De la fin de 2024 à la fin de 2026, tous les rapports d'évaluation d'impact fournis aux décideurs comprendront une évaluation scientifique du projet et un résumé des observations du public, et de la manière dont le savoir et les points de vue autochtones ont été pris en compte.

■ **Restaurer et/ou améliorer l'environnement naturel grâce à des projets du Fonds pour dommages à l'environnement**

D'ici le 31 mars 2026, remettre en état ou améliorer un total de 5 000 hectares de milieux naturels dans le cadre de projets financés par le Fonds pour dommages à l'environnement (FDE), par rapport à la valeur de référence de 568 hectares en 2018. Le FDE est un compte à fins déterminées administré par ECCC qui vise à diriger les fonds reçus du paiement des amendes, d'ordonnances du tribunal et de règlements volontaires afin que ces sommes soient versées à des projets prioritaires qui auront des répercussions positives sur le milieu naturel du Canada.

Stratégie de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Effectuer la classification des risques liés aux lois, aux règlements et aux instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada**

Des travaux sont en cours pour terminer la classification des risques pour l'ensemble des lois, des règlements et des instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada. Les classifications de risque ainsi réalisées permettent de veiller à ce que les formes de risques de non-conformité les plus élevées sont cernées au terme du mandat d'ECCC.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ **Appliquer les exigences exemplaires dans l'évaluation de l'impact fédéral des projets pétroliers et gaziers**

Le gouvernement travaille à l'élaboration de directives exigeant des promoteurs de projets pétroliers et gaziers soumis à une étude d'impact fédérale qu'ils fournissent des informations sur la manière dont le projet affichera des performances exemplaires en matière de faibles émissions de gaz à effet de serre et, dans le cas contraire, pourquoi. Les promoteurs du projet devront également expliquer comment leur projet est compatible avec la transition économique globale vers une économie à faible émission de carbone.

◆ **Favoriser les activités de recherche pour soutenir des analyses d'impact de qualité**

Créer et soutenir la recherche afin de pouvoir effectuer des évaluations de qualité, de faire croître la communauté de recherche axée sur les évaluations d'impact et de rassembler de nombreux experts travaillant dans le domaine, et d'entraîner un partage d'information avec tous les groupes pouvant en tirer parti.

◆ **Mettre en œuvre des activités de surveillance, d'inspection et d'application de la loi**

Effectuer des inspections pour vérifier la conformité et mener des enquêtes pour révéler une infraction possible des lois ou des règlements pertinents. Lorsqu'une infraction présumée est découverte au cours d'une inspection ou d'une enquête, il faut choisir la mesure d'application de la loi pertinente, basée sur la nature de l'infraction présumée et sur l'efficacité à obtenir les résultats souhaités et à assurer une application uniforme de la loi.

◆ **Consulter, accommoder et engager les peuples autochtones de manière significative et tenir compte du savoir autochtone dans les processus d'évaluation d'impact et réglementaires**

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada, la Régie de l'énergie du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire doivent s'assurer que les peuples autochtones ont sérieusement été consultés et pris en compte, et peuvent exiger des promoteurs de projets désignés qu'ils démontrent comment les communautés autochtones dont les droits sont potentiellement concernés par un projet proposé peuvent faire entendre leurs opinions et s'assurer que leur savoir est pris en compte. Il s'agit notamment de normes et d'activités telles la prise en compte du savoir autochtone au même titre que les connaissances scientifiques occidentales, et la collaboration avec les peuples autochtones afin de déterminer et de recommander des mesures d'atténuation assorties de conditions juridiquement contraignantes et de potentielles mesures d'accommodement requises pour gérer les possibles impacts d'un projet approuvé sur les droits des peuples autochtones.

◆ **Laisser la population et les peuples autochtones s'exprimer lors des processus d'évaluation d'impact et réglementaires**

Offrir au public, aux intervenants et aux peuples autochtones des occasions de participer aux activités de consultation tout au long des processus d'évaluation. L'Agence d'évaluation d'impact du Canada, la Régie de l'énergie du Canada et la Commission canadienne de sûreté nucléaire doivent tenir compte des observations reçues du public, des intervenants et des peuples autochtones tout au long du processus d'évaluation, notamment dans les rapports d'évaluation des impacts, les rapports de projet de la Régie de l'énergie du Canada, les rapports de projet de la Commission canadienne de sûreté nucléaire et tout au long de chaque phase de licence. Ces observations sont prises en compte tout au long des processus d'évaluation et de réglementation pour éclairer la prise de décisions.

◆ **Soutenir des processus d'évaluations d'impact et réglementaires équitables, transparents et prévisibles**

Réaliser des processus d'évaluations d'impact et réglementaires équitables, transparents, prévisibles et efficaces pour les projets désignés. Ceci peut comprendre l'établissement d'un comité d'examen composé d'experts indépendants pour veiller à ce que les décisions soient fondées sur la science, le savoir autochtone et d'autres sources de données probantes.

◆ **Adopter une approche d'application de la loi environnementale axée sur les risques**

Utiliser une approche fondée sur les données et les risques pour planifier l'application de la loi et établir les priorités. Cette approche évalue et établit les priorités pour les pires formes de non-conformité afin de rétablir de façon rapide et durable la conformité. Un processus rigoureux de mesure du rendement est appliqué, et les résultats guident le processus de l'année suivante.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : TRUITE FARDÉE DU PROJET DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DES COLLINES PORCUPINE

Les collines Porcupine sont un relief constitué d'une écorégion montagnarde de collines périphériques, situé dans le sud-ouest de l'Alberta, près de la ville de Claresholm. Historiquement, le ruisseau Trout Creek, qui prend sa source dans ces collines, fournissait un précieux habitat d'eau froide pour la truite fardée versant de l'ouest (*Oncorhynchus clarkii lewisii*) et l'omble à tête plate (*Salvelinus confluentus*). Cependant, une série d'activités, notamment l'utilisation des terres à des fins industrielles, agricoles et récréatives dans la région, ainsi que des perturbations naturelles, ont entraîné des changements dans la façon dont l'eau s'écoule dans le paysage et dans les ruisseaux, ce qui a entraîné la dégradation et la fragmentation de l'habitat.

Soutenu financièrement par le Fonds pour dommages à l'environnement du gouvernement du Canada, Truite Illimité Canada a entrepris un programme de restauration qui a amélioré l'habitat aquatique et riverain dans le bassin versant du ruisseau Trout Creek et a contribué au rétablissement de la truite fardée versant de l'ouest. Truite Illimité Canada a collaboré avec des groupes d'intervenants, des gestionnaires de ressources et des membres de la communauté pour mettre en œuvre un programme de réhabilitation réussi et sensibiliser davantage le public aux menaces qui pèsent sur les populations indigènes de truites et aux mesures à prendre pour y remédier.

Source : Environnement et Changement climatique Canada et [Truite Illimité Canada](#) (en anglais seulement)





OBJECTIF 17

RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Point de vue fédéral sur l'ODD 17

Pourquoi cet objectif est important

Des partenariats inclusifs et diversifiés sont requis aux niveaux local, régional, national et mondial pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et ses 17 objectifs de développement durable. L'accent mis par cet objectif sur le renforcement des partenariats pour promouvoir une action mondiale en faveur du développement durable soutient directement les cibles du [Cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD](#) :

- 17.2 : Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide au pays en développement et entre 0,15 et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs

de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés;

- 17.3 : Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement;
- 17.4 : Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés;
- 17.10 : Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

Les répercussions des changements climatiques se font de plus en plus sentir partout dans le monde, en particulier dans les pays en développement qui sont le moins bien équipés pour réagir aux conséquences. En 2009, dans le cadre de l'Accord de Copenhague conclu au titre de la [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#) (CCNUCC), les pays développés, dont le Canada, se sont engagés à mobiliser conjointement des fonds de diverses sources publiques et privées pour financer la lutte contre les changements climatiques, financement qui devait atteindre 100 milliards de dollars américains par année d'ici 2020 pour soutenir les efforts climatiques dans les pays en développement.

Cet engagement a été réitéré dans l'[Accord de Paris](#), au titre duquel les Parties ont convenu que l'objectif des 100 milliards de dollars américains se poursuivrait jusqu'en 2025. Le [Plan de mise en œuvre du financement de la lutte contre les changements climatiques](#), préparé conjointement par le Canada et l'Allemagne et publié en octobre 2021, précise quand et comment les pays développés atteindront cet objectif collectif de financement climatique jusqu'en 2025. Le Canada et l'Allemagne ont préparé un rapport d'étape sur le Plan de mise en œuvre du financement contre les changements climatiques en collaboration avec les pays développés pour démontrer les progrès continus vers l'objectif en vue de la COP27.

Un autre aspect du partenariat concerne le commerce. Les liens entre le commerce et l'environnement sont complexes et suscitent des discussions et des négociations à l'échelle internationale. Les pays et les organisations internationales, comme l'Organisation mondiale du commerce, le G7, le G20, l'OCDE et le Forum de coopération économique Asie-Pacifique travaillent ensemble à promouvoir des objectifs commerciaux et environnementaux qui se renforcent mutuellement, comme la protection environnementale dans des ententes commerciales bilatérales et régionales et des initiatives multilatérales sur le commerce et l'environnement.

Tout programme axé sur la réduction des inégalités doit tenir compte du rôle du Canada dans les affaires mondiales et dans la réduction des inégalités entre les pays. Bien que certaines mesures mondiales aient réduit les inégalités, comme l'aide internationale et les statuts commerciaux privilégiés qui avantagent les pays à faible revenu, des inégalités persistent à l'échelle de la planète. Les effets de la pandémie de COVID-19 ont accentué ces inégalités, surtout lorsque des systèmes de santé affaiblis ou des crises humanitaires existantes ont accru le risque que des personnes soient laissées de côté ou meurent.

Les pays en développement sont particulièrement exposés aux effets des changements climatiques et de la perte de biodiversité. Ils disposent également de plus faibles ressources financières et d'une moins grande capacité technique pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. L'engagement international du Canada dans la lutte contre les changements climatiques, y compris son engagement en matière de financement climatique pour les pays en développement visant à soutenir leurs efforts d'atténuation des effets des changements climatiques et à accroître la résilience de ceux qui sont les plus susceptibles de subir les effets des changements climatiques, est une solution importante pour réduire les inégalités mondiales.

Les catastrophes climatiques, comme les sécheresses, les inondations, les phénomènes météorologiques extrêmes et l'insécurité dans les domaines de l'alimentation et de l'eau, ont des effets plus importants et plus différenciés sur les groupes à risque, surtout les femmes, les filles, les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones et les personnes à faible revenu. Ces groupes sont plus vulnérables, notamment en raison du fardeau lié à la gestion des bouleversements relatifs aux changements climatiques et des effets de la pollution intérieure et extérieure sur la santé. Par conséquent, les particuliers et les groupes en contexte de vulnérabilité sont les plus susceptibles de profiter des mesures d'atténuation des changements climatiques, des mesures d'adaptation et des mesures visant à protéger et à remettre en état la nature.

Enfin, dans une période marquée par des changements constants, les données ouvertes s'avèrent un important mécanisme pour renforcer la transparence et assurer un dialogue fondé sur des données probantes et une collaboration entre les gouvernements et la société civile. Au Canada, les données ouvertes favorisent la collaboration multipartite entre les intervenants afin de mieux comprendre les enjeux publics et à contribuer à leur résolution. Les données ouvertes fournissent également des renseignements essentiels, ce qui contribue à la réalisation des ODD et permet de mesurer les progrès accomplis dans leur réalisation. Cette information peut éclairer l'établissement des priorités et aider à déterminer les solutions les plus efficaces pour stimuler l'innovation et mettre en œuvre des mesures de résolution des problèmes. La qualité et la pertinence des ensembles de données ouvertes disponibles sont particulièrement importantes pour assurer une prise de décisions éclairée.

Contribution du gouvernement du Canada

Le Canada reconnaît que la réalisation des objectifs ambitieux de l'Accord de Paris nécessitera un effort mondial. De 2019 à 2020, le Canada a fourni plus de 700 millions de dollars en aide internationale bilatérale pour lutter contre les changements climatiques. Le Canada offre également du soutien institutionnel aux organisations multilatérales qui soutiennent des initiatives de lutte contre les changements climatiques. Toutefois, pour financer la transition vers des économies à faibles émissions et résilientes face au climat, il faudra des sommes beaucoup plus importantes de tous les acteurs et de toutes les sources. Voilà pourquoi le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir 5,3 milliards de dollars en financement climatique de 2021 à 2026 et travaille avec ses partenaires pour tirer parti du fort potentiel d'investissement du secteur privé dans les solutions climatiques et mobiliser des fonds supplémentaires pour le climat dans les pays en développement.

En appui à l'Accord de Paris, les engagements du Canada à l'égard du financement climatique comprennent une vaste gamme de mesures d'atténuation et d'adaptation climatiques dans les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables. Le 13 juin 2021, le Canada a annoncé un engagement financier pour la lutte contre les changements climatiques de 5,3 milliards sur 5 ans, ce qui comprend un soutien accru pour les mesures d'adaptation ainsi que des projets et des solutions climatiques fondées sur la nature qui produisent des avantages connexes pour la biodiversité. L'engagement du Canada en matière de financement climatique visera à appuyer 4 grands domaines thématiques : la transition vers des énergies propres et l'élimination progressive du charbon, l'agriculture et les systèmes alimentaires intelligents sur le plan climatique, des solutions fondées sur la nature et la biodiversité, et la gouvernance climatique.

L'engagement du Canada est réalisé par diverses initiatives bilatérales et multilatérales, y compris le Fonds vert pour le climat, le plus important fonds au monde consacré au climat. L'approche du Canada comprend une collaboration avec des banques multilatérales de développement, comme la Banque asiatique de développement et le Groupe de la Banque mondiale, pour établir le financement climatique du Canada de manière à tirer parti du financement du secteur privé en éliminant les obstacles du marché aux investissements climatiques privés dans les pays en développement.

À ce jour, dans le cadre de son engagement de 5,3 milliards de dollars, le Canada a annoncé des investissements de l'ordre de 372,5 millions de dollars pour aider les pays les plus pauvres et les plus vulnérables du monde à s'adapter à la crise climatique et à accroître leur résilience, y compris le financement du Fonds pour les pays les moins avancés, du Fonds d'adaptation, du Réseau mondial des plans nationaux d'adaptation et des Partenariats pour le climat. Le Canada soutient également la transition vers des énergies propres et l'élimination progressive du charbon dans les pays en développement, notamment en versant jusqu'à 1 milliard de dollars au Fonds d'investissement climatique – Initiative de transition accélérée vers le charbon.

L'engagement du Canada en matière de financement climatique concorde avec la [Politique d'aide internationale féministe](#), qui guide l'approche globale du Canada en matière d'aide internationale. Le financement climatique international du Canada a maintenant un solide axe : l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. L'engagement du Canada en matière de financement climatique, d'un montant de 5,3 milliards de dollars, fera en sorte qu'au moins 80 % de ses projets tiennent compte des facteurs liés à l'égalité des sexes.

En plus de la mise en œuvre de son engagement en matière de financement climatique, le gouvernement du Canada met de l'avant un programme ambitieux pour le commerce et les investissements, et fait activement la promotion du commerce et des investissements dans les biens et services nécessaires pour protéger les milieux naturels du Canada. L'approche globale du Canada pour les questions environnementales dans la négociation de ses accords de libre-échange repose sur le principe directeur selon lequel le commerce et l'environnement devraient s'appuyer mutuellement, par la prise en compte des considérations et des obligations pertinentes pour veiller à ce que des normes environnementales rigoureuses soient respectées par toutes les Parties. Le Canada chapeaute également les thèmes du commerce et de l'environnement au Comité du commerce et de l'environnement et dans les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que le Groupe de travail conjoint sur le commerce et l'environnement de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).

Dans le cadre de sa Stratégie de promotion du commerce international pour les technologies propres, le Service des délégués commerciaux aide un plus grand nombre d'entreprises canadiennes de technologie propre à profiter des occasions d'exportation et à prendre de l'expansion à l'échelle mondiale y compris en les mettant en contact avec des sources de financement climatique mondiales pour appuyer des projets dans des marchés croissants.



LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE FÉMINISTE DU CANADA

Le Canada adopte une approche féministe dans l'ensemble de ses programmes et politiques internationaux, y compris en matière de diplomatie, de commerce, de sécurité, de développement et de services consulaires. Elle est mise en œuvre grâce à une série de politiques, de programmes et d'initiatives internationales complémentaires. Celles-ci comprennent l'approche inclusive du Canada à l'égard du commerce; son Plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité et l'Initiative Elsie; et sa Politique d'aide internationale féministe. Ces politiques mettent l'accent sur le démantèlement des obstacles systémiques persistants, des normes et pratiques discriminatoires et des inégalités fondées sur le sexe et le genre – y compris l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles – ainsi que sur d'autres aspects croisés de l'identité tels que la race, l'origine nationale ou ethnique, la religion, l'âge, la langue ou le handicap.

La politique étrangère féministe du Canada est l'expression à l'international d'un travail permanent, coordonné et pangouvernemental visant à faire progresser au pays les droits de la personne, y compris la diversité, l'inclusion et l'égalité des genres. Ce faisant, elle renforce les objectifs globaux du Canada, qui consistent à consolider un système international fondé sur des règles, à soutenir une paix et une sécurité durables, à favoriser la prospérité et à mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

Alors que des communautés de partout au monde subissent de manières diverses et coûteuses les effets déstabilisants des changements climatiques, la dégradation de l'environnement et la perte de biodiversité, des mesures adaptées au sexe et inclusives et des partenariats diversifiés sont nécessaires pour élaborer des solutions robustes, inclusives et durables.

Le Canada est signataire pour un certain nombre d'ententes et d'initiatives internationales qui visent à réduire les inégalités liées aux défis climatiques et environnementaux mondiaux. Citons notamment la [Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques \(CCNUCC\)](#) et l'Accord de Paris. Le Canada est un fervent défenseur de l'action climatique internationale dirigée par les peuples autochtones et a joué un rôle clé dans le lancement et l'opérationnalisation de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones dans le cadre de la CCNUCC. Cette plateforme vise à renforcer la capacité des communautés locales et des peuples autochtones à s'attaquer et à s'adapter aux changements climatiques, à s'échanger des pratiques exemplaires et des connaissances en matière d'atténuation et d'adaptation, et à accroître leur participation au processus plus vaste de la CCNUCC.

Le Canada continue également de promouvoir activement les droits des personnes 2ELGBTQI+ dans certains forums multilatéraux, et collabore étroitement avec des organisations de la société civile au Canada et à l'étranger pour faire avancer les droits des personnes 2ELGBTQI+. Conformément à la Politique d'aide internationale féministe, le Canada a poursuivi la mise en œuvre du [Programme d'aide internationale LGBTQ2](#), qui prévoit 30 millions de dollars de financement sur 5 ans (2019 à 2024) pour promouvoir les droits de la personne et améliorer les résultats socio-économiques des personnes 2ELGBTQI+ dans les pays en développement.

Afin de favoriser des partenariats inclusifs et la collaboration au sein du Canada, le Gouvernement du Canada maintient le Portail du gouvernement ouvert comme point d'entrée unique d'accès aux données et aux renseignements publiés par les organismes fédéraux, ainsi que par certaines provinces et territoires. Par exemple, la Plateforme géospatiale fédérale renferme des renseignements géospatiaux sur les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui permettent d'accéder rapidement et facilement à des données économiques, sociales et environnementales sur des questions complexes variées. Au niveau fédéral, depuis la relance du Portail du gouvernement ouvert en juin 2013, plus de 80 000 ensembles de données ont été publiés. Après une série de consolidations de petits ensembles de données en séries plus complètes, les particuliers peuvent désormais accéder à plus de 30 000 ressources d'information et de données ouvertes en ligne. Plus particulièrement, les données liées aux [Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement](#) qui servent à mesurer les progrès de la SFDD sont disponibles sur le Portail du gouvernement ouvert.

RELATIONS AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Environnement et Changement climatique Canada travaille depuis longtemps en partenariat et en consultation avec les peuples autochtones dans le but de faire respecter les droits ancestraux et issus de traités, comme l'accès au territoire traditionnel et la récolte de plantes et l'abattage d'animaux. Les peuples autochtones participent également aux travaux internationaux d'Environnement et Changement climatique Canada en éclairant les positions politiques et en participant aux discussions internationales. Citons parmi ces travaux ceux liés à la Convention sur la diversité biologique et à la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord. Environnement et Changement climatique Canada mobilise également les groupes autochtones dans d'autres mécanismes, notamment :

- les Tables bilatérales de haut niveau sur la croissance propre et le changement climatique basé sur les distinctions;
- le Comité directeur national pour les aires protégées et de conservation autochtone;
- le Groupe de travail des gardiens autochtones;
- le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.



PARTENARIATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cible et indicateur

D'ici 2026, mettre en œuvre l'engagement du Canada en matière de financement climatique de 5,3 milliards de dollars, dont au moins 40 % pour l'adaptation aux changements climatiques et au moins 20 % pour les projets misant sur des solutions climatiques axées sur la nature ou produisant des avantages connexes pour la biodiversité (ministre de l'Environnement et du Changement climatique)

↳ **Respect de l'engagement du Canada en matière de financement climatique**

Cet indicateur assure le suivi de la réalisation de l'engagement du Canada en matière de financement climatique. Les données (décaissements et résultats) pour le premier exercice financier de l'engagement seront disponibles à la fin du mois d'avril 2023.

Jalons à court terme à l'appui de l'objectif

▣ **Faire progresser les priorités du Canada en matière de ressources naturelles durables et de technologies propres**

Entre la fin de 2022 et la fin de 2026, participer en moyenne à 40 efforts de mobilisation internationale par an qui visent à s'assurer que les ressources naturelles durables du Canada restent concurrentielles sur le marché, à entretenir des relations avec d'autres pays et à promouvoir les technologies propres et les ressources naturelles durables du Canada.

▣ **Collaborer avec les pays et régions prioritaires**

D'ici la fin de 2023, le Canada verra à coopérer avec ses partenaires internationaux bilatéraux et régionaux en matière d'environnement, de changements climatiques et de technologies propres, en négociant des dispositions environnementales dans les accords de libre-échange, en assurant sa participation dans le cadre d'instruments bilatéraux et régionaux de coopération environnementale et en collaborant avec ses partenaires pour faire avancer les priorités du Canada.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible

◆ **Augmenter le soutien aux pays en développement et les aider à renforcer leur capacité à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter**

Pour respecter l'engagement du Canada envers le financement climatique, fournir davantage d'aide à l'atténuation et à l'adaptation pour les pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables, afin de favoriser un développement durable à faible émission de carbone, résilient face au climat, positif pour la nature et inclusif. Le soutien du Canada aux mesures d'atténuation dans les pays en développement mènera à des réductions mesurables des émissions de gaz à effet de serre, et son soutien aux mesures d'adaptation dans les pays en développement augmentera la résilience climatique des plus vulnérables.

◆ **Soutenir la transition vers l'énergie propre**

Soutenir la transition vers l'énergie propre et l'abandon progressif du charbon dans les pays en développement. Mettre à profit le financement climatique du Canada pour compléter son rôle de chef de file conjoint avec le Royaume-Uni de l'Alliance : Énergiser au-delà du charbon, une coalition de plus de 165 membres menant des efforts mondiaux pour éliminer les émissions provenant de l'utilisation du charbon sans interruption.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

◆ **Faire progresser la collaboration internationale sur les minéraux critiques**

Travailler avec des partenaires et des alliés internationaux, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action conjoint Canada-États-Unis pour la collaboration dans le domaine des minéraux critiques et le Partenariat stratégique sur les matières premières du Canada et de l'Union européenne, afin de mettre en place des chaînes d'approvisionnement durables pour les minéraux critiques nécessaires à la transition vers une économie numérisée à faible émission de carbone et au soutien des technologies et de la fabrication de pointe.

◆ **Faire progresser les initiatives en matière de données ouvertes**

Le gouvernement du Canada verra à accroître ses initiatives en matière de données ouvertes et facilitera leur accès sous forme numérique – par exemple, en harmonisant ses approches en matière de pratiques exemplaires internationales et en publiant de nouveaux ensembles de données sur le Portail du gouvernement ouvert, y compris ceux que les Canadiens demandent expressément. Il continuera également à faire preuve de leadership international en matière de données ouvertes et d'un gouvernement ouvert et inclusif grâce à sa participation et à son rôle de premier plan au sein des Nations numériques et du Partenariat pour un gouvernement ouvert.

◆ **Promouvoir la protection de l'environnement dans les accords commerciaux et autres mécanismes de collaboration**

Intégrer et mettre en œuvre des considérations et des dispositions environnementales dans les accords de libre-échange et les accords environnementaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux pour veiller à ce que des normes environnementales soient respectées à mesure que le commerce et les investissements se libéralisent. Promouvoir la collaboration sur des questions environnementales d'intérêt commun avec les principaux partenaires commerciaux. Soutenir les initiatives relatives au commerce et à l'environnement dans des forums multipartites, comme l'Organisation mondiale du commerce.



◆ **Promouvoir une conduite responsable des entreprises canadiennes à l'étranger**

Mettre en œuvre la nouvelle stratégie en matière de conduite responsable des entreprises du Canada (2022-2027), notamment en sensibilisant et en chapeautant les actions, en fournissant aux entreprises canadiennes actives à l'étranger les outils dont elles ont besoin pour atténuer les risques et réussir, et en renforçant l'écosystème mondial de la conduite responsable des entreprises.

◆ **Collaborer avec les partenaires à la surveillance et à la protection des écosystèmes par voie de services et de technologies depuis l'espace**

Recueillir, surveiller et diffuser des données et de l'information spatiales pour protéger l'environnement. Soutenir les satellites d'observation de la Terre qui fournissent des services essentiels dont dépendent les Canadiens, notamment des prévisions météorologiques fiables, tout en contribuant à la surveillance et à la lutte contre les changements climatiques et en soutenant l'innovation dans divers secteurs, notamment ceux de l'énergie et de l'agriculture.

AU-DELÀ DES CIBLES

L'indicateur ci-dessous fournit un contexte supplémentaire pour les cibles et autres engagements soutenant l'objectif.

☉ **Pourcentage de projets internationaux de financement climatique qui intègrent l'égalité des sexes**

Cet indicateur permet de suivre le pourcentage de projets qui intègrent l'égalité des sexes dans le cadre de l'engagement du Canada de 5,3 milliards de dollars en matière de financement climatique. Conformément à sa Politique d'aide internationale féministe, le Canada adoptera une approche inclusive, intersectionnelle et féministe du financement climatique. L'approche du Canada consiste notamment à soutenir le leadership et la prise de décisions des femmes dans la transition des pays en développement vers des économies à faible émission de carbone et résilientes face au climat, ainsi que l'accès équitable entre les genres aux avantages des investissements financiers climatique. Puisqu'il s'agit d'un nouvel indicateur, les données de base ne sont pas encore disponibles.

POINT DE VUE DES INTERVENANTS : RÉSEAU CANADIEN DU PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

Le [Pacte mondial des Nations Unies](#) est un appel aux entreprises pour qu'elles alignent leurs stratégies et leurs opérations avec les [10 principes universels](#) en matière de droits de la personne, de travail, d'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures qui font progresser les objectifs sociétaux et la mise en œuvre des [ODD](#). Avec plus de 16 500 entreprises et 3 500 participants non commerciaux basés dans plus de 160 pays, ainsi que 69 réseaux locaux, le Pacte mondial des Nations Unies est la plus grande initiative de durabilité des entreprises au monde. La section canadienne, le [Réseau canadien du Pacte mondial des Nations Unies](#) (en anglais seulement), se consacre au renforcement de la capacité du secteur privé canadien à adopter des pratiques commerciales durables en réunissant et en accélérant les possibilités de collaboration multipartite. Leur programmation propose une série d'activités visant à guider les entreprises sur la manière d'intégrer les principes de durabilité dans la gestion de base de l'entreprise et de contribuer à la réalisation des ODD. Par exemple, en signant les [Principes des DPF sur les investissements et le financement intégrés dans le domaine des ODD](#), les membres du Réseau canadien du Pacte mondial des Nations Unies peuvent rejoindre la Coalition des DPF pour les ODD dans sa mission visant à élaborer des principes, des cadres et des recommandations pour intégrer les ODD dans le financement des entreprises et créer un marché pour les investissements dans les ODD. Les Nations Unies ont estimé que le monde devra dépenser entre 3 000 et 5 000 milliards de dollars par an pour atteindre les ODD d'ici 2030. La pandémie actuelle de COVID-19 a augmenté ces estimations de 2 000 milliards de dollars supplémentaires par an. Depuis son lancement en décembre 2019, le Groupe de travail des DPF s'est attaqué à cet écart financier, en repensant le rôle des DPF en tant qu'architectes de la création de valeur durable à long terme.

Source : [Réseau canadien du Pacte mondial des Nations Unies](#) (en anglais seulement)

ANNEXE 1 : À PROPOS DE LA STRATÉGIE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD, la stratégie) établit nos priorités en matière de développement durable, de même que les objectifs et les cibles, et présente les mesures à prendre pour les atteindre. Les mesures de mise en œuvre de la stratégie appuieront les objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies.

Cadre juridique

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) (la Loi) établit l'exigence de déposer la SFDD. Elle vise à offrir le cadre juridique afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie qui :

- rendra la prise de décisions relatives au développement durable plus transparente et soumise à une plus grande responsabilité envers le Parlement;
- favorisera la coordination de moyens d'action dans l'ensemble du gouvernement du Canada afin de faire progresser le développement durable;
- respectera les obligations du Canada à l'échelle nationale et internationale dans le domaine du développement durable.

La Loi exige que le ministre de l'Environnement et du Changement climatique dépose une stratégie pangouvernementale et en fasse rapport au moins une fois par période de 3 ans. Les modifications apportées à la Loi sont entrées en vigueur le 1er décembre 2020.

Historique de la stratégie

Le rapport Brundtland de 1987 à la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a introduit le concept de développement durable comme « un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». En réponse, le gouvernement du Canada a introduit en 1995 des modifications à la *Loi sur le vérificateur général* exigeant que les ministères et organismes fédéraux créent leur propre stratégie de développement durable. Ces modifications ont également créé le bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable (le commissaire). Le commissaire a ensuite relevé plusieurs faiblesses dans ce système, notamment l'absence d'une stratégie fédérale cohérente et globale, déclarant que c'était comme essayer d'assembler un casse-tête sans image sur la boîte.

En 2008, une approche plus efficace a été adoptée lorsque la Loi a été votée et est entrée en vigueur. La Loi procure un cadre juridique pour la SFDD. À l'époque, il a également chargé 28 ministères et organismes de préparer leur propre stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) qui soit conforme à la stratégie et y contribue. La Loi de 2008 a également introduit l'obligation de consulter les Canadiens sur chaque nouvelle SFDD. Quatre stratégies fédérales de développement durable ont été déposées en vertu de la Loi de 2008 (2010 à 2013, 2013 à 2016, 2016 à 2019 et 2019 à 2022).

En 2016, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a procédé à un examen de la Loi et a publié un rapport contenant 13 recommandations. Les recommandations du comité ont cerné des problèmes concernant, entre autres, la portée de la Loi, la nécessité d'une approche pangouvernementale et le besoin d'une plus grande transparence et d'une plus grande responsabilité dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement durable.

Le gouvernement a répondu aux recommandations du comité par le projet de loi C-57 de 2017, *Loi modifiant la Loi fédérale sur le développement durable*, qui est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2020. La Loi modifiée offre une plus grande souplesse dans la présentation de la vision du développement durable pour englober les aspects environnementaux, économiques et sociaux. Elle prévoit également une approche pangouvernementale en faisant passer de 28 à 100 le nombre d'organisations fédérales tenues de contribuer à la SFDD et d'en rendre compte.

La Loi modifiée comprend également des mécanismes visant à rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et responsable, notamment en exigeant que les cibles soient mesurables et assorties d'un échéancier et que les stratégies ministérielles de développement durable soient déposées au Parlement et soumises aux comités du Sénat et de la Chambre qui traitent des questions relatives au développement durable. La SFDD de 2022 à 2026 est la première à être préparée en vertu de la Loi modifiée.

Rôles et responsabilités

Environnement et Changement climatique Canada joue un rôle clé dans l'application de la Loi. Il abrite le Bureau du développement durable (BDD), qui est chargé de coordonner le développement de la stratégie. Le BDD est également chargé d'élaborer et de maintenir des systèmes et des procédures pour suivre les progrès de la mise en œuvre de la stratégie, et de préparer des rapports d'étape sur la SFDD au moins une fois tous les 3 ans.

Le développement durable recoupe de nombreux mandats de ministères et d'organismes. La Loi en tient compte, en exigeant que les organisations fédérales énumérées aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* préparent et fassent rapport sur les stratégies de développement durable qui appuient la mise en œuvre des objectifs de la SFDD. Elle prévoit également l'inclusion d'autres organisations fédérales qui souhaitent participer à la stratégie, comme les sociétés d'État, au moyen d'un décret. Deux de ces organismes, la Commission de la capitale nationale et Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Inc. sont maintenant inclus dans la Loi.

Les organismes fédéraux doivent aussi assumer les responsabilités suivantes :

- travailler en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada pour élaborer la SFDD et des rapports d'étape au cours de chaque période de 3 ans;
- intégrer les considérations liées à l'environnement et au développement durable dans l'élaboration de politiques, de plans et de programmes par l'intermédiaire d'une évaluation environnementale stratégique et l'Optique des changements climatiques intégrée.

Le rôle de la consultation publique

La consultation publique est un élément important de l'élaboration de la SFDD en vertu de la Loi. Chacune des stratégies provisoires doit faire l'objet d'une consultation publique d'au moins 120 jours avant d'être finalisée. Dans le cadre de la consultation publique, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique fournit la version provisoire de la SFDD aux intervenants suivants :

- le commissaire à l'environnement et au développement durable;
- le [Conseil consultatif sur le développement durable](#) (un organisme consultatif multipartite composé de 13 membres du public canadien qui représentent les points de vue des différentes provinces et des territoires, de 6 représentants des peuples autochtones et de 3 de chacun des groupes suivants : organisations non gouvernementales de l'environnement, organisations du milieu des affaires et organisations syndicales);
- le comité approprié de chaque chambre du Parlement;
- le public.

Les résultats des consultations orienteront l'élaboration de la version définitive de la stratégie et seront résumés dans un rapport mis à la disposition du public.

La structure de la stratégie

La SFDD de 2022 à 2026 s'articule autour des 17 objectifs de développement durable du Programme 2030 des Nations Unies, en reconnaissant les responsabilités et les circonstances uniques du Canada.

Une ou plusieurs cibles contribuent à l'atteinte de chaque objectif. En vertu de la Loi, les cibles doivent :

- être précises et mesurables;
- inclure un échéancier;
- désigner un ou plusieurs ministres responsables;
- adhérer aux principes de la Loi.

Dans la mesure du possible, les cibles doivent également :

- adopter une vision à moyen ou long terme (5 ans ou plus), afin de faciliter le suivi des progrès sur plusieurs cycles de la SFDD;
- relever de la compétence fédérale;
- être harmonisées avec les priorités fédérales;
- être appuyées par des indicateurs qui représentent avec précision la cible et permettent la comparaison dans le temps;
- avoir un lien clair avec un objectif de la SFDD.

Des jalons à court terme complètent les cibles de la stratégie. Il s'agit de mesures intérimaires qui aideront le gouvernement du Canada à rester sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs à long terme. En général, les jalons à court terme doivent être réalisés au cours d'un cycle de la SFDD. Dans la mesure du possible, les jalons doivent :

- être précis et mesurables;
- inclure un échéancier;
- adopter une perspective à court terme (à l'intérieur d'un cycle de la SFDD);
- être liés de façon claire à une cible de la SFDD ou à un objectif de la SFDD.

Les stratégies de mise en œuvre exposent ce que le gouvernement du Canada fera pour atteindre ses objectifs et ses cibles. Elles décrivent les mesures que les organisations fédérales s'engagent à prendre pour progresser vers l'atteinte des objectifs et des cibles de la stratégie. Dans la mesure du possible, les stratégies de mise en œuvre doivent :

- être rédigées dans un langage clair et de haut niveau;
- être de grande portée et inclusives pour permettre des liens avec des mesures ministérielles précises;
- refléter les mesures prises ou prévues par le gouvernement du Canada pendant le cycle de la SFDD;
- être liées de façon claire à une cible de la SFDD ou à un objectif de la SFDD.

Les stratégies de mise en œuvre définies dans la SFDD sont complétées par des engagements précis formulés dans les stratégies ministérielles de développement durable. Les stratégies ministérielles, qui doivent être déposées dans l'année qui suit la date de dépôt de la SFDD, comprendront des actions et des mesures du rendement qui contribuent aux stratégies de mise en œuvre de la SFDD.

Bien que les provinces, les territoires, les peuples autochtones, l'industrie, la communauté scientifique, les organisations non gouvernementales et les citoyens du Canada contribuent à l'atteinte des résultats environnementaux et des objectifs de développement durable du Programme 2030, seules les mesures prises par le gouvernement fédéral sont incluses dans la SFDD.

ANNEXE 2 : MESURE DU RENDEMENT

La mesure du rendement est un élément essentiel de l'approche de développement durable du gouvernement du Canada. Le gouvernement effectue un suivi des mesures et des résultats en matière de développement durable et en fait rapport par l'intermédiaire des outils suivants :

- les rapports d'étape de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD);
- les rapports annuels sur les stratégies ministérielles de développement durable (SMDD);
- les Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE);
- les mises à jour des pages Web des ministères.

Rapports d'étape de la SFDD

La *Loi fédérale sur le développement durable* exige que le ministre de l'Environnement et du Changement climatique dépose un rapport d'étape sur la Stratégie fédérale de développement durable au moins une fois tous les 3 ans. Ces rapports d'étape décrivent la manière dont le gouvernement met en œuvre la stratégie et les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs et cibles. En réponse aux recommandations antérieures du commissaire à l'environnement et au développement durable, une approche simple du système de notation par carte de pointage permet de garantir que les rapports d'étape sur la Stratégie fédérale de développement durable sont clairs et accessibles.

Sauf indication contraire, l'échéancier d'évaluation des progrès accomplis par rapport aux cibles et aux jalons est fixé à la fin de l'année civile fournie dans la cible.

Le Bureau du développement durable (BDD) utilise le système de notation pour évaluer les progrès en comparant les résultats les plus récents des indicateurs de niveau de la cible atteints durant le cycle de la SFDD afin de fournir une évaluation « atteinte », « en cours », « attention requise » ou « aucune nouvelle donnée disponible ». Toutes les évaluations sont déterminées en comparant les résultats des indicateurs de niveau de la cible tels qu'ils sont définis dans la présente annexe. Les évaluations ne tiennent pas compte des résultats des indicateurs contextuels dans le cadre de leur détermination. Lorsque les cibles se réfèrent à plusieurs dates (par exemple, si la cible fournit une date pour les résultats à moyen terme et une autre pour les résultats à long terme), les évaluations de ces cibles porteront sur les progrès réalisés par rapport à la première date pour refléter les résultats à moyen terme. Les évaluations sont définies comme suit :

- **Atteinte** : les résultats qui correspondent à la dernière année fixée dans la cible démontrent que le résultat souhaité a été réalisé;
- **En cours** : les résultats démontrent qu'il y a une évolution positive vers le résultat final souhaité comme indiqué dans la cible, malgré le fait qu'il reste certains défis ou des défis importants et/ou que des résultats concluants ne soient pas encore disponibles;
- **Attention requise** : le travail se poursuit dans ces domaines, mais on dénote des défis importants et/ou des tendances négatives démontrables qui s'éloignent du résultat final souhaité exprimé dans la cible. On se sert également de cette évaluation lorsque des résultats concluants démontrent que, à la date fournie dans la cible, le résultat souhaité n'a pas été réalisé;
- **Aucune nouvelle donnée disponible** : aucun résultat plus récent que les données fournies dans cette stratégie n'est disponible.

Le BDD consulte avec les organismes fédéraux dont les ministres sont responsables des cibles afin de déterminer une évaluation juste et équilibrée de ces dernières.

Le rapport d'étape décrit également les progrès réalisés par rapport aux cibles de la stratégie en utilisant des rapports supplémentaires sur les indicateurs contextuels et les jalons à court terme. Dans certains cas, le rapport indique où l'activité à ce jour peut constituer un nouveau niveau de référence par rapport auquel les progrès futurs seront mesurés. Les rapports d'étape sont un instantané dans le temps qui doit être lu en tandem avec les rapports ministériels sur les stratégies ministérielles de développement durable. À l'avenir, les jalons à court terme seront mentionnés dans la version en ligne de la stratégie, au fur et à mesure de leur réalisation, ce qui viendra simplifier le rapport d'étape en réponse aux commentaires sur la longueur et l'étendue du rapport.

Bien que les rapports d'étape de la SFDD fournissent des renseignements importants sur les résultats environnementaux, il est important de souligner que l'environnement et le développement durable sont une responsabilité partagée et que le gouvernement du Canada soutient le développement durable dans les limites des compétences et des pouvoirs fédéraux. Par conséquent, dans certains cas, il peut être difficile d'établir un lien direct entre les mesures fédérales et les résultats particuliers.

Stratégies ministérielles de développement durable

Les stratégies ministérielles de développement durable (SMDD) fournissent des renseignements détaillés sur les mesures prises par les différents ministères et organismes en vue d'atteindre les objectifs ambitieux et/ou les cibles de la Stratégie fédérale de développement durable. Dans l'année qui suit le dépôt de la stratégie de 2022 à 2026 au Parlement, les organisations fédérales participantes élaboreront, en tenant compte des commentaires et des idées des Canadiens, des SMDD qui appuient la mise en œuvre des objectifs et/ou des cibles de la Stratégie fédérale de développement durable.

Les SMDD comprennent :

- la vision ministérielle de développement durable;
- les mesures et les engagements précis du ministère en matière de durabilité;
- des indicateurs de rendement qui montrent comment les ministères respectent leurs engagements;
- des renseignements sur le processus décisionnel et les pratiques de développement durable du ministère, y compris la mise en œuvre d'évaluations environnementales stratégiques.

Les organisations fédérales visées par la Loi contribuent différemment à l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, en fonction de leur mandat. Ils ont toutefois tous la responsabilité de contribuer au contenu concernant l'écologisation du gouvernement et à la mise en œuvre de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Indicateurs

Un certain nombre d'indicateurs qui seront utilisés pour mesurer et rendre compte des progrès accomplis sont tirés des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement ([programme des ICDE](#)), qui fournit un large éventail d'indicateurs à la disposition du public. Les indicateurs sont choisis en fonction des critères suivants :

- pertinence stratégique (ils représentent les objectifs et les cibles de la SFDD);
- utilité (ils répondent aux besoins des décideurs et du public);
- validité (ils offrent une méthode uniforme et solide, et sont comparables au fil du temps);
- disponibilité et intégrité des données (ils utilisent des données existantes de grande qualité offrant une couverture adéquate).

Le programme des ICDE prépare des indicateurs avec l'appui de programmes au sein d'Environnement et Changement climatique Canada et d'autres ministères et agences, comme Santé Canada, Statistique Canada, Ressources naturelles Canada, Parcs Canada, Transports Canada et Pêches et Océans Canada, ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux.

En plus des indicateurs tirés du programme des ICDE, les indicateurs proviennent des structures de rapport utilisées dans le cycle de planification et de rapport ministériel des organisations fédérales contributrices, ainsi que des enquêtes menées sur une base régulière ou semi-régulière.

Le tableau suivant présente le cadre de mesure du rendement qui sera utilisé pour rendre compte et évaluer les progrès réalisés par rapport aux cibles de la stratégie. Il détaille également les indicateurs contextuels qui sont utilisés pour fournir plus de renseignements dans les rapports d'étape sur les questions liées aux objectifs et aux cibles de la stratégie. Les indicateurs qui se retrouvent dans la Cadre d'indicateurs canadien portent le symbole (x).

OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU CANADA SOUS TOUTES SES FORMES

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015	Pourcentage de Canadiens sous le seuil officiel de pauvreté du Canada (x)	Statistique Canada	Annuel
CONTEXTUEL		Prévalence de la résilience sur le plan des actifs (x)	Statistique Canada	Occasionnel

OBJECTIF 2 : SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2030, favoriser l'amélioration des performances environnementales du secteur agricole en obtenant un score de 71 ou plus pour l'indice de durabilité agroenvironnementale	Indices de durabilité agroenvironnementale pour l'eau, le sol, l'air et la biodiversité (x)	Agriculture et Agroalimentaire Canada	Deux mises à jour tous les 5 ans
CONTEXTUEL		Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole du Canada	ICDE	Annuel
		Prévalence de l'insécurité alimentaire (x)	Statistique Canada	Annuel

OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici mars 2027, réduire à 22 % au maximum le pourcentage de Canadiens (âgés de 15 ans et plus) atteints de troubles mentaux qui ont exprimé un besoin de soins non satisfait	Pourcentage de Canadiens atteints de troubles mentaux dont les soins ne sont pas satisfaits	Statistique Canada	Annuel
CIBLE	D'ici mars 2035, au plus 5 % des Canadiens (âgés de 15 ans et plus) fument la cigarette à l'heure actuelle	Pourcentage de Canadiens qui fument actuellement (x)	Statistique Canada	Annuel
CONTEXTUEL		Incidence de certaines maladies (x)	Agence de la santé publique du Canada	Annuel
		Pourcentage des Canadiens qui perçoivent leur santé et bien-être général comme très bons ou excellents (x)	Statistique Canada	Annuel
		Pourcentage de la population vivant avec de l'embonpoint ou de l'obésité (x)	Statistique Canada	Occasionnel

OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE


TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici le 31 mars 2026, les frais de services de garde d'enfants réglementés seront réduits à 10 \$ par jour, en moyenne, partout à l'extérieur du Québec	Nombre de provinces et de territoires où les frais de services de garde d'enfants sont en moyenne de 10 \$ par jour	Emploi et Développement social Canada	Occasionnel
CIBLE	D'ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada s'accroît de 175 000 diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM)	Nombre de diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques au Canada	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2025, l'impact relatif des citations (IRC) du Canada en sciences naturelles et en génie se classera parmi les 10 premiers pays de l'OCDE, alors qu'il était de 18 en 2020	Classement du Canada pour l'impact relatif des citations en sciences naturelles et en génie	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel
CONTEXTUEL		Fonds investis dans la recherche liée à l'environnement et au développement durable	Innovation, Science and Economic Development Canada Instituts de recherche en santé du Canada Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada Conseil de recherches en sciences humaines du Canada	Annuel

OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes	Pourcentage de femmes travaillant dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel
CIBLE	D'ici 2026, réduire de 5 % les taux autodéclarés de violence entre partenaires intimes	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans et plus ayant été assujetties à de la violence physique, sexuelle ou psychologique ⊗	Femmes et Égalité des genres Canada	Occasionnel
CONTEXTUEL		Persistance et représentation des femmes dans les programmes d'études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STIM)	Statistique Canada	Occasionnel
		Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes ⊗	Statistique Canada	Occasionnel



OBJECTIF 6 : ASSURER DE L'EAU PROPRE ET SALUBRE POUR TOUS LES CANADIENS

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2027, mettre en place des plans d'action pour faire progresser la restauration et la protection des principaux lacs et cours d'eau du Canada	Nombre de plans d'action visant à faire progresser la restauration et la protection des principaux lacs et cours d'eau	Environnement et Changement climatique Canada	Annuel
CIBLE	D'ici le 31 mars 2026, 97 % des systèmes de traitement de l'eau potable publics dans les collectivités des Premières Nations financés par Services aux Autochtones Canada produisent de l'eau traitée qui respecte les normes bactériologiques prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada	Pourcentage des réseaux d'eau potable des Premières Nations qui répondent aux Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada	Services aux Autochtones Canada	Annuel
CIBLE	D'ici mars 2030, veiller à ce que 85 % des systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves respectent les normes de qualité des effluents	Pourcentage de systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves qui respectent les normes de qualité des effluents	Services aux Autochtones Canada	Annuel
CIBLE	D'ici décembre 2040, veiller à ce que 100 % des systèmes de traitement des eaux usées respectent les normes de qualité des effluents	Pourcentage de systèmes de traitement d'eaux usées qui respectent les normes de qualité des effluents	Environnement et Changement climatique Canada	Annuel
CONTEXTUEL		Avis d'ébullition de l'eau	ICDE	Tous les 2 ans
		Utilisation durable de l'eau	ICDE	Indicateur en développement
		Qualité de l'eau des cours d'eau canadiens 	ICDE	Annuel
		Quantité d'eau dans les cours d'eau canadiens	ICDE	Tous les 2 ans

OBJECTIF 7 : ACCROÎTRE L'ACCÈS DES CANADIENS À UNE ÉNERGIE PROPRE


TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2030, produire 90 % et, à long terme, 100 % de l'électricité du Canada à partir de sources renouvelables et non émettrices	Proportion de l'électricité produite à partir de sources renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre (x)	Ressources naturelles Canada	Annuel
CIBLE	D'ici 2030, des économies d'énergie annuelles totalisant 600 pétajoules seront réalisées grâce à l'adoption de codes, de normes et de pratiques sur l'efficacité énergétique, d'après une économie de référence de 20 pétajoules entre 2017 et 2018	Économies d'énergie annuelles totales découlant de l'adoption de codes, de normes et de pratiques d'efficacité énergétique (x)	Ressources naturelles Canada	Annuel
CIBLE	D'ici mars 2030, accroître la capacité du Canada à produire des combustibles propres de 10 % par rapport aux niveaux de 2021	Augmentation en pourcentage de la production de combustibles propres	Ressources naturelles Canada	Indicateur en développement
CONTEXTUEL		Nombre de projets financés pour soutenir la capacité et l'état de préparation en matière d'énergie propre dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis	Services aux Autochtones Canada	Indicateur en développement

OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2026, il y aura au moins 245 000 emplois dans le secteur des produits de technologies propres, une augmentation par rapport aux niveaux de 2019	Emplois dans le secteur des produits de technologies propres 	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel
CIBLE	D'ici 2030, faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des services à large bande à des vitesses d'au moins 50 Mb/s en aval et 10 Mb/s en amont	Proportion des ménages qui ont accès à des services Internet à large bande à des vitesses de 50/10 Mb/s 	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel
CONTEXTUEL		Rémunération dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel
		Croissance des emplois d'une année sur l'autre dans les entreprises soutenues par le Fonds stratégique pour l'innovation	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel

OBJECTIF 9 : FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2023 et chaque année par la suite jusqu'en 2026, 30 % du portefeuille de technologies canadiennes soutenues par le Fonds Technologies du DD de Technologies du développement durable Canada sont commercialisés chaque année	Pourcentage des technologies soutenues par le Fonds Technologies du DD commercialisées (revenus provenant de la technologie du projet)	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel
CIBLE	D'ici le 31 mars 2026, 34 500 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et 25 stations de ravitaillement en hydrogène sont installées là où les Canadiens vivent, travaillent et se divertissent, notamment dans les lieux publics, sur la voie publique, dans les immeubles à logements multiples, dans les régions rurales et éloignées et sur les lieux de travail	Nombre de bornes de recharge pour véhicules zéro émission et de stations de ravitaillement en hydrogène achevées	Ressources naturelles Canada	Annuel
CIBLE	D'ici le 31 mars 2027, contribuer à l'installation de 50 000 nouvelles bornes de recharge pour véhicules zéro émission et stations de ravitaillement	Nombre de bornes de recharge pour véhicules zéro émission et de stations de ravitaillement en hydrogène ajoutées au réseau canadien	Ressources naturelles Canada, en collaboration avec la Banque de l'infrastructure du Canada	Annuel
CIBLE	D'ici l'exercice financier 2027-2028, la portion fédérale de la valeur des projets d'infrastructures vertes approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada atteindra 27,6 milliards de dollars	Valeur des projets d'infrastructures vertes approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada	Infrastructure Canada	Annuel

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CONTEXTUEL		Pourcentage moyen de croissance des dépenses de recherche et développement par rapport au niveau de référence avant le projet pour les projets du Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) dans leur phase de travail	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel
		Dépenses d'investissement directement liées aux projets d'adoption de technologies propres financés par le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI)	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel
		Émissions de gaz à effet de serre par dollars de valeur ajoutée de la production d'actifs d'infrastructure 	Infrastructure Canada	Annuel
		Pourcentage de projets du FSI qui aboutissent à la protection de la propriété intellectuelle (PI)	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel
		Valeur des investissements mobilisés dans les technologies propres	Innovation, Sciences et Développement économique Canada	Annuel

OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Publication des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Ministère de la Justice du Canada	Annuel
CIBLE	Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible	Pourcentage d'employés qui sont des femmes, des Autochtones, des personnes en situation de handicap et des membres d'une minorité visible	Présidente du Conseil du Trésor du Canada	Annuel
CONTEXTUEL		Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes (x)	Statistique Canada	Annuel

OBJECTIF 11 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2028, réduire de 50 % l'itinérance chronique	Taux de croissance des personnes en situation d'itinérance chronique (x)	Infrastructure Canada	Annuel – 3 ans de délai avant que les données soient disponibles
CIBLE	D'ici 2028, réduire ou éliminer le besoin de logement de 530 000 ménages	Ménages dont le besoin de logement a été réduit ou éliminé	Société canadienne d'hypothèques et de logement	Annuel
CIBLE	D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif	Population utilisant le transport en commun ou actif (x)	Statistique Canada	Tous les 5 ans

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, le faisant passer de 60 % en 2005 à 85 % en 2030	Exposition de la population aux polluants atmosphériques extérieurs ⊗	ICDE	Annuel
CIBLE	Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030	Désignation de nouveaux parcs urbains nationaux	Parcs Canada	Annuel
CIBLE	D'ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada	Nombre de visites dans les lieux de Parcs Canada	Parcs Canada	Annuel
CONTEXTUEL		Qualité de l'air	ICDE	Annuel
		Émissions atmosphériques de substances nocives	ICDE	Annuel
		Population vivant à proximité d'un arrêt de transport en commun ⊗	Statistique Canada	Occasionnel
		Proximité des parcs de quartier	Statistique Canada	Tous les 2 ans
		Visites à des parcs et à des espaces verts publics	Statistique Canada	Tous les 2 ans

OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION


TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2030, la quantité de plastiques à usage unique qui pénètrent dans l'environnement en tant que pollution sera réduite de 5 % et qui sont envoyés à la décharge de 3 %	Conformité avec le <i>Règlement interdisant les plastiques à usage unique</i>	Environnement et Changement climatique Canada	Indicateur en développement
CIBLE	Réduire la quantité de déchets que les Canadiens envoient à l'élimination d'une valeur de référence de 699 kilogrammes par personne en 2014 à 490 kilogrammes par personne d'ici 2030 (une réduction de 30 %) et à 350 kilogrammes par personne d'ici 2040 (une réduction de 50 %)	Réacheminement et élimination des déchets solides	ICDE	Tous les 2 ans
CIBLE	Pour l'année modèle 2030, au moins 60 % des ventes de véhicules légers neufs sont des véhicules zéro émission, et 100 % des ventes de véhicules sont des véhicules zéro émission pour l'année modèle 2035	Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission ⊗	Transports Canada	Annuel
CIBLE	Le but est que 35 % des ventes de véhicules moyens et lourds sont des véhicules zéro émission d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040 pour un sous-ensemble de types de véhicules en fonction de la faisabilité	Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules moyens et lourds qui sont pour des véhicules zéro émission	Transports Canada	Indicateur en développement
CIBLE	D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux	Pourcentage de déchets opérationnels non dangereux réacheminés des sites d'enfouissement (en poids)	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Annuel

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition	Pourcentage de déchets de construction et de démolition réacheminés des sites d'enfouissement (en poids)	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Annuel
CIBLE	Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire	Pourcentage des offres à commandes et des arrangements en matière d'approvisionnement mis à la disposition des ministères fédéraux pour l'achat de biens et de services dont les critères tiennent compte des considérations environnementales comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des déchets de plastique et/ou les avantages environnementaux plus généraux	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada avec les données de Services publics et Approvisionnement Canada	Annuel
		Pourcentage du parc de véhicules routiers légers composé de véhicules zéro émission, y compris les véhicules électriques à batterie, les véhicules hybrides rechargeables et les véhicules à pile à hydrogène	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Annuel
		Pourcentage de la consommation d'électricité provenant de la production d'électricité propre	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Annuel



TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CONTEXTUEL		Exposition humaine à des substances nocives	ICDE	Tous les 3 ans
		Emballages de plastique	Environnement et Changement climatique Canada	Indicateur en développement
		Total des déchets récupérés	Statistique Canada	Tous les 2 ans

OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050	Émissions de gaz à effet de serre (x)	ICDE	Annuel
		Projections des émissions de gaz à effet de serre	ICDE	Annuel
CIBLE	Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050	Pourcentage de la variation entre les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie émanant des installations et des parcs conventionnels par rapport à l'exercice financier 2005-2006	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Annuel
CIBLE	Le gouvernement du Canada effectuera la transition vers des opérations de parc de sûreté et de sécurité nationales carboneutres d'ici 2050	Pourcentage de la variation entre les émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie émanant des véhicules de sûreté et de sécurité nationales par rapport à l'exercice financier 2005-2006	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Annuel

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050	Pourcentage de ministères qui ont pris des mesures pour remédier aux risques relevés dans le cadre de leurs processus d'évaluation des risques climatiques	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	Annuel
CONTEXTUEL		Chaleur extrême	Environnement et Changement climatique Canada	Indicateur en développement
		Concentrations des gaz à effet de serre	ICDE	Annuel
		Proportion d'organisations municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel 	Infrastructure Canada Statistique Canada	Occasionnel
		Glace de mer au Canada	ICDE	Tous les 2 ans
		Couverture de neige	ICDE	Tous les 2 ans
		Changements de la température au Canada	ICDE	Annuel

OBJECTIF 14 : CONSERVER ET PROTÉGER LES OCÉANS DU CANADA

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	Conserver 25 % des zones marines et côtières d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050	Aires conservées au Canada 	ICDE	Annuel
CIBLE	D'ici 2026, au moins 55 % des principaux stocks de poissons du Canada se trouvent dans la zone de prudence et la zone saine	État des principaux stocks de poissons	ICDE	Annuel
CONTEXTUEL		Zostères marines au Canada	ICDE	Tous les 3 ans
		Niveaux d'exploitation des principaux stocks de poissons 	ICDE	Annuel
		Qualité des zones de récolte des mollusques	ICDE	Tous les 2 ans

OBJECTIF 15 : PROTÉGER ET RÉTABLIR LES ESPÈCES, CONSERVER LA BIODIVERSITÉ CANADIENNE

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	Entre 2023 et 2026, maintenir l'approvisionnement durable en bois au Canada (en se guidant sur les politiques de gestion des forêts durable afin de tenir compte des caractéristiques sociales, environnementales et économiques uniques actuelles des forêts aménagées), à des niveaux supérieurs aux récoltes annuelles de bois d'œuvre	Durabilité de la récolte de bois d'œuvre	ICDE	Annuel
CIBLE	Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050	Aires conservées au Canada 	ICDE	Annuel
CIBLE	D'ici 2026, augmenter le pourcentage d'espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 %	Tendances des populations d'espèces en péril	ICDE	Annuel

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2030, augmenter le pourcentage d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la taille des populations se situe dans des limites acceptables – ni trop basses ni trop hautes – le faisant passer de 57 % en 2016 à 70 %	Situation des populations d'oiseaux migrateurs du Canada	ICDE	Tous les 5 ans (dernière mise à jour : décembre 2019)
CONTEXTUEL		Indice des espèces canadiennes	ICDE	Tous les 3 ans
		Déforestation et boisement	Ressources naturelles Canada	Annuel
		Intégrité écologique des parcs nationaux	ICDE	Annuel
		Situation des espèces sauvages	ICDE	Tous les 5 ans
		Tendances des populations d'oiseaux du Canada	ICDE	Tous les 5 ans

OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE, APPLIQUER LES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET GÉRER LES IMPACTS

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2030, au moins 70 % des Canadiens estiment que le système de justice pénale est équitable et accessible à tous	Pourcentage de Canadiens qui affirment avoir une confiance modérée à élevée à savoir que le système de justice pénale est équitable pour tous	Ministère de la Justice du Canada	Annuel
		Pourcentage de Canadiens qui affirment avoir une confiance modérée à élevée en un système de justice pénale qui est accessible à tous	Ministère de la Justice du Canada	Annuel

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici le 31 mars 2026, s'assurer que la totalité des lois, des règlements et des instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada ont fait l'objet d'une classification des risques	Pourcentage des lois, des règlements et des instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada qui ont fait l'objet d'une classification des risques	Environnement et Changement climatique Canada	Annuel

OBJECTIF 17 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

TYPE D'INDICATEUR	CIBLE	INDICATEUR	SOURCE	CYCLE DE MISE À JOUR
CIBLE	D'ici 2026, mettre en œuvre l'engagement du Canada en matière de financement climatique de 5,3 milliards de dollars, dont au moins 40 % pour l'adaptation aux changements climatiques et au moins 20 % pour les projets misant sur des solutions climatiques axées sur la nature ou produisant des avantages connexes pour la biodiversité	Respect de l'engagement du Canada en matière de financement climatique	Environnement et Changement climatique Canada	Annuel
CONTEXTUEL		Pourcentage de projets internationaux de financement climatique qui intègrent l'égalité des sexes	Affaires mondiales Canada	Annuel

ANNEXE 3 : RESPONSABILITÉS ET CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS FÉDÉRALES

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2022 à 2026 comporte des cibles précises, mesurables et limitées dans le temps qui sont liées aux 17 objectifs de développement durable (ODD).

Chaque organisation fédérale figurant à l'annexe de la *Loi fédérale sur le développement durable* est tenue d'élaborer sa propre stratégie ministérielle de développement durable, laquelle doit être déposée dans l'année qui suit la date de dépôt de la SFDD. Bien que la SFDD fournit un cadre d'action pour l'ensemble du gouvernement, les stratégies ministérielles de développement durable prévoient des mesures précises et en rendent compte. Ces mesures s'inscrivent dans les stratégies de mise en œuvre de la SFDD. Le Bureau du développement durable d'Environnement et Changement climatique Canada fournit des conseils pour aider les organisations fédérales à élaborer ces stratégies.

Les stratégies de mise en œuvre et les jalons à court terme peuvent faciliter l'atteinte d'un objectif général de la SFDD, ou ils peuvent soutenir une cible spécifique ainsi que l'objectif. En ce qui a trait aux stratégies de mise en œuvre qui facilitent à la fois l'atteinte d'un objectif et d'une cible, les organisations fédérales peuvent préciser si leurs mesures ministérielles s'appliquent à la cible ou à l'objectif dans leur stratégie ministérielle de développement durable.

Toutes les organisations fédérales liées par la *Loi fédérale sur le développement durable* sont responsables des stratégies de mise en œuvre liées aux engagements spécifiques de la Stratégie pour un gouvernement vert et de la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Au travers des stratégies ministérielles de développement durable, chaque organisation fédérale est chargée d'identifier ses contributions aux stratégies pertinentes de mise en œuvre, conformément à son mandat. Pour plus de détails sur ces engagements, veuillez consulter les sites Web de la [Stratégie pour un gouvernement vert](#) et de la [mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#).

OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU CANADA SOUS TOUTES SES FORMES

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ			
CIBLE	D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015	S'applique à l'objectif	Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social
JALON	Comblent les principales lacunes relatives à la mesure de la pauvreté	S'applique à l'objectif et à la cible de réduction de la pauvreté	Emploi et Développement social Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Améliorer la mesure de la pauvreté	S'applique à l'objectif et à la cible de réduction de la pauvreté	Emploi et Développement social Canada Statistique Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté	S'applique à l'objectif et à la cible de réduction de la pauvreté	Emploi et Développement social Canada Services aux Autochtones Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Travailler avec des partenaires pour réduire la pauvreté	S'applique à l'objectif et à la cible de réduction de la pauvreté	Emploi et Développement social Canada

OBJECTIF 2 : SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES			
CIBLE	D'ici 2030, favoriser l'amélioration des performances environnementales du secteur agricole en obtenant un score de 71 ou plus pour l'indice de durabilité agroenvironnementale	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
JALON	Publier un rapport de type « Ce que nous avons entendu » sur la réduction des émissions provenant de l'utilisation d'engrais	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux performances environnementales	Agriculture et Agroalimentaire Canada
JALON	Élaborer un plan agricole vert	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux performances environnementales	Agriculture et Agroalimentaire Canada
JALON	Promouvoir et soutenir les cadres stratégiques pour l'agriculture	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux performances environnementales	Agriculture et Agroalimentaire Canada
JALON	Publier le document sur les démarches nationales du Canada	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux performances environnementales	Agriculture et Agroalimentaire Canada
JALON	Élaborer une politique nationale en matière d'alimentation dans les écoles	S'applique à l'objectif	Agriculture et Agroalimentaire Canada Emploi et Développement social Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
JALON	Contribuer à la croissance de l'économie	S'applique à l'objectif	Agriculture et Agroalimentaire Canada
JALON	Rendre les aliments nutritifs plus abordables dans les communautés du Nord	S'applique à l'objectif	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Développer les connaissances pour une agriculture durable	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux performances environnementales	Agriculture et Agroalimentaire Canada Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Promouvoir les technologies propres dans le secteur agricole	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux performances environnementales	Agriculture et Agroalimentaire Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Promouvoir des pratiques durables en matière d'agriculture	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux performances environnementales	Agriculture et Agroalimentaire Canada Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir les solutions agricoles pour le climat au Canada	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux performances environnementales	Agriculture et Agroalimentaire Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Améliorer la sécurité alimentaire des Autochtones et du Nord	S'applique à l'objectif	Agence canadienne de développement économique du Nord Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Assurer la sécurité du système alimentaire canadien	S'applique à l'objectif	Agence des services frontaliers du Canada Agence canadienne d'inspection des aliments
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Aider les collectivités canadiennes à se procurer des aliments sains	S'applique à l'objectif	Agriculture et Agroalimentaire Canada

OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : SANTÉ MENTALE			
CIBLE	D'ici mars 2027, réduire à 22 % au maximum le pourcentage de Canadiens (âgés de 15 ans et plus) atteints de troubles mentaux qui ont exprimé un besoin de soins non satisfait	S'applique à l'objectif	Ministre de la Santé
JALON	Mettre en œuvre le cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la santé mentale	Agence de la santé publique du Canada
JALON	Soutenir la santé mentale des personnes les plus touchées par la COVID-19	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la santé mentale	Agence de la santé publique du Canada
JALON	Financer des projets de santé mentale destinés aux populations vulnérables	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la santé mentale	Agence de la santé publique du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collecter des données et des renseignements pour étayer les décisions fondées sur des données probantes	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la santé mentale	Santé Canada Agence de la santé publique du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Appuyer les approches de santé mentale fondées sur les distinctions pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la santé mentale	Services aux Autochtones Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collaborer avec les partenaires et les parties prenantes pour élargir l'accès aux services de santé mentale	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la santé mentale	Santé Canada
THÈME DE LA CIBLE : ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS			
CIBLE	D'ici mars 2035, au plus 5 % des Canadiens (âgés de 15 ans et plus) fument la cigarette à l'heure actuelle	S'applique à l'objectif	Ministre de la Santé
JALON	Réduire la prévalence du tabagisme (chez les 15 ans et plus)	S'applique à l'objectif et à la cible relative au tabagisme	Santé Canada
JALON	S'attaquer aux méfaits de la consommation de substances	S'applique à l'objectif	Santé Canada
JALON	Réduire le vapotage chez les élèves du secondaire	S'applique à l'objectif	Santé Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
JALON	Accroître l'utilisation des recommandations alimentaires	S'applique à l'objectif	Santé Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Promouvoir des comportements sains	S'applique à l'objectif et à la cible relative au tabagisme	Santé Canada Agence de la santé publique du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	S'attaquer aux méfaits de la consommation de substances	S'applique à l'objectif	Santé Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collecter des données et des renseignements pour étayer les décisions fondées sur des données probantes	S'applique à l'objectif	Santé Canada

OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : GARDE D'ENFANTS			
CIBLE	D'ici le 31 mars 2026, les frais de services de garde d'enfants réglementés seront réduits à 10 \$ par jour, en moyenne, partout à l'extérieur du Québec	S'applique à l'objectif	Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social
JALON	Réduire les frais de services de garde d'enfants	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la garde d'enfants	Emploi et Développement social Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Travailler avec les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones pour mettre en place un système communautaire pancanadien de services de garde d'enfants de qualité	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la garde d'enfants	Emploi et Développement social Canada
THÈME DE LA CIBLE : FORMATION ET COMPÉTENCES			
CIBLE	D'ici décembre 2025, le bassin de talents scientifiques du Canada s'accroît de 175 000 diplômés en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM)	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie
JALON	Renoncer aux intérêts sur les prêts étudiants jusqu'à mars 2023 et améliorer l'aide au remboursement	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux diplômés en science, en technologies, en ingénierie et en mathématiques	Emploi et Développement social Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
JALON	Poursuivre le soutien aux compétences fondamentales de la maternelle à la 12e année	S'applique à l'objectif	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
JALON	Offrir de la formation et du soutien aux jeunes	S'applique à l'objectif	Emploi et Développement social Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir le développement des compétences des jeunes dans les secteurs de l'environnement	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux diplômés en science, en technologies, en ingénierie et en mathématiques	Instituts de recherche en santé du Canada Emploi et Développement social Canada Environnement et Changement climatique Canada Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Poursuivre le soutien à l'enseignement primaire et secondaire pour les élèves des Premières Nations qui résident habituellement dans les réserves	S'applique à l'objectif	Services aux Autochtones Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir les capacités des communautés autochtones	S'applique à l'objectif	Services aux Autochtones Canada
THÈME DE LA CIBLE : RECHERCHE ET ÉCHANGE DE CONNAISSANCES			
CIBLE	D'ici 2025, l'impact relatif des citations (IRC) du Canada en sciences naturelles et en génie se classera parmi les 10 premiers pays de l'OCDE, alors qu'il était de 18 en 2020	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie
JALON	Soutenir l'excellence de la recherche	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'IRC	Instituts de recherche en santé du Canada Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
JALON	Déployer l'initiative de promotion de la culture scientifique	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Mettre en œuvre une campagne de marketing environnemental	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Travailler avec des partenaires sur des initiatives de recherche en matière de développement durable	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'IRC	Instituts de recherche en santé du Canada Environnement et Changement climatique Canada Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mener des recherches à l'appui de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ce changement	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Promouvoir les connaissances environnementales et le partage des données	S'applique à l'objectif	Pêches et Océans Canada Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Fournir des renseignements pour aider les consommateurs à faire des choix plus durables	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir les connaissances relatives à l'Arctique et à l'Antarctique	S'applique à l'objectif	Savoir polaire Canada

OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : PRENDRE DES MESURES POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES			
CIBLE	D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie
CIBLE	D'ici 2026, réduire de 5 % les taux autodéclarés de violence entre partenaires intimes	S'applique à l'objectif	Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse
JALON	Soutenir une ACS Plus qui tient compte de la culture autochtone	S'applique à l'objectif	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Services aux Autochtones Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Prévenir la violence fondée sur le genre et soutenir les survivants	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la lutte contre a violence fondée sur le genre	Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres du Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans les compétences, les emplois et le leadership des femmes	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux femmes dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres	Environnement et Changement climatique Canada Affaires mondiales Canada Services aux Autochtones Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Réduire les obstacles systémiques à l'égalité des genres	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux femmes dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres	Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Désagréger les données	S'applique à l'objectif	Innovation, Sciences et Développement économique Canada Statistique Canada

OBJECTIF 6 : ASSURER DE L'EAU PROPRE ET SALUBRE POUR TOUS LES CANADIENS

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : LACS ET RIVIÈRES EN SANTÉ			
CIBLE	D'ici 2027, mettre en place des plans d'action pour faire progresser la restauration et la protection des principaux lacs et cours d'eau du Canada	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
JALON	Faire progresser la science et les données sur l'eau douce	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la restauration et la protection des lacs et des cours d'eau	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Restaurer les secteurs préoccupants des Grands Lacs	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la restauration et la protection des lacs et des cours d'eau	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Créer une nouvelle Agence canadienne de l'eau	S'applique à l'objectif	Agriculture et Agroalimentaire Canada Environnement et Changement climatique Canada (ministère responsable)

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
JALON	Publier des rapports sur les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Rendre compte de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Développer les connaissances sur la durabilité de l'eau au Canada	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la restauration et la protection des lacs et des cours d'eau	Agriculture et Agroalimentaire Canada Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre des programmes de partenariat pour la qualité de l'eau et les écosystèmes	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la restauration et la protection des lacs et des cours d'eau	Environnement et Changement climatique Canada
THÈME DE LA CIBLE : EAU POTABLE ET EAUX USÉES			
CIBLE	D'ici le 31 mars 2026, 97 % des systèmes de traitement de l'eau potable publics dans les collectivités des Premières Nations financés par Services aux Autochtones Canada produisent de l'eau traitée qui respecte les normes bactériologiques prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada	S'applique à l'objectif	Ministre des Services aux Autochtones
CIBLE	D'ici mars 2030, veiller à ce que 85 % des systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves respectent les normes de qualité des effluents	S'applique à l'objectif	Ministre des Services aux Autochtones
CIBLE	D'ici décembre 2040, veiller à ce que 100 % des systèmes de traitement des eaux usées respectent les normes de qualité des effluents	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
JALON	Révoquer et remplacer la <i>Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations</i>	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux systèmes d'eau potable publics des Premières Nations	Services aux Autochtones Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
JALON	Réduire les risques pour les systèmes de traitement de l'eau potable publics dans les réserves	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux systèmes d'eau potable publics des Premières Nations	Services aux Autochtones Canada
JALON	Réduire les risques pour les systèmes publics d'assainissement des eaux usées dans les réserves	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la qualité des effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées des Premières Nations	Services aux Autochtones Canada
JALON	Achever les projets approuvés en matière d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées	S'applique à l'objectif	Infrastructure Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Continuer à prendre des mesures pour éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable restants dans les réserves	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux systèmes d'eau potable publics des Premières Nations	Services aux Autochtones Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Favoriser la gestion de l'approvisionnement en eau par les Premières Nations	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux systèmes d'eau potable publics des Premières Nations	Services aux Autochtones Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre le <i>Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées</i> dans les réserves	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la qualité des effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées des Premières Nations	Services aux Autochtones Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre le <i>Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées</i>	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la qualité des effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Travailler avec des partenaires sur la qualité de l'eau potable	S'applique à l'objectif	Santé Canada

OBJECTIF 7 : ACCROÎTRE L'ACCÈS DES CANADIENS À UNE ÉNERGIE PROPRE

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : SOURCES D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLES ET NON ÉMETTRICES			
CIBLE	D'ici 2030, produire 90 % et, à long terme, 100 % de l'électricité du Canada à partir de sources renouvelables et non émettrices	S'applique à l'objectif	Ministre des Ressources naturelles
JALON	Faire la démonstration de la prochaine génération de réseaux intelligents et la déployer	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la production d'énergie propre	Ressources naturelles Canada
JALON	Élaborer un Règlement sur l'électricité propre	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la production d'énergie propre	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Installer des systèmes d'énergie renouvelable dans les communautés autochtones et nordiques	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la production d'énergie propre	Ressources naturelles Canada
JALON	Soutenir les énergies renouvelables intelligentes	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la production d'énergie propre	Ressources naturelles Canada
JALON	Fournir l'accès à des sources d'électricité plus efficaces	S'applique à l'objectif	Infrastructure Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre et appliquer les règlements et les lois	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la production d'énergie propre	Régie de l'énergie du Canada Commission canadienne de sûreté nucléaire
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies énergétiques propres	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la production d'énergie propre	Conseil national de recherches du Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Jouer un rôle de premier plan dans la promotion des énergies propres et renouvelables	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la production d'énergie propre	Environnement et Changement climatique Canada Services aux Autochtones Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir le déploiement des énergies renouvelables	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la production d'énergie propre	Services aux Autochtones Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir des mesures volontaires pour l'adoption de technologies énergétiques propres	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la production d'énergie propre	Ministère des Finances Ressources naturelles Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Travailler avec des partenaires sur les énergies propres et renouvelables	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la production d'énergie propre	Agence de promotion économique du Canada atlantique Services aux Autochtones Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Simplifier les investissements fédéraux pour la promotion d'une énergie propre et fiable dans les communautés rurales, éloignées et autochtones	S'applique à l'objectif	Services aux Autochtones Canada
THÈME DE LA CIBLE : EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE			
CIBLE	D'ici 2030, des économies d'énergie annuelles totalisant 600 pétajoules seront réalisées grâce à l'adoption de codes, de normes et de pratiques sur l'efficacité énergétique, d'après une économie de référence de 20 pétajoules entre 2017 et 2018	S'applique à l'objectif	Ministre des Ressources naturelles
JALON	Soutenir l'écologisation des maisons	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'efficacité énergétique	Ressources naturelles Canada
JALON	Élaborer la Stratégie canadienne pour les bâtiments verts	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'efficacité énergétique	Ressources naturelles Canada
JALON	Faire la démonstration de technologies de construction écoénergétiques et à consommation énergétique nette zéro	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'efficacité énergétique	Ressources naturelles Canada
JALON	Faire la promotion de Portfolio Manager® d'ENERGY STAR®	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'efficacité énergétique	Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Élaborer et mettre en application des codes et des règlements en matière d'efficacité énergétique	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'efficacité énergétique	Conseil national de recherches du Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies d'efficacité énergétique	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'efficacité énergétique	Ressources naturelles Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir l'utilisation de technologies et de pratiques d'efficacité énergétique	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'efficacité énergétique	Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir les mesures volontaires pour l'adoption de technologies et de pratiques d'efficacité énergétique	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'efficacité énergétique	Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Travailler sur l'efficacité énergétique avec des partenaires nationaux et internationaux	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'efficacité énergétique	Régie de l'énergie du Canada Environnement et Changement climatique Canada Ressources naturelles Canada
THÈME DE LA CIBLE : COMBUSTIBLES PROPRES			
CIBLE	D'ici mars 2030, accroître la capacité du Canada à produire des combustibles propres de 10 % par rapport aux niveaux de 2021	S'applique à l'objectif	Ministre des Ressources naturelles
JALON	Soutenir le développement d'installations de production de combustibles propres	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux combustibles propres	Ressources naturelles Canada
JALON	Soutenir les chaînes d'approvisionnement en biomasse	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux combustibles propres	Ressources naturelles Canada
JALON	Élaborer des codes, des normes et des règlements	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Créer le Fonds pour les combustibles propres	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux combustibles propres	Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Élaborer et mettre à jour les codes et les normes	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux combustibles propres	Régie de l'énergie du Canada Environnement et Changement climatique Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de combustibles propres	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Travailler avec les parties prenantes pour faire progresser la Stratégie canadienne pour l'hydrogène	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada

OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS ET AUX ENTREPRISES			
CIBLE	D'ici 2026, il y aura au moins 245 000 emplois dans le secteur des produits de technologies propres, une augmentation par rapport aux niveaux de 2019	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie
JALON	Élargir le soutien aux apprentis et aux travailleurs	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux emplois dans le secteur des technologies propres	Emploi et Développement social Canada
JALON	Former et recycler les travailleurs	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux emplois dans le secteur des technologies propres	Emploi et Développement social Canada
JALON	Introduire une législation sur les emplois durables pour soutenir une transition équitable	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
JALON	Exécuter les deux programmes d'abandon graduel du charbon	S'applique à l'objectif	Agence de promotion économique du Canada atlantique Développement économique Canada pour les Prairies
JALON	Élaborer des stratégies régionales de croissance neutre en carbone	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir la création d'emplois dans le secteur des produits de technologies propres	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux emplois dans le secteur des technologies propres	Emploi et Développement social Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collaborer avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire des Tables de concertation régionales sur l'énergie et les ressources	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Adopter une approche « des mines à la mobilité » pour améliorer les chaînes d'approvisionnement stratégique	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Augmenter la participation des personnes en situation de handicap au marché du travail	S'applique à l'objectif	Emploi et Développement social Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir les travailleurs, les entreprises et les communautés	S'applique à l'objectif	Agence de promotion économique du Canada atlantique Agence canadienne de développement économique du Nord Développement économique Canada pour les régions du Québec Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario Pêches et Océans Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada Ressources naturelles Canada Développement économique Canada pour le Pacifique Parcs Canada Développement économique Canada pour les Prairies
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Adopter une approche sectorielle pour l'investissement dans le soutien à la main-d'œuvre	S'applique à l'objectif	Emploi et Développement social Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre à l'essai des approches communautaires pour les priorités nationales et régionales	S'applique à l'objectif	Emploi et Développement social Canada
THÈME DE LA CIBLE : LA CONNECTIVITÉ AU CANADA			
CIBLE	D'ici 2030, faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des services à large bande à des vitesses d'au moins 50 Mb/s en aval et 10 Mb/s en amont	S'applique à l'objectif	Ministre du Développement économique rural délégué par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
JALON	Fournir un accès à des services à large bande dont la vitesse de téléchargement et de téléversement atteint les seuils minimaux	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'accès à une connexion Internet haute vitesse	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans la large bande partout au Canada	S'applique à l'objectif et à la cible relative à l'accès à une connexion Internet haute vitesse	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Innovation, Sciences et Développement économique Canada

OBJECTIF 9 : FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : INFRASTRUCTURES VERTES ET INNOVATION			
CIBLE	D'ici 2023 et chaque année par la suite jusqu'en 2026, 30 % du portefeuille de technologies canadiennes soutenues par le Fonds Technologies du DD de Technologies du développement durable Canada sont commercialisés chaque année	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie
CIBLE	D'ici le 31 mars 2026, 34 500 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et 25 stations de ravitaillement en hydrogène sont installées là où les Canadiens vivent, travaillent et se divertissent, notamment dans les lieux publics, sur la voie publique, dans les immeubles à logements multiples, dans les régions rurales et éloignées et sur les lieux de travail	S'applique à l'objectif	Ministre des Ressources naturelles
CIBLE	D'ici le 31 mars 2027, contribuer à l'installation de 50 000 nouvelles bornes de recharge pour véhicules zéro émission et stations de ravitaillement	S'applique à l'objectif	Ministre des Ressources naturelles, en collaboration avec le Ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
CIBLE	D'ici l'exercice financier 2027-2028, la portion fédérale de la valeur des projets d'infrastructures vertes approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada atteindra 27,6 milliards de dollars	S'applique à l'objectif	Ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités
JALON	Faire la démonstration de l'infrastructure des véhicules électriques et des véhicules à hydrogène	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux bornes de recharge pour véhicules électriques et stations de ravitaillement en hydrogène et à la cible relative aux bornes de recharge et stations de ravitaillement pour véhicules zéro émission	Ressources naturelles Canada
JALON	Publier des codes modèles nationaux	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux infrastructures vertes	Conseil national de recherches du Canada
JALON	Mettre en œuvre des stratégies de normalisation	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux infrastructures vertes	Conseil canadien des normes
JALON	Permettre l'élaboration de codes, de normes et de lignes directrices nouveaux et révisés, ainsi que d'outils d'aide à la prise de décisions pour des infrastructures résilientes face au climat	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux infrastructures vertes	Conseil national de recherches du Canada
JALON	Soutenir la recherche, le développement et la démonstration de technologies de captage, d'utilisation et de stockage du carbone	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et de stations de ravitaillement en hydrogène	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux bornes de recharge pour véhicules électriques et de stations de ravitaillement en hydrogène	Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans le déploiement d'une infrastructure de recharge et de ravitaillement pour véhicules zéro émission	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux bornes de recharge et stations de ravitaillement pour véhicules zéro émission	Ressources naturelles Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Élaborer et mettre en œuvre des codes et des normes en matière de résilience au climat	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux infrastructures vertes	Infrastructure Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada Conseil national de recherches du Canada Conseil canadien des normes
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans l'infrastructure verte	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux infrastructures vertes	Infrastructure Canada Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans le déploiement et l'adoption de technologies propres	S'applique à l'objectif et à la cible relative au Fonds Technologies du DD	Innovation, Sciences et Développement économique Canada Conseil national de recherches du Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans la recherche, le développement et la démonstration de technologies propres	S'applique à l'objectif et à la cible relative au Fonds Technologies du DD	Innovation, Sciences et Développement économique Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Attirer de la finance durable et la mettre à l'échelle au Canada	S'applique à l'objectif	Ministère des Finances Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Approfondir la connaissance des technologies propres	S'applique à l'objectif	Emploi et Développement social Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre la stratégie nationale de normalisation	S'applique à l'objectif	Conseil canadien des normes
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir les mesures volontaires pour l'adoption de technologies propres	S'applique à l'objectif	Ministère des Finances

OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS, DES INUITS ET DES MÉTIS			
CIBLE	Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	S'applique à l'objectif	Ministre de la Justice et procureur général du Canada
JALON	Élaborer conjointement un plan d'action pour la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i> avec les partenaires autochtones	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Ministère de la Justice du Canada
JALON	Collaborer avec les peuples autochtones à la gestion des pêches	S'applique à l'objectif	Pêches et Océans Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Ministère de la Justice du Canada, appuyé par une mise en œuvre pangouvernementale
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Gérer conjointement les ressources naturelles, collaborer et partager les bénéfices avec les peuples autochtones	S'applique à l'objectif	Pêches et Océans Canada Agence d'évaluation d'impact du Canada Ressources naturelles Canada Parcs Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Accroître l'emploi des Autochtones dans la fonction publique fédérale	S'applique à l'objectif	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Publier le volet autochtone de l'Inventaire national des rejets de polluants	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés autochtones	S'applique à l'objectif	Agence canadienne de développement économique du Nord Emploi et Développement social Canada Services aux Autochtones Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada

THÈME DE LA CIBLE : PRENDRE DES MESURES CONTRE LES INÉGALITÉS

CIBLE	Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible	S'applique à l'objectif	Présidente du Conseil du Trésor
JALON	Embaucher 5 000 nouveaux fonctionnaires en situation de handicap	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la diversité, l'équité et l'inclusion	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Faire progresser l'égalité des genres au sein du gouvernement du Canada	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la diversité, l'équité et l'inclusion	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Favoriser la diversité, l'inclusion et l'accessibilité dans la fonction publique fédérale	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la diversité, l'équité et l'inclusion	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre le Plan d'action sur les données désagrégées pour combler les lacunes dans les données et les connaissances sur les inégalités	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la diversité, l'équité et l'inclusion	Statistique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre le Défi 50-30	S'applique à l'objectif	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre le Plan d'action fédéral 2ELGBTQI+	S'applique à l'objectif	Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres du Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans des bourses d'études ciblées	S'applique à l'objectif	Instituts de recherche en santé du Canada Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir l'accessibilité et les possibilités d'emploi pour les personnes en situation de handicap	S'applique à l'objectif	Emploi et Développement social Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir l'entrepreneuriat et le développement communautaire au sein des communautés noires	S'applique à l'objectif	Emploi et Développement social Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres du Canada

OBJECTIF 11 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : LOGEMENT ABORDABLE ET ITINÉRANCE			
CIBLE	D'ici 2028, réduire de 50 % l'itinérance chronique	S'applique à l'objectif	Ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion
CIBLE	D'ici 2028, réduire ou éliminer le besoin de logement de 530 000 ménages	S'applique à l'objectif	Ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion
JALON	Lancer un nouveau programme de lutte contre l'itinérance chez les vétérans	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la réduction de l'itinérance chronique	Infrastructure Canada
JALON	Progresser dans la réduction de l'itinérance chronique	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la réduction de l'itinérance chronique	Infrastructure Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Prévenir et traiter l'itinérance	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la réduction de l'itinérance chronique	Infrastructure Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre la Stratégie nationale sur le logement	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la réduction ou l'élimination des besoins en matière de logement pour 530 000 ménages	Société canadienne d'hypothèques et de logement
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir le logement abordable et les infrastructures connexes pour les communautés autochtones et les communautés du Nord	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la réduction ou l'élimination des besoins en matière de logement pour 530 000 ménages	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Services aux Autochtones Canada
THÈME DE LA CIBLE : TRANSPORT EN COMMUN ET TRANSPORT ACTIF			
CIBLE	D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif	S'applique à l'objectif	Ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités
JALON	Appuyer l'achat d'autobus zéro émission	S'applique à l'objectif	Infrastructure Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Investir dans le transport en commun et le transport actif	S'applique à l'objectif et à la cible relative au transport en commun et de transport actif	Infrastructure Canada Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée Commission de la capitale nationale
THÈME DE LA CIBLE : QUALITÉ DE L'AIR			
CIBLE	Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, le faisant passer de 60 % en 2005 à 85 % en 2030	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique Ministre de la Santé
JALON	Maintenir de faibles niveaux d'émissions de polluants atmosphériques	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la qualité de l'air	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Renforcer les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la qualité de l'air	Environnement et Changement climatique Canada Santé Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Élaborer, administrer et mettre en application des mesures de lutte contre la pollution atmosphérique	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la qualité de l'air	Environnement et Changement climatique Canada Transports Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collaborer avec les partenaires aux questions de la pollution de l'air	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la qualité de l'air	Environnement et Changement climatique Canada Santé Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Encourager les collectivités du Canada à innover	S'applique à l'objectif	Infrastructure Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Informers les Canadiens sur la qualité de l'air	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Santé Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Effectuer des recherches sur les impacts de la pollution de l'air	S'applique à l'objectif	Santé Canada Conseil national de recherches du Canada Transports Canada

THÈME DE LA CIBLE : ESPACES VERTS ET PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

CIBLE	Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
CIBLE	D'ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
JALON	Augmenter la fréquentation des réserves nationales de faune	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Développer des espaces verts à proximité des centres urbains	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux parcs urbains nationaux	Environnement et Changement climatique Canada Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée Commission des champs de bataille nationaux Commission de la capitale nationale Parcs Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Améliorer l'expérience des visiteurs dans les parcs et les lieux historiques	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la visite des lieux patrimoniaux de Parcs Canada	Parcs Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Promouvoir l'accès aux espaces verts et aux sites patrimoniaux culturels et naturels	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la visite des lieux patrimoniaux de Parcs Canada	Environnement et Changement climatique Canada Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée Commission des champs de bataille nationaux Commission de la capitale nationale Parcs Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collaborer avec les partenaires aux activités de conservation	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Commission de la capitale nationale Parcs Canada

OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : GESTION DES DÉCHETS, DES RESSOURCES ET DES PRODUITS CHIMIQUES			
CIBLE	D'ici 2030, la quantité de plastiques à usage unique qui pénètrent dans l'environnement en tant que pollution sera réduite de 5 % et qui sont envoyés à la décharge de 3 %	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
CIBLE	Réduire la quantité de déchets que les Canadiens envoient à l'élimination d'une valeur de référence de 699 kilogrammes par personne en 2014 à 490 kilogrammes par personne d'ici 2030 (une réduction de 30 %) et à 350 kilogrammes par personne d'ici 2040 (une réduction de 50 %)	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à titre de responsable fédéral au sein du Conseil canadien des ministres de l'environnement
JALON	Achever la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
JALON	Mettre en œuvre le Plan de gestion des produits chimiques	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Santé Canada
JALON	Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires	S'applique à l'objectif	Agriculture et Agroalimentaire Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
JALON	Réglementer les matières plastiques dans l'économie	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Utiliser les déchets miniers pour produire des minéraux critiques	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
JALON	Renforcer la capacité des communautés autochtones à participer aux projets du secteur des minéraux critiques et des métaux	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
JALON	Gérer les sites contaminés	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre le <i>Règlement interdisant les plastiques à usage unique</i>	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux plastiques à usage unique	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collaborer avec les provinces et les territoires dans le cadre du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) pour mettre en œuvre la stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la réduction des déchets	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Faire avancer l'économie circulaire au Canada	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Évaluer et gérer les risques des produits chimiques et des substances nocives	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Santé Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Assurer des systèmes alimentaires efficaces	S'applique à l'objectif	Agriculture et Agroalimentaire Canada Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Augmenter l'approvisionnement en minéraux critiques pour l'économie verte et numérique	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Continuer d'étudier les pesticides	S'applique à l'objectif	Santé Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Réduire les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement municipaux de déchets solides	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Assainir les sites contaminés hautement prioritaires	S'applique à l'objectif	Agence des services frontaliers du Canada Service correctionnel du Canada Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Santé Canada Services aux Autochtones Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée Commission de la capitale nationale Défense nationale Conseil national de recherches du Canada Parcs Canada Services publics et Approvisionnement Canada Transports Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Rechercher des solutions innovantes pour les matières plastiques	S'applique à l'objectif	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Santé Canada Conseil national de recherches du Canada Statistique Canada Transports Canada
THÈME DE LA CIBLE : VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION			
CIBLE	Pour l'année modèle 2030, au moins 60 % des ventes de véhicules légers neufs sont des véhicules zéro émission, et 100 % des ventes de véhicules sont des véhicules zéro émission pour l'année modèle 2035	S'applique à l'objectif	Ministre des Transports Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
CIBLE	Le but est que 35 % des ventes de véhicules moyens et lourds sont des véhicules zéro émission d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040 pour un sous-ensemble de types de véhicules en fonction de la faisabilité	S'applique à l'objectif	Ministre des Transports Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
JALON	Progresser dans la réalisation de la cible de vente de véhicules légers zéro émission	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux ventes de véhicules légers zéro émission	Environnement et Changement climatique Canada Transports Canada
JALON	Décarboniser le fret routier	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux ventes de véhicules légers zéro émission	Transports Canada
JALON	Fixer des cibles provisoires de vente de véhicules zéro émission	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux ventes de véhicules moyens et lourds zéro émission	Environnement et Changement climatique Canada Transports Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Élaborer des règlements et des programmes qui encouragent les ventes de véhicules légers zéro émission	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux ventes de véhicules légers zéro émission	Environnement et Changement climatique Canada Transports Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Accélérer la préparation à la réglementation grâce au programme de camionnage zéro émission	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux ventes de véhicules moyens et lourds zéro émission	Transports Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Élaborer des règlements qui favorisent la vente de véhicules moyens et lourds zéro émission	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux ventes de véhicules moyens et lourds zéro émission	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Rendre les véhicules zéro émission plus abordables et améliorer l'approvisionnement	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux ventes de véhicules moyens et lourds zéro émission	Environnement et Changement climatique Canada Transports Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collaborer avec des partenaires du secteur des transports	S'applique à l'objectif	Innovation, Sciences et Développement économique Canada Transports Canada
THÈME DE LA CIBLE : LEADERSHIP FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE CONSOMMATION RESPONSABLE			
CIBLE	D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux	S'applique à l'objectif	Tous les ministres

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
CIBLE	D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition	S'applique à l'objectif	Tous les ministres
CIBLE	Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire	S'applique à l'objectif	Tous les ministres
JALON	Acheter des véhicules zéro émission	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux achats zéro émission	Toutes les organisations fédérales possédant des parcs de véhicules conventionnels, comme reporté au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
JALON	Acheter des carburants à faible intensité de carbone pour les flottes aériennes et maritimes	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux achats zéro émission	Pêches et Océans Canada Défense nationale Gendarmerie royale du Canada
JALON	Utiliser exclusivement de l'électricité propre dans les biens immobiliers fédéraux	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux achats zéro émission	Toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers, comme reporté au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
JALON	Caractériser le flux de déchets	S'applique à l'objectif et aux deux cibles relatives au réacheminement des déchets	Toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers, comme reporté au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Divulguer la quantité de carbone intrinsèque dans les matériaux de construction	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux achats zéro émission	Défense nationale Services publics et Approvisionnement Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Encourager la divulgation des fournisseurs	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux achats zéro émission	Défense nationale Services publics et Approvisionnement Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux achats zéro émission	Toutes les organisations fédérales possédant des parcs de véhicules conventionnels
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Améliorer les critères d'approvisionnement écologique	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux achats zéro émission	Toutes les organisations fédérales
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement	S'applique à l'objectif et aux deux cibles relatives au réacheminement des déchets	Toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers

OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS			
CIBLE	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique, appuyé par une mise en œuvre pangouvernementale
JALON	Établir un plan pour 2030 dans le but de réduire les émissions de méthane	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux émissions de gaz à effet de serre	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Veiller à ce que le Canada impose un prix plus élevé sur la pollution par le carbone	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux émissions de gaz à effet de serre	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Mettre en œuvre le <i>Règlement sur les combustibles propres</i>	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux émissions de gaz à effet de serre	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Abandonner graduellement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux émissions de gaz à effet de serre	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Atteindre l'objectif provisoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux émissions de gaz à effet de serre	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Lancer une stratégie nationale d'adaptation pour le Canada	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Sensibiliser davantage les Canadiens aux risques de catastrophes	S'applique à l'objectif	Sécurité publique Canada
JALON	Prendre des mesures pour s'adapter aux changements climatiques	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
JALON	Réduire les émissions de carbone noir	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Introduire des mesures fondées sur des données probantes pour protéger la santé contre la chaleur extrême dans les régions sanitaires	S'applique à l'objectif	Santé Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Poursuivre la mise en œuvre des plans et des mesures climatiques du Canada	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux émissions de gaz à effet de serre	Environnement et Changement climatique Canada avec d'autres organisations fédérales

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux émissions de gaz à effet de serre	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe	S'applique à l'objectif	Agence des services frontaliers du Canada Santé Canada Services aux Autochtones Canada Infrastructure Canada Ressources naturelles Canada Sécurité publique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Renforcer le leadership autochtone dans la lutte contre les changements climatiques	S'applique à l'objectif	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tout le Canada	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Ressources naturelles Canada Parcs Canada

THÈME DE LA CIBLE : LEADERSHIP FÉDÉRAL EN MATIÈRE DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET DE RÉSILIENCE CLIMATIQUE

CIBLE	Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050	S'applique à l'objectif	Tous les ministres
CIBLE	Le gouvernement du Canada effectuera la transition vers des opérations de parc de sûreté et de sécurité nationales (SSN) carboneutres d'ici 2050	S'applique à l'objectif	Ministres ayant un parc de véhicules liés aux opérations de sûreté et de sécurité nationales
CIBLE	Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050	S'applique à l'objectif	Tous les ministres
JALON	Réduire les émissions de gaz à effet de serre des biens immobiliers et des parcs de véhicules conventionnels du gouvernement fédéral	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux opérations carboneutres	Toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers et des parcs de véhicules conventionnels, comme reporté au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
JALON	Élaborer des plans nationaux de décarbonisation du parc de véhicules de SSN	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux opérations du parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales	Pêches et Océans Canada Défense nationale Gendarmerie royale du Canada
JALON	Définir les risques liés aux changements climatiques et en tenir compte dans la planification fédérale	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux opérations résilientes face au climat	Toutes les organisations fédérales, comme reporté au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
JALON	Concevoir un plan pour un portefeuille fédéral de location de bureaux carboneutre et résilient aux changements climatiques	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux opérations résilientes face au climat	Services publics et Approvisionnement Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Effectuer une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des gaz à effet de serre lorsque des bâtiments font l'objet de rénovations majeures	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux opérations carboneutres	Toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux opérations carboneutres	Toutes les organisations fédérales
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux opérations carboneutres	Toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Améliorer la performance environnementale des parcs de véhicules de SSN	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux opérations du parc de véhicules de sûreté et de sécurité nationales	Pêches et Océans Canada Défense nationale Gendarmerie royale du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux opérations résilientes face au climat	Toutes les organisations fédérales possédant des biens immobiliers

OBJECTIF 14 : CONSERVER ET PROTÉGER LES OCÉANS DU CANADA

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : PROTECTION ET CONSERVATION DES OCÉANS			
CIBLE	Conserver 25 % des zones marines et côtières d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050	S'applique à l'objectif	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne en collaboration avec le Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
JALON	Créer de nouvelles aires marines nationales de conservation	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la conservation des ressources marines	Parcs Canada
JALON	Continuer à développer le Programme pour les engins fantômes du Canada	S'applique à l'objectif	Pêches et Océans Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Renforcer la connaissance des écosystèmes côtiers et marins et des zones de protection marine	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la conservation des ressources marines	Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Conseil national de recherches du Canada Ressources naturelles Canada Parcs Canada Transports Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Protéger, gérer et restaurer les zones marines et côtières	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la conservation des ressources marines	Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Ressources naturelles Canada Parcs Canada Transports Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Réduire la quantité de déchets marins et appuyer la Stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique	S'applique à l'objectif	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Transports Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : DURABILITÉ DES OCÉANS			
CIBLE	D'ici 2026, au moins 55 % des principaux stocks de poissons du Canada se trouvent dans la zone de prudence et la zone saine	S'applique à l'objectif	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne
JALON	Réglementer les dispositions relatives aux principaux stocks de poissons	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux pêches durables	Pêches et Océans Canada
JALON	Gérer l'aquaculture canadienne	S'applique à l'objectif	Pêches et Océans Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Renforcer les connaissances pour favoriser des pêches durables	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux pêches durables	Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre des politiques pour des pêches durables	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux pêches durables	Pêches et Océans Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Appuyer une aquaculture durable	S'applique à l'objectif	Pêches et Océans Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Appuyer le rétablissement et la protection des baleines en voie de disparition du Canada	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Parcs Canada Transports Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir le rétablissement et la protection de l'écosystème marin et de la faune du Canada	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada

OBJECTIF 15 : PROTÉGER ET RÉTABLIR LES ESPÈCES, CONSERVER LA BIODIVERSITÉ CANADIENNE

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : CONSERVATION DES TERRES ET DE L'EAU DOUCE			
CIBLE	Entre 2023 et 2026, maintenir l'approvisionnement durable en bois au Canada (en se guidant sur les politiques de gestion des forêts durable afin de tenir compte des caractéristiques sociales, environnementales et économiques uniques actuelles des forêts aménagées), à des niveaux supérieurs aux récoltes annuelles de bois d'œuvre	S'applique à l'objectif	Ministre des Ressources naturelles

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
CIBLE	Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
JALON	Finaliser les accords sur la nature	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Faire progresser l'engagement du Canada à l'égard de la conservation par zone	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Créer de nouvelles réserves nationales de faune	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Créer de nouveaux parcs nationaux	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres	Parcs Canada
JALON	Soutenir les corridors écologiques	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres	Parcs Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Conserver les espaces naturels	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres	Environnement et Changement climatique Canada Parcs Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir le leadership autochtone en matière de conservation	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la conservation des écosystèmes terrestres	Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Parcs Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mieux comprendre les terres et les forêts	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux forêts durables	Environnement et Changement climatique Canada Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Promouvoir la participation au secteur forestier du Canada et soutenir la transition vers une économie durable	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux forêts durables	Ressources naturelles Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : PROTECTION ET RÉTABLISSMENT DES ESPÈCES			
CIBLE	D'ici 2026, augmenter le pourcentage d'espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 %	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique; Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne
CIBLE	D'ici 2030, augmenter le pourcentage d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la taille des populations se situe dans des limites acceptables – ni trop basses ni trop hautes – le faisant passer de 57 % en 2016 à 70 %	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
JALON	Élaborer des plans d'action pour la conservation	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Collaborer aux mesures de protection et de rétablissement des espèces terrestres en péril	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada Parcs Canada
JALON	Conclure des partenariats sur les espèces en péril avec les provinces et les territoires	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Améliorer les mesures de protection et de rétablissement des espèces aquatiques en péril	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux espèces en péril	Pêches et Océans Canada Parcs Canada
JALON	Augmenter le pourcentage d'espèces d'oiseaux migrateurs dont les populations sont de taille acceptable	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux oiseaux migrateurs	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Élaborer et mettre en œuvre un cadre stratégique visant aucune perte nette de biodiversité	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
JALON	Collaborer avec les peuples autochtones à la surveillance des oiseaux migrateurs et aux recherches sur ceux-ci	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre des mesures de conservation renforcées	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée Parcs Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre le cadre et les outils stratégiques et réglementaires, innover et les moderniser pour protéger les espèces en péril, d'autres poissons et l'habitat du poisson	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Travailler avec des partenaires pour enrichir nos connaissances fondamentales sur les espèces, les habitats et les écosystèmes	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Ressources naturelles Canada Parcs Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Travailler avec des partenaires à la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la transformation de la conservation des espèces en péril au Canada et du cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Parcs Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collaborer avec des partenaires à la mise en œuvre de l'Approche pancanadienne pour la santé de la faune	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux espèces en péril	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Veiller à ce qu'on ait accès aux connaissances nécessaires à la conservation des oiseaux migrants	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux oiseaux migrants	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre le cadre et les outils stratégiques et réglementaires, innover et les moderniser pour protéger les oiseaux migrants	S'applique à l'objectif et à la cible relative aux oiseaux migrants	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Moderniser la technologie de surveillance du commerce international d'espèces sauvages	S'applique à l'objectif	Agence des services frontaliers du Canada Environnement et Changement climatique Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Prévenir, détecter, contrôler et gérer les espèces étrangères envahissantes, et intervenir à leur égard	S'applique à l'objectif	Agence des services frontaliers du Canada Agence canadienne d'inspection des aliments Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Ressources naturelles Canada Parcs Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Respecter nos engagements internationaux liés aux espèces sauvages	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada

OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE, APPLIQUER LES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET GÉRER LES IMPACTS

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE ET L'ÉTAT DE DROIT			
CIBLE	D'ici 2030, au moins 70 % des Canadiens estiment que le système de justice pénale est équitable et accessible à tous	S'applique à l'objectif	Ministre de la Justice et procureur général du Canada
JALON	Maintenir le classement international du Canada quant au respect de l'état de droit	S'applique à l'objectif	Ministère de la Justice du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Prendre des mesures pour améliorer l'équité dans l'application de la loi et le système de justice pénale	S'applique à l'objectif et à la cible relative au système de justice équitable et accessible	Ministère de la Justice du Canada Service des poursuites pénales du Canada Gendarmerie royale du Canada
THÈME DE LA CIBLE : RESPECT DES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET LES ÉVALUATIONS D'IMPACT DE QUALITÉ			
CIBLE	D'ici le 31 mars 2026, s'assurer que la totalité des lois, des règlements et des instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada ont fait l'objet d'une classification des risques	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
JALON	Réduire au minimum les effets indésirables des projets grâce à des évaluations d'impact	S'applique à l'objectif	Agence d'évaluation d'impact du Canada
JALON	Promouvoir un processus décisionnel fondé sur des données probantes qui tient compte de la contribution du public et des communautés autochtones, y compris le savoir autochtone	S'applique à l'objectif	Agence d'évaluation d'impact du Canada
JALON	Restaurer et/ou améliorer l'environnement naturel grâce à des projets du Fonds pour dommages à l'environnement	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Effectuer la classification des risques liés aux lois, aux règlements et aux instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada	S'applique à l'objectif et à la cible relative à la classification des risques	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Appliquer les exigences exemplaires dans l'évaluation de l'impact fédéral des projets pétroliers et gaziers	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Favoriser les activités de recherche pour soutenir des analyses d'impact de qualité	S'applique à l'objectif	Agence d'évaluation d'impact du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Mettre en œuvre des activités de surveillance, d'inspection et d'application de la loi	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Pêches et Océans Canada Agence d'évaluation d'impact du Canada Transports Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Consulter, accommoder et engager les peuples autochtones de manière significative et tenir compte du savoir autochtone dans les processus d'évaluation d'impact et réglementaires	S'applique à l'objectif	Régie de l'énergie du Canada Commission canadienne de sûreté nucléaire Agence d'évaluation d'impact du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Laisser la population et les peuples autochtones s'exprimer lors des processus d'évaluation d'impact et réglementaires	S'applique à l'objectif	Régie de l'énergie du Canada Commission canadienne de sûreté nucléaire Agence d'évaluation d'impact du Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir des processus d'évaluations d'impact et réglementaires équitables, transparents et prévisibles	S'applique à l'objectif	Régie de l'énergie du Canada Commission canadienne de sûreté nucléaire Agence d'évaluation d'impact du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Adopter une approche d'application de la loi environnementale axée sur les risques	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada

OBJECTIF 17 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
THÈME DE LA CIBLE : PARTENARIATS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE			
CIBLE	D'ici 2026, mettre en œuvre l'engagement du Canada en matière de financement climatique de 5,3 milliards de dollars, dont au moins 40 % pour l'adaptation aux changements climatiques et au moins 20 % pour les projets misant sur des solutions climatiques axées sur la nature ou produisant des avantages connexes pour la biodiversité	S'applique à l'objectif	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique
JALON	Faire progresser les priorités du Canada en matière de ressources naturelles durables et de technologies propres	S'applique à l'objectif	Ressources naturelles Canada
JALON	Collaborer avec les pays et régions prioritaires	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Augmenter le soutien aux pays en développement et les aider à renforcer leur capacité à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter	S'applique à l'objectif et à la cible relative au financement climatique	Environnement et Changement climatique Canada Affaires mondiales Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Soutenir la transition vers l'énergie propre	S'applique à l'objectif et à la cible relative au financement climatique	Environnement et Changement climatique Canada Affaires mondiales Canada

COMPOSANTE DE LA SFDD	TITRE	S'APPLIQUE À L'OBJECTIF OU À LA CIBLE	ORGANISATIONS RESPONSABLES
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Faire progresser la collaboration internationale sur les minéraux critiques	S'applique à l'objectif	Affaires mondiales Canada Innovation, Sciences et Développement économique Canada Ressources naturelles Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Faire progresser les initiatives en matière de données ouvertes	S'applique à l'objectif	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Promouvoir la protection de l'environnement dans les accords commerciaux et autres mécanismes de collaboration	S'applique à l'objectif	Environnement et Changement climatique Canada Affaires mondiales Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Promouvoir une conduite responsable des entreprises canadiennes à l'étranger	S'applique à l'objectif	Affaires mondiales Canada
STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	Collaborer avec les partenaires à la surveillance et à la protection des écosystèmes par voie de services et de technologies depuis l'espace	S'applique à l'objectif	Agence spatiale canadienne Environnement et Changement climatique Canada Ressources naturelles Canada

ANNEXE 4 : ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs et des cibles de la présente stratégie contribuent à la mise en œuvre par le Canada du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les ODD sont par nature intégrés et indissociables. Chaque objectif de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) de 2022 à 2026 est associé à un ODD précis, comme en témoignent les chapitres de la SFDD. Les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs de la SFDD (y compris les cibles, les jalons et les stratégies de mise en œuvre) contribuent également à l'atteinte d'autres ODD, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

Chacun des 17 ODD des Nations Unies comporte une série de cibles. En tout, les progrès réalisés dans l'atteinte de 169 cibles d'ODD sont suivis au moyen de 232 indicateurs différents. Le tableau ci-dessous indique en quoi les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la SFDD (y compris les cibles, les jalons et les stratégies de mise en œuvre) contribuent directement ou indirectement à l'atteinte des cibles des ODD. Ces liens sont illustrés dans le tableau ci-dessous.

Illustration des liens entre les objectifs de la SFDD (y compris les cibles, les jalons et les stratégies de mise en œuvre) et les ODD des Nations Unies et les cibles connexes

OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU CANADA SOUS TOUTES SES FORMES

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ODD 1 : Pas de pauvreté 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte de la cible suivante des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015</p>	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 : Faim « zéro » ▪ 3 : Bonne santé et bien-être ▪ 6 : Eau propre et assainissement ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 11 : Villes et communautés durables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient ▪ 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance ▪ 1.5. D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité ▪ 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes - femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

OBJECTIF 2 : SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2030, favoriser l'amélioration des performances environnementales du secteur agricole en obtenant un score de 71 ou plus pour l'indice de durabilité agroenvironnementale</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 2 : Faim « zéro » 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ▪ 2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles ▪ 2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 : Pas de pauvreté ▪ 3 : Bonne santé et bien-être ▪ 6 : Eau propre et assainissement ▪ 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ▪ 14 : Vie aquatique ▪ 15 : Vie terrestre 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ▪ 2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement ▪ 2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici mars 2027, réduire à 22 % au maximum le pourcentage de Canadiens (âgés de 15 ans et plus) atteints de troubles mentaux qui ont exprimé un besoin de soins non satisfait</p> <p>D'ici mars 2035, au plus 5 % des Canadiens (âgés de 15 ans et plus) fument la cigarette à l'heure actuelle</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 3 : Bonne santé et bien-être 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers la mortalité prématurée attribuable à des maladies non transmissibles par la prévention et les traitements et promouvoir la santé mentale et le bien-être ▪ 3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool ▪ 3.a Renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé dans tous les pays, comme il convient
	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 6 : Eau propre et assainissement ▪ 11 : Villes et communautés durables ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ▪ 14 : Vie aquatique ▪ 15 : Vie terrestre 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus ▪ 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ▪ 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ▪ 3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 4 : Éducation de qualité 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaire à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat ▪ 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 : Pas de pauvreté ▪ 5 : Égalité entre les sexes ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles ▪ 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ▪ 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle ▪ 4.6 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter ▪ 4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes</p> <p>D'ici 2026, réduire de 5 % les taux autodéclarés de violence entre partenaires intimes</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 5 : Égalité entre les sexes 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ▪ 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité ▪ 5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent
	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 : Pas de pauvreté ▪ 2 : Faim « zéro » ▪ 3 : Bonne santé et bien-être ▪ 4 : Éducation de qualité ▪ 6 : Eau propre et assainissement ▪ 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 9 : Industrie, innovation et infrastructure ▪ 10 : Inégalités réduites ▪ 11 : Villes et communautés durables ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ▪ 14 : Vie aquatique ▪ 15 : Vie terrestre ▪ 16 : Paix, justice et institutions efficaces ▪ 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation ▪ 5.4 Prendre en compte et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national ▪ 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi ▪ 5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne ▪ 5.b Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes

OBJECTIF 6 : ASSURER DE L'EAU PROPRE ET SALUBRE POUR TOUS LES CANADIENS

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2027, mettre en place des plans d'action pour faire progresser la restauration et la protection des principaux lacs et cours d'eau du Canada</p> <p>D'ici le 31 mars 2026, 97 % des systèmes de traitement de l'eau potable publics dans les collectivités des Premières Nations financés par Services aux Autochtones Canada produisent de l'eau traitée qui respecte les normes bactériologiques prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada</p> <p>D'ici mars 2030, veiller à ce que 85 % des systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves respectent les normes de qualité des effluents</p> <p>D'ici décembre 2040, veiller à ce que 100 % des systèmes de traitement des eaux usées respectent les normes de qualité des effluents</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 6 : Eau propre et assainissement <p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 : Faim « zéro » ▪ 4 : Éducation de qualité ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 14 : Vie aquatique ▪ 15 : Vie terrestre ▪ 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable ▪ 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau ▪ 6.5 D'ici 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris par le biais de la coopération transfrontalière, le cas échéant. <p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau ▪ 6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ▪ 6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

OBJECTIF 7 : ACCROÎTRE L'ACCÈS DES CANADIENS À UNE ÉNERGIE PROPRE

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2030, produire 90 % et, à long terme, 100 % de l'électricité du Canada à partir de sources renouvelables et non émettrices</p> <p>D'ici 2030, des économies d'énergie annuelles totalisant 600 pétajoules seront réalisées grâce à l'adoption de codes, de normes et de pratiques sur l'efficacité énergétique, d'après une économie de référence de 20,0 pétajoules entre 2017 et 2018</p> <p>D'ici mars 2030, accroître la capacité du Canada à produire des combustibles propres de 10 % par rapport aux niveaux de 2021</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable <p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 9 : Industrie, innovation et infrastructure ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable ▪ 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial ▪ 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique <p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte de la cible suivante des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie

OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2026, il y aura au moins 245 000 emplois dans le secteur des produits de technologies propres, une augmentation par rapport aux niveaux de 2019</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 8 : Travail décent et croissance économique 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte de la cible suivante des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
<p>D'ici 2030, faire en sorte que tous les Canadiens aient accès à des services à large bande à des vitesses d'au moins 50 Mb/s en aval et 10 Mb/s en amont</p>	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 5 : Égalité entre les sexes ▪ 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ▪ 9 : Industrie, innovation et infrastructure ▪ 11 : Villes et communautés durables ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ▪ 15 : Vie terrestre 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ▪ 8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière ▪ 8.5 D'ici 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ▪ 8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ▪ 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ▪ 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux ▪ 9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

OBJECTIF 9 : FAVORISER L'INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2023 et chaque année par la suite jusqu'en 2026, 30 % du portefeuille de technologies canadiennes soutenues par le Fonds Technologies du DD de Technologies du développement durable Canada sont commercialisés chaque année</p> <p>D'ici le 31 mars 2026, 34 500 nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques et 25 stations de ravitaillement en hydrogène sont installées là où les Canadiens vivent, travaillent et se divertissent, notamment dans les lieux publics, sur la voie publique, dans les immeubles à logements multiples, dans les régions rurales et éloignées et sur les lieux de travail</p> <p>D'ici le 31 mars 2027, contribuer à l'installation de 50 000 nouvelles bornes de recharge pour véhicules zéro émission et stations de ravitaillement en hydrogène</p> <p>D'ici l'exercice financier 2027-2028, la portion fédérale de la valeur des projets d'infrastructures vertes approuvés dans le cadre du plan Investir dans le Canada atteindra 27,6 milliards de dollars</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure <p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 : Pas de pauvreté ▪ 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 11 : Villes et communautés durables ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ▪ 15 : Vie terrestre 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte de la cible suivante des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable ▪ 9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés ▪ 9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens <p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte de la cible suivante des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030

OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i></p> <p>Chaque année, la fonction publique fédérale atteint ou dépasse la disponibilité au sein de la population active pour les femmes, les Autochtones, les personnes en situation de handicap et les membres d'une minorité visible</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 10 : Inégalités réduites <p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 : Pas de pauvreté ▪ 2 : Faim « zéro » ▪ 3 : Bonne santé et bien-être ▪ 4 : Éducation de qualité ▪ 5 : Égalité entre les sexes ▪ 6 : Eau propre et assainissement ▪ 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 9 : Industrie, innovation et infrastructure ▪ 11 : Villes et communautés durables ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ▪ 14 : Vie aquatique ▪ 15 : Vie terrestre ▪ 16 : Paix, justice et institutions efficaces 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte de la cible suivante des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière <p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 10.1 D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national ▪ 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ▪ 10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaires, salariales et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

OBJECTIF 11 : AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE, À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS, AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2028, réduire de 50 % l'itinérance chronique</p> <p>D'ici 2028, réduire ou éliminer le besoin de logement de 530 000 ménages</p> <p>D'ici 2030, 22 % des navetteurs utilisent le transport en commun ou actif</p> <p>Augmenter le pourcentage de la population à travers le Canada vivant dans des zones où les concentrations de polluants atmosphériques sont inférieures ou égales aux normes canadiennes de qualité de l'air ambiant, le faisant passer de 60 % en 2005 à 85 % en 2030</p> <p>Désigner des parcs urbains nationaux dans un réseau, la cible étant d'ajouter jusqu'à 6 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2026 et un total de 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030</p> <p>D'ici 2026, accueillir au moins 23,7 millions de visiteurs par an dans les lieux de Parcs Canada</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 11 : Villes et communautés durables 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis ▪ 11.2 D'ici 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées ▪ 11.3 D'ici 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays ▪ 11.4 Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial ▪ 11.6 D'ici 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets ▪ 11.7 D'ici 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs
	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 : Pas de pauvreté ▪ 3 : Bonne santé et bien-être ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 9 : Industrie, innovation et infrastructure ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ▪ 15 : Vie terrestre 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 11.5 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable ▪ 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale ▪ 11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux

OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2030, la quantité de plastiques à usage unique qui pénètrent dans l'environnement en tant que pollution sera réduite de 5 % et qui sont envoyés à la décharge de 3 %</p> <p>Réduire la quantité de déchets que les Canadiens envoient à l'élimination d'une valeur de référence de 699 kilogrammes par personne en 2014 à 490 kilogrammes par personne d'ici 2030 (une réduction de 30 %) et à 350 kilogrammes par personne d'ici 2040 (une réduction de 50 %)</p> <p>Pour l'année modèle 2030, au moins 60 % des ventes de véhicules légers neufs sont des véhicules zéro émission, et 100 % des ventes de véhicules sont des véhicules zéro émission pour l'année modèle 2035</p> <p>Le but est que 35 % des ventes de véhicules moyens et lourds sont des véhicules zéro émission d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040 pour un sous-ensemble de types de véhicules en fonction de la faisabilité</p> <p>D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux</p> <p>D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets de construction et de démolition</p> <p>Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 12 : Consommation et production responsables <p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 : Faim « zéro » ▪ 4 : Éducation de qualité ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 9 : Industrie, innovation et infrastructure ▪ 11 : Villes et communautés durables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement ▪ 12.5 D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation ▪ 12.7 Promouvoir des pratiques d'achats publics qui sont durables, conformément aux politiques et priorités nationales <p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ▪ 12.3 D'ici 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte ▪ 12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité ▪ 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature ▪ 12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées

OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050</p> <p>Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050</p> <p>Le gouvernement du Canada effectuera la transition vers des opérations de parc de sûreté et de sécurité nationales (SSN) carboneutres d'ici 2050</p> <p>Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d'ici 2050</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques <p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 : Faim « zéro » ▪ 3 : Bonne santé et bien-être ▪ 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 9 : Industrie, innovation et infrastructure ▪ 11 : Villes et communautés durables ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 14 : Vie aquatique ▪ 15 : Vie terrestre 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ▪ 13.2 Intégrer des mesures relatives au changement climatique dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ▪ 13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

OBJECTIF 14 : CONSERVER ET PROTÉGER LES OCÉANS DU CANADA

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Conserver 25 % des zones marines et côtières d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050</p> <p>D'ici 2026, au moins 55 % des principaux stocks de poissons du Canada se trouvent dans la zone de prudence et la zone saine</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 14 : Vie aquatique 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments ▪ 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans ▪ 14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ▪ 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles
	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2 : Faim « zéro » ▪ 6 : Eau propre et assainissement ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ▪ 15 : Vie terrestre 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux ▪ 14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ▪ 14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés ▪ 14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>Entre 2023 et 2026, maintenir l'approvisionnement durable en bois au Canada (en se guidant sur les politiques de gestion des forêts durable afin de tenir compte des caractéristiques sociales, environnementales et économiques uniques actuelles des forêts aménagées), à des niveaux supérieurs aux récoltes annuelles de bois d'œuvre</p> <p>Conserver 25 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2025, en visant 30 % d'ici 2030, par rapport aux 12,5 % qui ont été reconnues comme conservées à la fin de 2020, pour respecter l'engagement à freiner et renverser la perte de nature d'ici 2030 au Canada, et à parvenir à une remise en état complète d'ici 2050</p> <p>D'ici 2026, augmenter le pourcentage d'espèces en péril inscrites à la loi fédérale dont les tendances démographiques sont conformes aux programmes de rétablissement et aux plans de gestion, le faisant passer de la valeur de référence de 42 % en 2019 à 60 %</p> <p>D'ici 2030, augmenter le pourcentage d'espèces d'oiseaux migrateurs dont la taille des populations se situe dans des limites acceptables – ni trop basses ni trop hautes – le faisant passer de 57 % en 2016 à 70 %</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ODD 15 : Vie terrestre 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux • 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement à l'échelle mondiale • 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres • 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction • 15.8 D'ici 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires
	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 : Bonne santé et bien-être • 6 : Eau propre et assainissement • 9 : Industrie, innovation et infrastructure • 11 : Villes et communautés durables • 12 : Consommation et production responsables • 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques • 14 : Vie aquatique • 16 : Paix, justice et institutions efficaces 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable • 15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale • 15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande • 15.9 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires • 15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement • 15.c Apporter, à l'échelle mondiale, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance

OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE, APPLIQUER LES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET GÉRER LES IMPACTS

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2030, au moins 70 % des Canadiens estiment que le système de justice pénale est équitable et accessible à tous</p> <p>D'ici le 31 mars 2026, s'assurer que la totalité des lois, des règlements et des instruments exécutoires d'Environnement et Changement climatique Canada ont fait l'objet d'une classification des risques</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice ▪ 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions ▪ 16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable
	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 : Pas de pauvreté ▪ 2 : Faim « zéro » ▪ 3 : Bonne santé et bien-être ▪ 4 : Éducation de qualité ▪ 5 : Égalité entre les sexes ▪ 6 : Eau propre et assainissement ▪ 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 9 : Industrie, innovation et infrastructure ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ▪ 14 : Vie aquatique ▪ 15 : Vie terrestre ▪ 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes ▪ 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ▪ 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux

OBJECTIF 17 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CIBLES DE LA SFDD	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE CORRESPONDANTS	CIBLES DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<p>D'ici 2026, mettre en œuvre l'engagement du Canada en matière de financement climatique de 5,3 milliards de dollars, dont au moins 40 % pour l'adaptation aux changements climatiques et au moins 20 % pour les projets misant sur des solutions climatiques axées sur la nature ou produisant des avantages connexes pour la biodiversité</p>	<p>Cet objectif de la SFDD contribue principalement à la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent directement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 17.2 Les pays développés doivent honorer pleinement leurs engagements en matière d'aide publique au développement, y compris celui de nombreux pays développés visant à atteindre l'objectif de 0,7 % de l'Aide publique au développement (APD) et du revenu national brut (RNB) en faveur des pays en développement et de 0,15 à 0,20 % de l'APD/RNB en faveur des pays les moins avancés; les fournisseurs de l'APD sont encouragés à se fixer pour objectif de fournir au moins 0,20 % de l'APD/RNB aux pays les moins avancés ▪ 17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement ▪ 17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés ▪ 17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement
	<p>Les progrès réalisés dans l'atteinte de cet objectif de la SFDD contribuent également à l'atteinte d'autres ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 : Pas de pauvreté ▪ 2 : Faim « zéro » ▪ 3 : Bonne santé et bien-être ▪ 4 : Éducation de qualité ▪ 5 : Égalité entre les sexes ▪ 6 : Eau propre et assainissement ▪ 7 : Énergie propre et d'un coût abordable ▪ 8 : Travail décent et croissance économique ▪ 9 : Industrie, innovation et infrastructure ▪ 10 : Inégalités réduites ▪ 11 : Villes et communautés durables ▪ 12 : Consommation et production responsables ▪ 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ▪ 14 : Vie aquatique ▪ 15 : Vie terrestre ▪ 16 : Paix, justice et institutions efficaces 	<p>Les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif contribuent indirectement à l'atteinte des cibles suivantes des ODD :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques ▪ 17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable ▪ 17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière

ANNEXE 5 : LISTE DES ORGANISATIONS FÉDÉRALES QUI CONTRIBUENT

Conformément à la *Loi fédérale sur le développement durable*, les organisations fédérales nommées aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* doivent contribuer à l'élaboration de la Stratégie fédérale de développement durable (stratégie). À l'heure actuelle, 101 organisations fédérales actives contribuent à la stratégie.

Liste des organisations fédérales qui contribuent de façon obligatoire

- Administration du pipe-line du Nord
- Agence canadienne d'évaluation d'impact
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agence canadienne de développement économique du Nord
- Agence canadienne pour l'incitation à la réduction des émissions (*pas actuellement actif*)
- Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
- Agence de développement économique du Pacifique Canada
- Agence de la consommation en matière financière du Canada
- Agence de la santé publique du Canada
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agence des services frontaliers du Canada
- Agence du revenu du Canada
- Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario
- Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
- Agence Parcs Canada
- Agence spatiale canadienne
- Bibliothèque et Archives du Canada
- Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports
- Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada
- Bureau de l'infrastructure du Canada
- Bureau du commissaire à la magistrature fédérale
- Bureau du commissaire au renseignement
- Bureau du Conseil privé
- Bureau du directeur des poursuites pénales
- Bureau du directeur général des élections
- Bureau du secrétaire du gouverneur général
- Bureau du surintendant des institutions financières
- Bureau du vérificateur général
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
- Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
- Centre de la sécurité des télécommunications
- Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada
- Comité externe d'examen des griefs militaires
- Commissariat à l'intégrité du secteur public
- Commissariat au lobbying

36. Commissariat aux langues officielles
37. Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada
38. Commission canadienne de sûreté nucléaire
39. Commission canadienne des droits de la personne
40. Commission canadienne des grains
41. Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada
42. Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire
43. Commission de l'assurance-emploi du Canada
44. Commission de l'immigration et du statut de réfugié
45. Commission de la capitale nationale
46. Commission de la fonction publique
47. Commission des champs de bataille nationaux
48. Commission des débats des chefs
49. Commission des libérations conditionnelles du Canada
50. Commission du droit d'auteur
51. Commission du droit du Canada
52. Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
53. Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
54. Conseil de recherches en sciences humaines
55. Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
56. Conseil du Trésor
57. Conseil national de recherches du Canada
58. Conseil national des produits agricoles
59. École de la fonction publique du Canada
60. Gendarmerie royale du Canada
61. Instituts de recherche en santé du Canada
62. Investir au Canada
63. Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.
64. Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
65. Ministère de l'Emploi et du Développement social
66. Ministère de l'Environnement
67. Ministère de l'Industrie
68. Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration
69. Ministère de la Défense nationale
70. Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
71. Ministère de la Justice
72. Ministère de la Santé
73. Ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile
74. Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement
75. Ministère des Anciens Combattants
76. Ministère des Femmes et de l'Égalité des genres
77. Ministère des Finances
78. Ministère des Pêches et des Océans
79. Ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord
80. Ministère des Ressources naturelles
81. Ministère des Services aux Autochtones
82. Ministère des Transports
83. Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux
84. Ministère du Patrimoine canadien
85. Office des transports du Canada

- | | |
|--|--|
| 86. Office national du film | 92. Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement |
| 87. Organisation canadienne d'élaboration de normes d'accessibilité | 93. Service administratif des tribunaux judiciaires |
| 88. Régie canadienne de l'énergie | 94. Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs |
| 89. Registraire de la Cour suprême du Canada et le secteur de l'administration publique fédérale nommé en vertu du paragraphe 12(2) de la <i>Loi sur la Cour suprême</i> | 95. Service canadien du renseignement de sécurité |
| 90. Secrétariat de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement | 96. Service correctionnel du Canada |
| 91. Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes | 97. Services partagés Canada |
| | 98. Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique |
| | 99. Statistique Canada |
| | 100. Tribunal des anciens combattants (révision et appel) |

Liste des organisations fédérales qui contribuent de façon volontaire

1. Conseil canadien des normes
2. Société canadienne d'hypothèques et de logement